

CRIC n° 150 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 19 mai 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Ordre des travaux.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Dorothée De Rodder – Mme Sophie Fafchamps – M. Julien Liradelfo – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
AUDITIONS	3
Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024.....	3
Désignation d'un rapporteur.....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – M. Eddy Fontaine.	
Audition de Mme Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult.....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult.	
Premier échange de vues.....	12
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Anne Laffut – Mme Bénédicte Linard – M. Julien Liradelfo – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Sophie Fafchamps – Mme Patricia Van Walle – Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult – M. Vincent Maillen.	
REPRISE DE LA SÉANCE	25
PROJETS ET PROPOSITIONS	25
Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1).....	25
Désignation d'un rapporteur.....	25
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder.	
Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de résolution.....	25
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel.	
Discussion générale.....	27
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Eddy Fontaine – M. Julien Liradelfo – M. Olivier de Wasseige – M. Freddy Mockel.	
REPRISE DE LA SÉANCE	33

AUDITIONS (SUITE)	33
Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024.....	33
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult – Mme Dorothée De Rodder – Mme Patricia Van Walle – Mme Bénédicte Linard – Mme Anne Laffut – Mme Valérie Bluge – Mme Sophie Fafchamps.	
Premier échange de vues (Suite).....	33
Ordre des travaux.....	44
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – Mme Patricia Van Walle – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Valérie Bluge.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	46
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le bilan de la mission économique en Turquie pour les entreprises wallonnes ».....	46
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le flou institutionnel autour de WALGA et de Wake! dans le cadre de la structuration de la filière du jeu vidéo wallon ».....	47
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la Wallonie face au défi de l'inclusion numérique ».....	48
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la requalification des fonctions à la suite de l'intégration de l'intelligence artificielle ».....	50
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la formation en matière d'intelligence artificielle » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le déploiement de l'intelligence artificielle dans les entreprises wallonnes ».....	51
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accompagnement des PME wallonnes dans le cadre du portefeuille européen d'identité numérique pour les entreprises ».....	52
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la structuration d'un hub wallon d'innovation spatiale et de cybersécurité à Transinne ».....	53
Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faillite des fonderies Marichal Ketin à Liège » ;

Question orale de M. Julien Liradelfo à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faillite de la société Marichal Ketin ».....54

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Julien Liradelfo – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les licenciements collectifs annoncés au sein du groupe Takeda à Lessines ».....55

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce de 56 suppressions d'emplois chez Husqvarna à Ghislenghien »..... 57

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le sexisme ordinaire au travail et l'impact sur l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi en Wallonie »..... 59

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'immunisation de certains secteurs dans la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation professionnelle » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la politique de l'emploi » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de recherche scientifique » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne le numérique » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne l'économie et les PME » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation continue » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'articulation de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) avec la Communauté française »..... 60

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Éliane Tillieux – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les insultes racistes envers les aides-ménagères » 66

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les impacts de l'élargissement des jobs étudiants sur les travailleurs wallons »..... 67

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact de la réforme de l'enseignement sur l'emploi en Wallonie »..... 68

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la méthode de concertation utilisée pour la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) »..... 69

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les *golden jobs* trop peu attractifs en Wallonie » 70

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir des régies de quartier »..... 71

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

AUDITIONS (SUITE)..... 72

Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024..... 72

Ordre des travaux (Suite)..... 72

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 73

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les réformes en cours en matière d'emploi et leur impact sur la province de Luxembourg »..... 73

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Laffut – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 550 emplois en danger au sein de la société Ziegler à Welkenraedt » 74

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accessibilité réelle des points de contact unique »..... 75

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de la précarité parmi les demandeurs d'emploi wallons »..... 77

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides wallonnes à la formation continue » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la formation et le droit à la formation continue »..... 78

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Bénédicte Linard.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme de l'enseignement qualifiant ».....80

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les besoins de main-d'œuvre qualifiée de la filière bois-construction »..... 82

Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la flambée des prix des matériaux dans le secteur de la construction » ;

Question orale de M. Patrick Spies à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les difficultés du secteur de la construction ».....83

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Patrick Spies – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le choix du transport fluvial par les entreprises wallonnes »84

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact spécifique de la réforme annoncée des agences de développement local (ADL) en province de Luxembourg »..... 85

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Mélissa Hanus – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact du coût de l'énergie sur les PME wallonnes »..... 87

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le ralentissement de l'industrie de la chimie en Belgique et en Wallonie »..... 88

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les missions de Filière Bois Wallonie et la place du bois dans la réindustrialisation wallonne »..... 89

Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la vigilance face aux signaux économiques et géopolitiques en matière d'industrie alimentaire wallonne »..... 90

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la maturité et la création d'emplois au sein des start-up et *scale-up* wallonnes »..... 91

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mission économique interrégionale royale Wallonie-Flandre »..... 92

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 94

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 94

Interpellations et questions orales retirées..... 94

LISTE DES INTERVENANTS..... 95

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 96

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Aujourd'hui, nous avons les auditions d'Idea Consult qui sont extrêmement importantes pour nous. L'idée était de mettre le focus sur ces présentations et d'avoir un état des lieux des titres-services en Région wallonne.

Cette audition sur le rapport est le point de départ pour des auditions ; nous en avons déjà discuté. Nous souhaiterions que la présentation d'aujourd'hui se prolonge par des auditions de manière assez rapprochée.

Notre proposition serait que chaque groupe politique propose des personnes à auditionner pour la prochaine Commission. La liste sera communiquée pour le 2 juin. Le 16 juin, si c'est possible pour tout le monde, nous pourrions avoir les auditions et bloquer peut-être toute cette journée pour auditionner les personnes concernées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder. Qu'on

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Madame Bluge, pour cette présentation. On avait préparé un plan A et un plan B. On est content de voir que vous êtes toujours sur la même longueur d'onde que celle initiée par le ministre lors de notre dernière discussion sur cette étude. Nous nous inscrivons donc tout à fait dans ce qui vient d'être dit, et nous vous ferons parvenir, Madame la Présidente, nos demandes d'auditions. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Quant au choix du 16 juin, plutôt que de la prochaine commission ?

Mme Valérie Bluge (MR). – La date du 2 juin serait pour que chaque groupe ait le temps de transmettre la liste des personnes que nous examinerions en commission ensemble. Car peut-être va-t-on avoir des noms en commun, ou au contraire – on l'a déjà vu pour l'organisation des travaux –, devra-t-on se mettre d'accord sur les choix que nous faisons.

L'idée n'est pas de faire cela chacun dans son coin, mais de construire cette liste ensemble.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – J'entends la proposition et je me dis que c'est un des dispositifs les plus importants sur lesquels nous allons travailler ici. Ne nous enfermons peut-être pas dans une date, mais prévoyons-en peut-être deux en fonction des intervenants qui seront sollicités et qui ne seraient pas disponibles à l'une des deux dates.

Pouvoir donner à si brève échéance deux disponibilités serait intéressant, autant pour nous, dans l'accomplissement de cette tâche qui sera quand même ardue, que pour laisser aux uns et aux autres le temps de se positionner sur deux propositions. Il ne me semble pas que ce soit inaccessible ou inatteignable.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vais aller dans le même sens que le groupe MR. C'est un dispositif très important. Nous attendons depuis plusieurs mois ce rapport d'Idea Consult. Nous sommes curieux de découvrir ce qu'il va nous apprendre. Suite à l'audition d'aujourd'hui, nous risquons d'avoir des idées de personnes à auditionner, issues de succursales, de filières au sein du secteur des titres-services, qui pourraient être intéressantes.

Dès lors, c'est une bonne chose que l'on puisse d'abord convenir d'une liste de personnes à auditionner pour la prochaine commission, et que, sur cette base, on fixe le calendrier des auditions, en ayant aussi un point d'attention pour les travaux budgétaires, afin de ne pas surcharger d'auditions relatives aux titres-services lors

d'une commission durant laquelle nous examinerons l'ajustement budgétaire.

Toutefois, il ne faut pas trop se distancier dans le temps par rapport à l'audition d'aujourd'hui. Il faut que l'on reste dans un *momentum* d'analyse concrète.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Effectivement, c'est un sujet important, et je rejoins ma collègue, Mme De Rodder, sur l'idée de ne pas s'enfermer dans un calendrier avec une seule date. Chaque groupe peut, en effet, amener des noms et nous pouvons en discuter peut-être à la prochaine commission. Cependant, vu l'enjeu et le sujet, il est important de se laisser le temps. J'entends bien qu'il y a les travaux budgétaires, mais on ne doit pas non plus s'enfermer dans un agenda qui, finalement, limiterait le nombre d'auditions que nous pourrions avoir dans cette commission.

Nous risquons aussi, si nous ne prenons qu'une seule date, de demander beaucoup de rapports écrits. Or, le sujet est assez important pour auditionner à notre aise et poser toutes les questions que nous souhaitons.

Mme la Présidente. – Effectivement, mi-juin, nous arrivons plus ou moins à la période de l'ajustement budgétaire, de sorte que le contenu des séances sera prioritairement dédié au budget.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Nous sommes le 19 mai. Le 16 juin, c'est dans un mois. Cela laisse aussi aux opérateurs la possibilité de venir et, le cas échéant, de déposer des contributions écrites. L'idée n'est pas de demander à tout le monde de faire une contribution écrite, mais si certaines personnes n'étaient pas disponibles le 16 juin, nous pouvons compléter les auditions par des documents écrits qui sont souvent encore plus complets que des auditions orales de 15 minutes. Pour moi, cela permet une exhaustivité et une complémentarité des points de vue.

Voilà donc notre proposition, et je reste sur celle-ci : transmettre une liste pour le 2 juin et programmer les auditions le 16 juin.

Mme la Présidente. – Une autre proposition, qui avait été faite lors de la Conférence des présidents, est de discuter des auditions dans la foulée des travaux du jour, puisque j'imagine que chacun sait plus ou moins quels autres acteurs il souhaite interpeller. Toutefois, c'est à la Commission de décider si nous faisons cela dans la foulée, de manière à pouvoir directement prendre contact avec les acteurs et fixer les dates en fonction de leurs disponibilités. C'est l'agenda qui va être un peu compliqué à gérer avec le mois de juin et le budget. C'est plutôt ce qui me fait peur. Le secrétariat de la Commission m'indique que le 16 juin risque d'être le jour de l'examen des documents budgétaires. Je ne

voudrais pas avoir une collision dans l'ordre de nos travaux.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Présidente, je n'ai aucun souci avec des auditions, puisque j'ai moi-même évoqué la présentation du rapport aujourd'hui et des auditions qui suivront. Simplement, nous n'avons pas un agenda traditionnel. Ce n'est pas nécessairement une question de 15 jours, mais il va y avoir les vacances. Si un décret modifie le dispositif des titres-services – ce qui sera probablement le cas –, il y aura un processus parlementaire. Cela veut dire que, si, au Gouvernement, nous ne faisons pas une première lecture avant les vacances d'été, cela va reporter les travaux de plusieurs semaines, voire quelques mois. Ce n'est pas seulement une question de 15 jours. Si nous pouvons grouper toutes les auditions en une journée, cela nous permettra d'avancer au niveau du Gouvernement. Vous seriez les premiers à dire que cela ne va pas si nous faisons une première lecture au Gouvernement et que des auditions ont lieu après. J'essaie de faire les choses dans l'ordre.

Je rappelle que nous avons reçu le rapport récemment, nous sommes allés au plus vite pour le présenter aujourd'hui, il y a des auditions. Je n'ai aucune frustration par rapport aux auditions ou aux contributions écrites si nécessaire, mais avançons pas à pas et nous verrons bien. Si nous pouvons déjà avancer sur une préliste aujourd'hui, après l'audition, ce serait bien.

Je ne m'immisce pas dans le débat parlementaire, mais ce ne serait pas non plus inopportun d'avoir des acteurs fédéraux. Je rappelle que tout ce qui concerne le bien-être au travail concerne aussi des opérateurs fédéraux, et que, en termes de calendrier, nous ne les convoquerons peut-être pas en huit jours, comme d'autres acteurs. Voilà simplement ce que je voulais préciser.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Pour nous, aucun problème pour commencer dans 15 jours. Je pense que les arguments qui viennent d'être exposés sont pertinents. Je m'inscris dans cette volonté de continuer la suite des discussions ou ce qui nous sera présenté aujourd'hui, et puis d'avancer le cas échéant. Nous verrons bien si nous avons pu entendre tout le monde, si nous avons déjà pu nous mettre d'accord à ce moment-là, mais il ne faut pas non plus monopoliser le débat aujourd'hui là-dessus pour pouvoir les entendre.

Mme la Présidente. – Je crois que la volonté est d'avancer et, si c'est possible, que les auditions aient lieu sous quinzaine.

Cela étant dit, je clôture l'ordre des travaux pour l'instant. Nous pourrions en reparler après l'audition.

AUDITIONS

Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'audition sur la présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose M. Maillen comme rapporteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je propose Mme De Rodder comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme De Rodder et M. Maillen sont désignés en qualité de rapporteurs.

Audition de Mme Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Valsamis.

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – Je me présente, Daphné Valsamis, Experte senior chez Idea Consult, experte en marché du travail, évaluation de politiques publiques et, en particulier, des titres-services. Cela fait 20 ans que je travaille chez Idea Consult et quasiment 20 ans sur la thématique des titres-services. Autrement dit, je connais très bien le dispositif et je suis ravie de vous présenter les résultats de l'évaluation 2021-2024.

Pour rappel, on a déjà fait un exercice similaire voici trois ans ; on avait présenté le rapport d'évaluation précédent. Je le mentionne parce que c'était également un rapport intéressant qui avait un focus un peu différent de celui-ci et se concentrait surtout sur les questions de conditions de travail et de l'absentéisme. On a repris les

éléments de l'évaluation précédente dans ce rapport, mais comme vous le verrez quand il vous sera envoyé, c'est un rapport de 300 pages. On a essayé d'être le plus condensé possible, il y a des synthèses dans le rapport, et cetera. Il y a énormément d'informations, du coup, j'ai énormément de choses à vous présenter aujourd'hui, je vais essayer d'être la plus concise possible, en plus je parle très vite.

Ma présentation est structurée en deux parties. Je vais commencer par revenir sur le dispositif avec quelques éléments et chiffres clés, avant de vous présenter les constats majeurs qui vont découler sur nos recommandations. Les constats sont liés à chaque acteur du dispositif. Avant de vous présenter les résultats, je vais revenir sur la méthodologie, qui est importante. Comme vous le verrez – cela résulte en un rapport de 300 pages –, il y a énormément de sources d'informations différentes et énormément de méthodes différentes qui ont été appliquées pour avoir une approche que l'on appelle triangulaire, mixte et la plus fiable possible :

- il y a tout d'abord une analyse de données administratives très dense, avec notamment des croisements avec les données de la banque-carrefour, ce qui permet d'avoir énormément d'informations sur le dispositif ;
- on a fait une analyse des comptes financiers des entreprises, où l'on a d'abord exclu les entreprises qui avaient d'autres activités que les titres-services. On se concentre sur les entreprises qui sont uniquement actives sur les titres-services, ce qui représente quand même un échantillon assez conséquent du dispositif ;
- on a analysé les bilans sociaux des entreprises pour connaître leur formation, les taux d'encadrement, et cetera ;
- on a effectué deux enquêtes : une auprès des entreprises et une auprès des utilisateurs. Ce sont des enquêtes représentatives de ces groupes cibles qui ont été pondérés pour les utilisateurs, pour bien représenter l'ensemble des utilisateurs ;
- on a appliqué des méthodes qualitatives, à savoir les entretiens avec des entreprises et des *focus groups* avec des aides-ménagères ;
- on a fini par des modélisations économétriques où l'on a modélisé le comportement d'achat des utilisateurs en fonction de l'augmentation du prix, mais également l'impact que cela peut avoir sur l'emploi ;
- enfin, nous avons également établi un modèle de coût et de ses effets de retour.

Ce sont énormément de choses différentes. Bien entendu, on va condenser tout cela dans des constats majeurs.

Je commence très brièvement par une description du dispositif. Je sais que tout le monde le connaît, mais l'on va quand même rappeler certains éléments clés.

Régionalisé depuis 2016, ce dispositif existe depuis 2001 et a trois objectifs majeurs :

- augmenter le taux d'emploi des publics éloignés ;
- la lutte contre le travail au noir ;
- une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle.

C'est un dispositif avec quatre acteurs majeurs. On les connaît :

- les utilisateurs ;
- les travailleurs ;
- les entreprises ;
- les pouvoirs publics pour les interventions publiques.

Le dispositif est largement subsidié. Ici, ce sont les montants du 31 décembre 2024 qui sont mentionnés, avec, à ce moment-là, un prix payé de 10 euros par les utilisateurs – entre-temps, on est passé à 10,40 euros – avec une intervention, en plus des 10 euros payés par l'utilisateur, de 19,36 euros financés par les pouvoirs publics, ce qui revient donc à un montant de 29,36 euros pour les entreprises auquel s'ajoute une déduction fiscale de 90 centimes – ce n'est pas une déduction fiscale de 10 %, mais de 90 centimes. Voilà pour le fonctionnement du dispositif.

Bien entendu, toute la difficulté de ce secteur est que c'est un équilibre délicat entre les quatre acteurs. Tout changement d'un maillon du dispositif a une influence sur l'autre. C'était aussi l'objectif d'analyser ces quatre acteurs et de regarder quels sont les problématiques et les constats pour ces quatre acteurs, et voir quels sont les maillons qui peuvent être modifiés pour une influence positive sur les autres acteurs. C'est ce que je vais vous présenter.

C'est important aussi de se rappeler qu'il y a eu pas mal de modifications réglementaires du dispositif entre 2021 et 2024, avec notamment l'obligation minimale de 19 heures par semaine de travail, l'obligation de formation. Il y a également eu une hausse des prix en 2024 ainsi qu'une indexation, tandis que les frais supplémentaires ont été supprimés avant d'être réintroduits. Pas mal de choses ont donc changé ces dernières années, ce qui mène à un constat important : depuis la régionalisation, surtout ces dernières années, le dispositif varie fortement d'une Région à l'autre. On voit des éléments qui divergent, notamment le prix. En plus, les prix mentionnés ici sont ceux de 2025. Bruxelles a encore augmenté les siens en 2026, ce qui en fait la Région avec le prix le plus élevé. Notons encore que la déduction fiscale a été supprimée en Flandre et à Bruxelles, mais pas en Région wallonne.

Par ailleurs, la Flandre est passée à un dispositif 100 % digital, même si ce n'est pas exactement correct, car il y a des alternatives non digitalisées pour les personnes qui ne sont pas numérisées, notamment l'appel téléphonique. En somme, pas mal de choses changent d'un dispositif à l'autre, ce qui peut aussi avoir

une influence sur la compétitivité et l'attractivité de chaque dispositif, que ce soit pour l'utilisateur ou pour les entreprises.

Ceci termine la contextualisation. J'en viens aux chiffres clés du dispositif. Je ne vais pas m'attarder sur le premier *slide* ; je vais plutôt avancer acteur par acteur, en commençant par les entreprises. En 2024, on comptait 660 entreprises actives en Région wallonne. Parmi elles, 61,3 % sont des entreprises dont le siège social est situé en Région wallonne. Elles représentent 66 % des titres-services wallons remboursés. Les 111 entreprises localisées en Flandre représentent quant à elles 14,6 % des entreprises et 13 % des titres-services. Cela signifie que les entreprises wallonnes, puisqu'elles représentent 60 % des entreprises contre 66 % des titres-services, sont davantage actives dans le dispositif wallon que les entreprises flamandes et bruxelloises. Ces dernières sont au nombre de 183, soit 24 % des entreprises actives en Région wallonne, pour 21 % des titres-services.

Un constat assez frappant est la baisse importante du nombre d'entreprises depuis 2021. C'était déjà observé les années précédentes, mais ce constat s'accroît encore ces dernières années, avec une baisse de 13,5 % depuis 2021, ce qui est assez important par rapport aux deux autres Régions. Cette baisse est due à plusieurs facteurs : il y a moins de nouvelles entreprises dans le secteur, mais aussi plus de faillites et de fusions-acquisitions, ce qui se traduit par un accroissement de la taille des entreprises. En effet, quand on regarde le profil des entreprises, on voit que la majorité d'entre elles – 74,7 % – sont de petite taille, c'est-à-dire qu'elles comptent moins de 50 travailleurs, mais ce pourcentage diminue d'année en année ; 24 % sont des entreprises de moyenne ou grande taille, mais elles représentent une part bien plus conséquente du nombre de travailleurs dans le secteur.

Une caractéristique propre au secteur des titres-services wallons réside dans l'importance de l'économie sociale, c'est-à-dire des entreprises à vocation sociale, notamment les ALE, les ASBL et les entreprises d'insertion. Ces organismes représentent 38 % des entreprises localisées et actives en Région wallonne, tandis qu'elles ne sont que 19 % en Flandre et 12,4 % à Bruxelles. C'est donc une caractéristique importante à mentionner.

Le *slide* suivant est consacré aux travailleurs, qui constituent un autre maillon du dispositif. On comptait 44 775 travailleurs actifs en Wallonie, mais ce nombre ne veut pas dire grand-chose, parce que, si 72,6 % d'entre eux – soit 32 506 travailleurs – sont domiciliés en Région wallonne, 12 269 sont domiciliés hors Région wallonne, c'est-à-dire en Flandre et à Bruxelles, ce qui représente 27,4 % du marché. Cependant, même si ces travailleurs n'ont, par exemple, qu'un client en Région wallonne, ils sont quand même inclus dans le total de 44 775. Dès lors, le nombre le plus intéressant,

ce sont les 32 506 travailleurs domiciliés et actifs en Région wallonne.

On a également le nombre d'équivalents temps plein dans le dispositif. L'important, pour cette donnée, c'est que l'on ne se concentre pas uniquement sur les titres-services wallons, mais sur l'ensemble des titres-services. Ainsi, quand on regarde les travailleurs employés dans une unité d'établissement wallonne active dans les titres-services, peu importe la Région, on a 16 223 équivalents temps plein. Ce que je dis est un peu technique, mais c'est important parce qu'il y a cette dimension d'activités réalisées dans différentes Régions, et il faut prendre en compte l'activité dans les trois Régions pour tenir compte du travail effectué.

Quand on regarde l'évolution du nombre de travailleurs, on voit qu'il y a une baisse du nombre de travailleurs actifs de 4,6 % depuis 2021. Cela représente 5 % en nombre d'ETP. C'est également en baisse, mais moins fortement que le nombre d'entreprises, ce qui montre que la baisse du nombre d'entreprises était partiellement due à une restructuration, des fusions-acquisitions, et cetera. L'emploi a donc été moins affecté par cette baisse.

Le profil des travailleurs reste assez similaire d'année en année et assez traditionnel : 95,9 % de femmes, 43 % n'ont pas de CESS, avec une partie qui n'a pas de diplôme reconnu, et un tiers a plus de 50 ans. C'est un pourcentage qui augmente d'année en année, qui est également assez conséquent quand on voit le type de métier effectué. Une statistique très intéressante est la part des familles monoparentales : 19,9 %, ce qui est un pourcentage assez élevé. Quand on regarde la population wallonne, on est aux alentours de 11 % de familles monoparentales ; quand on regarde le dispositif bruxellois, on est aux alentours de 8 %. On voit dès lors qu'il y a une part plus élevée de travailleuses monoparentales en Région wallonne. Cela montre que le public est encore plus vulnérable que les travailleuses dans d'autres Régions, comme en Région bruxelloise.

Concernant les utilisateurs, on était à 293 624 utilisateurs actifs en 2024, ce qui représente 10,3 % de la population de plus de 20 ans. On est ici en termes de population et pas de ménages, parce que c'est encore plus élevé. Les utilisateurs ont baissé moins fortement que les travailleurs et les entreprises. C'était une baisse de 1,1 % sur la période 2021-2024 ; on voit que cela reste assez stable. Leur profil est également assez similaire aux années précédentes : 83,7 % ont un salaire plus élevé que la moyenne wallonne et 57,5 % sont à l'emploi. Un chiffre intéressant, ce sont les 16,7 % d'indépendants ; c'est beaucoup plus élevé que la population active wallonne. On voit que le dispositif attire beaucoup les indépendants. Par contre, il y a moins de familles monoparentales que dans la population wallonne totale.

Un autre chiffre important, c'est la part des 65 ans et plus : ils sont 36 % à avoir plus de 65 ans dans le dispositif. Cette part est en forte augmentation. Quand on compare à la population wallonne moyenne, on voit que c'est une part beaucoup plus importante. Par conséquent, ce dispositif attire aussi les utilisateurs plus âgés.

Enfin, pour les chiffres clés, on a les titres-services achetés et remboursés. Le nombre de titres-services achetés était de 27 millions en 2024 et les titres-services remboursés étaient au nombre de 28 millions. On voit une grosse différence entre les deux parce que, début 2024, il y a eu une augmentation du prix, avec l'effet écurie en décembre 2023, où les utilisateurs ont achetés massivement des titres-services.

Si l'on regarde entre 2023 et 2024, le nombre de titres-services achetés a diminué de 11,2 %. Or, les remboursés n'ont diminué que de 1,4 %. Si l'on regarde sur une période plus grande, de 2021 à 2024, on voit que les titres-services achetés ont diminué de 7,1 % et les remboursés de 3 %. Si l'on regarde surtout les titres-services remboursés – ceux qui nous intéressent le plus –, on voit que c'est assez stable. Il y a également une baisse observée, donc il y a un certain essoufflement du dispositif, mais cela reste assez stable : en moyenne 1,8 heure de prestation par semaine et 70 % de recours aux titres-services électroniques. Cela fera l'objet d'une analyse plus approfondie tout à l'heure.

Je passe maintenant aux constats pour les cinq acteurs du dispositif des titres-services, qui vont découler sur des recommandations.

Je vais commencer par le message le plus joyeux, si je peux m'exprimer ainsi : la satisfaction et le comportement d'achat des utilisateurs. À travers les analyses et les données collectées, on observe que c'est un dispositif fortement ancré et apprécié des utilisateurs :

- 40 % des utilisateurs utilisent les titres-services depuis plus de 10 ans ;
- 71,5 % se déclarent très satisfaits ou satisfaits du dispositif ;
- 83 % déclarent que cela améliore leur qualité de vie, ce qui représente quand même un impact assez important pour les ménages ;
- 67 % utilisent les titres-services pour faciliter la conciliation de leur vie privée et professionnelle.

Un quart des actifs – ce qui n'est pas négligeable – déclare que cela a un impact direct sur leur situation professionnelle, notamment sur leurs heures de travail, puisque cela leur permet de travailler plus ou de ne pas réduire leurs heures de travail. Ce qui est aussi particulièrement intéressant, c'est que les femmes utilisatrices sont plus nombreuses à déclarer que, sans les titres-services, elles devraient réduire leurs heures de travail ou qu'elles ne pourraient pas travailler autant. On

voit donc que cela a aussi un impact sur les utilisatrices femmes.

Si l'on regarde plutôt les personnes âgées, on voit que 39 % des utilisateurs déclarent que les titres-services leur permettent de vivre plus longtemps à domicile. C'est donc aussi une aide au vieillissement. On constate également que 34 % invoquent les contraintes physiques, de santé ou d'âge comme premier usage des titres-services. Voilà qui conclut la partie relative à la satisfaction.

Passons maintenant au prix : le dispositif a fait l'objet de plusieurs analyses, notamment à travers l'enquête, mais également à travers les analyses de l'évolution de la demande, ainsi que selon un modèle d'analyse d'élasticité-prix. Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux utilisateurs combien ils seraient prêts à payer. En moyenne, ils seraient prêts à payer 11,52 euros pour un titre-service, tandis qu'au moment de l'enquête, en décembre 2025, le prix était de 10,40 euros, soit une différence de plus de 1 euro.

Ce qu'il est aussi intéressant de mentionner, c'est que, quand on leur demande s'ils seraient prêts à payer encore plus que 11,52 euros si cela permettait d'améliorer les conditions de travail des aides ménagères, la réponse est majoritairement oui. Ainsi, si cela permettait d'améliorer les conditions de travail des aides ménagères, les utilisateurs seraient prêts à payer jusqu'à 11,90 euros. Il y a donc aussi un intérêt par rapport aux conditions de travail des aides-ménagères.

D'ailleurs, quand on regarde l'effet des récentes hausses, c'est-à-dire quand on est passé, en 2023, de 9 euros à 10,40 euros avec les indexations, 74,1 % des utilisateurs déclarent que cela n'a eu aucune influence. Seul 1,2 % déclare avoir arrêté les titres-services en raison des hausses des prix. Parmi les pourcentages restants, 10 % déclarent qu'ils ont diminué temporairement avant de recommencer. Une autre tranche de 10 % dit avoir diminué temporairement. On voit donc que la récente hausse des prix a eu un impact assez faible sur les utilisateurs.

Bien entendu, tout n'est pas noir ou blanc et il y a quand même des points de vigilance. Certains publics sont plus sensibles aux prix. Cependant, les résultats ne sont peut-être pas ceux que l'on pense : au départ, on s'était dit que les publics plus sensibles aux prix seraient les publics plus vulnérables ou âgés, mais l'on observe le contraire. Ce sont les personnes de moins de 45 ans – on peut les appeler les jeunes –, les familles monoparentales et les ménages avec enfants qui sont plus sensibles aux prix et moins disposés à payer. Plus une personne est âgée, plus elle est dépendante du dispositif et, donc, plus elle est prête à payer davantage.

L'attitude face au prix n'est donc pas tant liée à des raisons financières qu'à des raisons de dépendance au dispositif. On voit également que certains territoires

sont plus exposés, c'est-à-dire qu'il y a une plus faible marge d'augmentation du prix. C'est notamment le cas du Hainaut, où l'on est à 11,28 euros. Un autre constat important, c'est qu'il y a quand même un attachement à la déduction fiscale. Pour être franche, au début, on s'est dit que s'il fallait changer quelque chose au dispositif, c'était la déduction fiscale. En effet, sa suppression rendrait le dispositif homogène entre les trois Régions.

Or, quand on interroge les utilisateurs à ce sujet, on voit qu'il y a un attachement par rapport à cet aspect et qu'ils sont davantage prêts à payer plus qu'à supprimer la déduction fiscale. Vigilance donc avec celle-ci. On constate encore que les utilisateurs jugent le coût trop peu transparent. Il faut savoir que 44,7 % d'entre eux doivent payer des frais supplémentaires, ce qui est vraiment la source principale d'insatisfaction dans le dispositif. En effet, parmi ces utilisateurs qui paient ces frais, 76 % sont insatisfaits ou très insatisfaits, parce qu'ils sont perçus comme peu transparents, mal justifiés et déconnectés des conditions de travail des aides-ménagères.

Il y a aussi des disparités dans les modalités : la plupart des entreprises de titres-services demandent un montant par titre-service, mais d'autres fonctionnent par prestation, par déplacement, par semestre, par mois... On a un petit peu de tout. C'est un des éléments qui est le plus ressorti de l'enquête ; il y a une grosse insatisfaction par rapport à cela.

Concernant les conditions de travail, en lien avec l'emploi et les travailleurs, je vais exposer les différents constats.

Le premier constat est que c'est un métier qui peine à attirer : 62,6 % des entreprises déclarent avoir des difficultés à pourvoir leurs postes, et cela a une influence sur leur possibilité de répondre favorablement aux nouveaux clients. Ils déclarent aussi devoir refuser de nouveaux clients ou des heures supplémentaires. C'est clairement un métier en pénurie. Si l'on regarde les chiffres du FOREm, 5 679 demandeurs d'emploi sont positionnés pour un métier d'aide-ménagère en 2024, pour 5 252 emplois vacants. C'est quasi à l'équilibre. Il faut savoir qu'un emploi est considéré en pénurie quand il y a deux demandeurs d'emploi pour un poste. Ici, on est quasi à l'équilibre ; c'est donc clairement un emploi en pénurie.

Ce n'est pas seulement un *mismatch* quantitatif, mais aussi qualitatif, car 70,5 % des offres d'emploi exigent un permis de conduire, alors qu'elles ne sont que 25 % des demandeuses d'emploi pour ce métier qui en disposent. Le permis de conduire, la mobilité en général, constitue un gros frein pour travailler dans le secteur. C'est un métier qui nécessite tous ces déplacements, en particulier en Région wallonne, si l'on compare par rapport à la Région bruxelloise où la densité d'utilisateurs est plus forte. Il est plus facile

d'avoir des clients proches l'un de l'autre, alors que c'est plus difficile en Région wallonne.

Pourquoi y a-t-il si peu d'attrait pour le métier ? On se base notamment sur les échanges que l'on a eus avec les travailleuses, mais également sur l'enquête entreprise et sur toutes les informations collectées à travers nos différentes évaluations. Les raisons sont :

- une image très négative du métier, encore plus que le traitement médiatique qui peut en être fait. C'est un métier peu valorisé, avec une faible reconnaissance sociale, et peu attractif pour les jeunes ;
- une pénibilité élevée – on l'a aussi beaucoup montré dans notre évaluation précédente. C'est un travail physiquement exigeant, avec une intensification des tâches aussi à la suite de la hausse du prix. En effet, cette hausse du prix a un impact assez limité sur la consommation, mais cela a un impact sur ce que l'on demande à l'aide-ménagère. On réduit les heures et on demande de faire la même chose sur le temps imparti ;
- des conditions d'emploi peu attractives, avec un revenu très limité et des difficultés à obtenir un temps plein. Je reviendrai dessus tout à l'heure. Il y a des horaires morcelés et des déplacements fréquents ;
- peu de perspectives d'évolution. C'est plus un métier qui est considéré comme transitoire, pas comme une carrière. Pourtant, il fait peu effet de tremplin.

L'autre élément important est l'absentéisme élevé, qui est le symptôme d'un métier sous tension. Le taux d'absentéisme en 2024, de courte durée, était de 16,3 %. Les entreprises, en moyenne, n'ont pas pu pourvoir 16,3 % de leur activité en raison de l'absentéisme. Bien entendu, cette question de pénurie et l'absentéisme ont également un impact direct sur la rentabilité des entreprises. La pénurie ne leur permet pas d'avoir de nouveaux clients et l'absentéisme impacte fortement les finances des entreprises qui paient le salaire de leurs travailleuses, qui ont des maladies de courte durée, alors qu'en contrepartie, elles ne réalisent pas de prestations.

Pour les incapacités de longue durée, cela n'a pas vraiment d'impact sur les finances des entreprises, mais bien sur les finances sociales, sur la société et sur les finances publiques. Elles s'élèvent à 13,5 %, ce sont des invalides, soit des personnes qui étaient sous contrat titres-services précédemment.

Dans l'évaluation précédente, on avait également comparé les incapacités de travail de long terme entre les secteurs : pour les titres-services, elles étaient bien plus élevées que dans l'HORECA, le nettoyage industriel, et cetera. C'était aussi en lien notamment avec le profil de ces travailleuses, mais également des éléments intrinsèques au métier.

Pourquoi cet absentéisme élevé ? Ces constats se basent sur les échanges avec les aides ménagères, mais également sur les résultats des évaluations antérieures. En lien avec l'attrait du métier, les raisons sont :

- la pénibilité physique : c'est un travail répétitif exigeant ;
- l'intensification du travail ;
- les conditions matérielles à risque. On en a beaucoup parlé aussi dans le rapport précédent ;
- du matériel insuffisant ou inadapté dans les ménages, avec des produits dangereux, des environnements non sécurisés ;
- un retour au travail prématuré après une maladie pour des raisons financières.

Se pose alors la question du tremplin et de la trajectoire professionnelle. On voit que c'est un métier qui est rarement un tremplin vers un autre emploi. Quand on regarde les travailleuses occupées en 2024, plus de la moitié d'entre elles étaient dans le dispositif déjà depuis plus de six ans ; elles ont donc une ancienneté relativement élevée.

Quand on regarde leur trajectoire après deux ans, on voit que 71 % d'entre elles travaillent toujours dans les titres-services – c'est donc un métier assez stable – et que 29 % d'entre elles ont quitté le dispositif. La majorité de celles qui ont quitté le dispositif ne va pas vers l'emploi, mais plutôt vers l'inactivité, en ce compris les incapacités de travail. Donc, 12,5 % des travailleuses se retrouvent en inactivité deux ans après, et 3,8 % au chômage.

Il y a quand même 11,5 % qui retrouvent un emploi salarié et 1,2 %, un emploi indépendant. Est-ce suffisant ou pas ? On voit que c'est quand même assez faible. Néanmoins, il y a une petite nuance : quand on compare ces chiffres par rapport à la Région bruxelloise, on voit que le taux de sortie vers l'emploi est plus élevé en Région wallonne. C'est un constat assez intéressant dans le sens où l'on voit que c'est finalement un public plus vulnérable, je l'ai dit tout à l'heure. En plus d'être des familles monoparentales, elles quittent malgré tout plus souvent pour un autre emploi qu'à Bruxelles. À Bruxelles, elles ont plus tendance à rester dans le dispositif bruxellois. C'est aussi un constat assez intéressant et qui nuance un petit peu l'effet tremplin limité.

Concernant le revenu, c'est quand même un revenu limité, surtout vu l'organisation concrète du travail. En 2024, on était à un salaire horaire brut de 14,5 euros. Il y a eu une revalorisation en 2025 qui était nécessaire, mais le salaire reste faible, surtout en raison des heures de travail : on est en moyenne à 17,3 heures par semaine.

En fait, seuls 6 % des travailleuses en titres-services wallons qui travaillent à temps plein dans le dispositif. À travers les enquêtes que l'on a pu faire par le passé, dans la grande majorité des cas – environ 82 % – les

personnes déclarent que un choix de travailler à temps partiel, vu les contraintes familiales. Ce sont des familles souvent monoparentales. Il y a les contraintes familiales, la pénibilité du métier. On nous dit aussi que c'est impossible de faire pendant 38 heures ce type de travail, car il y a les contraintes organisationnelles, beaucoup de déplacements entre clients, et cetera. Un temps plein c'est beaucoup plus que 38 heures réelles, parce qu'il y a tous ces déplacements entre clients qui peuvent être parfois assez longs et qui en plus ne sont pas comptabilisés dans le temps de travail.

Outre ces questions de temps de travail limité, il y a également le fait que le salaire est inférieur à d'autres commissions paritaires similaires. Si l'on regarde par rapport au nettoyage professionnel, les barèmes sont plus faibles aussi.

Dernier constat par rapport à l'emploi, c'est qu'il y a un cadre déjà présent, mais une application encore variable. On voit au niveau, par exemple, du temps de travail et l'obligation de 19 heures par semaine, que l'on est en réalité à une moyenne de 17,3 heures. Pour la formation : alors que 9 heures sont prévues par an par ETP, on est à 5,3 heures par an par ETP en moyenne. La réalité diverge des obligations.

Au niveau de l'encadrement et des obligations de visites préalables, de conventions, d'accompagnement sur site, on sait aussi, de par l'expérience de terrain et les évaluations que l'on a pu faire par le passé, qu'il y a des pratiques aussi très variables entre entreprises. Il y a des écarts importants selon le modèle d'entreprise. En matière de formation, on est à 12,8 heures par ETP dans l'insertion, contre 5,3 ETP en moyenne régionale.

Pour l'encadrement, c'est la même chose : on a un encadrant pour 21 travailleurs dans l'insertion contre un pour 45 travailleurs en moyenne régionale. Il y a effectivement ce cadre, mais qui n'est pas toujours appliqué, et puis aussi des différences importantes dans la réalité des entreprises.

Dès lors, je fais le lien directement avec les entreprises et leur financement. On observe que la rentabilité s'est redressée ces dernières années. On voit l'évolution des résultats d'exploitation par titre-service. C'est la moyenne et la médiane pour les entreprises actives en Région wallonne. On observe qu'en 2022, la majorité d'entre elles étaient déficitaires. La situation s'est fort heureusement améliorée grâce aux revalorisations des pouvoirs publics, notamment d'un euro en 2024, mais également – même si c'est peut-être un petit peu moins joyeux – du fait qu'il y a eu une recomposition du secteur. Les entreprises les plus fragiles, on l'a vu ces dernières années, ont disparu et ce sont les meilleures qui restent, ce qui tire la moyenne vers le haut.

Malgré cette rentabilité qui se redresse, on voit que la situation reste très hétérogène. Je ne sais pas si c'est

assez lisible. Non ? Vous le verrez dans le rapport, ce n'est pas grave. Désolée.

C'est hétérogène. On a de grosses variabilités entre entreprises et, malgré tout, 26,6 % sont déficitaires en 2024, dont une partie à même des pertes de plus de 2 euros par titre-service. On voit donc de grosses différences par caractéristiques d'entreprises.

La partie gauche du graphique représente les Régions. Ici, par contre, il faut être nuancé quand on analyse ceci : on n'est pas sur les différences structurelles de rentabilité par Région. On est sur des entreprises actives en Région wallonne, mais qui ont leur siège social en Région wallonne, en Région flamande et en Région bruxelloise. On voit qu'en Région bruxelloise, elles sont beaucoup plus rentables que celles actives en Région wallonne, mais c'est surtout parce que ce sont des grosses entreprises actives dans l'ensemble de la Région, qui permettent d'avoir des économies d'échelle, et cetera. Ce n'est pas tant l'effet régional qui joue que l'effet de la structure de ces entreprises.

Au niveau de la rentabilité par type d'entreprise, on observe :

- pour les ALE, -0,35 par titre-service en 2024 ;
- pour les entreprises d'insertion, 0,07 ;
- pour les entreprises commerciales, cela monte jusqu'à 0,61 ;
- pour les entreprises intérimaires, cela monte jusqu'à 0,95.

Je vais revenir là-dessus tout à l'heure, pour mettre en avant la structure de coûts et des recettes, qui diffère entre entreprises.

Un élément important, c'est l'effet « taille ». Plus l'entreprise est petite, plus ses résultats sont faibles. On a 0,15 pour les très petites, et on monte jusqu'à 0,70 pour les moyennes. Plusieurs facteurs jouent : bien entendu, les économies d'échelle, mais également – très important – l'absentéisme. Ce dernier a bien entendu un impact beaucoup plus élevé sur une petite entreprise qui, du coup, ne peut pas avoir de remplacement, que sur une grande entreprise, où la masse de travailleuses est beaucoup plus élevée. Elle peut envoyer quelqu'un faire le remplacement et du coup avoir la prestation en retour, contrairement aux petites. C'est donc quelque chose qui grève aussi beaucoup les petites. En plus des économies d'échelle qu'elles ne peuvent pas faire, le coût du déplacement est aussi plus fort, dans le sens où une petite entreprise peut moins bien optimiser la répartition du travail en fonction de ses travailleuses.

Je passe au *slide* suivant, où on fait un zoom sur les recettes des entreprises, et en particulier sur les aides à l'emploi. Cela a été beaucoup discuté ces dernières semaines et mois. Il était donc important que l'on mette l'accent dessus. On voit que les recettes des entreprises varient fortement, avec des entreprises d'insertion qui

ont des recettes beaucoup plus élevées que les autres entreprises notamment, mais également les ALE, dans une moindre mesure.

Ce sont surtout les aides à l'emploi qui jouent ici. En moyenne, les entreprises d'insertion reçoivent 2,81 euros d'aide à l'emploi par titre-service, pour une moyenne de 0,36 euro. Ce sont surtout les SINE.

Bien entendu, on ne peut pas parler des recettes sans parler des dépenses. Les structures de coûts sont différentes par type d'entreprises, ce qui explique que les entreprises d'insertion sont quand même à l'équilibre malgré le fait qu'elles bénéficient d'aides plus élevées. Quand on regarde le public des travailleuses des différents types d'entreprises, on voit notamment qu'elles sont plus nombreuses à avoir un diplôme du secondaire inférieur dans les ALE et les entreprises d'insertion que dans les entreprises commerciales et intérimaires. Le taux d'encadrement est plus élevé aussi dans les ALE et surtout dans l'insertion. Il y a plus d'encadrants par travailleuse.

La formation est également beaucoup plus élevée, surtout dans l'insertion. C'est aussi en lien avec leurs missions. La mission d'accompagnement et d'insertion d'un public éloigné requiert un encadrement et une formation plus élevés.

Malgré tout, on observe que l'absentéisme reste plus élevé dans l'insertion, surtout si on le compare aux entreprises commerciales. Au niveau des intérimaires, c'est assez similaire. On pourrait penser que cela veut dire qu'un taux d'encadrement et une formation n'ont aucun impact sur l'absentéisme. Ce n'est pas la conclusion que l'on veut et que l'on peut avoir.

On peut se baser sur nos évaluations antérieures où l'on a fait un modèle de régression, pour regarder quelles sont les différentes pratiques des entreprises qui permettent de réduire la pénibilité au travail et l'absentéisme. Là, on a bien mis en avant que, toutes autres choses étant égales par ailleurs – donc à profil équivalent –, des formations complémentaires ainsi que de nombreuses pratiques d'encadrement permettent de réduire l'absentéisme. Cet absentéisme élevé au sein de l'insertion est plutôt l'indicateur d'un public plus vulnérable pour ce groupe d'entreprises.

Je passe à présent à la transition numérique. Au niveau des titres-services, on a également analysé la problématique de la digitalisation et l'intérêt de celle-ci. On a analysé cela parce que, à un moment ou à un autre, il faudra y passer. Actuellement, on voit que l'adoption numérique est en progression, mais elle reste inégale : 70 % des utilisateurs wallons ont eu recours aux titres-services électroniques en 2024, contre 48,6 % en 2019. Il y a eu une forte augmentation ces dernières années, mais cela commence un peu à se stabiliser. Ensuite, l'adoption du numérique varie fortement selon l'âge des

utilisateurs : 94 % des jeunes l'utilisent, contre 33,4 % des 80 ans et plus, ce qui est assez logique.

Dès lors, on s'est intéressé au basculement vers le numérique des utilisateurs papier. On l'a fait à travers une enquête en ligne, mais on avait un nombre assez conséquent d'utilisateurs papier qui permettait tout de même de tirer des enseignements sur cette question. On observe qu'une grande majorité d'utilisateurs ne se disent pas prêts à basculer vers le numérique : 58,8 % ne sont pas prêts, 15,2 % disent être prêts et 12,2 % disent « peut-être, mais sous condition, à savoir si l'on me donne l'information nécessaire. »

Quels sont les freins pour ceux qui disent ne pas être prêts ? C'est tout simplement la préférence pour le papier : 73,8 % disent préférer le papier parce que c'est concret, familier et rassurant. C'est donc plus l'aspect culturel que l'aspect technique qui compte.

Enfin, je termine par l'impact et le coût du dispositif. On sait tous que c'est un dispositif coûteux pour les pouvoirs régionaux, mais qui a des effets de retour substantiels. Tous les chiffres et les analyses sont dans le rapport. Le coût brut était de 622 millions d'euros en 2024. Si l'on calcule cela en équivalents temps plein, on est à 38 379 euros par an par équivalent temps plein ; c'est le coût du dispositif sur une année par équivalent temps plein. Cependant, les effets de retour sont non négligeables : on est à plus de 93,6 % d'effet de retour. Cela peut paraître énorme, pourtant c'est un fait, dans le sens où ce secteur a permis de créer des emplois qui n'existaient pas auparavant sur le secteur formel. Il y avait un tout petit pourcentage d'ALE, mais c'était un secteur nouveau.

Tous les emplois créés sont de nouveaux emplois qui permettent de générer des recettes pour les finances publiques et de ne pas payer d'allocations de chômage. L'impact du dispositif sur les personnels d'encadrement – qui constitue de l'emploi indirect – est aussi pris en compte. Ensuite, l'impact sur les utilisateurs est non négligeable. On l'a vu tout à l'heure : un quart des utilisateurs actifs déclarent que, sans les titres-services, ils travailleraient moins, ou qu'ils travaillent plus grâce aux titres-services. Cela a donc un effet de retour non négligeable pour les pouvoirs publics.

Au total, en coût net, on est sur 6 993 euros par équivalent temps plein. Cependant, pour ce montant, on n'a pas estimé le coût pour les maisons de retraite, par exemple. On sait que cela a un impact, mais c'est quelque chose de difficilement quantifiable.

J'apporte une nuance importante : ce coût est pour les pouvoirs publics régionaux, alors que les effets de retour – dans leur grande majorité, à 95 % – sont pour les pouvoirs fédéraux. Je devais le mentionner.

Enfin, revenons sur les objectifs et voyons s'ils sont atteints. Clairement, ils sont présents, mais on voit que de nouveaux apparaissent. En ce qui concerne l'emploi

des faiblement qualifiés, c'est un rôle central répandu, mais qui est sous tension : on voit que le nombre de travailleurs se réduit, que les entreprises ont du mal à recruter. C'est un objectif atteint, mais toujours sous tension.

Par ailleurs, vous avez sans doute remarqué que je n'ai pas parlé de la lutte contre le travail au noir. Je ne l'ai pas fait parce que c'est un défi qui devient résiduel, dans le sens où c'était assez présent au début du dispositif. Maintenant, c'est un dispositif qui est ancré ; on a d'ailleurs questionné les utilisateurs pour savoir qui faisait le ménage auparavant. Ils ne sont que 5,9 % à déclarer qu'ils faisaient auparavant appel au travail au noir. Vous pouvez vous dire qu'ils ne vont pas répondre aux enquêtes. Les enquêtes sur le travail au noir se font comme cela et l'on voit que ce chiffre est assez stable dans le temps, même s'il se réduit avec les nouveaux utilisateurs qui, eux, ne faisaient absolument pas appel au travail au noir précédemment.

Je ne vais pas revenir sur la conciliation vie privée et professionnelle. On montre que le dispositif répond à cet objectif, ce qui permet aussi d'avoir des effets de retour conséquent. Il y a un nouvel objectif, celui de l'autonomie ou du maintien au domicile : on voit que de plus en plus d'utilisateurs sont des personnes âgées qui l'utilisent pour des contraintes physiques et qui déclarent que cela leur permet de rester plus longtemps à domicile. Cet objectif est devenu assez structurant dans le secteur et il nous semblait important de le mentionner.

J'en ai fini pour les constats, mais pas pour ma présentation. J'espère que vous avez encore un petit peu d'énergie, parce que l'on va passer aux recommandations qui sont quand même assez cruciales. Vous le verrez dans le rapport, on essaie d'être le plus concret possible dans les recommandations. Cela peut aussi paraître une longue liste de choses à faire. Bien entendu, tout n'a peut-être pas le même ordre de priorité. Ici, je vais être un peu moins dans les détails de la présentation. Je vous invite à regarder les détails dans le rapport.

Quels sont les grands messages ? J'ai cinq recommandations qui sont directement en lien avec les cinq constats. La toute première, c'est d'assurer un financement plus soutenable et transparent. Il faut faire évoluer la contribution des utilisateurs. On le voit, il y a de la marge. Les dernières hausses de prix n'ont pas eu un impact conséquent. S'il y a un maillon où il y a de la marge, c'est à ce niveau-là. Dans un premier temps, on recommande d'augmenter les prix de manière progressive, modérée, avant d'envisager une suppression éventuelle de la déduction fiscale. Bien entendu, ce qui est crucial, c'est de ne pas augmenter pour augmenter, mais d'avoir une communication claire vers les utilisateurs. Ils sont prêts à payer plus s'ils sont certains que cela aide les conditions de travail des aides ménagères. Là aussi, il faut une communication claire

qui explique pourquoi il faut augmenter, qui explique aussi le coût du titre-service. Les utilisateurs ne savent pas que cela ne coûte pas que 10,40 euros, mais beaucoup plus. Il faut être aussi davantage transparent à ce sujet.

Autre élément crucial, c'est de renforcer la transparence et l'encadrement des frais supplémentaires. C'est vraiment un élément qui pose beaucoup de questions. Il y a le comparateur de frais qui a été introduit en février de cette année. C'est déjà un bon pas dans la bonne direction. Il faut faire usage de cet outil et s'assurer que les utilisateurs aient conscience qu'il existe. Il faut s'assurer aussi que les entreprises publient leurs frais et les mettent à jour, et cetera, et qu'il y ait un vrai suivi des autorités publiques de cet outil et de voir si, effectivement, il y a vraiment des frais qui sont démesurés – parce que cela existe aussi – pour voir dans quelle mesure il est possible de les encadrer. Ici, c'est vraiment l'aspect transparence qui est absolument important.

La deuxième recommandation vise à rendre le métier plus soutenable et attractif. C'est un élément central, pas seulement pour les aides-ménagères, mais aussi pour les entreprises. Cela influence leur rentabilité via cet absentéisme élevé, cette pénurie. Rendre le métier plus soutenable et attractif aura aussi une influence sur la rentabilité. Tout d'abord, il s'agit d'assurer l'application effective du cadre existant. Il y a des obligations, régionales ou fédérales, mais l'on sait qu'elles ne sont pas toujours respectées. Il faut prioriser le respect de ces obligations existantes. Il faut également réaliser un état des lieux par entreprise. Ici, on a fait un état des lieux du secteur, mais on peut aller plus loin dans cet état des lieux, voir quels sont les écarts entre les pratiques et le cadre réglementaire, mieux coordonner les contrôles, que ce soit au niveau fédéral ou régional et puis également pour les petites et moyennes entreprises améliorer les obligations, la lisibilité des obligations. On le sait aussi, pour elles, cela devient compliqué, surtout avec les différences régionales. Il y a un travail à faire à ce niveau-là.

Il faut structurer les pratiques d'encadrement. L'encadrement est aussi un élément particulièrement important. C'est important aussi de bien définir de quoi on parle. Quelles sont les clés de l'encadrement ? Dans notre rapport, on a aussi fait toute une liste d'éléments qui sont, selon nous, cruciaux dans le cadre de l'encadrement. On a aussi identifié de bonnes pratiques qui découlent d'années d'analyse de terrain. Cela peut être une première source d'information, mais il y a aussi moyen d'encore identifier et diffuser davantage les bonnes pratiques entre entreprises et, bien entendu, d'encourager l'appropriation et l'échange de ces pratiques dans le cadre d'un dialogue social sectoriel rétabli.

Toujours par rapport à la soutenabilité du métier, il y a la question d'améliorer les conditions d'exercice du

métier, donc d'agir sur les principaux facteurs qui fragilisent son attractivité et sa soutenabilité. Ici, le revenu reste problématique. Il y a eu une revalorisation salariale qui était déjà une bonne chose, mais il y a également des choses à faire au niveau des heures de travail. Le respect du cadre théorique pourrait déjà aller dans la bonne direction. Une piste pourrait être de réduire ces contraintes de mobilité qui pèsent sur l'attractivité du métier en travaillant avec le FOREm pour améliorer l'obtention du permis de conduire. Il y a d'autres pistes mentionnées dans le rapport.

Il est très important aussi de renforcer l'accompagnement et la formation à l'entrée dans le métier. C'est à ce moment-là que les bonnes habitudes peuvent être ancrées et que l'information est importante : des formations d'ergonomie, toutes les formations techniques. On voit que ces formations sont encore trop peu nombreuses à l'entrée alors qu'elles sont importantes en termes de soutenabilité.

Puis, il y a la question de soutenir les trajectoires professionnelles durables, donc de permettre aux aides-ménagères de travailler sur du long terme, avoir un métier moins pénible et évolutif. On peut, à ce niveau-là, imaginer pour certaines qui veulent sortir un accompagnement dans les projets de reconversion en collaboration avec le FOREm. Il y a aussi une meilleure mobilisation des dispositifs de formation existants. Le fonds de formation peut aussi être utilisé à cet effet ; il y a des cas concrets dans le rapport, les incitants à la formation, et cetera. Les éléments de formation sont cruciaux par rapport aux trajectoires professionnelles durables.

Ensuite, on passe aux entreprises. L'augmentation du prix des titres-services pour les utilisateurs se fait dans l'objectif de réinjecter cela au niveau des entreprises pour impacter, par la suite, au niveau des conditions de travail. C'est la première recommandation : orienter les moyens additionnels qui proviennent des utilisateurs vers les conditions de travail. C'est important d'identifier les priorités d'utilisation de ces moyens, au niveau de la rémunération, de l'encadrement ou de la formation, et de veiller à ce que ces moyens additionnels aillent vers ces priorités. En plus de ces moyens supplémentaires pour les entreprises pour mettre en œuvre ces meilleures conditions de travail, il est également nécessaire de renforcer le pilotage et le contrôle, de garantir qu'il y a un usage cohérent et transparent des financements publics, donc renforcer les contrôles en collaboration avec les services compétents.

Il faut s'appuyer aussi davantage sur les données disponibles. Beaucoup d'informations sont disponibles et d'autres pourraient encore être collectées pour en savoir plus sur le temps de travail, l'encadrement et la formation et se baser là-dessus pour ces contrôles. C'est peut-être plus risqué, mais on pourrait imaginer de conditionner une partie du financement au respect d'un

socle minimal d'exigences. S'il n'y a pas certaines exigences minimales respectées, que cela puisse avoir un impact sur les financements. Il y a la question très discutée des distributions de dividendes. Là aussi, on recommande d'examiner dans quelle mesure ces pratiques peuvent être encadrées et, en lien avec le point précédent, s'assurer qu'il y a un socle minimal d'exigences avant que ce type de distribution se fasse.

Le point suivant est un point spécial sur les entreprises d'insertion qui est très discuté ces derniers temps. Elles ont des aides supplémentaires, un encadrement différent et un public plus éloigné. La question est de savoir si cet encadrement, cette formation, mène vers une insertion plus élevée de ces entreprises. On peut se poser la question de connaître la plus-value sociale et la justification des financements complémentaires de ces entreprises. En l'état, sur base des éléments qui sont dans le rapport, on voit qu'elles ont des aides en plus, mais aussi des taux d'encadrement, de formation en plus. La question qui reste est de savoir si c'est un tremplin vers l'emploi plus élevé pour ces travailleurs. Pour nous, pour justifier et clarifier ce rôle des entreprises d'insertion, il est nécessaire de faire cette analyse complémentaire.

Accompagner la digitalisation sans fragiliser l'accessibilité, c'est organiser une transition progressive vers le 100 % électronique, parce que l'on n'aura pas le choix. Il faudra y passer, mais cela peut se faire de manière progressive. On peut généraliser, dans un premier temps, les titres-services électroniques pour tous les nouveaux utilisateurs. Il faut prévoir un accompagnement pédagogique et améliorer la plateforme numérique. C'est encore un autre sujet.

Il convient de garantir, comme pour la Flandre, des alternatives accessibles pour les publics non numérisés : avoir des alternatives, s'assurer que ces alternatives soient bien encadrées et définir clairement les publics éligibles. Il peut y avoir un accompagnement de la part des CPAS, des EPN, des services sociaux, et cetera, pour cette question de digitalisation.

Je termine avec la dernière recommandation. Au niveau des coûts, il faut renforcer les effets de retour du dispositif. Cela a un coût élevé, mais les effets de retour sont conséquents et ils pourraient le devenir encore plus. Comment ? Tout d'abord, on oriente davantage le dispositif vers l'insertion, et l'on s'assure que les personnes qui rentrent dans le dispositif soient, dans un premier temps, des publics éloignés : des demandeurs d'emploi, et cetera. Il faut encore renforcer dans ce sens les collaborations avec le FOREm, les CPAS et les ALE.

On pourrait aussi mobiliser davantage les entreprises d'insertion, si les résultats précédents montrent leur plus-value et leur intérêt dans le dispositif. En lien avec ce que l'on avait déjà dit, il s'agit aussi de développer des parcours structurés de montée en compétences qui permettent ce tremplin vers d'autres secteurs.

Au niveau des utilisateurs, on peut cibler les usages à plus forte valeur économique et sociale, les utilisateurs pour lesquels les effets de retour seront les plus conséquents. Par exemple, on peut imaginer, pour les utilisateurs qui sont en parcours de retour ou de maintien à l'emploi, proposer les titres-services comme outil de soutien à ce retour à l'emploi.

On pourrait aussi prioriser certains ménages actifs – tels que les femmes en emploi ou les familles monoparentales, les travailleurs à temps partiel contraint – et imaginer pour ces groupes des paliers tarifaires différents pour certains publics, pour s'assurer des effets de retour plus conséquents.

Je termine avec la dernière *slide* de synthèse. Brièvement, on a vu pour chaque acteur des constats et des recommandations. Tout est lié. Pour nous, il y a clairement une possibilité d'augmenter encore le prix pour les injecter dans les entreprises, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail. Cela aura à son tour un impact sur la rentabilité des entreprises, notamment par la réduction de l'absentéisme.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup pour votre présentation très claire et rapide. J'imagine que nous pourrions disposer de votre présentation. Elle sera mise à disposition de l'ensemble des membres via le secrétariat de la Commission.

Premier échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Présidente, est-il prévu un moment pour que nous puissions analyser la présentation de qualité qui vient de nous être faite ? Je remercie notre oratrice, mais poursuivre un cheval au galop quand on est à pied n'est pas évident. Je ne vois pas bien comment « intelligenter » des questions pertinentes. J'en ai relevé quelques-unes, mais pas toutes. Franchement, cela a été un peu compliqué, sans avoir pu analyser au préalable les documents et la présentation.

De deux choses l'une, soit on nous permet de préparer une série de questions en fonction de la présentation qui vient de nous être faite – cela m'intéresse vraiment de poser ces questions aux oratrices du jour, aux membres d'Idea Consult. Je ne vais pas incriminer qui que ce soit par rapport à ce timing, mais la réalité est la suivante : nous prenons connaissance aujourd'hui d'un rapport gigantesque de 300 pages, résumé au galop pendant 45 minutes. Comment voulez-vous que l'on puisse poser des questions qui se doivent absolument d'être pertinentes sur le sujet ? J'en ai relevé quelques-unes. Ma proposition est la suivante : pourra-t-on à un moment donné revoir la représentante d'Idea Consult pour lui

poser des questions relatives au rapport et à sa présentation ? J'entends bien poser des questions d'éclairage, des questions purement techniques.

Il n'est pas question ici de faire un débat politique avec les membres d'Idea Consult, mais simplement d'avoir des éclaircissements sur certains tableaux, sur certains chiffres et certaines conclusions que l'on ne maîtrise pas parce que l'on n'a pas suffisamment d'éléments aujourd'hui.

Je ne sais pas comment vous comptez procéder, et, avant de me lancer dans une intervention, je préfère savoir quelle est la méthode.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je comprends la demande. Comme mes collègues, j'ai aussi pris des notes au galop. Je me dis que l'on pourrait proposer une petite interruption d'un quart d'heure.

(Réaction d'un intervenant)

J'ai pris note de tout aussi.

On n'en est qu'au début, on peut poser toutes les questions que l'on veut au fur et à mesure. Cela prépare le travail. On va entendre tous les acteurs de terrain plus tard, toutes les questions reviendront. Vous aurez les détails. Je propose une interruption d'un quart d'heure, ou une demi-heure. C'est une simple proposition.

Avec les notes prises aujourd'hui, on est tous capables de poser les questions adéquates à Idea Consult. Toutes ces questions reviendront autour de la table lors des auditions et dans les contributions écrites.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci pour la présentation. On peut poser quelques questions par rapport à ce qui était présenté, mais il sera utile qu'Idea Consult fasse partie des personnes auditionnées sur le sujet, puisque des auditions sont prévues. Sinon, il faut une vraie suspension de séance entre ce matin et cet après-midi pour que l'on puisse recevoir le rapport. C'était un choix des représentants de la majorité, en Conférence des présidents, de ne pas communiquer le rapport à l'avance ; je ne sais pas si cela vient du Gouvernement ou des parlementaires. Je ne veux incriminer personne, mais c'est un choix de ne pas l'avoir donné à l'avance.

Dès lors, il est normal et il serait intelligent même que l'on puisse, dans un deuxième temps, que ce soit cet après-midi, si l'on reçoit le rapport – mais ce n'est pas l'idéal – ou au moment des auditions, de revenir vers Idea Consult. Il n'empêche que, au regard des premiers éléments que l'on a reçus aujourd'hui, l'on pourrait déjà avoir un premier échange. On sait prendre quelques

notes au vol, mais il est évident que vous n'avez pas pu présenter l'entièreté du rapport ; on ne sait pas faire cela en 45 minutes. Vous avez certainement fait un travail de qualité ; il faut lui rendre honneur et prendre le temps de l'analyser correctement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je remercie d'abord l'oratrice d'Idea Consult. Il y a un aspect qui n'est pas sérieux. Le ministre vient de dire qu'il avait décidé de ne pas nous donner ce rapport de 300 pages. On vient d'en avoir une belle présentation, certes au galop, et l'on a quelques questions que l'on a pu attraper au vol. Néanmoins, on parle d'un rapport assez dense, avec beaucoup d'informations.

Tout à l'heure, on parlait de gagner du temps par rapport à la semaine budgétaire qui va arriver, mais on n'a fait que perdre du temps. Si l'on avait eu le rapport avant, cela aurait été plus correct pour le Parlement d'analyser celui-ci et ensuite de bénéficier d'une belle présentation avec des éléments dont nous aurions déjà pu prendre connaissance. Aujourd'hui, ce n'est pas sérieux ni respectueux comme méthodologie et façon de fonctionner. Aujourd'hui, on a perdu du temps dans le calendrier ; on aurait pu prendre connaissance du rapport qui est sorti. C'est une volonté du ministre de ne pas l'avoir communiqué.

Une suspension de 30 minutes ne va donc rien arranger au fait de prendre connaissance des 300 pages du rapport et d'ainsi améliorer la qualité des échanges que l'on peut avoir, ici, avec les représentants. Il me paraît clair que nous allons demander à Idea Consult de revenir en auditions. Encore une fois, je trouve que la méthodologie n'est pas bonne et la façon de fonctionner n'est pas respectueuse du Parlement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Ce que nous avons entendu aujourd'hui et le rapport que nous allons recevoir peuvent alimenter les auditions que l'on va avoir par la suite de tous les autres opérateurs. On peut s'en servir pour poser des questions aux opérateurs. Les personnes qui seront les plus à même de nous répondre seront les personnes de terrain, qui pourront corroborer, confirmer ou infirmer les pistes évoquées dans le rapport. C'est le premier élément.

Deuxièmement, nous avons eu, il y a quelques mois, des représentants de la FGTB qui sont venus, ici, en séance. Nous n'avons pas eu de rapport ni de présentation écrite avant la commission. Nous les avons entendus et nous leur avons posé, comme il est de coutume, les questions au moment de la commission. Nous avons essayé d'être exhaustifs après la présentation des représentants syndicaux.

Ici, je pense que l'on peut continuer et peut-être prendre une pause pour réfléchir à ce que l'on vient

d'entendre. Nous avons tous pris des notes et nous pourrions alimenter, lorsque nous aurons le rapport, les questions pour les opérateurs de terrain. C'est un préalable que nous avons eu aujourd'hui et cela se continuera dans les auditions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je ne peux pas accepter cela, que l'on ne puisse pas poser des questions aux auteurs du rapport, mais s'entendre dire que l'on va poser des questions, si j'ai bien compris, aux différentes personnes qui seraient auditionnées pour répondre à des questions que l'on a sur ce rapport. C'est aussi par respect vis-à-vis des auteurs du rapport que je m'exprime.

Je n'étais pas là et je ne fais pas souvent appel au passé, mais je vais quand même m'y référer. On avait eu le rapport un an avant pour pouvoir « l'intelligenter » et les débats ont été ouverts une année après. Le délai est certes un peu long. On ne demande pas cela ici ; on demande simplement à pouvoir, par respect aussi pour les oratrices, ouvrir la discussion aujourd'hui et déjà faire de premières interventions sur ce qui a été dit. En effet, soyons de bon compte et honnêtes, nous avons pris connaissance de certains éléments qui avaient fuité dans la presse, éléments sur lesquels nous pouvons déjà poser quelques questions. Néanmoins, ce ne sera pas suffisant.

La proposition que je formule est donc la suivante : nous faisons un premier tour de questions avec les auteurs du rapport et nous nous réservons la possibilité d'entendre, pour des questions relatives au rapport uniquement – pas des questions politiques, je le répète, mais des questions techniques –, les auteurs du rapport lors des auditions. Pour une transparence totale et un travail parlementaire qui doit se faire dans de bonnes conditions, cette proposition m'apparaît tenable et intelligente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Tout d'abord, pour rassurer, c'est moi qui ai proposé que l'on transmette le rapport cette après-midi, dans la foulée de l'audition. On parle de respect ; le respect par rapport à celles et ceux qui ont réalisé cette audition consistait à le présenter au Parlement ce matin. On a cité à nouveau le délai du précédent rapport. En effet, je rappelle que le rapport présenté aujourd'hui est celui de 2021-2024 ; on est en 2026 et beaucoup de choses ont évolué.

Le rapport que vous recevrez après-midi est une excellente présentation, très exhaustif et l'on peut poser aujourd'hui toutes les questions. Je n'ai pas de problème – par rapport à des raisons techniques que

Mme De Rodder dit, ou de la manière de calculer l'effet retour du dispositif, et cetera – que l'on puisse approfondir cela lors des auditions et consacrer encore un peu de temps avec Idea Consult pour poser ces questions.

En termes de méthode, on peut me reprocher beaucoup de choses. Je le dis, je l'assume, mais on ne pourrait pas aller plus vite. Il y a moins d'un mois que j'ai le rapport. La présentation aujourd'hui est quand même très exhaustive, très claire.

Je rappelle quand même qu'il y a aussi des choses dont on a connaissance. Je suis interrogé tous les 15 jours ici par tous les parlementaires de façon très précise. On ne découvre pas non plus le monde des titres-services aujourd'hui. On est vraiment en capacité d'entamer les débats aujourd'hui, de poser toutes les questions que vous souhaitez. Je ne veux pas qu'il y ait un sentiment de frustration et que, dans les auditions, l'on ne puisse réécouter Idea Consult sur certains aspects du rapport. La décision vous appartient.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – J'entends que le ministre fait une proposition concrète à laquelle je peux adhérer avec mon groupe. Tant que nous intervenons ici et maintenant et faisons une première intervention, un premier tour de questions avec les auteurs du rapport et, sous réserve, nous nous réservons aussi un temps pendant les auditions.

Au final, j'entends ce que vous me dites, Monsieur le Ministre, mais la question est la suivante : depuis quand avez-vous le rapport ?

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Un mois.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Voilà, on aurait pu, à mon avis, gagner un peu de temps.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Posez la question à Mme Morreale : quand l'a-t-elle transmis, après l'avoir reçu ?

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Non, mais ici, c'est à vous que je pose la question.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je veux bien ce que l'on veut.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Ce rapport devait nous parvenir. Vous pouviez l'envoyer immédiatement.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Non. Vous parlez du respect de celles et ceux qui les ont présentés. Vous l'aurez cet après-midi.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – On aurait pu l'avoir il y a un mois.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Non, parce que j'ai voulu préserver la présentation. Si je l'avais donné, je pense que l'on aurait déjà vu beaucoup de choses partout, tout le temps. Vous avez déjà vu la réaction aujourd'hui dans un quotidien. Si l'on avait donné ce rapport, on aurait biaisé le débat que j'aurais voulu serein aujourd'hui, parce que plus transparent et plus rapide, j'aurais du mal à faire mieux.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Moi, je vous invite à faire confiance au travail parlementaire et j'estime, en tant que parlementaire, que je pouvais aussi obtenir ce rapport un peu plus tôt et que je ne me serais pas forcément épanchée dans la presse, mais que j'aurais pu l'analyser. La méthode est différente, mais par respect pour les auteurs, je veux bien faire un premier tour.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – J'entends que le ministre parle de sérénité. En fait, c'est tout le contraire qui est en train de se passer. Comme parlementaires, nous n'avons pas reçu...

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Monsieur le Ministre, ce n'est pas vous qui présidez cette commission. Je poserai les questions que j'ai envie de poser, et je n'ai pas besoin de votre avis.

On a entendu que le ministre parlait de sérénité, c'est tout le contraire qui se passe. C'est dû au fait justement qu'il a voulu garder le rapport. La transparence tant demandée – vous l'avez d'ailleurs dit depuis le début « on fera la transparence » – était justement de pouvoir permettre aux parlementaires d'avoir le rapport, de voir en profondeur les questions que nous voulons poser.

Cela n'enlève en rien l'excellente présentation que nous venons d'avoir, mais ici, ne faites pas comme si rien ne s'était passé. Ne faites pas comme si vous vouliez garder la maîtrise de ce qui va sortir de ce rapport. C'est notre travail. Je vous vois faire des gestes, mais c'est votre travail de faire la transparence et de nous transmettre ici le rapport, parce qu'à chaque question que l'on vous pose sur le sujet, vous renvoyez justement à Idea Consult et au rapport qui allait arriver. Finalement, on a une belle présentation, dense, sans rapport. Ce n'est vraiment pas correct.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – On parle de présentation dense, mais je n’ose imaginer ce que vous penseriez du rapport de 300 pages si vous aviez dû l’analyser tout seul.

Je trouve que c’est tellement plus concret d’avoir un résumé de 300 pages qui explique et dresse vraiment les constats, les recommandations, et cetera. Par respect, on peut quand même poser toutes les questions aujourd’hui. On a tous entendu, et, comme le ministre l’a rappelé, on connaît tous le dossier, on ne découvre pas cela aujourd’hui. Je sais que l’on amène beaucoup le mot « respect » autour de la table, mais, quand, sous la précédente législature, on a un rapport d’Idea Consult et que l’on s’en saisit 15 mois après, je m’excuse, mais je ne sais pas où se trouve le respect dans cette manière de faire.

Aujourd’hui, on a le rapport. On est tous capables de poser des questions. Vous aurez les auditions et vous aurez tout le loisir et l’occasion de voir ce rapport de 300 pages. Quand on gère un dossier, on doit d’abord se l’approprier. Le faire de cette manière-là me semble le plus correct et le plus facile, en tout cas pour mener à bien les débats. Je propose que l’on pose toutes nos questions aujourd’hui. La sérénité, elle doit être là. Il n’y a aucune raison de s’éloigner de ce schéma.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – C’est vrai que c’est un peu fatigant d’avoir des débats sur la forme plutôt que sur le fond. Je rejoins vraiment le ministre : si l’on peut avancer aujourd’hui, ce serait vraiment bien. J’entends la porte ouverte qu’il laisse de réinviter – et je m’en excuse de vous faire revenir une deuxième fois, mais je pense que cela le nécessite – Idea Consult lors des auditions pour aller plus dans le détail si on le souhaite. Toutefois, je pense que l’on a eu une présentation très claire et relativement exhaustive aujourd’hui, face à des députés qui maîtrisent quand même relativement bien le sujet, puisqu’on en parle tous très régulièrement ici. Avançons sur nos premières remarques, nos premières questions sur le rapport aujourd’hui. Puis, revenons avec plus de détails lorsque l’on aura pu digérer ces 300 pages.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Encore merci à notre oratrice du jour d’Idea Consult pour cette présentation exhaustive que nous aurons plaisir à examiner par la suite, ainsi que votre rapport de 300 pages. Nous vous remercions pour cette étape importante dans notre processus de réflexion.

Néanmoins, ce rapport, comme on vient de le dire, ne constitue pas l’aboutissement du travail

parlementaire sur les titres-services. Ce n’est, pour nous, que la première étape. Lors de nos précédents échanges en commission, nous avons clairement balisé la méthode de travail et elle a été clairement à nouveau décidée aujourd’hui. Nous nous réjouissons de cette ouverture à des auditions sur le secteur. Je salue en cela la volonté du ministre de garder cette porte ouverte afin que nous puissions, chacun et chacune, étoffer nos connaissances et notre jugement par rapport au texte qui nous est proposé. Nous le rappelons, de notre côté, il est important de construire avec le terrain et pas contre lui.

Outre la présentation du rapport de ce jour, il s’agira ensuite d’élargir la réflexion à l’ensemble des acteurs concernés et nous ne manquerons pas, Madame la Présidente, de vous faire parvenir une liste de personnes que nous aimerions auditionner ici, au sein de cette Commission.

Aujourd’hui, nous découvrons cette présentation et, à ce stade, les seuls éléments détaillés dont nous disposions avant votre intervention étaient ceux de la presse qui, elle, semblait déjà avoir pas mal d’éléments.

Je viens maintenant sur le fond, sur la question du financement du système. Les chiffres évoqués sont interpellants. Excusez-moi déjà si je ne suis pas tout à fait exacte dans les chiffres, on a pris des notes. Vous me corrigerez le cas échéant. Un coût réel du titre-service de 29,36 euros – c’est ce que l’on a vu – pour un titre payé 10,40 euros par l’utilisateur, avec une intervention régionale de plus de 20 euros par titre et une hausse de plus de 38 % de l’intervention publique entre 2016 et 2024.

Dans ce contexte se pose la question légitime de l’utilisation des deniers publics et du modèle économique de certaines entreprises du secteur. En effet, une partie importante de ce secteur est aujourd’hui opérée par des sociétés privées, dont certaines distribuent des dividendes à leurs actionnaires. Je reviendrai plus précisément là-dessus, parce que vous n’avez pas évoqué la question des dividendes ; on se demande donc si vous l’avez étudiée. Cela pose question lorsque le dispositif repose massivement sur un financement public et lorsque, dans le même temps, les travailleuses – puisque la plupart sont des femmes – font face à des conditions de travail difficiles, à une forte pénibilité, à des problèmes de santé importants et à une pression croissante sur l’organisation du travail.

La question n’est pas de stigmatiser un acteur plutôt qu’un autre, mais d’objectiver les choses avec vous. Ce qui nous importe, c’est de savoir quelle part du financement public sert effectivement à améliorer les conditions de travail, la qualité de l’emploi et l’encadrement des travailleuses, et quelle autre part est absorbée par les coûts de structure, les stratégies commerciales ou la rémunération des actionnaires. C’est un enjeu qui nous semble fondamental. L’argent public ne doit pas servir à alimenter les poches des

actionnaires, mais bien, en particulier au cours de cette législature, à contribuer à améliorer le taux d'emploi et les conditions de travail de celles et ceux qui sont dans un secteur compliqué et en tension.

Il s'agit donc de connaître les différences significatives entre les modèles privés, publics et d'économie sociale en matière de réinvestissement des moyens publics dans le secteur. Vous avez analysé cette question sous plusieurs angles, notamment celui de l'absentéisme, et vos chiffres sont interpellants. On aimerait entendre vos explications et affiner ces chiffres. Ces questions sont légitimes pour le Parlement, d'autant plus à l'heure où nous devons faire des économies. Nous ne sommes pas là pour servir la soupe à des actionnaires privés grâce à des dispositifs de financement public.

Par ailleurs, la presse a signalé qu'une part importante des utilisateurs ayant quitté le système l'ont fait en raison du coût. Je pense que vous avez répondu à la question à ce sujet, mais j'aimerais que vous y reveniez, car vous en avez fait la démonstration contraire en parlant des frais complémentaires plutôt que du coût réel des titres-services. Il serait intéressant d'examiner cette différence. Savez-vous quel serait l'impact réel d'une nouvelle hausse du prix facial ou d'une augmentation des frais complémentaires du titre-service ? On a vu dans vos graphiques que les choses étaient quand même relativement stables ces dernières années, même s'il y a eu l'effet des frais complémentaires. Alors que l'on sait qu'il y a une réelle demande des utilisateurs des titres-services, cela aurait-il un impact ? Si oui, à quelle hauteur ?

La présentation de votre rapport semble aussi confirmer les difficultés structurelles du secteur en matière d'emploi. Si je ne m'abuse, vous avez dit que ce sont des emplois en pénurie, puisqu'il y a quasiment un équilibre entre les offres d'emploi du FOREm et les demandeurs d'emploi dans ce secteur. C'est donc un métier en pénurie qu'il conviendrait peut-être de valoriser. Confirmez-vous qu'il y a une tension au niveau de ce secteur ? Quelles seraient les possibilités pour faire évoluer les demandeurs d'emploi vers ces secteurs, puisque nous savons que cela pourrait augmenter le taux d'emploi ? C'est un objectif que nous avons en commun.

Avez-vous abordé la question des leviers réellement efficaces en matière d'attractivité de ce métier dans les titres-services ? Est-ce la formation ?

J'ai aussi entendu que vous aviez parlé de la mobilité de ces travailleurs. Si j'ai bien retenu, 25 % des travailleurs du secteur, soit une personne sur quatre, n'ont pas le permis de conduire. Ce taux m'interpelle ; il me semble énorme. En termes de politiques publiques, quand on sait que ces dispositifs ont été supprimés, cela serait-il une réelle plus-value d'étendre l'apprentissage

du permis de conduire pour favoriser l'emploi dans ce secteur ?

La question fondamentale pour nous qui traverse ce dossier est : comment concilier la viabilité budgétaire du système, l'accessibilité pour les utilisateurs et des conditions de travail dignes pour les travailleurs ? Je n'ai pas vu cette balance, mais peut-être est-elle dans votre rapport. En avez-vous fait cette analyse chiffrée ?

J'ajoute que le défi du vieillissement actuel de notre population doit être corrélé avec ce dispositif qui permet à bon nombre de personnes de rester à domicile. Pour nous, c'est la pierre angulaire. Votre étude doit permettre, avec des analyses recoupées ou une étude plus approfondie, de trouver une possibilité de maintenir un dispositif finançable et qui permette de bonnes conditions de travail. Nous voyons que c'est un secteur porteur en termes d'emplois.

Je vais maintenant passer à des questions plus précises, et, encore une fois, vous m'excuserez de l'approximation. Nous avons essayé d'être rapides lors de la prise de notes, mais ce ne fut pas chose aisée.

De manière générale, selon votre rapport, le modèle actuel a atteint ses limites. Faut-il le revoir ? Votre rapport insiste aussi sur des tensions structurelles relatives au dispositif. Pour vous, quelle est la fragilité la plus importante du dispositif actuellement ? Quelle est la première matière sur laquelle nous devons travailler ? Quelle est sa fragilité ? C'est un peu la continuité de la question précédente ; si aucune réforme importante n'était engagée, par quelle voie ce système risquerait-il de s'effondrer ?

Par rapport à la structure et au modèle économique, la présentation que vous nous avez faite montre une concentration progressive du secteur et une diminution du nombre d'entreprises actives dans ce secteur. Cette évolution est-elle appelée à se poursuivre, selon vous, ou va-t-il y avoir une rupture ?

Vous indiquez également que les entreprises commerciales et d'intérim affichent des rentabilités plus élevées, tandis que les structures sociales, par exemple les entreprises d'économie sociale, ont des coûts plus importants liés à l'encadrement et à l'accompagnement des travailleurs. De manière chiffrée à nouveau – on peut revenir sur le *slide* qui indiquait cela –, comment interprétez-vous ces écarts ? Est-ce dans le financement de l'accompagnement du travailleur que cet écart réside ? Peut-on considérer que certains modèles économiques sont aujourd'hui avantagés, ou pas, par le fonctionnement même de ce système ?

Je reviens sur la question des dividendes qui est cruciale, pour nous, et ce, toujours dans cette optique que l'argent public doit permettre d'investir, de promouvoir et de travailler sur la qualité et la durabilité de l'emploi, mais pas pour gonfler la poche des actionnaires. Dans votre présentation, je ne vois pas la

question des dividendes, comme les dividendes versés par certaines entreprises privées du secteur. Avez-vous très concrètement des éléments permettant d'évaluer le passage du financement public vers la rémunération des actionnaires, plutôt que de l'investissement qui est réinjecté dans les conditions de travail et la valorisation des travailleurs ?

Concernant les conditions de travail, là aussi, vous avez évoqué des choses très importantes qui m'interpellent, même si l'on se dit que ce sont des métiers extrêmement pénibles. Néanmoins, votre rapport montre une hausse importante de l'absentéisme dans certains secteurs plutôt que dans d'autres. Vous avez comparé les entreprises commerciales, les ALE et les entreprises d'économie sociale ; ces chiffres étaient assez interpellants. Selon vous, quels sont les facteurs les plus déterminants qui font que ces chiffres sont élevés ? Avez-vous pu les affiner en fonction de la pyramide des âges dans certains secteurs ? Les travailleurs sont-ils plus jeunes dans les secteurs comme les entreprises commerciales que dans les ALE, par exemple ? Est-ce lié à l'organisation du travail, à la pénibilité physique ou aux conditions salariales ? C'est ce que nous avons noté comme critère qui nous intéressait. Avez-vous pu affiner ces chiffres concernant l'absentéisme dans les différents secteurs ?

Vous avez un peu abordé la question du vieillissement des travailleurs et de la pénurie du travail des titres-services. Avez-vous identifié pourquoi ce travail n'attire pas les jeunes travailleurs qui sont pourtant dans les conditions ? Je reste toujours très étonnée positivement du nombre d'emplois à pourvoir par le FOREm, notamment dans les titres-services, et le nombre de demandeurs d'emploi. Qu'est-ce qui fait qu'il y a une inadéquation ? Les demandeurs d'emploi qui postulent dans les titres-services sont-ils des demandeurs d'emploi toujours très âgés ? Finalement, pourquoi les jeunes ne se dirigent-ils pas vers ce type de travail ?

Le salaire horaire a évidemment augmenté avec les indexations successives, mais le salaire mensuel reste faible dans ce secteur, souvent en raison du temps partiel. Je n'ai plus les chiffres en tête et je ne sais pas si vous les avez cités, mais une très grande partie de la population des titres-services sont des femmes : 95,5 %, me souffle-t-on. On sait que le travail à temps partiel est souvent non pas un choix, mais une obligation pour certaines. Cela a-t-il un impact sur ce qui semble être une difficulté majeure dans l'attractivité du secteur ?

Vous avez aussi un peu abordé les frais supplémentaires. Vous avez bien distingué les deux, entre le coût facial du titre-service et les frais supplémentaires qui étaient demandés. À un moment donné, vous avez dit que les choses n'étaient pas tout à fait claires dans les dispositifs de demande des frais complémentaires, et qu'il n'y avait pas d'harmonisation non plus dans le secteur concernant ces frais

complémentaires. Or, on sait que cela a un impact. En tout cas, vous avez dit que c'était la principale source d'insatisfaction des utilisateurs. Ils ne se focalisent pas tant sur le prix du titre que sur le manque de transparence et le coût de ces frais complémentaires. Pouvez-vous nous faire un point d'attention sur ces frais supplémentaires ? Vous êtes passé rapidement dessus, mais j'avoue que j'ai été assez interpellée de la manière dont certaines entreprises pouvaient appliquer ces frais supplémentaires dans une masse globale et pour laquelle il n'y a pas d'éclairage ou d'explications transparentes et claires pour l'utilisateur ainsi que celui qui paie ces frais complémentaires.

Vous avez aussi parlé de la digitalisation. Vous indiquez que la Wallonie n'était pas encore tout à fait prête pour un passage au 100 % électronique. À votre avis, que nous manque-t-il pour passer au 100 % électronique ? Est-ce réellement indispensable ? On sait tous qu'il y a une fracture numérique et que l'on est très vite largué par rapport à l'outil informatique. Selon vous, est-ce un prérequis indispensable que de passer au 100 % électronique ? Cela a-t-il un impact ?

Concernant le coût public et les effets retour, les chiffres étaient très intéressants. Je n'osais l'espérer ni l'imaginer. Il est très intéressant, factuellement et objectivement, de constater qu'il y a des effets retour très importants, mais qui bénéficient uniquement au niveau fédéral. Même si mes collègues semblent maîtriser complètement le sujet, moi pas. Par quel mécanisme le coût serait-il important et conséquent pour la Région et les effets retour uniquement renvoyés vers le Fédéral ? Existe-t-il des solutions par rapport à cette problématique ?

Voilà ce que l'on a pu relever, Madame la Présidente. Ce n'est certainement pas terminé, mais c'est une première salve de questions. Nous reviendrons, le cas échéant, lors des auditions avec des questions plus précises concernant le rapport.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Au vu du nombre de questions soulevées, je propose peut-être que mesdames répondent aux questions et puis on reposera toute une série de questions après. Sinon, ce sera à mon avis très compliqué pour elles de se souvenir de toutes les questions qui ont été posées, parce qu'il y en a quand même eu quelques-unes. Je proposerais donc de travailler par étape.

Mme la Présidente. – Ceci n'est pas notre habitude de fonctionner, mais je vais le proposer à l'ensemble des membres de la Commission. Acceptez-vous de fonctionner de cette manière, d'avoir les réponses directement après les questions posées ? La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Si je peux me permettre, il risque d’y avoir des questions redondantes.

(Réaction d’un intervenant)

Cela va être beaucoup plus lourd.

Mme la Présidente. – J’entends votre souci et la demande d’Idea Consult.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – On peut considérer aussi que les questions du Parti socialiste sont les questions qui font le tour de la question.

Mme la Présidente. – Ce serait assez peu correct, je pense. Si vous le voulez bien, on pourrait entendre à tout le moins vos questions, Madame Van Walle, peut-être celles d’Ecolo, afin de concentrer les questions à poser à Idea Consult et essayer d’éviter de sortir des thématiques déjà abordées. Êtes-vous d’accord ?

La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci, Madame, pour votre présentation.

Pour le groupe PTB, le premier grand sujet, c’est la santé des aides-ménagères. Les chiffres sont connus et sont alarmants. Comme vous l’avez dit, 13,5 % des travailleuses titres-services sont en incapacité de travail depuis plus d’un an. L’absentéisme de courte durée atteint 16,3 %. Ce ne sont pas de simples statistiques. Cela veut dire que des milliers de femmes s’abîment la santé au travail. En outre, la CSC rappelle que : 68 % des aides-ménagères ont un problème de dos ; 67 % souffrent de douleurs musculaires et articulaires ; 62 % ont des douleurs au cou et aux épaules. Dans une enquête récente de Securex, on a signalé que chaque jour, une aide ménagère sur cinq est absente pour cause de maladie et plus d’une sur dix est en incapacité de longue durée. Pourtant, ces travailleuses demandent la reconnaissance de leurs troubles musculosquelettiques comme maladie professionnelle et elles se heurtent à un mur.

Dans le même temps, on a une enquête de l’Inspection sociale qui montre que beaucoup d’entreprises ne respectent pas les règles en matière de bien-être. Je me permets de rappeler les chiffres de 2024 :

- 70 % des entreprises ne réalisent pas d’analyse de risque pour les femmes enceintes ;
- 80 % n’analysent pas les risques chimiques tels que la présence de substances dangereuses dans les produits de nettoyage ;
- 85 % n’ont pas fait d’analyse de risques musculosquelettiques ;
- 60 % n’organisent pas de visite médicale au moment du recrutement ;
- 40 % n’organisent pas de visite médicale périodique.

C’est une contradiction énorme. Tout le monde sait que ce travail est physiquement lourd. Tout le monde sait que les douleurs viennent des gestes répétés, des charges, des postures, du manque de pauses et de la pression horaire. Néanmoins, les travailleuses doivent se battre pour que leur maladie soit reconnue liée à leur travail et les gouvernements aux différents niveaux de pouvoirs ne lèvent pas le petit doigt pour rappeler à l’ordre les entreprises qui ne respectent pas la loi. On l’a encore vu dans votre présentation.

Quelles recommandations concrètes auriez-vous pour prévenir cet absentéisme et s’attaquer aux causes comme les troubles musculosquelettiques ?

Par rapport à l’encadrement des aides-ménagères, dans les titres-services, l’encadrement est essentiel. Les aides-ménagères travaillent seules dans des domiciles privés. Elles ont besoin de soutien, de formation, de visites à domicile, de médiation avec les clients, de protection quand il y a des abus ou une surcharge. Comme le montrent vos chiffres, toutes les aides-ménagères ne sont pas logées à la même enseigne dans ce domaine. Pensez-vous qu’il serait utile d’instaurer une norme minimale d’encadrement dans le secteur ? Pensez-vous que conditionner une partie des subsides à la formation, à la prévention, à l’encadrement, pourrait être utile aux travailleuses ?

J’en viens aux salaires, ceux-ci sont fortement influencés par le fait que les aides-ménagères travaillent à temps partiel, comme vous l’avez dit : 1 079 euros par mois. Dans la presse, M. le Ministre insistait sur le fait que 86 % des travailleuses sont à temps partiel et l’auraient choisi. Cependant, il faut être prudent avec le mot « choisi ». Quand un métier est si éprouvant physiquement qu’on ne peut l’exercer à temps plein, est-ce vraiment un choix ? Quand on a mal au dos, aux épaules, aux poignets, quand on doit courir d’un client à l’autre – vous l’avez dit aussi –, quand on n’a pas assez de temps de pause, choisit-on vraiment un temps partiel ? Comme cela a été dit dans la presse, la durée moyenne de travail dans le secteur est de 17 heures par semaine. Cela veut dire que beaucoup d’aides-ménagères ont de très petits revenus et sont en dessous du minimum de 19 heures instauré en 2021. La question importante n’est donc pas seulement le taux horaire, mais aussi le revenu mensuel. Avez-vous demandé aux travailleuses si elles accepteraient de travailler plus d’heures si le métier était moins pénible, mieux encadré et mieux payé ?

Vous avez également parlé de métier en pénurie. Que faudrait-il faire pour rendre ce métier attractif ? Vous avez parlé du permis de conduire, mais il ne faut pas oublier l’achat d’une voiture. Quand on est demandeur d’emploi, les moyens ne sont pas très importants.

J’ai essayé, comme mes collègues, de vous suivre du mieux que je pouvais, mais je ne pense pas que vous

avez parlé des frais de transport et du travail administratif. Je vais donc y revenir. Au-delà du salaire, il y a les coûts pour les aides-ménagères, qui doivent se déplacer d'un client à l'autre et perdent du temps dans les trajets. Quand elles le peuvent, elles utilisent le plus souvent leur voiture. Le Gouvernement fédéral a prévu une augmentation de l'indemnité kilométrique de 10 centimes par kilomètre pour certains trajets, mais cela reste très faible par rapport au coût réel, surtout aujourd'hui. Il y a aussi de plus en plus de travail administratif : encoder les prestations, gérer les documents, répondre aux clients... Ce travail s'ajoute aux heures officielles, mais il n'est pas toujours reconnu et encore moins payé.

Le rapport analyse-t-il le coût réel des déplacements pour les aides-ménagères ? Évalue-t-il si les indemnités actuelles couvrent réellement ces frais ? Je suppose que non, puisque cela porte sur 2024. Analyse-t-il le temps administratif effectué par les aides-ménagères ? Si oui, combien d'heures cela représente-t-il en moyenne par mois ? Quelles solutions voyez-vous pour éviter que ce temps administratif devienne du travail non rémunéré ?

J'en arrive à l'utilisation de l'argent public. Vous avez parlé du coût du dispositif. M. Jeholet a dit vendredi dans la presse que le coût réel d'une heure – je pense que vous l'avez confirmé – pour le titre-service est de 30,55 euros. Vous avez parlé de 30,15 euros, mais c'était une année plus tôt, je pense. Il dit aussi que la Région débourse 20,15 euros par titre, en plus des 10,40 euros payés par l'utilisateur. Toutefois, il ne faut pas oublier les frais supplémentaires, qui sont importants dans certaines sociétés.

Les syndicats ont démontré qu'en 2024, le secteur belge des titres-services a réalisé plus de 53 millions d'euros de bénéfices après impôts. Les dividendes versés aux actionnaires ont atteint 38,2 millions d'euros. Les entreprises rentables emploient 84 % des travailleurs du secteur. En outre, il y a une différence énorme entre les entreprises commerciales et les entreprises à finalité sociale. Les grandes entreprises commerciales font des bénéfices importants, tandis que les ASBL et les coopératives sont beaucoup plus fragiles, notamment parce qu'elles réinvestissent davantage dans l'encadrement et la formation. Pour nous, c'est une question de principe : l'argent public doit servir à améliorer les salaires, la santé, la formation et l'encadrement. Il ne doit pas servir à gonfler les dividendes des actionnaires.

Comment expliquez-vous l'écart entre le discours patronal sur un secteur en difficulté et les chiffres de bénéfices et de dividendes ? Le rapport dit-il quelle part des subsides publics finit dans les salaires, la formation, l'encadrement et les frais de structure, et quelle part finit dans les profits ? Ne faudrait-il pas, de votre point de vue, interdire ou plafonner les dividendes dans le secteur, vu l'argent public qui y est injecté ? Êtes-vous favorable à conditionner les subsides à des critères

sociaux tels que le salaire, l'encadrement, la formation, la prévention et le respect de la concertation sociale ?

Vous avez abordé la question du coût et de la déduction fiscale. C'est un sujet important, les frais supplémentaires le sont encore plus. Je rappelle que l'on a supprimé l'interdiction des frais supplémentaires en octobre 2024.

Cependant, dans une enquête menée par la FGTB auprès de plus de 1 700 aides-ménagères, 46 % disent avoir perdu des clients depuis 2025. La première raison citée, évoquée par 65 % des répondants concernés, ce sont les frais administratifs élevés facturés par les entreprises. La hausse du prix du titre-service arrive juste après avec 64 %.

La CSC arrive au même constat : près de 50 % des aides-ménagères déclarent avoir perdu des clients à cause de la hausse du prix ; 42 % disent que les clients actuels ont réduit le nombre d'heures demandées. En Wallonie, 53 % des aides-ménagères interrogées déclarent avoir perdu des heures de travail. Cela diffère un peu de ce que dit votre rapport. Cela veut dire que quand le prix total augmente, ce sont non seulement les utilisateurs qui paient, mais ces sont aussi les travailleuses qui perdent des heures, des revenus et de la stabilité. Je ne comprends pas la différence entre ce que les enquêtes syndicales démontrent et ce que vous dites dans votre rapport. C'est d'autant plus problématique que les entreprises ne sont pas obligées de justifier ces frais. Elles y mettent parfois tout et n'importe quoi – secrétariat, énergie, bien-être, administration –, mais rien ne garantit que cet argent améliore réellement les conditions de travail. Vous avez parlé d'encadrer les frais et vous avez parlé de transparence. Quelles solutions proposez-vous ? Une idée serait-elle de fixer le plafond ? Si oui, à combien ? L'idée serait-elle d'obliger les entreprises à justifier précisément l'utilisation de ces frais ?

Plus globalement, sur le prix, vous avez dit que les utilisateurs seraient prêts à payer plus si celui-ci améliore les conditions de travail des aides-ménagères. Comment recommanderiez-vous de le mettre en place ? Je ne vois pas comment le faire de manière concrète. Pour une certaine part de la population, j'ai entendu ce même genre de propos.

Vous avez aussi parlé de la diminution, voire de la disparition, de certaines entreprises. Depuis plusieurs années, on voit une concentration de plus en plus importante dans le secteur. Beaucoup d'entreprises ont fusionné ou ont été rachetées, ce qui donne des groupes de plus en plus gros et des situations de plus en plus importantes de monopole. Le récent achat de XLG par Trixxo va vraiment en ce sens.

Cette concentration pose plusieurs problèmes pour les travailleuses : des fermetures de bureaux – j'ai récemment reçu un courrier m'avertissant de cela pour

XLG –, une pression accrue, moins d'encadrement, moins de proximité.

Ensuite, pour les utilisateurs, quand quelques grands groupes dominent le marché, les clients ont beaucoup moins de choix et les entreprises peuvent imposer plus facilement des frais supplémentaires.

Enfin, pour l'argent public, plus le secteur se concentre, plus grande est la part de subsides qui risque d'aller vers quelques grands groupes privés. Vous avez évoqué une baisse de 13,5 % du nombre d'entreprises. Comment analysez-vous cette concentration grandissante du secteur et quelles peuvent en être les conséquences ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci pour la présentation. Je ne vais pas être très longue parce que beaucoup de questions précises ont été posées, mais j'ai quelques points d'attention et des questions.

Votre rapport s'inscrit aujourd'hui dans un dispositif du Gouvernement actuel répondant à la volonté de faire des économies partout où c'est possible. Votre rapport va évidemment servir à redéfinir le dispositif des titres-services, avec les lunettes du Gouvernement, à savoir : où faire des économies ? Faut-il en faire dans les titres-services ou non ? Si oui, comment ?

Il est donc important de se rappeler que toutes les recommandations, mais aussi votre rapport, vont servir à cela, avec, autour de la table, des approches complètement différentes. Quand on lit ce que le ministre communique à ce sujet dans la presse, il parle de « forte subsidiarité du secteur », de « problèmes de rentabilité des entreprises » et de « pénurie de personnel ». C'est ce qui ressort de la communication du ministre. Il est important de se rappeler du contexte politique dans lequel on est au regard de ce que vous amenez aujourd'hui.

Deuxièmement, il est indéniable – et vous l'avez rappelé avec les chiffres que vous avez mis sur la table – que le secteur des titres-services offre des services qui sont fondamentaux, aujourd'hui, dans notre société. Il s'agit de services – vous l'avez détaillé – entre autres destinés à des personnes plus âgées ou en situation de diminution physique. Vous avez, sauf erreur de ma part – et vous pouvez me reprendre si je me trompe –, indiqué que ces personnes représentent un gros pourcentage des utilisateurs de titres-services. Je rappelle que, derrière le rôle premier des personnes qui vont remplir des missions, par exemple, de nettoyage ou autres, il y a le rôle social de rencontre des bénéficiaires. Le lien et le bénéfice social sont similaires aux aides familiales ou d'autres prestataires de services. Je voudrais amener, au regard de ce que vous avez dit, un point d'attention sur la différence genrée des titres-services. Cela ressort fort dans votre rapport.

Je fais ici le lien avec l'emploi, ce qui tombe bien, puisque l'on est en Commission de l'emploi et que M. le Ministre Jeholet est ministre de l'Emploi. Vous avez évoqué la statistique de 67 %. Pouvez-vous préciser ce que ce pourcentage désigne ? S'agit-il du pourcentage de bénéficiaires ou de bénéficiaires femmes qui ont affirmé que cela a facilité la conciliation entre leur vie privée et leur vie professionnelle ? Je voudrais vous poser la même question concernant les 24,5 % qui estiment que cela a même un impact sur leurs heures de travail. Pouvez-vous préciser tout cela ?

J'aimerais porter un point d'attention qui me semble essentiel dans le travail déjà mené ou devant être complété par le ministre, son cabinet et l'administration. Il s'agit de l'impact sur les femmes en termes d'emploi et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Cela ne concerne pas uniquement la qualité d'emploi ou de mise à l'emploi ; il s'agit aussi de tout ce à quoi l'on fait face et qui arrive dans une vie.

Monsieur le Ministre, je vous invite, quand vous nous présenterez votre décret – j'imagine que cela va passer par décret – à avoir un test genre assez étoffé. Ce serait incompréhensible que l'on ait un test genre lacunaire, comme on a pu le voir dans certains contextes. Ces aspects positifs pour les femmes doivent être présents, et votre rapport permet d'amener certains éléments. Y a-t-il, à cet égard, des points d'attention au sujet de l'impact sur les femmes qui n'ont pas pu être présentés aujourd'hui et qui seraient utiles à relayer en plus de ce que vous avez amené ?

Je parlais des femmes qui bénéficiaient du service. J'en viens à présent aux travailleurs et travailleuses qui fournissent ce service. On sait que, dans certains secteurs de titres-services, ce ne sont quasi que des travailleuses – plus que dans d'autres. On sait qu'il y a beaucoup de travailleuses au global. Vous avez évoqué la satisfaction des bénéficiaires.

Avez-vous travaillé sur la satisfaction des travailleuses et des travailleurs par rapport à leur emploi ? Peut-être que cela m'a échappé. Y a-t-il des divergences en fonction de différents secteurs – types de métiers ou types d'emplois concernés comme l'intérim, les ALE ou l'insertion socioprofessionnelle – au sein des titres-services ? Il serait intéressant de connaître le degré de satisfaction des personnes qui rendent les services aux uns et aux autres. J'en ai fini pour mes questions sur l'emploi et le lien avec les services.

J'ai quelques questions un petit peu plus précises sur des chiffres qui m'interpellent. Le temps de travail obligatoire est normalement de 19 heures par semaine. Vous aboutissez à une moyenne de 17,3 heures. Il y a l'aspect qualitatif et l'aspect quantitatif. Avez-vous pu travailler sur les raisons qui expliquent cette statistique ? Pourquoi n'atteint-on pas, en moyenne, les 19 heures ? J'ai vu votre tableau, il était un peu variable en fonction des différents secteurs.

Puisque je parle d'heures, j'ai envie de revenir sur le nombre d'heures de formation. Je suis aussi interpellée par le fait que la moyenne est à 5,3 alors que le cadre réglementaire parle de 9 heures. Quand on regarde les chiffres que vous nous proposez, seul le secteur de l'insertion professionnelle dépasse le quota, ce qui est logique puisqu'il y a plus d'accompagnement. La formation en fait partie aussi et c'est donc plus élevé. C'est ce qui explique aussi plus que probablement le fait qu'il y ait plus de subsides, particulièrement dans l'économie sociale, de manière générale. Une question que je me pose aujourd'hui, c'est le rôle joué par l'économie sociale dans le secteur des titres-services.

J'ai l'impression que ce secteur joue un rôle particulièrement important pour des personnes qui sont potentiellement les plus éloignées de l'emploi. J'attire l'attention du ministre et des collègues sur le fait qu'aujourd'hui en Wallonie, nous avons – sauf erreur de ma part – un taux d'emploi de 72 %. Je ne sais plus si c'est le bon chiffre. Les experts et les académies qui travaillent sur ces questions nous disent que, au-delà de ce chiffre, si on veut atteindre les 80 %, on touche particulièrement les personnes les plus éloignées de l'emploi pour atteindre des pourcentages supplémentaires.

Ce sont donc nos dispositifs, entre autres publics, qui permettent d'aller grappiller des pourcentages supplémentaires. Il y a un gros travail – cela ne concerne pas spécialement Idea Consult – mené par le Gouvernement pour revoir tout le secteur des aides à l'emploi, et cetera. J'attire l'attention sur le fait que probablement – peut-être pouvez-vous confirmer ou infirmer ce que je dis ? – la subsidiation de l'économie sociale dans ce contexte est une plus-value pour remettre à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Pour nuancer mon propos, si l'on prend l'analyse par l'autre biais en se disant que ce dispositif ne permet pas d'être un tremplin vers un autre emploi, on ne voit que le manque. On doit aussi avoir un œil attentif sur l'effet positif du fait que ces personnes, même si elles restent dans un emploi titres-services, sont à l'emploi. Peut-être que l'on aurait une forte moins-value à supprimer ce soutien via l'insertion à l'emploi, parce que ces personnes n'iraient plus du tout vers l'emploi.

J'ai une question corollaire au nombre d'heures et de travail par semaine. La pénibilité est très forte dans ces différents emplois en titres-services, mais le temps de travail offert aujourd'hui aux personnes qui travaillent dans les titres-services – c'est une moyenne – est-il un temps de travail qu'elles voudraient plus élevé ? Ou est-ce une limite – humaine, physique – pour toutes sortes de raisons ? Dix-neuf heures ne constituent, en effet, « qu'un temps partiel », et on ne les atteint pas.

Avez-vous pu évaluer si les personnes souhaiteraient avoir plus d'heures, mais qu'elles ne les ont pas ? Si

oui, c'est peut-être différencié en fonction de certains secteurs. Y a-t-il quelque chose à dire là-dessus ? On me glisse à l'oreille que, sur le taux d'emploi en Wallonie, on est à 67,9 % en 2025. Je revois donc mon chiffre, mais peu importe. Je veux dire que le gap pour atteindre le Graal des 80 % passe par un soutien accru et un travail avec les personnes les plus éloignées de l'emploi.

J'ai une dernière question liée encore à la santé. Je vous ai parlé de la satisfaction des travailleurs et travailleuses, mais je voudrais également parler de leur état de santé. Une analyse qualitative de l'état de santé des travailleurs et des travailleuses a-t-elle été menée par Idea Consult, outre les aspects quantitatifs que vous avez déjà présentés en matière d'absentéisme ?

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur un chiffre qu'il a communiqué : il a dit que, entre 2016 et 2024, il y avait eu une augmentation de budget de 38 %. Je tiens à rappeler qu'il y a, là-dedans, une forte inflation qui a touché le budget entre 2016 et 2024. Si l'on déduit celle-ci, il y a alors une augmentation de 7,8 % en termes budgétaires, même si je veux bien entendre que l'inflation fait aussi partie du budget. Dans tous les cas, ce n'est pas un choix politique de 38 %, puisque l'inflation a induit cette augmentation ; il y a toutefois eu des choix politiques à concurrence de 7,8 %.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Présidente, puisque les questions vont dans tous les sens, je me demandais si l'on ne terminerait pas toutes les salves de questions afin de laisser à Idea Consult le temps de midi pour préparer les réponses. Cela peut se faire par blocs parce qu'il y a des thématiques différentes. Puisque c'est déjà parti un peu dans tous les sens, tant qu'à faire, ne terminerait-on pas tout pour ensuite leur laisser beaucoup plus de temps pour répondre par blocs en début d'après-midi ?

(Réaction de Mme Linard)

Ce n'est pas pour moi, Madame Linard, c'est pour les réponses...

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Valsamis.

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – Nous n'aurons pas de difficulté à répondre aux questions. Nous aurons peut-être juste besoin d'une petite pause technique quand les questions sont finies. On n'a pas besoin d'un temps de préparation extrêmement long parce que je pense que les questions se rejoignent pour la plupart. On peut répondre en bloc et l'on n'a pas besoin d'une pause de midi pour recommencer cet après-midi. Après une petite pause, on peut répondre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Tout d’abord, j’ai quelques questions générales. J’aurais aimé connaître les principales différences par rapport au précédent rapport d’Idea Consult. Êtes-vous repartis d’une page blanche ? La méthodologie était-elle identique ? Comment les choses se sont-elles déroulées par rapport à l’ancien travail ?

Vous avez cité, dans vos chiffres, le nombre d’aides-ménagères. J’ai noté presque 45 000, ce qui faisait 32 000 personnes employées en Région wallonne. Dans vos *slides*, il était fait mention de deux *focus groups* de respectivement 16 aides-ménagères. Confirmez-vous que seulement 32 aides-ménagères ont été consultées dans le cadre de cette enquête ? Cela me semble être un petit échantillonnage sur 32 000 personnes.

Au niveau des entreprises, il y en a 350 ; cela représentait 66 %. Cet échantillonnage est relativement représentatif.

En ce qui concerne la réalisation de ces entretiens, s’agissait-il d’entretiens sur ces 32 personnes ? Comment cela s’est-il déroulé ? Quelle était la méthodologie employée ? Y avait-il des questions-réponses ? D’où venaient ces aides-ménagères ? S’agissait-il d’aides-ménagères qui travaillent uniquement en Région wallonne, à Bruxelles ou en Flandre ? Quel était leur âge ? Était-ce ciblé ? Quelle était leur ancienneté dans le dispositif ? De quel échantillonnage êtes-vous partis pour arriver à toutes ces conclusions ?

Je voulais également savoir si vous vous étiez penchés sur la répartition de l’exercice des compétences entre les différents niveaux de pouvoir. Au sein du dispositif, quelles sont les entités responsables des différents aspects aujourd’hui à combler ? Par rapport au budget de la Région, pouvez-vous nous dire quelle est l’évolution du coût net du système pour la Région sur les 10 dernières années ? Avez-vous des projections sur les 5 à 10 années à venir, si le système reste en l’état ? Avez-vous déjà quelques pistes ? On sait aussi que le rapport s’arrête à 2024, et qu’il y a eu pas mal d’évolutions depuis. Y a-t-il déjà des tendances par rapport aux conclusions de ce rapport ? Comment voyez-vous la suite et l’évolution ? Une réforme importante va arriver, on ne peut pas se limiter aux chiffres de 2024, on doit anticiper les récentes évolutions.

Vous avez une expérience reconnue dans l’évaluation du dispositif, notamment lorsqu’il était aussi fédéral, mais également depuis sa régionalisation. Existe-t-il des comparaisons internationales de dispositifs similaires ? C’est bien de sortir du microcosme et de voir ailleurs quelles sont les différences avec les autres Régions du pays, mais aussi avec les autres pays.

Quelle est la proportion entre le prix du titre par utilisateur, l’intervention de la Région, et ce qui va réellement dans la poche des travailleuses ? J’aurais aimé avoir plus de précisions par rapport à cela.

Concernant les conditions de travail des aides-ménagères, on parle beaucoup de la santé des travailleurs et des travailleuses, mais il est vraiment important de préserver le système des titres-services parce qu’il permet aussi une protection sociale, ce qui n’est pas le cas du travail au noir. Il y a vraiment un aspect positif au maintien des titres-services, s’il était encore à démontrer. Vous avez beaucoup parlé du taux d’absentéisme des aides-ménagères et des causes. Identifiez-vous des pratiques d’employeurs plus performantes que d’autres en matière de prévention, d’accompagnement et d’encadrement pour faire diminuer l’absentéisme ? On voit que ce n’est pas forcément les aides publiques complémentaires qui font baisser l’absentéisme, mais on voit qu’il y a une concurrence en fonction des différents opérateurs. Quelles pistes pouvez-vous donner par rapport à cela ?

Vous avez répondu à pas mal de questions, notamment concernant les proportions des travailleuses qui subissent un temps partiel. On a vu qu’il y avait un tiers des travailleuses qui sont à temps plein... Pardon ?

(Réaction d’un intervenant)

Donc, 6 % uniquement. Avez-vous une idée des temps partagés qui sont souhaités et combien sont subis ? En travaillant moins que les 19 heures par semaine, qui sont pourtant une obligation aujourd’hui, c’est difficile d’avoir un salaire mensuel correct.

On sait que les entreprises signalent régulièrement avoir des difficultés à répondre à la demande de clients. Il y a une forte demande en main-d’œuvre. C’est un constat assez général. Pour vous, quels sont les freins à l’engagement de main-d’œuvre pourtant disponible ? L’obligation du temps de travail moyen minimal par unité d’établissement existe ; il n’est pas forcément respecté, mais est-ce une contrainte ? Cet horaire minimal est-il aujourd’hui une contrainte dans le recrutement pour les nouveaux engagements ?

On parle beaucoup de formation, on sait qu’il y a une obligation de neuf heures par an liée au dispositif wallon. Avez-vous des chiffres concrets par rapport au respect de cette obligation ? Quels sont les types de formations qui ont le plus de succès ? Comment les aides-ménagères perçoivent-elles ces formations ? On sait qu’elles ne sont pas toujours bien perçues. Des aides-ménagères qui sont dans le dispositif, parfois depuis longtemps, estiment que cela peut être une perte de temps. Comment voyez-vous cela de votre côté ? Comment les entreprises voient-elles ces formations complémentaires ? On imagine que c’est une charge de travail supplémentaire et que, par rapport à la pénurie, c’est une contrainte supplémentaire.

On sait aussi que des formations existent au niveau de la réglementation fédérale. Pouvez-vous nous retracer un petit peu le nombre d'heures par aide-ménagère au niveau de toutes ces réglementations et de toutes ces obligations de formation, d'encadrement et d'accompagnement pour voir s'il n'y a pas parfois redondance, et cetera ? On sait que tout ce qui est bien-être au travail dépend aussi du Fédéral.

Au-delà de cela, quelle est selon vous la plus-value de l'obligation au niveau wallon ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci à vous pour la présentation qui était dense et très riche. C'est la présentation du bilan de la période qui va jusqu'à 2024, couverte par la ministre précédente. Il y a des constats qui sont peut-être interpellants, notamment au niveau de la dynamique de concentration des entreprises. C'est déjà un élément qui a suscité des questions dans mon chef. Il y a toujours des entreprises de titres-services en Wallonie qui sont de petite taille. Vous suggérez que les entreprises de taille moyenne – à partir de 50 travailleurs – apparaissent relativement moins exposées au risque de sortie du dispositif. Cela suggère qu'il y aurait quand même une taille critique qui constituerait un facteur de résilience. C'est un phénomène qui n'est pas neuf. Constatez-vous que la situation des petites entreprises agréées s'est améliorée entre 2021 et 2024 ? En parallèle, des entreprises de taille plus robuste peuvent-elles apporter des avantages ? Voilà ma première question par rapport à la taille des entreprises.

Au niveau des entreprises, pourriez-vous ventiler les emplois entre les différents types d'entreprises qui coexistent ? Selon votre ancien rapport, datant de 2018-2020, 40 % des entreprises n'allaient pas atteindre l'équilibre. Quel est aujourd'hui le taux moyen de rentabilité des entreprises ? Pourriez-vous m'apporter cette précision ?

Les collègues ont beaucoup évoqué les dividendes. On l'a entendu à de nombreuses reprises. Quelle est la part des entreprises commerciales qui distribuent des dividendes ? C'est aussi une question qui me semble intéressante.

Environ 750 entreprises de titres-services existaient en 2024, pour près de 45 000 travailleurs et travailleuses – essentiellement des travailleuses. Pourriez-vous nous donner les proportions du nombre de travailleurs par type d'entreprises commerciales – ASBL, ALE – et donner une ventilation vraiment précise des travailleurs par type d'entreprises ? Comment le nombre d'entreprises agréées évolue-t-il sur la période étudiée ?

Au niveau de la rentabilité des entreprises et de l'hétérogénéité des secteurs, il me semble avoir compris qu'il y a une forme de double subventionnement pour les entreprises sociales. Ce double subventionnement

existe-t-il également au niveau des autres Régions du pays ? Avez-vous pu analyser cela et disposez-vous d'une évaluation de l'impact financier des entreprises d'insertion sociale par rapport à leur double subventionnement ? Existe-t-il un véritable impact du fait de bénéficier d'un deuxième subventionnement ?

Vous avez aussi mentionné la simplification administrative. Vous avez d'ailleurs évoqué des pistes. Avez-vous pu identifier des processus à améliorer de manière concrète qui permettraient d'alléger la charge sur les entreprises, ainsi que sur les travailleuses et les travailleurs, en matière de simplification administrative ?

Vous avez abordé l'évolution des habitudes d'utilisation des titres-services, notamment l'augmentation de la part des utilisateurs de plus de 65 ans. Pouvez-vous aussi mentionner l'évolution au niveau des autres formes de titres-services que les aides-ménagères ? Cette tendance se rencontre-t-elle aussi dans les autres formes de services que les aides-ménagères ?

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – Excusez-moi, on n'a pas compris la dernière question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Il s'agit essentiellement de services de ménage, mais qu'il y a aussi de la cuisine, des courses, et cetera. Avez-vous une idée de la répartition et de l'évolution des demandes, par exemple pour du repassage ? Les demandes se concentrent-elles toujours majoritairement sur le ménage ou y a-t-il aussi une diversification des demandes en fonction du profil des utilisateurs et en fonction des différentes catégories de services proposés ? Désolé si je n'ai pas été claire la première fois.

Au niveau des formations, on a l'impression que beaucoup de couches ont été apportées ces dernières années, mais pas toujours avec les effets escomptés. Certaines collègues souhaiteraient augmenter encore ces formations et charger davantage les entreprises par rapport à cela. J'aimerais savoir à quoi nous devrions être attentifs pour éviter de casser les entreprises parce que, sans elles, il n'y a pas d'emplois. Par rapport à ces formations, pourriez-vous rappeler la répartition des compétences dans ce *scope* entre la Région wallonne et le Fédéral ? Quelles sont leurs obligations respectives et, surtout, comment concilier ces obligations pour ne pas ajouter encore des couches supplémentaires et pour faire en sorte que ce soit praticable pour les entreprises ?

Par ailleurs, ces formations sont-elles réellement qualifiantes ? Apportent-elles une réelle plus-value aux personnes qui sont obligées de les suivre ? Vous avez également collecté des informations sur les sentiments des personnes par rapport à ces formations ;

comment avez-vous collecté des informations par rapport à cette perception ? En effet, c'est bien de perception qu'il s'agit. J'aimerais donc avoir davantage de détails sur la méthodologie qui a été utilisée pour cela.

Enfin, ma dernière question concerne la digitalisation. Au niveau wallon, on est en train d'avancer, on est de plus en plus prêts sur certains points. Il y a notamment eu la mise en place du comparateur par le ministre depuis le début de la législature, que vous avez évoqué dans votre exposé. Toutefois, cette digitalisation était déjà présente en Flandre pendant la période de votre enquête. Comment la Flandre a-t-elle accompagné cette digitalisation, tant au niveau des entreprises qu'au niveau des usagers ? En effet, la digitalisation concerne aussi les usagers. De même, les travailleurs et les travailleuses sont-ils impliqués dans cette digitalisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Beaucoup de choses ont déjà été demandées, mais j'ai cru entendre, tout à l'heure, que vous proposiez de chercher des solutions pour optimiser les déplacements. On sait que le déplacement est obligatoire. Vous aviez dit chercher des pistes. En avez-vous trouvées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci beaucoup à Idea Consult pour son rapport, son analyse et surtout sa présentation très claire et exhaustive.

En effet, nous abordons ces constats ici quasiment tous les 15 jours depuis que nous sommes là. C'est bien la preuve que les titres-services, avec près de 300 000 utilisateurs et un taux de satisfaction particulièrement important, sont vraiment rentrés dans notre quotidien. C'est rassurant et agréable de lire cela. Il y a quelques points d'attention, mais on peut vraiment conclure que ce dispositif est nécessaire pour les familles en Région wallonne : 67 % déclarent même que c'est un pilier dans leur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. C'est donc quelque chose auquel nous devons être particulièrement attentifs.

Vous avez dit qu'à peine 1 % des utilisateurs ont quitté le dispositif à la suite de l'augmentation de prix et que la majorité des utilisateurs seraient même prêts à payer 1 euro, voire 1,50 euro de plus si cela prend en compte le bien-être des travailleuses. À côté de cela, 66 % ne veulent pas que l'on enlève la déductibilité fiscale, alors qu'elle ne représente que 90 centimes par titre. Ils sont donc prêts à payer 1 euro ou 1,50 euro en plus, mais ils ne veulent pas que l'on retire les 90 centimes de déduction. Quelle est votre explication par rapport à cela ? Quelle serait, dès lors, votre recommandation concernant les frais complémentaires,

puisque j'ai noté que 73 % ou 76 % des utilisateurs estiment que ces frais ne sont pas assez clairs ?

Toujours côté utilisateurs, 83 % estiment que cela améliore leur qualité de vie et 39 % estiment même que cela leur permet de rester plus longtemps à domicile. Estimez-vous que le dispositif devrait offrir des missions complémentaires aux ménages ? Pensez-vous que le dispositif des titres-services devrait aller plus loin dans ce qu'il propose comme services aux usagers, par exemple aux personnes âgées, puisque 39 % estiment que cela permet de rester plus longtemps à domicile ? C'est un chiffre qui nous a interpellées, ma collègue, Geneviève Lazaron, et moi-même.

Je passe au volet portant sur les travailleuses. Vous parlez de rendre le métier plus soutenable, plus attractif. Y a-t-il, dans votre rapport, des recommandations concrètes là-dessus ? La question est la même pour la pénibilité et l'évolution de carrière. On sait qu'il est quasiment impossible de travailler en titres-services tout au long de sa vie. On arrive à un stade où, 25 ans après la création du dispositif, de nombreuses ouvrières sont là depuis le début et ont de grandes difficultés. Y a-t-il, dans le rapport, des recommandations concrètes sur la manière d'assurer des évolutions de carrière en interne ou une transition vers d'autres métiers ?

Vous avez dit que ce n'était pas un tremplin. C'est vrai que ce n'est plus du tout vu comme un métier tremplin ni par les utilisateurs ni par les entreprises, alors que, quand le dispositif a été créé, c'était son but initial. Je ne dis pas que cela ne peut pas évoluer, mais ce n'est plus tellement vu comme un tremplin. Y a-t-il des recommandations pour le faire évoluer vers d'autres métiers ?

Vous avez donné beaucoup de chiffres hyper intéressants sur le niveau de diplôme, l'absentéisme, le taux de reconversion. Il serait intéressant d'avoir une vue sur la répartition entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle. Pour l'absentéisme, on avait le chiffre dans les deux, mais il me semble que sur les autres données que vous avez précisées, on n'avait pas cette répartition. Vous avez glissé que cela pourrait aller plus loin, que l'on pourrait voir s'il y a davantage de reconversions en économie sociale ou en économie traditionnelle.

Vous recommandez également d'orienter le dispositif vers plus d'insertion. J'aurais voulu savoir si c'était, selon vous, une solution pour lutter contre les difficultés de recrutement. En effet, nous savons que le fait d'avoir de plus en plus de mal à attirer de nouveaux profils est une des grandes inquiétudes du secteur. Serait-ce une solution si le dispositif était plus orienté vers des entreprises d'insertion ?

Un autre chiffre qui nous a particulièrement interpellés, dont quasiment tout le monde a parlé, c'est

le taux d'ouvrières sans permis de conduire. Avez-vous des recommandations spécifiques par rapport à cela ?

Au niveau des obligations de formation, comment expliquez-vous qu'il y ait une telle différence entre le nombre d'heures de formation obligatoire et celles qui sont réellement données ? Vous avez parlé des neuf heures obligatoires. Je pense que ce sont les dispositions régionales. Il y a, en plus du dispositif régional, une obligation fédérale d'avoir 19 heures par an de formation, ce qui porte à beaucoup d'heures de formation sur une année. Est-ce ce qui explique qu'il y ait beaucoup de différence entre l'obligation et ce qui est pratiqué ? Quelles sont vos recommandations pour atteindre les objectifs obligatoires ? C'est pareil pour le taux d'encadrement. Nous avons vu qu'il y a des impositions et que cela ne suivait pas d'office les faits.

Au niveau des entreprises, c'est intéressant d'avoir les chiffres de rentabilité précis dans les différents volets du secteur des titres-services. Ce n'est pas fréquent que nous ayons des chiffres aussi précis, donc je me réjouis de pouvoir les analyser. C'est vrai que, en tant qu'ancienne présidente d'une ALE, j'ai été particulièrement interpellée par la totale non-rentabilité des ALE. Nous avons vu que c'étaient les seules qui étaient complètement en dessous du taux de rentabilité, si j'ai bien compris le graphique. Quelle est votre analyse par rapport à cela ? Pourquoi les ALE sont-elles particulièrement non rentables par rapport aux autres entreprises ? Nous savons qu'une réforme est prévue pour les ALE. Elle a déjà été annoncée par M. Jeholet. Même si ce n'est pas dans le rapport, j'aurais été intéressée d'avoir votre analyse par rapport à cela. Les sections titres-services des ALE doivent-elles plutôt fusionner entre elles ? Doivent-elles essayer d'être intégrées dans des entreprises d'insertion ? Doivent-elles se tourner vers l'économie commerciale ? Ce serait intéressant d'avoir votre avis là-dessus.

Je terminerai sur le volet digital ; 70 % des titres-services sont numériques. Ce qui m'a rassuré comme chiffre, c'est de voir que 95 % des utilisateurs les plus jeunes utilisent déjà les titres-services numériques. Si nous nous projetons à plus long terme, cela montre que la clientèle évolue vers ce type de titres numériques. Par contre, chez les personnes les plus âgées, on voit que le taux était à peine de 30 %, il me semble. Quelles sont vos recommandations pour accompagner cette transition numérique et digitale ?

Mme la Présidente. – Ceci clôture le tour de nos commissaires. Nous reprendrons nos travaux sur le dispositif wallon des titres-services à 13 heures 30.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 46 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 57 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, M. Fontaine est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de résolution

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Présidente, chers collègues, nous savons tous que la Wallonie fait face à plusieurs enjeux :

- il faut créer des emplois durables ;
- il faut réindustrialiser notre territoire de manière intelligente et stratégique ;
- il faut réussir à décarboner notre économie.

Le tissu économique wallon est principalement constitué de PME. L'IWEPS a dénombré presque 300 000 PME en Wallonie en 2024. Dans sa Déclaration de politique générale, le Gouvernement s'est engagé à « évaluer plus les politiques publiques avec l'objectif d'améliorer celles-ci ». Les résultats des évaluations dans l'élaboration et la réforme des politiques doivent être utilisés dans une dynamique d'amélioration constante.

Si je peux me permettre, depuis hier, le ministre-président a rajouté qu'il n'y avait pas de tabou. Il parlait surtout d'économie. Je crois que l'on pourrait utiliser ici un instrument de monitoring intéressant d'évaluation, un peu comme celui proposé hier pour évaluer l'apport des réformes fiscales, mais qui n'a malheureusement pas suscité un grand enthousiasme.

Il est important d'avoir un instrument d'évaluation. C'est important pour avoir de la transparence dans les différentes politiques dédiées aux entreprises, notamment dans les mesures de soutien. C'est fondamental, notamment pour assurer une équité entre les bénéficiaires de ces politiques.

Quand on évoque les mesures d'aide existantes, les chiffres varient, car elles n'englobent souvent pas le même périmètre ou pas les mêmes natures d'aide. La Banque nationale a publié, en octobre 2025, une étude qui fait le compte des aides et des subsides octroyés aux entreprises par l'État fédéral, les Régions et les Communautés. Elle arrive au total à 25 milliards d'euros, au bénéfice des entreprises, sous différentes formes, à savoir subsides directs ou réductions de cotisations sociales ou d'impôts. La part de ce montant pour les Communautés et les Régions – les entités fédérées – s'élève à 11,3 milliards, dont 3,1 milliards pour la Wallonie.

Le réseau Econosphères a calculé, quant à lui, que le soutien public aux entreprises a atteint un niveau de 51,9 milliards d'euros en 2022. Ces chercheurs ont utilisé une autre méthodologie qui différencie notamment le secteur privé non lucratif et le secteur privé lucratif, puisqu'en Belgique, certains services d'intérêt général sont mis en œuvre par des organisations privées non marchandes, notamment sous forme associative. Les chiffres de la BNB ne faisaient pas cette différence. Ils ont aussi inclus le manque à gagner issu des réformes fiscales du Gouvernement Michel. Nous savons que les aides aux entreprises sont divisées en quatre types de soutien : les aides à l'investissement, les aides à l'emploi, les aides à l'exportation ainsi que les aides à la recherche et à l'innovation. On peut ajouter aussi les aides pour accompagner de nouvelles créations de très petites entreprises et les aides à la formation.

Enfin, il existe une série d'exemptions et d'exonérations de taxes, sans que l'on puisse distinguer qui sont les bénéficiaires de ces exemptions et exonérations. Comme précisé dans notre texte de résolution, cette liste que je viens de faire dresser un peu le tableau de ce que pourrait inclure le cadastre des aides. Cette liste n'est pas exhaustive.

Vous avez peut-être publié l'une ou l'autre mesure de soutien. Elle l'est donc à titre illustratif. En établissant une méthodologie, on pourrait établir avec méthode un recensement complet et intégré. Comment y procéder ? Je crois que, aujourd'hui, il y a plusieurs

exemples avec le cadastre et les registres qui existent à différents endroits. En Wallonie, le cadastre APE permet d'identifier qui reçoit quoi comme subvention. La Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi mis en place un cadastre des subventions par ministre, par compétence et par année. L'information détaillée est disponible en ligne.

Le Gouvernement wallon a aussi annoncé vouloir développer un dispositif semblable relativement aux subventions facultatives. En réalité, tel site existe déjà depuis 2018. L'adresse est subventions.wallonie.be, mais il n'est pas rempli de manière exhaustive et les ministres du Gouvernement actuel ne le remplissent pas. Le site est assez bien complété jusqu'en 2024, mais, pour 2025 et 2026, ce n'est pas le cas.

Il existe aussi un module de recherche de la Commission européenne sur les aides auxquelles le ministre de l'Économie renvoie dans ses réponses aux questions écrites. Néanmoins, ce module de recherche est difficile à consulter si l'on ne possède pas l'expertise nécessaire. En réalité, ce type de registre n'est ni convivial ni transparent. Par contre, la Banque nationale a cité la Flandre comme exemple de la subsidiarité existante. Un site internet en ligne reprend tous les subsides, les bénéficiaires, le numéro d'entreprise, les communes et les domaines d'intervention thématiques. Il est simple d'utilisation et il est la preuve qu'il est possible d'être transparent.

Dans ce même registre, mais au niveau agricole, on peut aussi citer le registre BelPA – Belgian Paying Agencies – qui est très fortement lié aux aides européennes. Il existe encore d'autres registres au cadastre que je ne vais pas étaler ici. Attention, comme ce que j'ai dit en introduction, il n'est pas exhaustif, mais illustratif de ce qui se fait, tout simplement.

C'est pour cela que nous demandons, dans un premier temps, via cette résolution, l'établissement d'un cadastre, sous forme de registre en ligne, de ces aides aux entreprises, cadastre qui serait réalisé par l'administration wallonne où les aides seraient rassemblées, puisque des éléments existent.

Un tel registre n'est évidemment pas pour nous une finalité en soi. Ainsi, dans un deuxième temps, nous pensons qu'il est nécessaire de réaliser des évaluations sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des aides. C'est la deuxième étape et, même à ce moment-là, on ne partait pas de zéro non plus. On mentionne dans le texte de la résolution plusieurs types d'études réalisées par l'IWEPS, la Cour des comptes ou le Bureau fédéral du Plan. Nous pensons donc qu'il faut poursuivre et systématiser ce travail d'évaluation, notamment sur base d'un registre des différentes aides aux entreprises. C'est ce que nous proposons. Cette série d'évaluations devrait être réalisée par l'IWEPS, et nous proposons que l'ordre de priorité soit défini en concertation avec les interlocuteurs sociaux dans le cadre du CESE.

Enfin, ce travail d'évaluation permettra de faciliter la réorientation des moyens, pas forcément les économies – c'est au Gouvernement de voir –, et surtout de privilégier les aides les plus porteuses pour la réindustrialisation de la Wallonie dans le but d'améliorer l'impact sur l'emploi net. Il s'agit aussi de valoriser et de favoriser la décarbonation de l'économie wallonne et le respect de la trajectoire climatique en évitant que des dispositifs moins performants donnent lieu à des effets d'aubaine.

Chers collègues, pour mettre en place notre proposition, il ne faudra pas réinventer la roue. Des exemples existent, comme je viens de l'illustrer. En ce sens, j'espère que notre résolution aura votre soutien et je vous remercie pour votre écoute.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Chers collègues, je ne vais pas vous surprendre sur le principe : évidemment, personne ici n'est contre la transparence, l'évaluation ou l'efficacité des aides publiques – certainement pas le MR, d'ailleurs. Cependant, entre une bonne intention et une politique applicable, efficace et soutenable, il y a parfois un écart important. Oui, il faut rationaliser les aides ; oui, il faut éviter les effets d'aubaine ; oui, il faut améliorer...

Pourrais-je vous demander de vous taire ? C'est un peu embêtant. Merci.

Oui, il faut améliorer l'efficacité des dispositifs, mais encore faut-il disposer des outils adaptés et concrètement mobilisables. Aujourd'hui, nos priorités et les priorités de ce Gouvernement sont claires : stabiliser, redéployer et renforcer le tissu économique wallon en soutenant et en encourageant nos PME, nos indépendants, nos artisans et nos industriels, que ce soit par des réformes ou par des aides ciblées ; bref, soutenir ceux qui créent de l'emploi et de la richesse en Wallonie. C'est notre leitmotiv.

Dans ce contexte, il nous semble que toute l'énergie et les moyens disponibles doivent être orientés vers cet objectif. Il serait contre-productif, à ce stade, d'affecter des millions – que la Région n'a pas, d'ailleurs – au développement d'un outil qui ne pourrait être que mal calibré – j'y reviendrai –, parce que la réalité est la suivante : chaque euro investi dans un outil administratif est un euro en moins pour les aides directes au redéploiement économique. Vous l'aurez compris, pour le MR, investir dans un registre en ligne dès aujourd'hui revient à mettre la charrue avant les bœufs. Évaluer et cadastrer des dispositifs qui sont eux-mêmes en pleine mutation est également contre-productif. Selon nous, il est toujours plus rationnel de laisser les réformes

produire leurs effets avant de figer un système de *reporting* complexe.

À ceci s'ajoute la nécessité d'harmoniser et de moderniser les outils numériques de l'administration. La réalité est simple : la Wallonie ne dispose pas, aujourd'hui, d'une politique de la *data* suffisamment mature pour construire un cadastre fiable, cohérent et utile. Nos administrations travaillent encore trop souvent en silo et les données sont parfois incomplètes, parfois contradictoires. Le texte de la proposition lui-même reconnaît d'ailleurs qu'il est déjà difficile de distinguer certaines aides destinées aux entreprises de celles destinées aux ménages.

Pourtant, on nous propose un registre centralisé extrêmement ambitieux, avec un *reporting* semestriel, des évaluations croisées, une analyse d'impact sur l'emploi, la décarbonation ou encore la réindustrialisation. Soyons réalistes, cela représente une charge administrative et financière énorme. De plus, cette charge ne retombera pas uniquement sur l'administration, mais aussi sur les entreprises elles-mêmes, car pour mesurer l'impact précis d'une aide sur le CO₂, sur l'emploi net ou sur la réindustrialisation, il faudra nécessairement demander des rapports, des indicateurs, des bilans et parfois même recourir à des consultants externes, ce qui coûtera évidemment encore beaucoup en temps et en argent. Pour nos entreprises, la réflexion sera vite faite : encore des coûts, encore du temps perdu, encore de la complexité.

En effet, si nous suivions le raisonnement d'Ecolo, on imposerait encore aux entreprises qu'elles passent plus de temps à remplir des tableaux Excel qu'à produire, exporter, investir ou embaucher. On ne peut pas demander à nos PME de courir un marathon économique avec un sac à dos administratif encore plus lourd. Notre DPR prône d'ailleurs tout l'inverse.

Ensuite, il y a une vraie question méthodologique. Même les études citées ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les montants des aides : 25 milliards selon **BNP**, 51,9 milliards selon le réseau Econosphères. En plus, AKT a formulé des critiques importantes sur la définition même des aides comptabilisées. Si les experts eux-mêmes ne s'accordent pas sur le périmètre, comment prétendre construire rapidement un outil précis, objectif et scientifiquement incontestable ? Je vous le demande.

Le texte de la proposition mentionne la Flandre à plusieurs reprises, cette dernière ayant adopté un registre des aides. Attention, chers collègues, comparaison n'est pas raison. En effet, il semble qu'Ecolo ait fait fi des réalités administratives et économiques différentes de ces deux Régions. La Flandre dispose d'un tissu économique plus mature, plus dense et moins dépendant des aides publiques. La Wallonie, elle, est encore en phase de redéploiement et de réindustrialisation. Les auteurs de la résolution ne

disent pas autre chose lorsqu'ils écrivent que la Wallonie est à la croisée des chemins. Nos entreprises ont besoin de stabilité, de confiance et de discrétion pour investir. Oui, il y a aussi un enjeu de confidentialité.

Certaines aides concernent l'innovation, la recherche ou des stratégies industrielles sensibles. Rendre ces informations publiques peut donner des indications précieuses à des concurrents, voire décourager certaines entreprises de solliciter des aides pourtant essentielles. Je ne parle même pas des nombreuses entreprises en personne physique, pour lesquelles la question de la protection de la vie privée se pose clairement.

Enfin, je note encore que le groupe écolo dépose une résolution et non un décret. Ce n'est pas un détail, cela démontre qu'eux-mêmes connaissent la complexité juridique, technique et opérationnelle du dispositif qu'ils proposent.

Si, pour toutes les raisons évoquées ci-devant, la résolution semble prématurée, il n'en demeure pas moins que ce Gouvernement est attentif à l'évaluation et au monitoring, comme en témoignent les réformes récentes ou à venir en matière de politique de l'emploi, par exemple. Concernant les aides à l'emploi, la récente réforme visant à créer un incitant unique à l'embauche, Job+, s'inscrit pleinement dans la vision mise en avant par la proposition de résolution :

- une seule prime ;
- un accès simplifié via une plateforme numérique à laquelle l'employeur aura accès direct ;
- un seul organisme de gestion de paiement ;
- un monitoring continu sera mis en place afin de mesurer les indicateurs clés tels que le taux d'emploi et d'ajuster rapidement les modalités du dispositif si nécessaire, et d'éviter les effets d'aubaine dont nous parlions tout à l'heure.

Grâce à la mise en place d'un mécanisme unique, le Gouvernement et le Parlement pourront bénéficier d'un suivi régulier. L'administration a déjà mobilisé d'importantes ressources pour réformer les dispositifs. On peut déjà constater que la réalisation d'un nouveau cadastre risquerait de recréer de la lourdeur administrative sans valeur ajoutée opérationnelle.

En ce qui concerne les APE, un nouveau cadastre, plus précis, est en cours de rédaction par le cabinet.

Pour rappel, un décret-cadre entérinera l'abrogation du dispositif APE et instaurera des règles communes avec plusieurs principes clés :

- la transparence avec une publication annuelle d'un cadastre des bénéficiaires ;
- une simplification administrative ;
- une égalité de traitement avec des critères objectifs et vérifiables d'octroi des subventions ;
- un soutien effectif à l'emploi.

Voilà des exemples concrets de réformes qui s'inscrivent déjà dans les principes mis en avant par la résolution : transparence, simplification, évaluation, quand bien même un cadastre unique et centralisé n'est pas mis en place.

Il convient de poursuivre ce travail dispositif par dispositif, et d'attendre que l'administration soit prête, que les outils soient harmonisés et que notre machine économique soit relancée. Peut-être alors, une fois ces réformes abouties, pourra-t-on envisager un cadastre du type de celui préconisé par écolo ?

Nous n'en sommes pas encore à ce stade, mais les choix de notre majorité sont très clairs : moins de lourdeur administrative, plus d'efficacité, moins de contraintes, plus de compétitivité, moins de bureaucratie, plus de soutien concret à ceux qui entreprennent.

Au MR, nous considérons que l'entreprise n'est pas un problème à surveiller en permanence, elle est une force à libérer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Selon la presse de ce matin, le ministre-président et le ministre Desquesnes s'accordent sur le fait de la nécessité de faire des efforts complémentaires. Il est donc indispensable de disposer d'un cadastre des aides et des impacts sur l'emploi de celles-ci, tout cela, afin d'évaluer, d'adapter et, in fine, de décider.

La proposition qui nous est soumise pose une question simple, chers collègues : savons-nous précisément quelles aides publiques sont octroyées aux entreprises ? À qui ? Pour quels montants et avec quels résultats ?

Pour le groupe socialiste, non seulement vous ne serez pas étonnés si cette question est légitime, mais elle est également indispensable.

Les aides aux entreprises mobilisent des montants importants, à savoir plus de 3 milliards d'euros pour la Wallonie, et elles poursuivent des objectifs essentiels : soutenir nos PME, renforcer notre tissu industriel, favoriser l'innovation, créer de l'emploi durable et accompagner la décarbonation de notre économie.

Dans une région qui doit se réindustrialiser, l'intervention publique est nécessaire. Personne ne le conteste. Précisément parce que c'est de l'argent public, il doit être utilisé avec exigence comme dans tous les dossiers. Il doit produire un effet mesurable de l'emploi, de l'investissement, de la formation, de l'innovation, de l'ancrage local, de la réduction des émissions.

Lorsqu'une aide ne produit pas, malheureusement, ses effets, lorsqu'elle génère des effets d'aubaine, lorsqu'elle finance ce qui aurait, de toute façon, été fait

sans soutien public, il faut pouvoir le constater, le dire et réorienter les moyens.

La proposition rejoint également la DPR, selon nous, puisque le Gouvernement wallon y annonce une stratégie d'évaluation des politiques publiques. La majorité y annonce, en outre, une volonté de rationaliser les aides et services aux acteurs économiques afin de cibler les besoins, d'éviter les effets d'aubaine et d'amplifier l'impact sur le développement économique de la Wallonie. Nous prenons le Gouvernement au mot.

La proposition contient trois demandes principales, chers collègues :

- un cadastre annuel en ligne des aides ;
- une évaluation par l'IWEPS de leur efficacité ;
- une information semestrielle au Parlement.

Ces demandes semblent aller dans le bon sens. Pour notre groupe, la question n'est donc pas de savoir s'il faut aider les entreprises, mais plutôt quelles aides, pour quelles entreprises, à quelles conditions, avec quels résultats pour les travailleurs, pour l'économie wallonne et pour la transition.

Vous ne serez pas étonnés, chers collègues, nous soutiendrons cette proposition de résolution, en rappelant que l'enjeu n'est pas de fragiliser les entreprises wallonnes, mais de renforcer l'efficacité de l'action publique. Les entreprises ont besoin de stabilité, de clarté et de soutien. Les citoyens, eux, ont droit à la transparence sur l'utilisation de l'argent public. Le Parlement a le devoir de contrôler si les politiques menées produisent réellement les résultats annoncés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Madame la Présidente, cette résolution met en avant un enjeu essentiel : la transparence dans l'utilisation de l'argent public. Chaque année, d'importants montants sont accordés aux entreprises sous diverses formes, que ce soit des aides ou des exonérations. On parle de plusieurs milliards d'euros. Ce sont là des moyens publics importants qui sont financés par les citoyens, par les travailleurs, par les indépendants et par les familles. Il est donc normal que le Parlement puisse disposer d'une vision claire de leur utilisation.

Il faut savoir quelles entreprises bénéficient de ces aides, pour quels montants, dans quels secteurs, avec quels objectifs et avec quels résultats. C'est le plus important. Cela fait des années que l'on demande d'avoir une vue claire sur les aides qui sont octroyées, parce que nous voulons savoir si cela porte ses fruits, mais on nous a renvoyé à un site européen qui n'est pas très lisible. C'est le rôle du contrôle démocratique de vérifier que l'argent public serve réellement à l'emploi, l'activité économique, les PME, l'industrie, la recherche, l'innovation et le développement de la Wallonie.

C'est pourquoi nous soutenons la création d'un cadastre annuel des aides publiques. Ce cadastre doit permettre de rassembler les informations aujourd'hui dispersées et de donner une vue d'ensemble des aides à l'investissement, à l'emploi, à la formation, à l'exportation, à l'innovation ainsi que les exonérations.

On soutient également l'évaluation confiée à l'IWEPS. Une aide publique doit être évaluée sur ses effets réels et pas seulement sur ses intentions affichées. Si une aide ne crée pas d'emplois, ne maintient pas l'activité en Wallonie, ne renforce pas le tissu économique local ou alimente des effets d'aubaine, comme cela a été rappelé, alors elle doit pouvoir être remise en question. Cela me paraît essentiel.

Toutefois, pour nous, la transparence et l'évaluation ne suffisent pas. Elles doivent s'accompagner d'une véritable responsabilité des entreprises qui reçoivent cet argent public. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui vise à conditionner les aides publiques régionales à des engagements clairs, contrôlables et opposables. Ces engagements doivent porter notamment sur le maintien de l'emploi, le maintien de l'activité en Wallonie, le respect des conditions de travail et la contribution réelle au développement économique local. Une aide publique ne peut pas être considérée comme un chèque en blanc. Elle doit reposer sur un contrat clair entre l'entreprise et la collectivité. Lorsqu'une entreprise reçoit de l'argent de la Région, elle doit respecter les engagements pris. Si ces engagements ne sont pas respectés – par exemple, en cas de fermeture de sites, de délocalisations ou de licenciements collectifs –, un mécanisme de remboursement total ou partiel doit être prévu.

Cette logique est cohérente avec la Déclaration de politique régionale, qui affirme vouloir mieux évaluer les politiques publiques, rationaliser les aides économiques, corriger les effets d'aubaine et renforcer l'impact des aides sur le développement économique de la Wallonie. Pour atteindre ces objectifs, il ne suffit pas de publier des chiffres, il faut également prévoir des conditions, les contrôler et tirer les conséquences quand elles ne sont pas respectées.

Enfin, ce cadastre permet d'avoir un débat au Parlement sur ce qui doit être mieux ciblé, amélioré, mieux conditionné, voire supprimé en cas d'effet d'aubaine. Nous voterons donc cette résolution parce qu'elle va dans le bon sens en renforçant la transparence sur les aides aux entreprises. Avec notre amendement, nous voulons aller un pas plus loin afin de faire en sorte que l'argent public soit accompagné d'obligations claires et de conséquences en cas de non-respect. L'argent public doit servir l'emploi, l'activité économique réelle, les PME, l'industrie, les travailleurs et l'avenir de la Wallonie. Il ne peut pas devenir une prime sans contrôle pour des entreprises qui, demain, pourraient fermer, licencier ou partir ailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi d’abord de saluer la cohérence formelle de cette proposition de résolution. Les collègues d’Ecolo identifient un enjeu réel : l’efficacité des aides publiques aux entreprises mérite d’être interrogée sérieusement. Cependant, une fois ce constat formulé, l’honnêteté intellectuelle impose d’aller jusqu’au bout de la logique.

Commençons par l’évidence que personne n’ose dire clairement. Dans un monde idéal, les pouvoirs publics n’auraient pas à compenser les handicaps des entreprises par des aides et subsides. Dans un marché parfaitement efficient, l’aide publique est une distorsion. Néanmoins, les défaillances de marché existent, elles sont réelles et il appartient aux décideurs publics d’y répondre avec discernement et non avec une générosité aveugle. Personne ne distribue des aides par idéologie. On recourt aux aides parce que l’on y est contraint par un contexte structurel de compétitivité. J’aimerais m’attarder un peu sur cet aspect pour replacer le contexte.

Regardons les chiffres tels qu’ils sont. En 2024, le coût du travail en Belgique s’élevait à 48,20 euros de l’heure ; il occupe ainsi la troisième place en Europe après le Luxembourg et le Danemark, et se situe nettement au-dessus de la France – où il s’élève à 43,70 euros – et de l’Allemagne – 43,40 euros. Dans l’industrie manufacturière spécifiquement, la Belgique occupe, hélas, la première place de la zone euro pour le coût horaire du travail. En termes absolus, le coût du travail demeure significativement plus élevé que dans les pays voisins, avec un écart qui se situait toujours autour de 10 % en 2024. Ce handicap pèse sur la compétitivité des entreprises belges et fragilise notre capacité à attirer des investissements, à préserver l’emploi et à maintenir une base industrielle solide.

À cela s’ajoute un second handicap structurel : le coût de l’énergie. Je veux être précis à ce sujet, parce que la réalité est plus nuancée que ce que l’on entend parfois. Pour les ménages et les PME, la Belgique se situe dans une position intermédiaire par rapport à ses voisins. C’est ce que confirme l’étude sur la CREG de PwC de mai 2026, qui est donc toute récente. Cependant, elle précise que le coût de l’énergie est plus bas en Flandre qu’en Wallonie et à Bruxelles.

Pour les grands consommateurs industriels, qui sont au cœur des enjeux de réindustrialisation que cette résolution entend servir, le tableau est radicalement différent. L’étude Deloitte 2026, réalisée pour Febeliec et portant sur les consommateurs industriels utilisant entre 100 et 1 000 gigawattheures par an, établit que, pour un consommateur de 100 gigawattheures, la Wallonie affiche un prix *all in* de 120,50 euros par mégawattheure, soit 17,3 % au-dessus de la moyenne

des pays couverts, ce qui représente un surcoût annuel de 1,78 million d’euros. Pour un consommateur de 1 000 gigawattheures, le surcoût reste de 8 %, soit 7,65 millions d’euros par an.

Le patron d’une grosse entreprise industrielle située près de Liège, à capitaux belges, mais ayant des usines ailleurs en Europe, me signalait récemment que des commandes belges sont désormais régulièrement traitées en France plutôt qu’en Wallonie, tout simplement parce que le coût de l’énergie y est 40 % moins cher, sans compter les coûts de raccordement à l’énergie, souvent très ou trop chers pour les entreprises, là où ces raccordements sont souvent gratuits chez nos voisins. Ce n’est pas le fruit du hasard ; c’est le résultat de choix politiques assumés par nos voisins que sont la France, l’Allemagne ou les Pays-Bas. Ces pays n’ont pas moins d’aides que nous. Ils les organisent différemment, notamment via la structure fiscale et tarifaire, plutôt que par des subsides directs.

À côté de ces deux éléments majeurs handicapant la compétitivité de nos entreprises wallonnes, il y en a encore d’autres. Dois-je rappeler les auditions que nous avons organisées dans cette Commission sur l’attractivité du territoire wallon, où EY listait d’autres facteurs ? Mentionnons quelques recommandations :

- renforcer les PME et les jeunes entreprises en facilitant l’accès aux financements ;
- rationaliser les réglementations ;
- simplifier les procédures administratives pour les entreprises et les start-ups ;
- promouvoir l’innovation et les initiatives de recherche et développement ;
- favoriser une relation de confiance entre les entreprises et les autorités plutôt qu’un modèle fondé sur les audits et les conflits.

Ce sont exactement les chantiers que ce Gouvernement a ouverts.

Aussi, les entreprises – particulièrement les PME – ne font pas seulement face à une concurrence wallonne. Sur un marché aussi petit que la Wallonie, elles doivent sortir de notre territoire, où elles font face à une concurrence européenne, voire mondiale. Les aides ne sont donc pas un luxe. Elles sont un correctif structurel imposé par des handicaps de compétitivité que nous n’avons pas du tout choisis. C’est de cela que je parle lorsque j’évoque l’honnêteté intellectuelle : il faut tout dire et tout expliquer. Si le système d’aides wallon avait bien fonctionné pendant des années, comment expliquer que, selon l’IWEPS, le taux d’emploi des 20 à 64 ans en Wallonie s’élevait, en 2024, à 67,1 %, alors que le taux européen était de 75,8 % et que le taux flamand atteignait 76,9 % ? Comment expliquer que le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie – à 22,3 % en 2024 contre 14,5 % en Flandre ?

La réponse est simple : les aides n’ont pas été suffisamment bien ciblées. Trop souvent, elles ont

compensé des comportements que les entreprises auraient de toute façon adoptés. C'est exactement ce que la littérature économique nomme « l'effet d'aubaine », et c'est ce que l'IWEPS lui-même a confirmé, notamment dans son évaluation du dispositif « Impulsion -25 ans » en 2023, en concluant que le dispositif n'avait pas relevé le taux de retour à l'emploi des jeunes peu scolarisés.

À la lumière du texte qui nous est soumis aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander pourquoi Ecolo n'a pas proposé la mise en place d'un tel système sur les aides lors de la législature précédente, alors même que ce parti était au Gouvernement. Les dates et les bilans parlent d'eux-mêmes, mais je n'accablerai pas les gouvernements passés : ce qui compte, c'est ce que nous faisons maintenant.

C'est ici que la proposition d'Ecolo se heurte à sa propre contradiction fondamentale. Ses auteurs citent abondamment notre Déclaration de politique régionale dans leurs considérants. Ils auraient pu s'épargner la rédaction de cette résolution, puisque le Gouvernement – comme mon collègue Vincent Maillen l'a dit – agit justement sur cette question. La Déclaration de politique régionale prévoit « une véritable stratégie d'évaluation des politiques publiques *ex ante*, *in itinere* et *ex post* », avec un rôle renforcé et transversal pour l'IWEPS et un *spending review* intensifié et planifié de manière pluriannuelle. Elle précise que « les résultats des évaluations dans l'élaboration de la réforme des politiques doivent être utilisés dans une dynamique d'amélioration constante ».

Sur la question des effets d'aubaine, la Déclaration de politique régionale s'engage à ce que « l'ensemble des aides et services à destination des acteurs économiques soient rationalisés afin de cibler davantage les besoins actuels des entreprises, corriger et éviter les effets d'aubaine, et amplifier leur impact sur le déploiement économique de la Wallonie ». C'est, mot pour mot, l'objectif que poursuit la résolution, qui n'apporte donc pas de grande nouveauté par rapport aux intentions inscrites dans la Déclaration de politique régionale. La Déclaration de politique régionale elle-même dresse le constat de l'héritage à réformer. Ainsi, 125 plans coexistent en Wallonie avec « des redondances, des superpositions, voire des incohérences », au point qu'il n'est plus possible ni de comprendre, ni de suivre, ni de gérer l'ensemble. Ce constat d'honnêteté est le point de départ de l'action du Gouvernement, pas une critique qu'il faudrait lui adresser de l'extérieur. Cette réforme n'est pas un vœu pieux. Elle est en cours de déploiement.

Comme il en a déjà été question dans cette Commission et au sein de ce Parlement, prenons l'exemple des aides à l'emploi. Elles viseront désormais le public des travailleurs les plus jeunes et les plus âgés, qui sont les plus éloignés de l'emploi pour les raisons

que l'on connaît. De plus, le mécanisme d'octroi sera simplifié. Concrètement, la réforme instaure un incitant unique, simple et lisible, accessible à tous les secteurs d'activité, avec un soutien pouvant atteindre jusqu'à 1 200 euros par mois. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Le but de la réforme est d'inciter les employeurs à embaucher les chercheurs d'emploi plus éloignés du marché du travail, en leur octroyant une prime visant à compenser une productivité plus faible, qu'il s'agisse d'une absence de qualification, d'un manque d'expérience ou d'une période d'inactivité. C'est cela, mieux cibler les aides. Ce sont les jeunes de moins de 25 ans sans qualification, les personnes de plus de 50 ans, ceux qui sont inoccupés depuis 12 mois ou 24 mois, qui sont au cœur du dispositif. Ce sont eux, et non des profils déjà employables que la réforme veut prioritairement soutenir. C'est exactement la logique que défendent les Engagés : ne pas distribuer à l'aveugle, mais orienter la dépense publique là où le marché est défaillant et là où des individus sont laissés au bord du chemin.

Seul le troisième point de la résolution, à savoir un *reporting* parlementaire formel, mériterait réflexion avec, comme l'a indiqué mon collègue, Vincent Maillen, toutes les limites dues à la confidentialité du « secret des affaires ». Sur le principe, nous n'y sommes pas opposés. Le contrôle parlementaire est légitime et nous y sommes attachés, mais une communication semestrielle serait excessive au regard de ce que ce type d'évaluation implique comme délais administratifs. Un *reporting* annuel serait plus proportionné et plus utile, par exemple, lors du discours sur l'état de la Wallonie.

Permettez-moi de conclure sur ce qui me semble être le fond du sujet. Nous partageons l'objectif d'une meilleure utilisation des deniers publics. Nous partageons l'ambition de lutter contre les effets d'aubaine. Nous partageons la nécessité d'évaluer les politiques publiques. Ces valeurs ne sont pas la propriété d'un parti ou d'une sensibilité. Elle relève du bon sens, d'une bonne gouvernance. Cela fait longtemps que je mène personnellement un combat contre la mauvaise habitude des Gouvernements wallons de ne pas évaluer ou d'évaluer sur base d'indicateurs non pertinents, notamment des indicateurs de moyens – les montants dépensés, le nombre d'événements organisés, et cetera –, plutôt que des indicateurs de résultats – le nombre d'entreprises créées, le nombre d'emplois créés, la contribution à l'augmentation du PIB wallon, et cetera. Le Plan de relance en fut un des plus mauvais exemples, mais d'autres mécanismes d'aides structurelles ont souffert du même mal, et c'est à cela que la Déclaration de politique régionale veut apporter une réponse.

Il y a une différence fondamentale entre, d'un côté, rédiger une résolution demandant au Gouvernement de faire ce qu'il a déjà annoncé vouloir faire et qu'il

s'emploie à faire, et de l'autre, proposer une réforme structurelle cohérente, ancrée dans les réalités économiques et du marché du travail wallon, en cours de déploiement concret. Là où la résolution veut agir sur la forme, le Gouvernement travaille sur le fond depuis sa mise en place. Le timing de cette idée n'est tout simplement pas bon. On ne peut pas créer un outil ou un système de référencement, alors même que les références sont en train d'être entièrement modifiées. Ce Gouvernement mesure, simplifie et cible ; il le fait dans un cadre budgétaire contraint, en assumant des choix difficiles plutôt qu'en les esquivant.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que cette proposition de résolution est en grande partie superflue. Nous invitons amicalement ses auteurs à se joindre à nous pour soutenir ces réformes, plutôt que de les commenter de l'extérieur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur de Wasseige, vous commencez par dire que cette résolution est un enjeu réel, puis vous considérez le cadastre comme superflu. Dans la suite, vous avez raison ; je vais le paraphraser ainsi, la main invisible d'Adam Smith n'existe pas. On peut regretter autant que vous voulez que des mesures de la force publique soient nécessaires dans l'économie. Même dans les économies les plus libérales, on n'en est pas dépourvu.

Cette proposition de cadastre s'inscrit bien dans la réalité et non pas dans un monde tel qu'on le rêve. Il ne s'agit pas de réaliser un rêve, mais d'avoir un outil pour améliorer la réalité pour les citoyens et pour les entreprises. Vous citez la DPR. Ce sont des citations que l'on avait nous-mêmes introduites dans notre proposition de texte pour une raison bien précise : démontrer de manière non politique et constructive qu'un tel cadastre des aides aux entreprises serait bel et bien très cohérent. Après, vous avez mentionné tout ce que fait le Gouvernement et que, à cause de cela, ce n'est pas nécessaire. On insiste justement sur le fait qu'il est important d'avoir une vue globale, mais quand même détaillée, et un tel cadastre qui ne doit pas être réinventé. La plupart des données existent, sauf qu'elles ne sont pas mises ensemble de manière transparente. Ce serait bien un aboutissement et il ne serait donc pas superflu.

Soit vous réalisez donc la DPR et on met cela en place, soit la contradiction est la plus totale. Je dois dire aussi que je suis particulièrement déçu de la réaction de M. Maillen. C'est un peu épidermique si pas reptilien. Quand on annonce, comme les derniers jours, vouloir évaluer sans tabou, voire d'économiser sans tabou, évaluer – pas forcément dans le sens de faire des économies – me semble un préalable important.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas de trop, puisque c'est dans la DPR. Ce que l'on nous propose est applicable.

La preuve ? Ailleurs, c'est appliqué dans des contextes juridiques et économiques comparables. Cela ne coûtera pas des millions, ce n'est pas vrai du tout ; actuellement, ce qui se trouve est assez dispersé.

Cela ne demandera pas non plus aux PME de faire des efforts supplémentaires de *reporting*. Pour nous, il n'y a pas d'obligation. On l'a expliqué dans le texte. Quand on voit tout ce qui existe, il n'y a pas de nouvelle obligation déclarative pour les entreprises. Peut-être qu'il y en a d'autres qui sont déjà inutiles maintenant. À vous de voir. C'est aussi un des objectifs du Gouvernement. Tout simplement, ce cadastre sera un outil précieux de lisibilité des dispositifs existants, une évaluation qui va en parallèle avec les réformes et une transparence pour tous les citoyens.

M. Maillen a dit qu'il faut d'abord les réformes, puis on verra. Non. Quand on fait une réforme, une méthodologie d'évaluation doit être en place et prête en même temps. Dans ce sens, je rejoins certaines phrases de M. de Wasseige.

Je n'ai pas très bien compris non plus avec quels arguments c'est possible en Flandre, mais pas en Wallonie. Désolé, Monsieur Maillen, mais je n'ai pas compris. Parce que l'économie flamande va mieux, ce n'est pas possible de faire un cadastre sur les aides aux entreprises en Wallonie ? Comme si, en Région wallonne, parce que cela ne va pas mieux ou autant qu'en Flandre, on n'aurait pas besoin d'évaluer. C'est un raccourci, je l'avoue. Franchement, votre raisonnement in extenso, je ne vois pas comment on pourrait le suivre.

Malheureusement, en ce qui concerne le monitoring et les évaluations, ce n'est pas comme s'il n'y avait pas de tabous comme c'est crié sur tous les toits. J'ai l'impression que c'est très sélectif, ce que je regrette fortement.

Il y a un fait nouveau, comme on dit. Puisqu'il y a une demande d'amendement et pour d'autres raisons, nous demandons que l'on ne vote pas aujourd'hui sur le texte, mais que le vote soit reporté. C'est notre demande.

Mme la Présidente. – Vous souhaitez le report du vote et que l'on renvoie votre texte à l'arrière ? Parfait, il y aura renvoi à l'arrière du texte de la résolution, ce qui clôture l'examen de ce point. L'amendement, Monsieur Liradelfo, est-il en route vers notre secrétariat ? Je vous remercie.

Un amendement (Doc. 496 (2025-2026) N° 2) est déposé.

La proposition de résolution est renvoyée à l'arrière à la demande de ses auteurs.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 42 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 13 heures 40 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

AUDITIONS (Suite)

Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024

Premier échange de vues (Suite)

Mme la Présidente. – Nous étions sur le point d'entendre la réponse d'Idea Consult, en l'occurrence de Mme Daphné Valsamis, en réponse à toutes les questions égrainées par les différents groupes politiques.

La parole est à Mme Valsamis.

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – On a préparé cela. Merci, c'était finalement une bonne idée cette petite interruption. On a essayé de structurer les éléments par blocs. A priori, on devrait ne pas avoir oublié de question, mais j'imagine que si j'en oublie, on me rappellera à l'ordre.

Pour le premier bloc, quelques questions méthodologiques ont été posées, comme : quelle était la différence entre cette évaluation et la précédente ? Il y a aussi eu des questions par rapport aux méthodes de collecte d'information auprès des travailleuses.

La première chose importante, c'est que le focus était différent cette année par rapport à la dernière évaluation qui a eu lieu il y a trois ans. L'objectif n'est pas de répéter à chaque fois les mêmes choses, les mêmes méthodes de travail, et cetera.

Cette année, le focus était davantage sur les questions de prix, de rentabilité, de pénurie, de digitalisation et de coût, alors que dans l'évaluation précédente, il y a eu un gros focus sur les conditions de travail dans le secteur, sur la santé, sur l'absentéisme qui était aussi très présent à ce moment, avec des comparaisons avec d'autres secteurs d'activité similaires et des régressions pour pouvoir expliquer l'absentéisme ainsi que la pénibilité au travail à travers les différentes conditions de travail. C'est aussi pour cela que, dans le rapport actuel, on fait beaucoup usage du rapport précédent qui était très intéressant et qui

nourrit le rapport actuel. Le focus est donc différent par rapport à la dernière fois.

Nous avons également adopté des méthodes de travail différentes. Cette année, il n'y a pas eu d'enquête sur les travailleuses. Il y a eu une enquête se concentrant sur les utilisateurs et une autre sur les entreprises. Par contre, dans l'évaluation précédente, on avait procédé à une enquête auprès de 4 000 aides-ménagères. C'était un beau groupe d'aides-ménagères représentatif pour le secteur. Cette année, il n'y a pas eu de volonté de recommencer cette enquête sur les aides-ménagères, d'autant plus que cela coûte cher. Il faut dès lors mettre le focus sur certaines méthodes.

Par conséquent, on a plutôt opté pour une approche plus qualitative. Les informations qui étaient collectées la dernière fois ont été réutilisées, mais l'approche qualitative à travers les *focus groups* des aides-ménagères a été utilisée pour confirmer ces constats, et voir s'il y a des changements ou des nuances à apporter, entre autres.

Pour revenir aux questions concernant les *focus groups* des aides-ménagères, juste pour information, les approches qualitatives n'ont jamais pour objectif d'être représentatives. Ce n'est pas le but. L'objectif est d'avoir une variété de profils différents. C'est donc ce que l'on a fait à travers ces *focus groups*. Les aides-ménagères ont été identifiées avec l'aide des organisations syndicales qui ont demandé des aides-ménagères qui étaient disponibles et souhaitaient participer. Elles ont également été rétribuées pour cela. Il y avait une variété de profils : tant des jeunes que des personnes plus âgées, des personnes qui travaillaient dans tout type d'entreprise et qui avaient une ancienneté différente, et cetera. Sans représentativité donc, mais c'est normal pour les méthodes qualitatives. Par contre, effectivement, on a utilisé l'aspect quantitatif qui était pertinent. On l'a également utilisé dans le rapport précédent en ce qui concerne toute l'information collectée la dernière fois. Voilà pour la méthodologie.

Une question un peu plus générale concernait la coopération internationale : y a-t-il d'autres modèles européens similaires ? La réponse est non. Il y a le modèle français, mais ce n'est pas vraiment la même chose, ce n'est pas un modèle triangulaire, c'est beaucoup plus limité. La Belgique est une pionnière pour ce dispositif. Par le passé, on a d'ailleurs participé à des études européennes pour présenter le modèle belge comme une bonne pratique. Néanmoins, généralement, quand ils découvrent le coût du dispositif, cela refroidit certains. Des effets de retour existent, mais le coût budgétaire est aussi conséquent. Il n'y a donc pas vraiment de modèle similaire à l'international.

Je vais maintenant procéder acteur par acteur. Commençons par les travailleurs et l'emploi. Beaucoup de questions ont été posées concernant le temps partiel, le temps de travail – ce que je comprends tout à fait. Les

dernières évaluations ont montré que 86,1 % des aides-ménagères déclarent avoir choisi leur temps de travail. Quand on creuse, que signifie choisir son temps de travail ? Cela a été mentionné ici ainsi que dans ma présentation et dans le rapport : les contraintes organisationnelles et familiales ainsi que la pénibilité de l'emploi expliquent pourquoi le temps de travail est choisi. Les travailleuses déclarent elles-mêmes qu'elles ne pourraient pas travailler davantage. Lorsqu'on les a questionnées sur les raisons, 81,6 % ont mis en avant que c'est un travail trop pénible. C'est aussi une question qui avait été posée : souhaitent-elles travailler davantage d'heures ? On ne l'a pas demandé cette fois, mais on l'avait demandé dans l'enquête précédente et la grande majorité déclare que non. Comme je viens de le dire, pour des questions de pénibilité, ce n'est pas faisable.

La question du temps de déplacement est également très importante. Je l'ai expliqué tout à l'heure, d'un client à l'autre, le temps n'est pas rémunéré, alors que pour certaines entreprises, notamment dans l'insertion, c'est le cas. Ces heures non rémunérées rajoutent aussi de la pénibilité au travail.

En ce qui concerne le temps de travail moyen de 17,3 heures – pour information, ce chiffre vient des données de l'ONSS –, c'est le temps presté et rémunéré. Dedans, il y a aussi toutes les heures qu'on appelle improductives, donc tout ce qui concerne la formation rémunérée, les vacances, l'absentéisme de courte durée de moins d'un mois, tout cela se retrouve dans les 17,3 heures, parce que c'est rémunéré. Par contre, l'absentéisme de longue durée, de plus d'un mois, qui n'est pas rémunéré par l'employeur, n'est pas dans ces 17,3 heures. Cela peut aussi expliquer pourquoi on n'atteint pas les 19 heures. Potentiellement, cela peut s'expliquer par l'absentéisme de longue durée de certains travailleurs qui réduit ce chiffre par le bas.

On n'a pas de chiffre exact par entreprise pour savoir qui respecte ce temps de travail ou pas. C'est clairement un chiffre que l'on devrait avoir. Il faudrait voir de quelle manière on peut l'obtenir. Là, ce sont des données agrégées de l'ONSS. Pourquoi n'atteint-on pas ces 19 heures ? On ne peut que donner des hypothèses sur la base des informations connectées à ces questions : la pénibilité, les horaires et, même pour une entreprise, des contraintes organisationnelles qui font que c'est plus facile d'avoir deux travailleurs qui ont un ou deux clients par jour plutôt qu'en avoir un qui a trois clients par jour, même si, au niveau de leur coût en termes de formation et d'encadrement, c'est mieux d'avoir une seule personne. Cependant, pour des raisons organisationnelles, c'est très compliqué.

Il y avait la question en lien avec le temps de travail : a-t-on comptabilisé le temps administratif, et cetera ? Non, on n'a pas fait une enquête du temps des aides-ménagères. Les charges administratives restent assez limitées, d'autant plus avec la digitalisation

et les titres-services électroniques. Pour les titres-services papier, le temps administratif pour aller donner les chèques, on ne l'a pas comptabilisé, mais cela reste assez limité dans le secteur. Ce n'est pas là que le bât blesse. C'est plus au niveau des déplacements que c'est problématique.

Concernant la question de savoir si l'on a quantifié le temps de déplacement, ce n'est pas quelque chose qui a été fait, ni dans cette évaluation ni dans les précédentes, parce qu'à nouveau, c'est du cas par cas. C'est très compliqué à quantifier. Si l'on a déjà du mal à quantifier le temps de travail, le temps de déplacement l'est d'autant plus. Au niveau du temps de déplacement, je ne sais plus pourquoi j'ai noté cela, mais je vais le dire...

(Réaction d'un intervenant)

C'est encore une autre réponse, mais je réponds quand même sans me rappeler la question. Les pratiques en termes de temps de déplacement, qu'il soit ou non inclus dans les heures de travail, varient d'une entreprise à l'autre. On a, dans les entreprises d'insertion, davantage d'entreprises où il y a le temps de déplacement qui est inclus dans les heures de travail, ce qui augmente les heures improductives, mais rend les conditions de travail plus faciles. Je reviens à votre question sur ce que l'on peut faire pour optimiser ce déplacement. On a plusieurs propositions dans le rapport, dont une en termes de bonnes pratiques de gouvernance, d'encadrement de l'entreprise. Dedans, il y a une première chose qui peut paraître très bête et assez logique – mais on sait que ce n'est pas toujours le cas –, c'est déjà d'optimiser le temps de déplacement via un personnel d'encadrement.

Cela peut paraître évident, mais non, ce n'est pas toujours le cas. Il y avait d'autres bonnes pratiques que l'on a identifiées. Par exemple, il y a des voitures partagées. Des entreprises ont des vélos électriques et offrent des formations pour faire du vélo, parce que cela peut aussi être un problème. Il y a bien entendu aussi la possibilité, via le FOREM, d'obtenir son permis. On voit que c'est très peu utilisé, mais ce sont toutes des manières de travailler sur ces difficultés.

Tant que je suis au niveau du déplacement, je rebondis – cela a beaucoup été discuté – sur les 25 % qui n'ont pas le permis. Je rectifie : ce n'est pas 25 % des travailleuses qui n'ont pas le permis. On ne sait pas, au niveau des travailleuses, qui a le permis ou pas, ce n'est pas une information que l'on a. Par contre, on connaît les chiffres au niveau des demandeuses d'emploi qui se positionnent sur le métier d'aide-ménagère.

Potentiellement, il y a un gap : les travailleuses ont davantage leur permis, mais par contre, les demandeuses d'emploi, non. Là, il y a ce fameux *mismatch* entre ce qui est demandé et ce dont les

demandeuses d'emploi disposent. Au niveau des travailleuses, on n'a pas cette information. Cela aurait été intéressant, mais on ne l'a pas.

Par ailleurs, il y avait beaucoup de questions par rapport aux formations. Pour information – je vais essayer de ne pas me tromper dans la réglementation –, il y a l'obligation régionale wallonne qui est de neuf heures en équivalent temps plein. Puis, il y a l'obligation collective du secteur, où l'on est sur 16 heures en moyenne de manière collective. Cela veut dire qu'un travailleur peut avoir eu, par exemple, 32 heures de formation, et un autre zéro. On est bon, on est dans les 16 heures. Par contre, ce n'est pas cumulatif. Si l'on a donné 16 heures, cela comptabilise pour les 9 heures ; ce n'est pas 9 heures plus 16 heures, c'est ensemble.

C'est important de le mentionner : ces obligations existent, mais il n'y a aucun contrôle. C'est le problème, on le voit dans les chiffres. L'obligation est là, mais on voit que ce n'est pas atteint, que ce soit au niveau sectoriel ou régional. Il faut rappeler que, au vu de la concertation sociale pour le moment, cette obligation collective n'est pas d'application. De toute façon, il n'y a aucun contrôle de ces obligations.

Au niveau des types de formations données, on a des informations dans le rapport. On est surtout sur des formations très techniques : techniques métier, ergonomie, et cetera. C'est vraiment la base. Dans ce rapport-ci, on n'a pas analysé les formations dans le détail – la qualité des formations, et cetera. Par contre, on a fait une étude il y a deux ou trois ans que je vous invite à regarder dans le cadre de la discussion sur les réformes. Ce n'était pas une étude pour la Région wallonne, mais pour le secteur. Cela avait été commandité par le Fonds de formation sectoriel des titres-services. C'est une étude que l'on a faite en collaboration avec les syndicats et les patrons, au moment où il y avait encore des discussions. Ce rapport est hyper intéressant en matière de formation. On a fait une enquête « entreprises », une enquête « travailleuses » et des *focus groups* « entreprises-travailleuses », pour essayer de comprendre pourquoi on n'atteignait pas ces obligations de formation, où était le problème, et cetera.

Je vais donner quelques brefs éléments par rapport à cette étude, mais je vous invite à la regarder. On voyait un problème au niveau de la qualité des formations. Des formations sont données par certaines entreprises. Les formations internes, c'est le personnel d'encadrement qui vient expliquer. Je ne dis pas toutes, mais une grande partie des formations pose problème au niveau de la qualité. Les aides-ménagères suivent ces formations et n'y voient aucune utilité. Il n'y a pas non plus de trajectoire, de parcours de formation, à savoir : « Toi, tu as suivi cette formation, maintenant c'est de cela que tu as besoin ». Une de nos recommandations était d'avoir ce parcours de formation pour les aides-

ménagères. Il arrive que certaines suivent deux ou trois fois la même formation. Il y a ce problème de comprendre la plus-value et l'intérêt des formations, de disposer de formations de qualité qui ont une réelle plus-value pour l'aide-ménagère et rendent les choses un peu plus intéressantes.

On entend aussi des entreprises dire que les aides-ménagères ne veulent pas venir en formation. Fournissez-leur des formations de qualité, des formations où elles voient la plus-value, et elles viendront en formation. C'est ce que l'on entendait aussi des aides-ménagères. Elles aiment bien, car c'est un moment où elles sont toutes ensemble, elles se retrouvent. C'est assez rare dans leur métier. À partir du moment où c'est rémunéré – parce qu'il y a cette question-là aussi –, c'est du temps où elles sont ensemble et apprennent des choses. C'est pratique : les positions ergonomiques, comment faire, quels produits, et cetera. La formation a un intérêt.

Tant que je suis sur les questions de formation, je vais faire le lien directement avec la santé. L'aspect « santé », on l'a vu dans le rapport actuel et surtout dans le rapport précédent, car on avait fait un focus là-dessus dans le rapport précédent. On avait comparé par rapport aux secteurs du nettoyage industriel, de l'HORECA et des soins à domicile. On a vu que les aides-ménagères du secteur des titres-services sont davantage en incapacité de travail. C'était un fait observé. Dans ce rapport, que je vous invite à lire – il y a une partie dessus dans notre rapport –, on avait fait des régressions économétriques pour essayer de comprendre quelles sont les pratiques au sein des entreprises qui permettent de réduire la pénibilité et l'absentéisme dans un second temps.

On a mis en avant toutes ces bonnes pratiques : les formations – surtout les formations initiales de qualité –, les formations continues, l'encadrement, les visites à domicile, les entretiens d'évaluation et toute une série de pratiques dont certaines sont aujourd'hui déjà réglementées et obligatoires. Ce sont de bonnes pratiques et on voit qu'elles sont présentes dans l'insertion.

On nous rétorque que, malgré cela, le taux d'absentéisme y est plus élevé. Oui, mais ils ont aussi un public plus éloigné du marché du travail. Toutes choses étant égales par ailleurs, quand on contrôle le profil des travailleuses, on voit que tous ces éléments-là permettent de réduire la pénibilité et d'améliorer la santé.

Les réponses à la question « que peut-on faire en termes de santé et d'absentéisme ? » sont dans le rapport précédent et sont reprises de nouveau ici. Nos recommandations pour rendre le travail plus soutenable y sont reprises – formation, encadrement et information de l'utilisateur. C'est vrai que je n'en ai pas du tout parlé. Il s'agit de conventions avec les utilisateurs, de

choses qui sont rappelées : leur demander d'avoir du matériel adapté, assurer le contrôle du domicile.

En fait, ce n'est rien de nouveau. Cela fait des années que nous le disons. Des réglementations ont été prises, mais il n'y a pas de contrôle, ce n'est pas suivi. C'est ce que nous disons aussi dans nos recommandations : pour rendre notre métier plus soutenable, la première chose à faire, c'est de s'assurer que le cadre soit appliqué et que les règles soient respectées, que ce soit au niveau régional ou fédéral.

Et d'ailleurs, c'était une des remarques de l'enquête « Bien-être au travail ». Tous les chiffres qui ont été mentionnés sont vrais. Ce n'est pas appliqué, on le sait, et il n'y a pas de sanction ni de contrôle. A un moment, il ne sert à rien d'imaginer 36 000 solutions différentes. Appliquons les règles de base, que ce soit au niveau régional ou au niveau fédéral.

Cela, c'est en termes de santé. En lien avec cela, on me demande comment les jeunes ne sont pas attirés par le métier. Non, ils ne sont pas attirés par le métier. Il y en a qui rentrent, et ils sortent plus rapidement. Celles qui restent sont dans le métier depuis plus longtemps.

Cela fait aussi le lien avec une question sur la satisfaction des travailleurs. Comme je l'ai dit, il n'y a pas eu d'enquête cette fois-ci. Il y en avait la fois passée pour les aides ménagères. Nous avons quelques chiffres du rapport d'évaluation précédent. Nous avons demandé : « Aimez-vous travailler en tant qu'aide ménagère dans les titres-services ? ». Et à cette question, 47 % répondaient « oui », ce qui n'est quand même pas mal. Cependant, on a quand même, du coup, 53 % qui disent : « Non, je n'aime pas travailler dans les titres-services ».

« Aimez-vous travailler pour votre entreprise ? » : là, c'est plus élevé, on est à 63 %, ce qui est quand même une bonne chose. Et puis, à la question « êtes-vous fière de travailler dans les titres-services ? », il n'y a que 39,8 % qui disent « oui ». Et là, quand on fait la répartition par âge, on voit que plus elles sont âgées, plus elles voient qu'il y a une utilité sociale à leur métier. Mais pour une jeune, non, ce n'est pas le métier dont on rêve. C'est ce que disaient aussi les aides-ménagères dans les entretiens : « Ce n'est pas ce qu'on imagine pour le reste de notre vie ».

Ce qui est aussi important par rapport à cette satisfaction, c'est que, dans l'enquête précédente, nous avons fait la distinction par type d'entreprise, donc aussi en économie sociale. Je ne veux pas de nouveau faire une distinction entre « ce qui se passe bien ici et moins bien là-bas », mais on le voit dans les chiffres : la satisfaction par rapport à l'employeur est bien plus élevée dans les ALE – 73,7 % – et les entreprises d'insertion – 70,9 % – que dans les sociétés d'intérim – 58,4 % – et les sociétés commerciales – 61,3 %.

On voit effectivement que la satisfaction concernant son employeur est plus élevée dans l'économie sociale par rapport aux autres types d'entreprises.

Dans le rapport précédent, nous avons effectivement pas mal mis en avant les conditions de travail au sein des entreprises. Nous avons vu que les différences entre types d'entreprises étaient aussi liées à leurs missions en ce qui concerne l'insertion, mais aussi au fait que certaines entreprises ne respectent tout simplement pas les règles, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Comment améliorer l'attrait du métier ? À nouveau, dans les recommandations, beaucoup de choses sont reprises. Il y a la question salariale, c'est évident. Nous l'avons dit : le salaire est très faible, d'autant plus avec le temps de travail qui est très faible. Nous en parlons aussi dans les recommandations ; ce temps de travail devrait inclure le temps de déplacement, notamment d'un client à un autre, ou en tout cas une partie du temps de déplacement – c'est la base. Certains le font et ont des coûts beaucoup plus élevés.

Il y a eu des questions autour de la formation, de l'encadrement, de l'information et des possibilités de reconversion. Concernant ce dernier élément, il y a des choses à faire : mieux mettre en avant, rendre davantage visibles les passerelles existantes, éventuellement prévoir un accompagnement avec le FOREm dans le cas où une reconversion est souhaitée. De plus, différents dispositifs de formation pouvant être utilisés existent, comme le fonds de formation régional. On pourrait aussi davantage faire usage de formations qualifiantes au sein de ce dispositif, il y a un incitant à la formation. Des outils existent, peuvent être renforcés. La reconversion et l'idée que ce métier peut être un tremplin peuvent potentiellement attirer davantage les jeunes si on leur propose de travailler et de suivre des formations en même temps, si on leur dit qu'ils vont apprendre d'autres métiers et peut-être trouver un autre emploi. C'est plus stimulant d'essayer un autre métier plutôt que de se dire que l'on va nettoyer le restant de sa vie le domicile d'autres personnes. Toutes ces questions sont liées, que ce soit l'absentéisme, l'attrait du métier, l'encadrement, et cetera. Concernant les travailleurs, je pense avoir répondu à tout.

Concernant les utilisateurs, nous avons aussi lu l'article du *Soir* et nous avons été assez étonnés, car ce n'était pas le message de notre rapport. Ce que nous démontrons à travers plusieurs informations du rapport, c'est qu'il y a encore une marge de manœuvre au niveau du prix. Les hausses récentes ont eu un impact assez faible sur la consommation des titres-services. Nous le voyons au niveau des données administratives. Entre 2023 et 2024, il y a eu 1 % d'utilisateurs en moins, mais il y a encore eu des entrées dans le dispositif à ce moment-là. Au niveau macro, la diminution est très faible. On parle de 1 %.

Au niveau de l'enquête, en décembre 2025, nous avons interrogé les personnes qui utilisaient les titres-services en 2024, et nous leur avons demandé si elles utilisaient encore aujourd'hui les titres-services ou non. Une partie a répondu non. Nous avons demandé à ces personnes pourquoi elles avaient arrêté. La première raison d'arrêt, entre 2024 et 2025, n'est pas le prix, mais la qualité des services. Après, on peut se dire que les personnes qui n'utilisaient plus les titres-services en 2025 n'ont pas répondu à l'enquête. C'est possible que nous n'ayons pas capté toutes ces personnes, mais uniquement une partie. La deuxième raison, c'est le prix. Dans l'enquête, nous avons demandé aux répondants – qui avaient arrêté ou pas – comment l'augmentation du prix du service avait influencé leur consommation. La majorité, soit 75 % – comme je l'ai montré tout à l'heure – a dit ne rien avoir changé. Je pense que 1,2 % des répondants ont dit avoir arrêté définitivement. Cela reste assez limité.

Comme je l'ai dit aussi, il y a 12 % des personnes interrogées qui ont déclaré avoir réduit l'utilisation des titres-services puis l'avoir augmentée de nouveau, car elles en avaient besoin. Dans tous les cas, nous voyons que les hausses récentes ont eu un impact limité, et quand nous avons demandé à ces personnes si elles étaient prêtes à payer plus pour l'utilisation des titres-services, elles l'étaient. On parle de 10 euros par heure. Enfin, je ne sais pas si vous allez chez le coiffeur. J'y vais, et je n'en sors pas pour moins de 200 euros. Excusez-moi, je m'égare. C'est une petite anecdote personnelle. Peu importe combien je paie, voilà le prix de ce type de service pour une heure. Je parle de coiffure, mais je peux parler d'autres services. Ici, on est sur 10 euros pour une heure de prestation. Ce n'est vraiment pas énorme. Le prix a été augmenté en 2024, mais on ne l'avait plus augmenté depuis longtemps – je ne me souviens même pas de l'année. S'il y a une possibilité de changer quelque chose au dispositif, c'est à ce niveau-là ; c'est là qu'il y a de la marge.

Il y a beaucoup de questions au sujet de la déduction fiscale. Nous avons nous-mêmes été assez étonnés. Ce qui est repris dans le rapport, c'est ce qui est déclaré. Il y a un aspect culturel au fait de se dire que l'on va payer quelque chose, mais que l'on va recevoir en retour. C'est quelque chose qui peut jouer potentiellement. Dans les réponses des utilisateurs, on voit que la suppression de la déduction fiscale a un impact aussi fort qu'une augmentation de 2 euros, alors qu'on parle de 90 centimes. Cela paraît assez aberrant, mais on est dans le déclaratif, et cela revêt un aspect psychologique. Dans les deux autres Régions, on voit qu'ils l'ont fait. On dit qu'il faut faire preuve de prudence au sujet de cette déduction fiscale.

Des questions portaient sur l'impact sur les utilisateurs en fonction du genre. On constate effectivement que l'impact est plus fort sur les femmes. Je ne peux que confirmer ce qui a été dit ici. Les utilisatrices déclarent plus souvent que, grâce aux titres-

services, elles peuvent travailler plus d'heures. C'est surtout pour elles que se pose la question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

La mesure n'est pas uniquement importante pour les femmes qui sont à l'emploi directement, mais elle bénéficie aussi aux femmes qui le sont indirectement. On parle du personnel d'encadrement – généralement, ce sont des femmes. C'est un secteur féminin, que ce soit au niveau de l'emploi direct ou de l'emploi indirect.

On a posé une question quant aux types d'activités concernés par les titres-services. On est à 95 % de nettoyage à domicile. C'est la grosse partie, et il n'y a pas vraiment de variabilité par profil – il s'agit toujours de nettoyage à domicile.

La question de l'extension de ce dispositif à d'autres activités a été posée. C'est une question à laquelle je ne vais pas répondre, car c'est une question politique. Ce que je veux dire, c'est que là, il faut être très prudents, notamment parce que le lien a été fait entre les personnes âgées et leurs besoins. Or, si l'on considère l'opportunité d'étendre le dispositif à d'autres activités, il faut avoir conscience que, pour s'occuper de certaines tâches en lien avec ces personnes, certaines compétences sont requises. Il faut donc être prudent quant à ce qui est souhaitable au sein du dispositif – compte tenu des travailleurs, de leur niveau de compétence, de leur formation et du type d'activité – qui peut être offert aux personnes âgées. Cela reste aussi un dispositif qui est coûteux, donc l'étendre est risqué.

La question a été posée quant à la manière d'agir face aux frais supplémentaires. On voit effectivement que cela pose problème. Dans l'enquête aussi, on constate que les utilisateurs ne sont pas contents de ces frais. Ils préfèrent payer un prix qui est clair pour tout le monde, plutôt qu'un prix qui varie d'utilisateur en utilisateur. Ils ne comprennent pas très bien les raisons de ces frais. Il y a une demande de transparence.

On connaît aussi ce qui s'est passé ces derniers mois avec l'annulation de la réglementation. Nous sommes nous-mêmes prudents par rapport à ce que l'on recommande là-dessus. Un premier pas – et c'est un bon pas –, c'est de disposer de ce comparateur. Ceci étant, je ne suis pas convaincue que les utilisateurs savent que cela existe. Il faut s'assurer que c'est connu et que c'est utilisé. Il faut également s'assurer que toutes les entreprises ont indiqué toutes les informations, que ces informations sont actualisées, et cetera – je ne suis pas sûre que ce soit le cas. Le comparateur est une bonne base, mais il faut s'assurer qu'il soit utilisé tant par les entreprises que par les utilisateurs. Quant à l'administration, au niveau du monitoring, il faut qu'elle constitue un outil de détection de frais excessifs. Il faut voir si des limitations sont possibles, dans le cas où l'on détecterait des frais qui paraîtraient assez aberrants. Le comparateur est donc un bon début, mais il faut le communiquer davantage.

Au niveau des entreprises, il y avait la question des dépenses. Excusez-moi, je souris parce que je pense à cette histoire de coiffeur et je me dis j'aurais dû me taire.

(Rires)

J'en viens à la question des entreprises. Il y avait pas mal de questions aussi sur ce qui est fait de ce montant important de financement public. On a les chiffres dans le rapport : tout est là, par type et par taille. Vous en prendrez connaissance en détail.

Je peux vous dire que les dépenses sont en moyenne de 29,9 euros par titre-service. En moyenne, une entreprise dépense 29,9 euros par titre-service. Parmi ces 29,9 euros, 25,6 % représentent du salaire de titre-service. De quoi parle-t-on ? On parle bien sûr du salaire brut, de toutes les cotisations patronales, mais surtout de toutes les heures improductives, c'est-à-dire tout ce qui est formation ou absentéisme de courte durée de moins d'un mois. Tout cela, ce sont des salaires qui sont payés, mais pour lesquels il n'y a aucune prestation en retour. Effectivement, quand on voit les montants financés et le salaire d'une aide-ménagère, le gap est énorme, mais il y a toute cette partie au-dessus de cotisations patronales et – surtout – d'heures improductives qui pèsent beaucoup.

On peut comparer, par type d'entreprise, la structure des dépenses. On peut y voir quelle est la part du salaire titres-services et du salaire encadrement, quelle est la part de formation, des achats, et cetera. C'est vraiment au niveau des frais de personnel que la grosse différence se fait.

On a également analysé si les salaires ou les avantages extra-légaux sont supérieurs au sein de certaines entreprises par rapport à d'autres. La réponse est non ; ce n'est pas là que cela se joue. Les salaires sont, à quelques nuances près, assez similaires.

Effectivement, une entreprise va donner un peu plus de chèques-repas, et une autre un salaire un petit peu plus élevé que le barème, mais ce n'est pas là où il y a la grosse différence entre entreprises. Ce sont vraiment ces heures improductives : encadrement, formation, absentéisme, et cetera.

Concernant la question sur les dividendes, on a analysé cette information. Il y a des chiffres de syndicats qui sont mentionnés ici et là. On ne sait pas toujours comment ils se basent pour faire leur analyse. Juste pour information, analyser les comptes d'une entreprise n'est pas évident parce qu'il y a une variable importante : une partie des entreprises font d'autres activités. Ces entreprises-là, il faut les exclure. Pour les exclure, il y a des ratios qui peuvent être utilisés.

En tout cas, ici, on est sur l'échantillon d'entreprises qui effectuent uniquement des titres-services. On a donc 13,7 % des entreprises du secteur au total qui ont

distribué des dividendes en 2024. Quand on regarde uniquement les entreprises commerciales et intérimaires, on est sur 22,9.

On a aussi le montant par titres-services. Je ne l'ai plus maintenant, car je ne l'ai pas noté. C'est un montant assez faible. C'est vrai que, quand on donne les montants en valeur absolue, cela peut paraître énorme. J'invite à la prudence. En effet, ici, est-on vraiment uniquement sur des entreprises qui ne font que des titres-services ? Je ne sais pas, je ne connais pas la méthodologie des partenaires sociaux. En tout cas, nous, quand on cible uniquement celles qui ont des activités titres-services, ce sont les pourcentages de dividendes.

Il y a la question de la taille critique. Je ne dis pas que 50 travailleurs, c'est la taille critique. Ce plafond-là, il y a effectivement une meilleure rentabilité. J'en ai parlé, il y a les économies d'échelle bien entendu. C'est aussi un élément important : plus le pool de travailleuses est grand, plus c'est facile de la remplacer quand il y a une formation, quand elle est absente, et cetera. Quand on n'a que 10 travailleuses et qu'une est en formation, c'est beaucoup plus compliqué de la remplacer. Du coup, c'est un titre-service que l'on perd. Les heures improductives pèsent beaucoup plus dans les petites entreprises que dans les plus grandes.

Pour les ALE, c'est un constat que l'on avait déjà vu les années précédentes. Qu'est-ce qu'il explique ? On l'a vu quand on a fait le ratio des aides à l'emploi : les ALE n'ont pas les mêmes aides que l'insertion, sauf qu'elles ont aussi un public éloigné de l'emploi. Les heures de formation sont élevées, mais moins qu'au niveau de l'insertion. Elles ont moins d'aides. Elles ont aussi un profil de travailleurs plus défavorisés.

Ce qui joue également beaucoup chez les ALE, ce sont des entreprises de petite taille. Il se joue ce que je viens de dire. Il y a tout cet aspect d'économie d'échelle, et cetera, et d'heures improductives qui pèsent encore plus. Dans les entreprises d'insertion, on en a des moyennes, voire des grandes. Cela permet d'avoir ces économies d'échelle et d'être moins en difficulté que les ALE.

En ce qui concerne la simplification administrative, on ne l'a pas analysé, parce que ce n'était pas la question, le focus. Après, dans nos recommandations, on a toujours gardé un peu ces lunettes, essayé d'éviter d'ajouter des couches de réglementations et d'améliorer la lisibilité de la réglementation. Qu'a-t-on mis d'autre ? Par rapport au Fonds de formation régional, il y a quelques recommandations pour faciliter les demandes de remboursement, et cetera. La simplification administrative n'était pas le focus, même s'il y a ici et là quelques recommandations en lien avec cela.

Ensuite, l'économie sociale est une question importante. J'en ai parlé dans mon exposé et dans mes recommandations. L'économie sociale peut être un

levier d'insertion. Les entreprises d'insertion s'appellent comme cela pour une raison. On l'a démontré à travers l'évaluation : quand on regarde le niveau de diplôme, elles ont un public plus éloigné du marché du travail. Cela aurait été intéressant de regarder d'autres critères, comme le pourcentage de familles monoparentales au sein des travailleuses, qui est aussi un indicateur intéressant. Cette demande n'avait pas été faite. Il y a un taux d'encadrement de formation beaucoup plus conséquent. On pourrait se dire que c'est facile, elles ont plus de financement. Cela fait partie de leurs missions sociales de fournir cet encadrement et cette formation supplémentaire. Les aides sont en lien avec cela aussi.

Je suis d'accord avec les discussions, on peut se poser la question : quelle est la plus-value de l'insertion ? A-t-elle une réelle plus-value dans les titres-services ? On entend le message selon lequel toutes les entreprises emploient le même type de travailleurs et qu'elles seraient du coup avantagées, et cetera.

Il y a lieu d'objectiver ce rôle de l'insertion, en particulier pour voir quels sont les taux de remise ou de maintien à l'emploi dans les entreprises d'insertion, comparé à d'autres secteurs et d'autres types d'entreprises, tous profils étant égaux par ailleurs. C'est l'élément crucial. On ne peut pas juste regarder actuellement le taux d'emploi ou le maintien d'emploi ou de reconversion dans l'insertion sociale, sans garder à l'esprit que ce n'est pas le même public.

Je suis assez d'accord avec la personne qui a soulevé ce point : si l'on souhaite augmenter le taux d'emploi, intégrer sur le marché du travail tous les exclus du chômage, les titres-services peuvent être un outil intéressant. L'insertion peut être un facteur de remise à l'emploi. Je suis d'accord qu'il faut l'objectiver. C'est dommage qu'on ne l'ait pas fait dans le rapport. Je vais être franche avec vous, on ne l'a pas fait dans le rapport, parce que, au début, ce n'était pas un focus. Ce n'était pas une des questions de recherche que l'on avait eues. Cette question est apparue au fur et à mesure de l'évaluation. On a essayé tant bien que mal, avec les informations que l'on avait, de répondre à cette question. On a vu que l'on peut objectiver par rapport au diplôme, et cetera, et qu'il y a des différences de profils, mais que l'on ne peut pas objectiver les taux de remise à l'emploi.

Je fais une hypothèse que je me permets de mentionner ici. Si vous avez bien écouté mon exposé, il y a deux éléments que je trouve assez importants, en particulier en Région wallonne par rapport à la Région bruxelloise : quand on regarde le profil des travailleurs, on voit qu'il y a beaucoup plus de familles monoparentales en Région wallonne qu'en Région bruxelloise. C'est quasi le double, alors que les populations bruxelloises et wallonnes sont les mêmes. Beaucoup plus de familles monoparentales sont dans le

dispositif wallon. Je mets beaucoup l'accent sur les familles monoparentales, car c'est un groupe vulnérable, un groupe cible particulier dans ce dispositif.

Les utilisateurs sont sous-représentés, c'est surtout au niveau des travailleurs que c'est un indicateur intéressant, parce que cela montre la vulnérabilité de ce groupe. De la sorte, on montre surtout la vulnérabilité plus forte en Région wallonne dans le dispositif qu'en Région bruxelloise.

C'est aussi intéressant quand on regarde le taux de remise à l'emploi après les titres-services. J'en ai parlé. Il était de 12,4 %, ce qui n'est pas énorme ; en Région bruxelloise, on est à 5 %. En fait, on a un public, à la base, plus vulnérable, mais à la fin, on a un taux de remise à l'emploi vers un autre secteur plus élevé en Région wallonne.

Quel est le rôle de l'insertion là-dedans ? C'est une question ouverte. Je n'ai pas les chiffres. On n'a pas pu l'objectiver. Par contre, on peut se poser la question au vu de ces chiffres. Il faut être prudent pour toute réglementation en la matière et pour les questions de double subsidiation, et cetera. Attention à l'insertion, car elle a aussi sa plus-value sur le marché du travail dans les titres-services. Ces chiffres sont à objectiver. L'objectivation peut être un outil d'intégration ou de réintégration sur le marché du travail. Si l'on voit que ce n'est pas le cas, alors là, il y a d'autres décisions à prendre. C'est un élément que je voulais rajouter.

Il y avait les recommandations par rapport au fait de « conditionner le financement à un socle minimal d'encadrement ». On l'a dit dans nos recommandations, mais c'est très compliqué de le faire dans la pratique et de définir quel est ce socle minimal. Il y a certaines recommandations concrètes ; il faut prioriser : quels sont ces socles minimaux ? Nous, on dit que les utilisateurs sont prêts à payer plus cher si cela garantit de meilleures conditions de travail. On pourrait s'imaginer que cet euro en plus – ou je ne sais pas combien – soit effectivement utilisé de manière prioritaire sur certaines conditions de travail. Oui, ce sont des choses possibles.

Au niveau de l'administration, c'est compliqué, mais il y a lieu de réfléchir à cela. Cela mène aussi à la question : que se passerait-il si l'on ne faisait rien ? J'avoue, je n'ai pas de boule de cristal. Par contre, on a quand même une idée. On voit comment les choses évoluent ces dernières années. Les constats que l'on a mis ici en avant ne sont pas nouveaux. Beaucoup de choses sont déjà là depuis plusieurs années, et cela continue.

Que pourrait-il arriver si rien ne change ? Clairement, pour nous, l'absentéisme va continuer à croître. Je n'ai pas parlé de cette question de pénurie, qui est un petit peu remise en question maintenant avec la réforme. Les entreprises ont fait remonter que

davantage de personnes viennent toquer à leur porte en disant : « Je suis intéressé, et cetera ». Par contre, les compétences ne sont souvent pas là : le permis n'est pas là et la motivation est moyenne. Surtout, qu'a l'entreprise à offrir pour s'assurer que cette personne puisse faire ce travail ? Quelles sont les formations proposées ? J'ai un petit peu dévié.

Par rapport aux défis, on a l'absentéisme, qui ne va pas se réduire du jour au lendemain. C'est un cercle vicieux. On connaît tous ce cercle vicieux de l'absentéisme : quelqu'un est absent, du coup, il y a plus de remplacements. Les remplacements sont, en termes de santé et de pénibilité, souvent compliqués : on arrive dans un nouvel endroit que l'on ne connaît pas et c'est le moment opportun pour l'utilisateur de demander quelque chose en plus parce que c'est quelqu'un de nouveau. Les remplacements mènent au cercle vicieux de l'absentéisme où l'on risque de l'augmenter. L'absentéisme pèse sur les finances des entreprises. Or, si elles voient que les finances ne suivent plus, elles vont réduire dans l'encadrement et dans les formations, elles vont supprimer les chèques-repas. On va vers quelque chose de pas très glorieux pour le secteur.

Il y a également le risque que les petites entreprises partent, on le voit. C'est l'évolution du secteur. Si rien n'est fait, c'est vers cela que l'on va. Les grandes entreprises ont les économies d'échelle pour gérer cet absentéisme. Si rien n'est fait, les petites entreprises risquent de disparaître. On pourrait se dire que l'on n'a pas besoin de petites entreprises, cela peut être un choix. Après, la proximité ainsi que l'aspect local sont aussi importants.

Il y avait une question nous demandant si l'on avait calculé la balance, l'analyse chiffrée entre viabilité, attractivité, et cetera. Pas dans ces termes-là, pas de manière chiffrée. On a démontré à travers toute l'évaluation que c'est un maillon et que changer un maillon avait une influence sur le reste. On met l'accent sur les conditions de travail, l'absentéisme, la pénurie, et cetera, car on est convaincus que c'est le maillon de la chaîne qui, par la suite, permettra d'améliorer les finances des entreprises, et les finances publiques. L'absentéisme, l'invalidité, cela pèse aussi sur les finances publiques. Le défi touche aux questions de conditions de travail, d'absentéisme, et cetera. C'est vraiment l'élément qui permet d'augmenter les effets de retour, de réduire les coûts et d'être plus rentables.

Il y avait également la question des effets de retour qui sont au niveau du Fédéral et pas de la Région. Quand on parle d'effets de retour, on parle des impôts, des cotisations patronales, des cotisations personnelles, des indemnités de chômage, et cetera. Pour les impôts, c'est 75 % pour le Fédéral, 25 % pour les Régions. La grosse partie découle pour le Fédéral. Ce n'est pas la seule mesure où c'est le cas, toutes les mesures de remise à l'emploi ont des effets de retour pour le Fédéral.

Je vais terminer par la digitalisation et sa nécessité. Oui, la digitalisation est vraiment nécessaire, car il est probable que l'émetteur de titres-services n'en accepte plus en papier dans un futur proche. Au niveau du marché flamand, il n'y a plus des titres-services digitaux et, en Wallonie, il n'y a plus qu'un seul émetteur de titres-services papiers. C'est un risque, si ce n'est pas cette fois-ci, ce sera peut-être la fois suivante. Il faut préparer cette digitalisation.

On a analysé le cas flamand et l'on a expliqué, dans le rapport, ce qu'ils ont fait, comment, ainsi que les alternatives proposées. Tout est dans le rapport. On peut s'inspirer de la Flandre. Ils ont mis 18 mois entre la décision et la mise en place effective de la digitalisation. C'est passé par des phases progressives de communications, tous les utilisateurs ont été informés du passage au 100 % digital, et il y a eu beaucoup de communication. Ce qui est important à rajouter, c'est qu'ils ont fait plein de groupes de travail et ils ont inclus des associations représentant des personnes plus vulnérables au niveau de la fracture digitale pour avoir des outils adaptés pour ce public là.

La Région wallonne est-elle prête ? Quand la Région flamande a décidé de passer au 100 % digital, ils étaient déjà à 90 % de titres-services électroniques, c'est bien plus élevé que ce qu'il y a en Région wallonne. Ils avaient fait, depuis pas mal d'années, des campagnes de communication pour favoriser le digital. C'est donc quelque chose qu'il faut lancer petit à petit, de manière progressive et, effectivement, en commençant par des campagnes de communication, d'explication et autres pour les utilisateurs.

Je pense que j'ai répondu à toutes les questions.

Mme la Présidente. – Merci, Madame Valsamis, vous avez effectivement bien balayé toutes les thématiques que nous avons abordées.

Je vais maintenant rendre la parole aux membres de notre Commission et refaire un tour de table.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Madame Valsamis, pour vos éléments de réponse. Vous avez en effet fait une synthèse rigoureuse de toutes les questions qui ont été posées, ce qui n'était pas un exercice facile. On a pris note de toute une série d'informations complémentaires que vous avez amenées suite à ces questions. Celles-ci permettent d'avoir un éclairage plus précis et de se faire une idée bien plus précise des différents angles qui ont été abordés ainsi que des leviers qui doivent être utilisés. C'est une photographie de ces titres-services, mais aussi des prémices de l'avenir.

Je me réserve donc, Madame la Présidente, le droit de revenir avec quelques questions lors des auditions et lorsque nous aurons pu prendre connaissance du

document. M. le Ministre nous a dit qu'on l'aurait dans l'après-midi, ce que j'espère.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci pour vos réponses, Madame Valsamis. Étant arrivée un tout petit peu en retard, j'espère que je n'ai pas loupé un élément essentiel, mais je pense ne pas vous avoir entendue sur les frais supplémentaires. Vous dites effectivement que, dans votre enquête, vous mettez en lumière le fait que cela pose problème. Vous dites aussi que la transparence est une bonne chose, que cela a des effets positifs, mais que ce n'est pas suffisant. Je vous ai entendue dire que c'est un bon outil pour détecter des frais excessifs, mais nous vous avons demandé si l'idée de fixer un plafond et d'obliger les entreprises à justifier précisément l'utilisation de ces frais vous semblait intéressante. Je ne pense pas vous avoir entendue à ce sujet. Pour le reste, je vous remercie pour toutes les réponses que nous avons reçues.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci beaucoup pour les réponses qui ont été apportées, qu'elles soient très précises ou un peu plus macroscopiques. C'était vraiment intéressant. Je n'ai pas beaucoup de questions, mais j'en ai quand même, car, durant la pause, il se fait que j'ai discuté avec certaines personnes qui estiment que la moyenne de 17,3 heures peut être interrogée de manière plus précise. Je ne sais pas si votre rapport le fait.

En effet, dans certaines sociétés, c'est plutôt 26 heures. On se demandait donc si cette moyenne de 17,3 heures inclut les travailleurs venant de Bruxelles et de Flandre, lesquels n'ont peut-être que quelques heures en Wallonie, ce qui influencerait la moyenne. Si vous n'avez pas les réponses ici, on peut reporter à une autre fois, mais cette moyenne nous interroge.

Je note aussi que votre étude s'est faite jusque 2024, même si vous avez essayé d'extrapoler un petit peu sur 2025. Or, il y a eu de gros changements entre 2024 et 2025, lesquels peuvent aussi impacter certaines situations, la réalité et, potentiellement, de prochaines mesures. Quand on touche au dispositif SINE, on a bien vu que, en termes d'économie sociale et d'insertion, cela peut avoir un impact. Ainsi, le chiffre d'affaires global d'une entreprise de titres-services peut être impacté par des mesures prises ailleurs, ce qui mettrait à mal tout le système, pas spécialement le dispositif titres-services en tant que tel, mais, de facto et par effet domino, supprimer des services parce qu'il n'y aurait plus les moyens de continuer par la suite.

Quelque chose m'interpelle souvent, et vous l'avez d'ailleurs évoqué dans votre réponse, à savoir la question des obligations légales permettant d'améliorer les conditions de travail qui ne sont pas toujours

rencontrées. J'interroge souvent le ministre ou j'attire son attention sur la question de l'employeurabilité, qui n'est pas du tout l'employabilité : l'employeurabilité renvoie à la manière dont un employeur fait en sorte qu'il y ait des conditions de travail optimales afin qu'il n'y ait pas d'absentéisme ni de gens qui ne veulent pas travailler chez lui. Vous avez aussi évoqué la question des formations. S'il y a un souci dans l'offre de formations et que l'on doit refaire les mêmes, on n'a fatalement pas envie de les suivre. Ainsi, la question de l'employeurabilité, en ce compris par la formation, est quelque chose qui, à mon avis, devrait être interrogé au regard de ce qui vient par la suite.

Je sais que le ministre a dit qu'il voulait également faire appliquer les règles en matière de conditions de travail, et cetera. Il faut pouvoir soutenir financièrement, mais la contrepartie, c'est que l'on ait des conditions de travail qui soient acceptables pour les uns et pour les autres. Ce n'est pas une question, mais je réagis à ce que vous avez dit, puisque vous parliez de contrôles, par exemple, qui n'existent pas ou qui sont insuffisants.

La question de la vulnérabilité des familles monoparentales, je la trouve extrêmement intéressante, parce que, derrière ce type de famille – je ne reprends pas tout ce que vous avez dit –, ce sont 80 % de femmes. Monsieur le Ministre, je le redis, puisque Idea Consult va terminer son travail : dans la réforme que vous allez amener, s'il vous plaît, faites les analyses correctes en matière d'impact sur le genre. Cela va être fondamental. Je vous le dis, je vous interrogerai là-dessus. Il est fondamental que vous puissiez évaluer ce que vous préparez au regard de la question du genre, parce que l'on a besoin de soutenir les femmes dans leur accès à l'emploi et dans le maintien à l'emploi. Cela ne touche pas seulement au salaire, cela touche également à la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, et cetera.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci pour les réponses aux nombreuses questions. Vous l'avez rappelé, la Wallonie reste aujourd'hui la Région où le titre-service coûte le moins cher pour l'utilisateur. Pour rappel, on parle de 10,40 euros, avec en plus la déductibilité fiscale, alors que, dans les autres Régions, on est déjà à 10 euros, voire 11 euros sans cet avantage. On doit également rappeler le coût réel du dispositif. Pour un titre-service payé environ 10 euros par l'utilisateur, la Région intervient, vous l'avez rappelé, à hauteur de 19,36 euros supplémentaires par titre. Le coût total avoisine les 30 euros par titre-service.

Paradoxalement, c'est également la Région qui rémunère le mieux les travailleuses. Il est important de conscientiser les citoyens aux efforts importants consentis par la Wallonie pour maintenir ce système accessible et soutenir l'emploi. Ce sont des emplois qui sont souvent difficiles et pénibles. Si on l'entend bien,

on doit rappeler aussi que tout ce qui concerne le bien-être du travail relève des compétences fédérales et que notre marge de manœuvre est parfois un peu limitée. C'est ce qui complique cet équilibre.

J'entends que la situation du secteur est contrastée, avec des entreprises qui rencontrent des difficultés et d'autres qui restent rentables. Rappelons en outre l'importance d'avoir des modèles économiques solides pour générer plus d'emplois : lorsqu'une entreprise est robuste et rentable, cela signifie que les emplois sont plus stables et sécurisés pour les travailleuses et les travailleurs. Il faut éviter à tout prix de fragiliser les modèles qui fonctionnent et travailler sur ce qui fonctionne moins bien. Il y a toute une série de pistes : la digitalisation ou encore la simplification administrative.

Sur l'attractivité du secteur, une première étape importante a déjà été franchie avec la revalorisation salariale. Il faut rappeler que le ministre Jeholet a permis, grâce à une médiation entre les partenaires sociaux, de débloquent un accord sectoriel qui était au point mort depuis de nombreuses années. Cet accord, conclu en juillet 2025, permet aujourd'hui aux aides-ménagères de bénéficier d'environ 552 euros net supplémentaires par an, au-delà de l'indexation automatique. C'est une avancée concrète que l'on peut souligner.

On peut également saluer les avancées en matière de transparence. Vous avez dit à quel point c'était important, parce que, grâce au comparateur mis en place, les utilisateurs peuvent aujourd'hui visualiser les frais pratiqués par les différentes entreprises et faire un choix en connaissance de cause. C'est une bonne mesure, mais il faut encore davantage faire connaître cet outil au grand public.

Maintenant, on sait que l'on doit travailler sur plusieurs enjeux et aller plus loin. D'abord, il faut agir sur le volume d'heures prestées, car beaucoup de travailleuses n'atteignent pas un mi-temps et il est difficile de vivre dignement avec un nombre d'heures aussi réduit. Ensuite, il faut améliorer la qualité et le sens des formations. On a beaucoup parlé de la qualité des formations proposées, puisque beaucoup de travailleuses expliquent aujourd'hui qu'elles ne voient pas toujours l'utilité concrète des formations suivies. Il s'agit souvent de formations très techniques et répétitives. Quand elles sont dans le dispositif depuis de nombreuses années, en effet, les formations perdent beaucoup de sens. Il n'y a donc pas de véritable trajectoire de suivi cohérent dans ce parcours de formation. C'est paradoxal, puisqu'elles souhaitent se regrouper, partager des expériences et évoluer. Le tout est de trouver comment améliorer ces formations et les rendre plus utiles, plus qualifiantes et davantage connectées à la réalité et aux besoins du terrain.

On a aussi beaucoup parlé de mobilité. C'est un axe important pour le secteur sur lequel il faut également travailler. Même si le remboursement des frais kilométriques relève du niveau fédéral, plusieurs pistes peuvent être explorées pour optimiser les déplacements – cela paraît évident, comme vous l'avez dit –, mieux organiser les tournées via le personnel d'encadrement, mobiliser davantage le FOREm afin d'aider les chercheurs d'emploi à obtenir leur permis de conduire. En effet, il faut tenir compte du fait qu'environ 25 % des chercheurs d'emploi ne disposent pas d'un permis aujourd'hui, ce qui constitue un frein important à l'accès au secteur.

Nous aurons l'occasion d'aller plus en avant lors des auditions avec les acteurs de terrain, grâce aux différentes contributions qui nous seront soumises, afin de trouver, on l'espère, l'équilibre indispensable à la pérennité de ce dispositif.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je me joins d'abord aux propos de ma collègue. Je vous ai aussi écoutées avec beaucoup d'attention et j'ai noté plusieurs éléments.

Premièrement, le contrôle porte sur la période 2021-2024, c'est-à-dire la précédente législature. Lors de votre présentation, vous avez dit qu'il serait déjà bien d'appliquer la réglementation existante, ce qui fait partie de vos recommandations. J'en déduis qu'il est important, pour nos travaux, de ne pas rajouter des couches supplémentaires. Faire en sorte qu'une réglementation soit appliquée, c'est déjà très bien.

Le deuxième élément concerne les dividendes. Vous avez indiqué qu'une entreprise commerciale sur huit distribue des dividendes. C'est un élément très important, puisqu'on entend régulièrement que les grosses entreprises – et uniquement elles – s'en mettent plein les poches. Or, on voit ici que seule une entreprise commerciale sur huit distribue des dividendes. On peut donc clairement sortir de ce cliché.

En ce qui me concerne, vous n'avez pas répondu à deux points importants, à commencer par la répartition de l'emploi selon les différents types d'entreprises agréées. D'autre part, j'ai entendu que vous avez confirmé la coexistence des deux financements, c'est-à-dire qu'il y a bien un double subventionnement, et vous justifiez cela dans votre exposé par le fait que le public est éloigné de l'emploi, notamment. Il ne me semble pas avoir obtenu de précision quant aux deux autres Régions ; ce double subventionnement y existe-t-il également ?

Je lirai le rapport, étant donné que vous ne pouvez pas être exhaustive dans le cadre d'un exposé oral et de questions-réponses. C'est tout à fait normal. Le cas échéant, je me permettrai de vous poser des questions

par écrit pour obtenir des réponses plus précises par rapport à ces points.

Mme la Présidente. – Juste pour la précision, j'ai noté que 13,7 % des entreprises ont distribué des dividendes et que, parmi elles, 22,9 % sont des entreprises commerciales. Autrement dit, globalement, une entreprise sur huit distribue des dividendes, mais une entreprise sur quatre distribuant des dividendes est commerciale.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Madame la Présidente. Vous suivez excellemment bien les travaux de cette Commission. Cependant, globalement, cela fait une entreprise sur huit.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je n'ai pas d'autres questions à ce stade. Je voulais vraiment remercier Idea Consult, parce que – j'imagine qu'ils en sont conscients – cela fait de très nombreux mois qu'on parle de ce rapport et qu'on l'attendait impatiemment. Dans nos débats, on s'est projetés sur cette étude depuis un moment et je suis vraiment ravie de la présentation à laquelle on a eu droit aujourd'hui. Elle était très claire, détaillée et transparente. Je me réjouis de recevoir le rapport que l'on nous a promis cet après-midi pour l'analyser plus en détail et en reparler lors des auditions. C'est une très bonne base de travail pour envisager la réforme.

Le secteur est à un tournant. Cette réforme n'est pas facile parce qu'elle met en jeu à la fois la Région wallonne, les utilisateurs, les entreprises et les travailleurs. Les enjeux sont dès lors très importants. Comme je le disais en introduction, c'est un dispositif qui est rentré dans la vie de beaucoup de Wallonnes et de Wallons, et qui est aussi essentiel pour beaucoup de travailleuses. Ce rapport va nous aider à envisager une réforme qui sera bénéfique, je l'espère, pour tout le monde.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Valsamis.

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – En ce qui concerne le plafond des frais supplémentaires, nous ne le recommandons pas. Il nous semble plus nécessaire de recommander cette transparence afin que les utilisateurs puissent comparer et éventuellement changer d'entreprise si nécessaire.

Après, nous recommandons quand même de monitorer tout cela, et si des frais peuvent être jugés excessifs, d'éventuellement les plafonner, mais pas de fixer de plafond. En termes juridiques, cela semble aussi assez compliqué. Nous ne nous sommes donc pas épanchés sur cette question-là.

Concernant le temps de travail – question importante –, non, ce n'est pas tiré par le bas par la Flandre ou Bruxelles. Les données proviennent de l'ONSS. Peu importe dans quel dispositif les travailleurs sont actifs, peu importe qu'ils aient un contrat de titres-services. Par contre – et c'est ce que j'ai dit en début de présentation –, cela peut être tiré vers le bas par le fait que des personnes encore sous contrat dans l'entreprise, sont absentes pour plus d'un mois : tant qu'elles ne sortent pas, elles restent dans les statistiques. L'indicateur n'est pas parfait parce qu'il peut être biaisé à cause de cela. Mais nous n'avons pas d'information sur le temps de travail par entreprise.

Par contre, nous avons, via la Banque-carrefour, les informations sur les contrats de travail à temps plein. Ils ne sont que 6 % à temps plein. Cela reste donc vraiment très faible.

J'ai oublié de parler de 2025 dans mon exposé. L'évaluation se termine en 2024. Il est vrai qu'il y a eu cette revalorisation salariale de 0,70 euro qui était, je pense, une bonne chose pour le secteur. On peut s'imaginer que cela a eu une influence négative sur les finances des entreprises. De toute façon, même si l'on faisait l'évaluation maintenant, les chiffres financiers de 2025 ne seraient pas disponibles. Il faut attendre au minima le mois de septembre 2026.

Sur la répartition de l'emploi selon le type d'entreprise agréée, vous aurez l'information dans le rapport.

J'ai utilisé le terme « double subventionnement ». J'ai utilisé vos mots. Par rapport aux autres Régions, pour être franche avec vous, je ne sais pas encore exactement quelles sont les aides exactes par entreprise. Cela peut vous paraître étonnant, mais même pour cette évaluation-ci, avoir les informations sur les aides exactes et savoir qui reçoit quoi, c'est un travail complexe. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en Flandre notamment, il y a une part assez importante d'ASBL. Je peux donc imaginer qu'elles ont aussi des aides, mais je ne sais pas. Il n'y a plus d'insertion, il n'y a pas de SINE, mais il y a d'autres entreprises que l'on peut qualifier de non commerciales qui pourraient potentiellement avoir des aides. Je n'ai toutefois pas de réponse claire à votre question et je ne suis pas certaine de pouvoir trouver l'information, pour être franche, mais je vais tout de même même chercher.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame Valsamis.

Y a-t-il d'autres réactions parmi les membres de la Commission ?

Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions amplement pour votre disponibilité, plus longue que prévue. Nous vous en remercions doublement. Il est donc très probable que nous vous demandions de revenir nous éclairer encore lors de futures auditions.

Nous vous tiendrons bien sûr informée le plus rapidement possible des dates concernées. Nous vous souhaitons une bonne poursuite dans vos travaux.

M. le Ministre m'indique que le rapport vient d'être transféré au secrétariat de la Commission. Nous le ferons suivre via le secrétariat, à moins que nous le recevions sur nos boîtes, mais, dans les minutes qui suivent, vous allez recevoir l'intégralité du rapport.

Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult. – Ils nous attendent pour envoyer la présentation. C'est pour cela que cela bloque. Dès que l'on aura de la connexion, on va envoyer la présentation.

Mme la Présidente. – La présentation sera également disponible très rapidement et à disposition de l'ensemble des membres de notre Commission.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – La présentation était top, tout comme vos chiffres et votre PowerPoint. Je souhaitais le souligner.

Mme la Présidente. – Merci pour la qualité du travail.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – Chers collègues, il nous revient maintenant de reparler de la question des auditions évoquées en début de séance par Mme Bluge et d'autres. Pour les auditions, avez-vous des propositions de noms d'acteurs à émettre ?

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Présidente, nous proposons :

- M. Dupanloup, pour la FGTB Titres-Services ;
- M. Denis Morrier, pour Initiatives ;
- M. Kris Vanautgaerden, pour la CSC ;
- Mme Laurence Barbaix, pour l'ALE de Tournai.

Mme la Présidente. – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres propositions ?

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je n'avais pas reçu l'information pour donner les noms aujourd'hui, je pensais que c'était pour le 2 juin. Je vais donc vous revenir, mais pas ici au micro. Il serait évidemment intéressant d'avoir ConcertES, un des organismes d'économie sociale. Je vais vous revenir dans l'après-midi.

On s'éloigne peut-être un tout petit peu, mais il m'apparaît intéressant d'avoir un organisme comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qui connaît bien la réalité des personnes éloignées de l'emploi, et un prisme avec une organisation – il faudrait voir laquelle – liée à l'emploi des femmes. Il faut que je vous revienne, mais ce sont des lignes sur lesquelles il serait intéressant d'avoir un point de vue extérieur pour ne rien louper.

Mme la Présidente. – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres propositions ?

La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Nous avons les mêmes demandes que ma collègue du PS : les permanents CSC et FGTB, ainsi que l'économie sociale. Nous y ajoutons l'Inspection sociale.

Mme la Présidente. – Parfait. Y a-t-il d'autres propositions ?

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Présidente, avant de proposer des noms, je voulais un peu revenir sur le timing. J'ai bien entendu la volonté de M. le Ministre d'essayer d'avancer le plus vite possible avec son projet de décret, vu que les échanges ont déjà été nourris et riches aujourd'hui. Si l'on pouvait arriver à se mettre d'accord aujourd'hui ou dans les heures qui viennent pour programmer les auditions lors de la commission du 2 juin ou dans le courant de cette semaine-là – en même temps, cela nous éloigne du débat budgétaire –, ce serait vraiment bénéfique. Je voulais juste avoir une clarification par rapport à ce que l'on a dit tout à l'heure, car je n'étais pas certaine d'avoir compris que l'on pourrait avoir les auditions dans 15 jours. Je donne donc notre position. Vu la volonté du ministre d'avancer – que nous partageons – et les échanges nourris d'aujourd'hui, je pense que si l'on arrive à se mettre d'accord sur un début de liste dans nos échanges, on pourrait essayer de programmer les rendez-vous à quinzaine. Peut-être va-t-on un peu en avant et en arrière par rapport à notre discussion de tout à l'heure, mais je pense qu'il serait vraiment bénéfique d'avancer là-dessus.

Dans un deuxième temps, nous souhaiterions entendre quelqu'un de chez XLG, puisqu'ils ont récemment cédé leur entreprise à un encore plus gros opérateur, mais que c'était le plus gros opérateur wallon avant la revente. On pense qu'ils pourraient avoir un discours avec de la hauteur sur le secteur, puisqu'ils l'ont récemment quitté, mais qu'ils étaient un gros acteur.

On aurait voulu avoir un organisme du type Test-Achats pour avoir un ressenti sous le prisme de l'utilisateur. C'était l'organisme qui nous paraissait le plus pertinent au niveau des utilisateurs, mais on est

éventuellement ouvert à d'autres, s'il y en a. C'était les deux noms que l'on voulait proposer.

Mme la Présidente. – Avant de donner la parole à Mme Bluge, laissez-moi clarifier. Était émise tout à l'heure l'idée de rendre les noms pour la prochaine séance. Suite à des discussions, notamment à l'intervention de M. le Ministre, il était évoqué que les discussions budgétaires allaient arriver mi-juin, ce qui m'est confirmé par l'administration du Parlement. Le 16 juin est donc une séance consacrée à l'ajustement budgétaire. Cela va être évidemment compliqué de tenir des auditions à ce moment-là. L'idée est de voir si nous pouvons déjà réaliser des auditions à la prochaine séance, c'est-à-dire le 2 juin, auquel cas il nous faut rassembler un maximum de noms ou d'acteurs, ici et maintenant, pour prendre les contacts nécessaires et voir s'il y a des disponibilités. On peut évidemment faire cela en plusieurs fois, mais enclenchons déjà le travail. Je pense que cela fera également l'affaire de M. le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – J'aimerais nuancer. Je n'ai pas de problème par rapport au timing, mais je connais quand même le débat. Je vois déjà bien les propositions qui sont faites. On va avoir une liste de 15 auditions et je crains donc que l'on ne se mette pas d'accord tout de suite. On a 42 questions ; évitons de passer une heure à discuter de la liste des auditions. J'ai déjà vécu quelques demandes d'audition sur des sujets, sans hiérarchie, mais qui étaient peut-être un peu moins importants. Bref, ne mettons pas une heure et demie, ici, pour trouver un accord sur les auditions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je complète et puis je laisse Mme Bluge encore me compléter, si elle le souhaite. Il n'est évidemment pas question de discuter une heure et demie de cela aujourd'hui. Je pense même que l'on peut, si l'on a une espèce de consensus, fixer relativement vite la liste entre groupes dans la foulée de la commission, sans que ce soit spécialement au micro.

Notre volonté est vraiment d'appuyer celle du ministre, d'avancer et d'essayer d'avoir déjà des premières auditions à quinzaine. Au niveau des temps de parole, je pense que l'on pourra également cadrer les personnes que l'on auditionne. Je ne suis pas contre non plus que l'on mette un temps de parole par groupe politique afin que l'on ne digresse pas tous énormément.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Effectivement, on peut avancer si les personnes sont disponibles pour le 2 juin.

C'est le premier élément. Le cas échéant, on a toujours la possibilité de recevoir des contributions écrites pour compléter si les personnes ne sont pas disponibles ou si l'on ne souhaite pas les entendre, notamment si l'on a deux fois le même type d'acteurs. On peut se mettre d'accord là-dessus.

Concernant le temps de parole, je pense que l'on doit effectivement, sans brimer la parole des intervenants, essayer de faire en sorte qu'il y ait un timing d'une quinzaine de minutes, comme pour les auditions précédentes. C'est ce que nous faisons habituellement.

Concernant maintenant nos propositions, nous souhaiterions proposer la fédération sectorielle Domiva. Nous souhaiterions proposer Mme Garcia, de Home Clean, qui est une entreprise wallonne de titres-services, ainsi qu'un acteur de l'économie sociale, à savoir EkoServices. Pour le reste, des éléments seront peut-être également proposés par écrit.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – J'aimerais compléter et revenir sur mes propos. Pour tout ce qui est économie sociale, c'est la fédération Initiatives. J'ai dit ConcertES, mais c'est Initiatives. Nous pourrions proposer Denis Morrier, par exemple. Vous l'avez déjà fait. J'imagine que cela a déjà été dit, mais je pense que cela vaut la peine d'avoir des syndicats. Je ne sais pas si vous avez proposé Sébastien Dupanloup. Vous l'avez proposé. Pour la CSC, on propose Gaëtan Stas ou Ben Debognies. Vous avez déjà proposé ces personnes également. En ce qui concerne le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et les femmes, je reviendrai vers vous dès que j'aurai identifié des noms, ici ou hors micro. Le focus sur les femmes me semble important, vu la thématique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Présidente, comme chacun a eu la liberté de proposer les personnes qu'il souhaite entendre, je propose que nous en discutons maintenant, avec tous les groupes, que nous arrêtions cela entre nous et que nous propositions par e-mail à la Commission une liste sous forme de consensus.

Mme la Présidente. – Pas de souci. Je pense qu'il y a un intérêt d'obtenir les avis de toutes ces personnes. Néanmoins, comme l'a exprimé notre collègue, nous pouvons à la fois procéder à des auditions et solliciter des avis écrits. Le tout maintenant est de vérifier ce que nous sollicitons par écrit et les personnes que nous entendons. Je propose de faire cela en marge de nos travaux, que cela circule entre nous et que, à la fin de la Commission ou bien le plus rapidement possible, nous puissions arrêter la liste des personnes, pour nous permettre de prendre le rendez-vous pour la semaine

prochaine. Idéalement, cela doit être fait aujourd'hui. En Conférence des présidents, ce sera trop tard.

La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Je n'avais pas le nom sous les yeux tout à l'heure, mais pour l'Inspection du travail, nous souhaiterions proposer Renaud de Bruyn, directeur général du bien-être.

Mme la Présidente. – Nous avons noté qu'en marge des travaux de notre Commission, les groupes s'entendent sur les personnes ou les acteurs à auditionner et ceux auxquels nous demanderons un avis écrit. Je récolterai la liste en fin de Commission, aujourd'hui.

Ceci clôture notre point relatif à l'audition sur les titres-services. Les projets et propositions sont également clôturés pour aujourd'hui avec la résolution déposée par Ecolo. Nous avons désigné des rapporteurs. On ne clôture pas le débat aujourd'hui, les rapporteurs restent en service pour la fois prochaine.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le bilan de la mission économique en
Turquie pour les entreprises wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le bilan de la mission économique en Turquie pour les entreprises wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, du 10 au 14 mai 2026, la Belgique a mené une mission économique en Turquie, présidée par la reine Mathilde, à laquelle vous avez assisté avec une étape à Istanbul du 10 au 12 mai et une étape à Ankara du 13 au 14 mai. La délégation a réuni 428 participants, dont 194 entreprises, parmi lesquelles 40 entreprises wallonnes, principalement actives dans les secteurs industriel et technologique.

La mission s'organisait autour de cinq axes stratégiques : la transition verte et énergétique ; l'aéronautique, l'aérospatiale et la défense ; les ports et la logistique ; le pharmaceutique et les biotechnologies ;

les technologies numériques et l'industrie 4.0. Ces secteurs correspondent en tous points aux écosystèmes d'excellence de la Wallonie. Les chiffres commerciaux témoignent déjà d'une dynamique positive avec la Turquie. En 2025, les exportations wallonnes vers la Turquie ont dépassé 393 millions d'euros – sur 62,4 milliards d'euros d'exportations wallonnes, soit 0,63 % du total – pour des importations d'environ 191 millions d'euros, soit une balance commerciale qui nous est favorable. Le potentiel de croissance de nos exportations vers la Turquie est très important, comme le confirme la progression de +63,7 % des exportations wallonnes de 2025 vers ce pays, tirée notamment par le secteur pharmaceutique qui a fait +417,4 % et qui représente 46 % du total.

Des accords ou partenariats concrets et à potentiel significatif ont-ils été conclus entre des entreprises wallonnes et turques à l'occasion de cette mission ? Si oui, dans quels secteurs ? Y a-t-il eu des contacts avec des investisseurs turcs susceptibles de s'implanter ou d'investir en Wallonie ? Quels mécanismes de suivi l'AWEx met-elle en place pour s'assurer que ces contacts débouchent sur des retombées économiques effectives et durables ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la mission économique en Turquie, à Istanbul et à Ankara, s'est en effet très bien passée. La Turquie est un partenaire clé par rapport à la puissance industrielle régionale et le fait qu'elle soit un hub entre l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient engagé dans une transformation – industrie, transition énergétique, digitalisation – ; la Wallonie devait y être présente. C'était un bon choix.

La délégation wallonne était importante, vous l'avez mentionné. À Istanbul et Ankara, 13 contrats ou protocoles de coopération ont été signés par A6K, AMOS, Belgium Premium Brands, Léonidas, Erem Group, Deltacast, FIB Belgium, Galler, New Lachaussée, SONACA, John Cockerill et X-RIS. Ces accords couvrent des domaines comme les technologies avancées, l'agroalimentaire, l'industrie, la recherche, la défense. Ils constituent des bases concrètes pour renforcer les partenariats industriels, commerciaux et technologiques.

Nous avons eu un séminaire avec la présentation de 10 de nos entreprises belges, dont des entreprises wallonnes dans le secteur de la défense. Il y a eu aussi un séminaire dans les sciences du vivant. Il y a eu toute une série de contacts, plus de 200 échanges B2B, mais aussi beaucoup de réseautage, des contacts avec les entreprises, avec les centres de recherche et avec les autorités.

Indicateur intéressant, c'est le sentiment des entreprises à la fin de la mission. Elles étaient toutes ravies des contacts qu'elles avaient pu avoir, même au-delà de leurs espérances. On a eu aussi, concernant les sciences du vivant, une excellente rencontre avec le ministre de la Santé, IBA, UCB et GSK sur des problèmes très concrets. Il y a donc eu beaucoup d'échanges décisifs pour faire émerger des contrats, des collaborations et des investissements.

Maintenant, l'enjeu, comme dans toute mission, c'est de transformer tous ces contacts en projets et en investissements durables. Il y a toujours un travail en amont d'une mission, un autre pendant, mais aussi le travail en aval avec le réseau AWEx en Turquie pour assurer le suivi de tous les contacts que nous avons eus. Ils ont vraiment été importants dans tous les secteurs que vous avez cités. Si je dois épinglez deux secteurs, c'est notamment les sciences du vivant et le secteur de la défense, notamment en termes d'innovation par rapport aux entreprises que nous avons eu l'opportunité de visiter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Bien évidemment, je suis heureux de ce constat positif de votre part et de celle des entreprises en termes de sentiment. C'est aussi très important que les aspects santé et défense aient eu plus d'attention, tout comme la rencontre avec le ministre. Comme vous le dites en conclusion, l'enjeu, c'est de transformer. Parce que, quand vous dites 13 contrats ou accords de coopération, l'important, ce sont les contrats.

J'ai déjà fait quelques missions et, quatre ans plus tard, les accords de coopération n'ont pas nécessairement toujours donné des résultats. L'important est vraiment de transformer les accords de coopération en contrats réels. De fait, comme vous l'avez également dit en introduction, la Turquie est un partenaire clé, que ce soit en B2B ou en B2C. Je rappelle tout de même que c'est un pays de plus de 80 millions d'habitants. Le potentiel, par exemple pour le chocolat, est important.

(M. de Wasseige, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le flou institutionnel autour de WALGA et
de Wake! dans le cadre de la structuration de la
filiale du jeu vidéo wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le flou institutionnel autour de WALGA et de Wake! dans le cadre de la structuration de la filiale du jeu vidéo wallon ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, selon un article de la RTBF, le domaine wallon du jeu vidéo traverse une phase de transition marquée par plusieurs incertitudes. La WALGA – Wallonie Games Association –, qui assurait jusqu'ici des missions centrales d'animation économique, de représentation et de mise en réseau, a perdu son financement structurel régional et a fortement réduit ses activités.

Parallèlement, l'initiative Wake!, portée par le KIKK, est appelée à reprendre une partie de ces missions, sans toutefois disposer, à ce stade, d'un cadre pleinement stabilisé et de moyens opérationnels clairs.

Si un budget de 2 millions d'euros a été annoncé pour relancer les appels à projets de Wallimage Gaming en 2026, plusieurs acteurs soulignent que ce soutien, orienté vers le financement de projets, ne compense pas la disparition du financement structurel de la WALGA.

Des retards dans les appels à projets limitent la visibilité des studios à court terme.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous la suppression du financement structurel de la WALGA, alors même que vous mettiez en avant son rôle central dans la structuration et la croissance récente du secteur ? Comment le Gouvernement distingue-t-il aujourd'hui le soutien financier aux projets via Wallimage Gaming et les missions d'animation économique et de structuration du secteur précédemment assurées par la WALGA ? Qui exerce concrètement ces missions ?

Comment cette réorganisation garantit-elle, dans les faits, le « soutien structurel continu » que vous évoquiez, alors que plusieurs acteurs décrivent un manque de lisibilité et de moyens ? Quelles garanties apportez-vous quant à la stabilisation rapide du cadre de soutien, tant sur le plan institutionnel que sur le calendrier des appels à projets de Wallimage Gaming ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, depuis le début de la législature, j'ai fait le choix d'une stratégie claire pour les industries créatives et culturelles, en ce compris le jeu vidéo, articulé autour de trois axes : animation économique, financement et formation. Il n'y a aucun flou institutionnel sur la WALGA. Je tiens à être très clair : les subventions facultatives ne sont pas structurelles – peut-être que certains l'ont pensé auparavant.

Dans un contexte budgétaire contraint, nous faisons le choix assumé de concentrer les moyens sur des dispositifs à fort impact pour l'ensemble de l'écosystème, plutôt que de financer durablement des fédérations professionnelles. Les missions d'animation économique sont aujourd'hui reprises et renforcées dans un cadre plus structurant, via l'initiative Wake! portée par le KIKK, tandis que la WALGA reste un interlocuteur légitime de représentation du secteur. L'objectif poursuivi est précisément de rationaliser et clarifier notre action pour offrir aux entreprises un cadre plus cohérent et plus efficace.

Sur le Wallimage Gaming, le décalage du premier appel était lié à un retour tardif et inhabituel de la Commission européenne. Ce retour est désormais positif. L'appel a été lancé début mai. Un webinaire est prévu ce 21 mai, une clôture ce 22 juin et une décision en septembre prochain. Un second appel est déjà prévu en fin d'année.

Enfin, le Gouvernement a validé un cadre de subventions pluriannuelles, permettant notamment au KIKK de déposer un dossier qui est aujourd'hui à l'analyse au niveau de l'administration. Le choix des subventions pluriannuelles s'est opéré parce que cela amène une certaine stabilité et sécurité pour celles et ceux qui bénéficient d'une subvention.

En résumé, nous ne réduisons pas le soutien au secteur ; nous le structurons, nous le rendons plus lisible et nous sécurisons ses financements dans la durée.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – On a l'impression d'entendre tout et son contraire dans la même réponse. Les acteurs parlent d'un manque de visibilité...

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Ils parlent d'un manque de visibilité, d'un manque de moyens, avec des appels à projets qui prennent du retard. Vous parlez d'absence de financement durable. Vous dites que ce n'est plus nécessaire, que l'on va agir en fonction des besoins. Cependant, la réalité du jeu vidéo est extrêmement fragile. Les studios arrivent à

sortir un premier jeu, mais ensuite, ils n'ont plus les moyens d'en sortir un deuxième. Or, dans l'industrie, c'est précisément le deuxième projet qui permet de consolider un studio, de stabiliser les équipes et d'empêcher la fuite des talents.

Wallimage Gaming, en effet, finance des projets. C'est utile, nécessaire, mais la WALGA était une structuration de filière, une représentation du secteur, une mise en réseau, un accompagnement quotidien des studios. Ce n'est évidemment pas du tout la même chose que des appels à projets. Les millions annoncés soutiennent la production de jeux, mais qui assure aujourd'hui l'animation économique, le réseautage, l'accompagnement stratégique du secteur ? Même Wake! qui est appelé à jouer ce rôle et qui est censé reprendre une partie des missions semble encore en phase de structuration, puisqu'un coordinateur était toujours recherché en avril dernier pour assurer précisément ces missions d'animation et de coordination. C'est donc le risque de voir ce secteur fragilisé par une dynamique de non-soutien gouvernemental, au moment où pourtant, cela commençait à produire ses effets.

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la Wallonie face au défi de l'inclusion numérique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la Wallonie face au défi de l'inclusion numérique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – M. le Ministre s'étonne que nous ayons des fardes documentées. Oui, c'est clair.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Et la réplique est prévue, peu importe la réponse du ministre. Voilà, c'est un choix.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Ce n'est pas grave, je vais aller m'installer. Je vais juste, pour ceux qui nous écoutent ou nous regardent, signaler que M. le Ministre regarde les documents dont je dispose dans mon signataire et s'étonne que nous documentions nos questions. Je m'étonne qu'il s'étonne que nous travaillions sur les sujets. Je vais donc changer de place.

M. le Président. – Je rappelle que, normalement, des vice-présidents doivent assurer la présidence quand la présidente pose une question. Cela a déjà été rappelé en Conférence des présidents.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Effectivement, je ne vous le fais pas dire pour les vice-présidents.

Monsieur le Ministre, par rapport au défi de l'inclusion numérique, le dernier rapport DESI 2025 met en lumière une réalité contrastée pour la Wallonie. Si 93 % des citoyens utilisent internet, la question de l'accès est désormais dépassée. Le véritable enjeu est la maîtrise des outils. Seuls 55 % des Wallons disposent de compétences numériques de base, bien en deçà de l'objectif européen de 80 %, et à peine 24 % maîtrisent des compétences avancées.

Le déficit est loin d'être anodin. Disposez-vous d'une cartographie précise des compétences numériques en Wallonie, ventilée par âges, niveaux de qualification et situations socioéconomiques pour identifier les publics les plus en difficulté et la nature des freins rencontrés ? Quelles stratégies opérationnelles avez-vous définies pour atteindre l'objectif européen de 80 % de compétences numériques de base d'ici 2030, notamment pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les publics éloignés du numérique ? Avec quel budget ? Comment comptez-vous articuler vos politiques d'inclusion numérique avec les besoins du marché de l'emploi et la transformation des entreprises, pour garantir que personne ne soit exclu des opportunités économiques liées au numérique ? Quel rôle spécifique l'Agence du numérique joue-t-elle dans cette stratégie ? Quelle évolution envisagez-vous pour renforcer son action et ses synergies, notamment avec le FOREm ? Un point spécifique de votre stratégie est-il dédié aux personnes âgées particulièrement exposées au risque d'exclusion numérique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les baromètres de l'inclusion numérique réalisés par l'Agence du numérique nous permettent d'identifier, d'orienter les politiques publiques de manière structurée. Le développement des compétences numériques fait d'ailleurs partie des six priorités de la stratégie Digital Wallonia 2025-2029.

Dans ce cadre, plusieurs leviers structurants sont activement déployés. Tout d'abord, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont engagé une révision en profondeur de leur accord de coopération en matière de numérique. L'objectif est de mieux articuler les politiques éducatives et les priorités régionales afin de renforcer les compétences numériques dès le plus jeune

âge, tout en réduisant durablement la fracture numérique.

Ensuite, nous entendons généraliser le déploiement d'un outil d'autodiagnostic et de certification des compétences numériques, qui sera intégré progressivement dans les parcours de formation des opérateurs publics. Cet outil permettra à chacun d'évaluer son niveau, d'identifier ses lacunes et de progresser de manière structurée.

Par ailleurs, je souhaite renforcer l'offre de formation de base, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi, à travers la réforme des CISP. L'objectif est de mieux structurer les parcours préqualifiants et d'intégrer pleinement les compétences numériques de base comme condition essentielle d'une insertion durable.

Mes équipes ont également récemment analysé le modèle du Digital Learning Hub du Grand-Duché de Luxembourg, capable de former 7 000 personnes chaque année. Il est dédié à la formation, tous profils confondus. Ces bonnes pratiques internationales alimentent actuellement notre réflexion afin de mieux organiser l'offre de formation numérique, avec l'expertise de l'AdN sur le sujet et les compétences en matière de formation du FOREm, et de l'aligner davantage sur les besoins économiques réels et les besoins des entreprises.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Comme vous, on va sur le terrain et on essaie de voir ce qui fonctionne bien. Il semble que les espaces publics numériques ne soient pas nécessairement toujours bien connus et cernés dans ce qu'ils peuvent offrir comme accompagnement des citoyens. Il y a probablement quelque chose à faire pour ces structures.

J'entends que vous souhaitez, via les CISP, fonder une organisation pour améliorer l'inclusion numérique. Encore faut-il pouvoir se reposer sur des compétences et des qualifications au sein même de ce secteur. C'est quelque chose à accompagner et à accroître ; il faut renforcer les compétences des travailleurs sociaux pour accompagner leur propre public. Cela reste évidemment toute la question.

Je voudrais terminer cette intervention en mentionnant Interface 3, que vous avez visité et qui a déployé une box numérique, une mallette pédagogique sur les STIM ou encore un *escape game* en ligne. Ceci doit donner des idées de bonnes pratiques pour l'ensemble du secteur. J'espère que vous pourrez vous appuyer sur ce genre d'initiatives extrêmement positives.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la requalification des fonctions à la suite
de l'intégration de l'intelligence artificielle »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la requalification des fonctions à la suite de l'intégration de l'intelligence artificielle ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, un rapport international d'IBM, basé sur plus de 2 000 dirigeants dans 33 pays, met en évidence une transformation profonde et rapide du travail sous l'effet de l'intelligence artificielle. Cette mutation n'est plus théorique ; elle est déjà à l'œuvre. Pour la Wallonie, cette transformation pose des enjeux majeurs en matière de formation, d'adaptation des compétences et de sécurisation des parcours professionnels.

De quelles projections disposez-vous concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers et les besoins en compétences en Wallonie, notamment en termes de requalification et de transformation des emplois ? Des licenciements sont-ils à prévoir dans certains domaines particuliers ? Comment les politiques de formation du FOREm et de l'IFAPME intègrent-elles concrètement ces évolutions et selon quels objectifs chiffrés en matière de *reskilling* et d'*upskilling*, c'est-à-dire la montée en compétences ? Quelles actions faut-il renforcer pour accompagner les travailleurs et les entreprises dans l'adoption effective de l'intelligence artificielle afin d'éviter un décrochage des compétences et, surtout, des inégalités accrues dans le domaine du travail ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, l'intelligence artificielle constitue une transformation majeure du monde du travail. Il faut cependant éviter deux écueils : d'un côté, le catastrophisme annonçant une disparition massive des emplois et, de l'autre, une vision naïve qui consisterait à croire que l'adoption de l'IA se fera naturellement, sans accompagnement ni effort de formation, notamment pour toute une série de métiers en col blanc. L'étude IBM à laquelle vous faites référence constitue avant tout un signal de tendance. Elle montre que les entreprises anticipent une transformation rapide des compétences et des organisations.

Ces projections doivent toutefois être lues avec prudence lorsqu'on les transpose à la Wallonie. Cette étude est basée principalement sur de grandes entreprises internationales, alors que notre tissu économique est composé majoritairement de TPE et PME. Elle ne prend pas non plus pleinement en compte le cadre réglementaire européen, notamment l'IA Act, qui impose désormais aux entreprises un véritable effort de maîtrise et de formation en matière d'intelligence artificielle.

En Wallonie, les analyses les plus abouties sont celles de l'IWEPS. Elles montrent qu'environ 6 emplois sur 10 pourraient être exposés à l'IA, y compris des emplois qualifiés. L'enjeu principal n'est cependant pas la disparition brutale des métiers ; l'enjeu, c'est surtout leur transformation progressive. À ce stade, aucun chiffre ne fait état de suppressions nettes d'emplois liés à l'intelligence artificielle en Wallonie. C'est précisément pour cela que nous agissons dès maintenant sur les compétences. L'objectif n'est pas uniquement de former quelques experts en intelligence artificielle, il est surtout de permettre une diffusion large des compétences numériques et des usages liés à l'intelligence artificielle auprès des travailleurs, des chercheurs d'emploi, des enseignants et des entreprises.

Concrètement, les centres de compétence actifs dans les TIC et les industries culturelles et créatives ont déjà renforcé leur offre de formations. Des parcours spécifiques ont été développés, notamment autour du métier de référent IA, mais aussi sur des thématiques très concrètes : l'automatisation, le marketing, le design, les ressources humaines, les enjeux juridiques et éthiques ou encore l'impact environnemental du lien. Parallèlement, le FOREm intègre progressivement les compétences liées à l'intelligence artificielle dans l'ensemble de ses référentiels de formation. Cette approche combine sensibilisation générale et formation plus spécialisée selon les besoins des secteurs. Une attention particulière est portée aux publics les plus éloignés du numérique. Les Digital Factories, dont une première est déjà opérationnelle à Liège, visent justement à acculturer davantage les travailleurs et chercheurs d'emploi issus notamment de la logistique, de la construction et de l'industrie. L'ambition est également de positionner clairement les CISP sur l'information numérique de base et donc d'offrir les prérequis en vue de formations plus spécialisées.

Au-delà des formations elles-mêmes, notre ambition est plus large. Le développement des compétences numériques constitue d'ailleurs une des six priorités stratégiques de Digital Wallonia.

Enfin, la réforme des incitants à la formation continue jouera également un rôle important. Les comités stratégiques sectoriels seront chargés d'identifier les besoins émergents en compétences dans leur secteur respectif, afin d'adapter plus rapidement l'offre de formations aux réalités du terrain.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Le défi est de taille et concerne tout le monde, dont les travailleurs, avec la responsabilité de chacun. J'ai découvert ces chiffres : 61 % des employés estiment que l'IA rend leur travail plus intéressant et moins répétitif, ce qui est pas mal en termes d'acceptation et de conscientisation ; près de la moitié se disent prêts à être managés par une IA, ce qui est quand même incroyable.

Le défi est beaucoup plus général et concerne également les demandeurs d'emploi et la société dans son ensemble. Le défi n'est pas technologique, il est humain et organisationnel. Je vous avais cité pas mal d'initiatives qui sont mises en œuvre, notamment au travers des centres de compétence ou d'autres acteurs, Digital Wallonia, les CISP, et cetera. Je vous encourage à poursuivre en ce sens pour éviter de rester sur le bord du chemin.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la formation en matière d'intelligence
artificielle »**

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le déploiement de l'intelligence artificielle
dans les entreprises wallonnes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « la formation en matière d'intelligence artificielle » ;
- Mme Tillieux, sur « le déploiement de l'intelligence artificielle dans les entreprises wallonnes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, plusieurs échanges récents ont permis d'aborder l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi et les besoins en compétences. Toutefois, une question centrale reste aujourd'hui insuffisamment éclairée : celle de l'efficacité concrète des politiques de formation face à l'accélération des usages.

Il n'est plus seulement question de l'existence de dispositifs, mais bien de leur capacité réelle à toucher les publics concernés et à produire des résultats mesurables. Quelle est la répartition de ces publics selon la taille des entreprises, les secteurs d'activité et les niveaux de qualification, en particulier pour les PME et les travailleurs les moins qualifiés ?

Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'impact réel de ces formations, notamment en termes d'appropriation des outils, d'évolution des compétences et d'intégration dans les pratiques professionnelles ?

Comment expliquez-vous que, malgré les dispositifs existants, un décalage persiste entre la diffusion rapide de l'intelligence artificielle et la montée en compétences effectives des travailleurs et des entreprises ? Quels objectifs chiffrés le Gouvernement se fixe-t-il à court et moyen termes pour réduire ce décalage ? Comment entendez-vous en assurer le suivi public ?

Plusieurs réponses ont déjà été apportées sur les enjeux de formation et de compétitivité liés à l'intelligence artificielle – on vient encore d'en parler –, mais les conditions concrètes du déploiement dans les entreprises restent encore sans réponse. Près de 70 % des travailleuses et travailleurs déclarent déjà utiliser l'IA dans leurs activités quotidiennes, avec des bénéfices perçus en matière de productivité et de gain de temps. Toutefois, ces usages restent encore souvent peu structurés, avec un encadrement légal variant selon les entreprises, et des besoins importants en matière de formation et d'accompagnement.

Comment le Gouvernement analyse-t-il cette adoption rapide, mais encore hétérogène, de l'intelligence artificielle en Wallonie ? Les dispositifs actuels d'accompagnement sont-ils, selon vous, dimensionnés à la hauteur des besoins ? Pouvez-vous en préciser la ventilation par taille d'entreprise, secteur et type d'intervention ? Quelles actions spécifiques sont prévues pour les PME, TPE et le secteur non marchand pour éviter qu'ils ne soient les laissés-pour-compte de la transformation ?

Comment le Gouvernement entend-il prévenir une adoption à deux vitesses de l'intelligence artificielle, avec, d'un côté, des entreprises bien outillées et accompagnées, et, de l'autre, des structures et des travailleurs qui avancent sans cadre ni soutien suffisant ? Envisagez-vous de fixer des objectifs mesurables et de rendre publics des indicateurs de suivi qui permettraient d'évaluer, dans la durée, l'appropriation réelle de l'intelligence artificielle dans nos entreprises ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je

suis à nouveau interrogé sur les actions du Gouvernement en matière d'intelligence artificielle. La stratégie du Gouvernement est assumée et, par ailleurs, déjà expliquée à plusieurs reprises.

Dans le cadre de Digital Wallonia, nous faisons le choix de soutenir des solutions concrètes et rapidement déployables dans les entreprises, afin qu'elles soient capables d'améliorer leur compétitivité. Les résultats sont là : plus de 750 projets liés à l'intelligence artificielle ont été soutenus depuis 2019, portés majoritairement par des PME, et près de neuf projets sur dix génèrent un gain tangible de compétitivité.

Forts de ces résultats, nous avons décidé de prolonger, en 2026, les dispositifs Start IA et Tremplin IA, afin de permettre à davantage d'entreprises d'identifier des cas d'usage pertinents, de valider la faisabilité technico-économique de leurs projets et d'ancrer durablement ces démarches avant leur intégration dans la réforme des chèques-entreprises.

Parallèlement, nous renforçons l'ensemble de l'écosystème à tous les niveaux : en matière de formation, d'accompagnement, de structuration et de passage à l'échelle. Le projet Impact IA, porté par le MIC, vise à former 10 000 PME à l'usage de l'intelligence artificielle. L'EDIH Wallonia constitue un guichet unique d'accompagnement technologique pour les secteurs de la construction et le secteur manufacturier. L'AI Antenna offrira un accès à des capacités de calcul et à une expertise de haut niveau pour les projets les plus avancés. En matière de conformité à l'IA, la Wallonie a lancé des actions d'information dès 2025.

Enfin, je rappelle que cette stratégie ne repose pas sur des impressions, mais sur des indicateurs objectifs : le tableau de bord de Digital Wallonia et les baromètres réguliers de l'adoption numérique permettront de suivre précisément les progrès réalisés.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – La difficulté n'est pas tant le manque d'idées – je pense qu'il y en a beaucoup –, mais de cibler le soutien à des projets adaptés aux différentes entreprises, qu'elles soient PME ou TPE, pour leur permettre d'améliorer leur efficacité, leur fonctionnement ou éventuellement encourager leur expansion.

Les PME les plus performantes ne seront pas celles qui utiliseront le plus l'IA, mais celles qui seront capables d'identifier des usages qui, pour elles, seront réellement pertinents, utiles et complètement maîtrisés. Ce sera d'autant plus important dans un monde en changement constant, avec les risques que l'utilisation de l'IA comporte.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accompagnement des PME wallonnes
dans le cadre du portefeuille européen
d'identité numérique pour les entreprises »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accompagnement des PME wallonnes dans le cadre du portefeuille européen d'identité numérique pour les entreprises ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Commission européenne a publié, en novembre 2025, une proposition de règlement sur les portefeuilles européens d'identité numérique pour les entreprises – European Business Wallets –, récemment examinée par le Comité des Régions dans lequel j'ai l'honneur de siéger. Les European Business Wallets visent à permettre aux entreprises de s'identifier, s'authentifier et partager des documents vérifiables tels que des licences, des permis et des certificats, avec plein effet juridique dans toute l'Union européenne.

La Commission anticipe des économies annuelles d'au moins 150 milliards d'euros. Le rapport Draghi rappelle que 55 % des PME européennes considèrent les charges administratives comme un obstacle majeur, représentant jusqu'à 2,5 % de leur chiffre d'affaires. Le portefeuille reste facultatif pour les entreprises, mais son adoption large conditionne l'ampleur des bénéfices attendus. Le Comité des Régions insiste sur la nécessité d'un accompagnement ciblé des PME et microentreprises.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comment la Wallonie entend-elle accompagner ses PME et TPE pour favoriser l'adoption de cet outil, conformément aux priorités de la DPR en matière de maturité numérique ? Des synergies avec les outils numériques existants sont-elles envisagées afin d'éviter tout doublon ? Une campagne de sensibilisation spécifique est-elle programmée ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, l'European Business Wallet est un portefeuille numérique européen destiné aux entreprises développées dans le cadre européen. En Belgique, ce

dossier relève principalement du niveau fédéral. Au niveau régional, l'enjeu principal consistera à adapter les outils numériques afin qu'ils puissent reconnaître et utiliser l'EBW comme moyen d'identification des entreprises belges, comme étrangères. Cette mise en conformité relèvera essentiellement du SPW Digital. À ce stade, il est prématuré d'envisager des campagnes de communication spécifiques dès lors que les modalités définitives d'adoption et le calendrier d'entrée en vigueur du règlement européen ne sont pas encore définis.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Vous insistez sur le fait que c'est principalement le Fédéral, mais la recommandation du Comité des Régions est de préconiser la diffusion et l'utilisation de ces outils par les autres niveaux de pouvoir, à savoir le niveau régional et le niveau communal. En termes de marchés publics, par exemple, on ne doit plus remettre un ensemble de dossiers et de documents chaque fois que l'on répond à un appel d'offres de la Région wallonne.

Je suis d'accord avec vous sur la campagne de sensibilisation. Évidemment, il faudra que tout soit finalisé, mais il y a une volonté, au niveau des Régions, de tirer la quintessence et de ne pas éviter des niveaux de pouvoir à deux vitesses : le niveau fédéral sur lequel il y aurait un connecteur avec les autres pays, alors que les Régions ne seraient pas interconnectées entre elles, ce qui pourrait les pénaliser, notamment dans le cadre des marchés publics.

J'attire votre attention sur l'importance et la volonté du Comité des Régions qui, j'espère, sera reprise par la Commission, que cela soit aussi disponible, utilisable et recommandé pour le niveau régional et, accessoirement, pour le niveau communal.

**Question orale
de M. François Huberty
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la structuration d'un hub wallon
d'innovation spatiale et de cybersécurité à
Transinne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la structuration d'un hub wallon d'innovation spatiale et de cybersécurité à Transinne ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la province de Luxembourg dispose aujourd'hui d'un écosystème unique en Wallonie dans les domaines de l'ingénierie spatiale et de la cybersécurité. À Transinne, autour d'acteurs comme Nexova et Galaxia, se développe progressivement un véritable pôle d'expertise combinant : spatial, cyberdéfense, simulation, ingénierie et formation. Ce site joue déjà un rôle stratégique, notamment dans la protection d'infrastructures critiques et des données de la défense belge.

Les perspectives de développement apparaissent particulièrement intéressantes sur ce site et dans cette région. Les investissements annoncés dans les domaines du cyber et du quantique, tant au niveau européen que fédéral, pourraient représenter une opportunité majeure pour la Wallonie. Les acteurs du secteur souhaitent dès lors structurer à Transinne un véritable hub d'innovation Space cyber à vocation européenne et capable de fédérer : entreprises, formation et recherche. Selon les porteurs du projet, l'enjeu principal n'est pas tant le subventionnement direct que la définition d'une vision politique claire, permettant de concentrer les moyens et d'éviter une logique de dispersion des initiatives.

Dans ce contexte, quelle analyse portez-vous sur le potentiel stratégique du pôle spatial et cyber de Transinne pour l'économie wallonne ? Le Gouvernement wallon envisage-t-il de soutenir la structuration d'un véritable hub d'innovation dédié au spatial et à la cybersécurité en province de Luxembourg ? Une coordination est-elle prévue avec les initiatives fédérales et européennes liées aux investissements dans le cyber, la défense et le quantique ? Comment la Wallonie entend-elle accompagner le développement de cet écosystème, afin de maximiser les retombées en matière d'emploi, de formation et d'attractivité territoriale ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, pour m'y être rendu très régulièrement, je sais que la Wallonie dispose, à Transinne, avec Galaxia, d'un écosystème réellement unique, associant spatial, cybersécurité, simulations, quantique, formations et innovations de défense autour de Nexova, de Starion, de Telespazio ou encore de l'ESA à Redu. Nous avons une base solide et crédible.

Notre volonté est claire : concentrer davantage les efforts « cyberspace » sur ce site et renforcer sa structuration comme hub wallon stratégique. C'est cohérent avec les priorités européennes et fédérales en matière de cybersécurité, de défense et de souveraineté technologique. Nous sommes très attentifs aux enjeux liés à la défense.

Dans ce cadre, la perspective de voir s'implanter à Transinne la quatrième et dernière Cyber Defence Factory constitue une opportunité importante. Le site dispose d'atouts évidents : un écosystème déjà présent, des infrastructures spécialisées, des acteurs industriels de haut niveau et une logique de coopération entre entreprises, recherche et formation.

Le site présente néanmoins certaines limites que l'on connaît, notamment en matière d'accessibilité et d'infrastructures de transport. C'est un point que nous prenons au sérieux et pour lequel différentes pistes et solutions sont actuellement étudiées avec les différents acteurs concernés.

L'objectif du Gouvernement est d'accompagner un développement cohérent, structuré et réaliste de cet écosystème, en évitant la dispersion des moyens et en maximisant les retombées économiques, technologiques et en matière d'emploi pour la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments de réponse dont vous nous avez fait part. Vous avez pour ambition d'embarquer notre Région dans le train des investissements destinés à l'industrie de la défense.

Conformément à notre DPR, vous vous assurez que la Wallonie renforce ses atouts dans les secteurs où elle est une actrice qui compte. Vous avez mentionné à juste titre la défense, mais également le spatial.

J'ai toute confiance en vous pour activer les leviers pertinents pour faire de cette opportunité une véritable réussite, afin que notre Région puisse rayonner dans ses domaines d'excellence, et ce, au bénéfice de l'emploi, de notre économie et du domaine de la recherche.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la faillite des fonderies Marichal Ketin à
Liège »

Question orale
de M. Julien Liradelfo
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la faillite de la société Marichal Ketin »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la faillite des fonderies Marichal Ketin à Liège » ;
- M. Liradelfo, sur « la faillite de la société Marichal Ketin ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les fonderies liégeoises Marichal Ketin ont récemment annoncé leur faillite, mettant fin à plus de 116 ans d'activité. Il s'agit d'un nouveau coup dur pour la région liégeoise, avec 140 travailleurs qui perdent leur emploi.

Placée sous procédure de réorganisation judiciaire en février dernier, l'entreprise n'a malheureusement pas trouvé de repreneur. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les travailleurs concernés et leurs familles, dans un contexte où le secteur sidérurgique traverse des difficultés importantes, rendant les perspectives de reconversion plus incertaines, notamment pour des profils hautement spécialisés.

Quelle analyse le Gouvernement wallon fait-il de cette faillite et de l'échec des tentatives de reprise ? Quels dispositifs concrets ont été activés afin d'accompagner rapidement les travailleurs concernés ? Quelles mesures spécifiques peuvent être mises en place pour favoriser la reconversion et le retour à l'emploi de ces travailleurs spécialisés dans un secteur en crise ? L'entreprise a-t-elle sollicité les outils économiques wallons pour faciliter la recherche d'un repreneur ? Des pistes de reconversion du site ou de relance d'une activité industrielle sont-elles envisagées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, ce mercredi 29 avril, Marichal Ketin a fait aveu de

faillite. C'est un drame social et majeur pour le bassin liégeois, avec 140 travailleurs qui perdent leur emploi. C'est aussi un drame industriel, car cette entreprise dispose d'un savoir-faire métallurgique rare : depuis plus de 100 ans, elle produisait à Sclessin des cylindres pour laminoirs exportés dans le monde entier.

Pendant des années, malgré les restructurations, les périodes de chômage économique et les difficultés du secteur, les travailleurs ont tenu et ont continué à faire tourner la production. Ils méritent aujourd'hui tout notre respect et toute notre solidarité.

Depuis l'annonce de la faillite, quels contacts avez-vous pris avec les organisations syndicales, les travailleurs et la curatelle ? Quelles initiatives concrètes avez-vous engagées pour soutenir les travailleurs touchés par cette faillite ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Messieurs les Députés, la faillite de Marichal Ketin est un choc social, avec 140 emplois perdus, et industriel, avec la disparition d'un savoir-faire métallurgique reconnu. Fondée en 1910 et parmi les derniers producteurs liégeois de cylindres pour laminoirs, l'entreprise a été fragilisée par un contexte très concurrentiel, des surcapacités, la hausse des coûts – énergie et matières premières – et l'érosion des marges.

À cela se sont ajoutées des difficultés internes – productivité, qualité, équipements vieillissants, trésorerie – qui, malgré les efforts engagés, n'ont pas permis d'assurer la pérennité de l'activité. Une procédure de transfert sous autorité judiciaire a été ouverte en mars dernier pour rechercher un repreneur : une trentaine d'acteurs ont été approchés sans déboucher sur une offre ferme, ce qui a conduit à l'aveu de faillite le 29 avril dernier.

Sur le plan social, un dispositif de reclassement est proposé aux travailleurs, conformément à la législation sur les restructurations, et les organisations syndicales ont demandé la mise en place d'une cellule de reconversion. Ce dispositif permet de satisfaire aux obligations du Pacte de solidarité entre les générations et s'inscrit dans le Plan d'accompagnement des reconversions. La cellule est également accessible aux travailleurs résidant en France. Pour chaque travailleur licencié intégré dans ce dispositif, le FOREm déploiera un plan d'action visant à favoriser un retour aussi rapide que possible vers l'emploi. Il s'agit de profils techniques qualifiés, dont les compétences pourront être valorisées dans d'autres secteurs industriels wallons. C'est en tout cas mon souhait.

Le dossier est désormais suivi par les curateurs, chargés de sécuriser le site et de valoriser les actifs. Une

reprise, même partielle, reste possible. Je reste attentif au suivi social et aux perspectives industrielles, ainsi qu'à la préservation des compétences.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Cette faillite est très dommageable par rapport au savoir-faire, et vous avez souligné l'aspect du contexte concurrentiel et des surcapacités que l'on connaît tous, notamment venant de pays non européens. Le fait positif est que l'on croit toujours à une reprise partielle. On doit s'accrocher à cet espoir. Pour ceux qui ne seraient pas repris, il y a la cellule de reconversion, en espérant qu'elle soit efficace pour ces personnes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse. Ces travailleurs avaient vraiment un savoir-faire inégalé. Ce sont des travailleurs qualifiés. Il n'y a pas 36 usines qui font des cylindres pour des laminoirs dans notre région ou en Europe. On en revient à la situation de notre industrie. De cela découlent aussi les prix de l'énergie. C'est toujours la même question qui revient : quelles mesures prend-on pour faire face à ces coûts de l'énergie qui sont en train de plomber notre industrie ?

Cela pose aussi la question de l'investissement : voulons-nous encore investir dans la métallurgie, dans la sidérurgie et dans ces secteurs qui, pour moi, restent porteurs d'avenir ? J'entends qu'une cellule de reconversion va être mise en place. On sera également attentif aux pistes de reprise éventuelles.

Question orale

de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les licenciements collectifs annoncés au sein du groupe Takeda à Lessines »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les licenciements collectifs annoncés au sein du groupe Takeda à Lessines ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, le groupe pharmaceutique japonais Takeda a annoncé, lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire,

une réorganisation de son site de Lessines menaçant 109 emplois – ouvriers, employés et cadres confondus. La procédure Renault a été formellement enclenchée, avec une première réunion prévue le 5 mai.

Ce qui rend cette annonce problématique, c'est qu'elle survient malgré des résultats financiers solides. Lessines est pourtant le troisième plus grand site de production mondial de Takeda, fort de 1 200 travailleurs. Les syndicats parlent d'un « coup de massue ». Des vies sont brisées au nom de la rentabilité. Ce cas illustre une réalité que la Wallonie subit trop souvent : des multinationales s'implantent, engrangent les bénéfices, puis restructurent ou fuient dès que les marges fléchissent un tout petit peu, sans égard pour les territoires et les familles qu'elles laissent derrière elles. Depuis le début de cette mandature, les fermetures et licenciements collectifs se multiplient.

Quels mécanismes structurels comptez-vous mettre en place pour responsabiliser les multinationales présentes sur notre territoire et éviter ces hémorragies d'emplois ? Face à la multiplication des restructurations depuis le début de votre mandature, quelle stratégie économique défendez-vous pour enrayer cette dynamique ? Quel soutien concret le Gouvernement wallon entend-il apporter aux travailleurs de Takeda ? Envisagez-vous la désignation rapide d'un médiateur afin que les syndicats puissent être entendus dans les meilleurs délais ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le 24 avril dernier, la société Baxalta Belgium Manufacturing, site industriel du groupe Takeda, spécialisée dans la production pharmaceutique et biotechnologique, a annoncé son intention de procéder à un licenciement collectif portant sur 109 travailleurs sur un effectif total de 1 233 personnes occupées sur le site de Lessines.

Selon les informations communiquées par l'entreprise – j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'entreprise pour mieux comprendre –, cette restructuration s'inscrit dans un contexte économique et sectoriel très difficile, marqué notamment par un ralentissement de certains marchés ainsi qu'un environnement géopolitique incertain susceptible d'accroître la volatilité de certains coûts liés notamment à l'énergie, à la logistique ou encore aux chaînes d'approvisionnement. Le groupe Takeda a indiqué vouloir adapter son organisation mondiale et son modèle opérationnel afin de renforcer sa compétitivité et soutenir sa transformation future.

La Wallonie doit rester attractive pour l'investissement international, tout en étant exigeante

quant aux responsabilités des entreprises présentes sur son territoire. C'est dans cet esprit que nous avons renforcé les mécanismes existants, en particulier en matière d'aide à l'investissement. Lorsqu'une entreprise bénéficie d'un soutien public, elle s'engage sur des objectifs en matière d'emploi, encadrés juridiquement et suivis dans le temps. Concrètement, ces mécanismes prévoient un délai de deux ans après la fin du programme d'investissement pour atteindre les objectifs fixés, la possibilité d'un délai supplémentaire d'un an moyennant justification, la suspension du solde de la prime, soit 25 % durant cette période, et, en cas de non-respect des engagements, la possibilité de retrait de la prime.

L'octroi d'un soutien public est assorti de conditions strictes et de mécanismes de contrôle effectifs. Il faut toutefois rester lucide, les décisions stratégiques d'un groupe international se prennent à l'échelle globale. Le rôle de la Wallonie est dès lors d'agir sur les leviers dont elle dispose, à savoir encadrer l'utilisation des fonds publics et accompagner au mieux les situations de transition économique.

En tout état de cause, l'annonce réalisée le 24 avril dernier marque le début de la procédure d'information et de consultation prévue dans le cadre de la procédure Renault, que vous connaissez. Durant cette première phase, l'employeur consulte les représentants des travailleurs afin d'examiner les alternatives possibles et de limiter autant que possible les conséquences sociales du licenciement collectif. Un agenda de rencontres a été prévu. L'employeur est tenu de répondre aux questions formulées par les représentants des travailleurs et d'analyser les contre-propositions qui lui sont soumises. Cette phase d'information et de consultation se déroule de manière confidentielle entre les interlocuteurs sociaux et n'est pas limitée dans le temps.

À ce stade, cette concertation est toujours en cours. Si, au terme de la phase d'information et de consultation, la délégation de la direction devait confirmer son intention, les partenaires sociaux entameraient alors les négociations relatives au plan social. De la sorte, un accompagnement et un reclassement professionnel devront être proposés aux différents travailleurs concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, la première réflexion qui me vient, c'est que les travailleurs – on les comprend bien – sont dégoûtés parce qu'ils perdent leur emploi alors que l'entreprise fait de bons bénéfices. Je ne dis pas que c'est de votre responsabilité, mais, quelque part, c'est un système qui est bien installé. Vous dites que vous avez rencontré les responsables. J'espère que vous serez encore à leurs côtés dès que – on l'espère – l'embellie reviendra sur les coûts liés à l'énergie ou aux droits de douane. Cela a eu

un impact. Nous devons absolument renégocier l'ouverture de nouveaux emplois ; c'est absolument indispensable pour la survie économique d'une région.

J'aimerais aborder un dernier point sur les sanctions. Vous dites qu'il y a des sanctions, mais, comme dans beaucoup de politiques, nous espérons que, s'il y a des manquements avérés, les sanctions seront d'application.

**Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'annonce de 56 suppressions d'emplois
chez Husqvarna à Ghislenghien »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce de 56 suppressions d'emplois chez Husqvarna à Ghislenghien ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, l'annonce est tombée ce 6 mai : le groupe Husqvarna envisage de supprimer 56 emplois sur son site de Ghislenghien, soit 28 employés et 28 ouvriers. C'est un véritable coup dur pour les travailleuses et travailleurs concernés, pour leurs familles, mais aussi pour le bassin d'emploi de la Wallonie picarde, dont nous venons de parler avec Takeda. Elle intervient alors que le Gouvernement wallon affirme vouloir atteindre un taux d'emploi de 80 % et mener une politique industrielle ambitieuse, tout en ne laissant personne au bord du chemin.

Pour nous, l'enjeu est clair : lorsqu'une entreprise annonce une restructuration, les pouvoirs publics ne peuvent pas rester spectateurs. Il faut activer rapidement tous les leviers disponibles : accompagnement social, reclassement, formation, dialogue avec l'entreprise, mobilisation du FOREm et des outils économiques régionaux. Notre priorité doit être la protection des travailleurs et le maintien d'un maximum d'emplois en Wallonie. J'imagine que nous partageons cet objectif.

Monsieur le Ministre, avez-vous été officiellement informé de l'intention de Husqvarna de supprimer ces 56 postes sur son site de Ghislenghien ? Des contacts ont-ils déjà été pris avec la direction de l'entreprise, les représentants des travailleurs, la Commune d'Ath et les acteurs économiques locaux ? Quelles sont les raisons avancées par l'entreprise pour justifier cette restructuration ? S'agit-il d'une baisse d'activité, d'une réorganisation interne, d'une délocalisation ou d'un

choix stratégique du groupe ? Quels dispositifs seront activés pour accompagner les travailleurs concernés, notamment en matière de cellules de reconversion et de formation des travailleurs qui seront potentiellement licenciés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, faisons le parallèle avec la question précédente et Takeda. Je rappelle que Takeda, ce sont 1 233 personnes et une proposition de 109 licenciements. Soyons clairs : ce sont 109 licenciements de trop, pas un de trop, pas la moitié de trop. J'entends votre question, quand vous dites que les autorités publiques doivent être aux côtés des entreprises qui rencontrent certaines difficultés. Ici, c'est le contexte commercial, la concurrence chinoise – je vais y revenir – et le contexte géopolitique mondial. Reproche-t-on à Takeda d'avoir eu des aides publiques ? Veut-on récupérer les aides publiques, quand on sait qu'il reste encore près de 1 100 personnes ? Moi, ce qui m'intéresse, c'est la perspective de Takeda. C'est la même chose concernant Husqvarna. C'est une réflexion et une transformation des groupes au niveau mondial. L'important, c'est de pouvoir convaincre ces groupes étrangers, ces actionnaires étrangers, de continuer à se développer et à investir en Belgique. C'est ce que nous faisons. La situation est-elle de ma responsabilité ? Je veux bien assumer ce que l'on veut, mais nous connaissons le contexte international.

Je vous rejoins sur le fait que nous devons évidemment être aux côtés de ces entreprises, cerner les raisons qui les poussent à prendre de telles décisions et voir comment nous pouvons continuer à pérenniser leur développement au sein de la Wallonie. Nous devons aussi voir comment nous pouvons accompagner très rapidement les travailleurs licenciés et les encadrer pour qu'ils puissent retrouver le marché du travail. Ce sont parfois des profils techniques recherchés. Je ne fuis pas du tout mes responsabilités – vous me connaissez –, mais, à un moment donné, il y a des règles par rapport à l'intervention des pouvoirs publics. Je les ai rappelées concernant la question sur Takeda. Elle respecte les règles. Doit-on aller au-delà et dire qu'après 10 ou 15 ans, si ces entreprises n'ont pas respecté les règles, on va leur en remettre une couche, ce qui, vu cette accumulation, fera peut-être dire à l'actionnaire international : « Finalement, on pourrait délocaliser notre activité et notre production » ? Je le dis très sereinement et très calmement, parce que je mesure la difficulté qui est la nôtre, qui est la mienne aujourd'hui et qui sera peut-être la vôtre demain par rapport à ce type de décision.

On peut toujours parler des méchants actionnaires, mais on est contents quand les actionnaires internationaux viennent investir en Wallonie. Dans

toutes les missions et tous les contacts internationaux, on veut augmenter nos exportations parce que la Wallonie est petite. Elle doit donc évidemment avoir une économie tournée vers l'extérieur, mais on va aussi tenter de convaincre des acteurs internationaux de venir investir en Wallonie, comme cela s'est fait dans des tas de secteurs, notamment les sciences du vivant et les biotechnologies.

Voilà pour simplement fixer le cadre de la difficulté et ne pas tomber – je ne dis pas que vous le faites – dans cette image de bons et de mauvais. Non, à un moment donné, je pense qu'on est dans une difficulté plus générale. Collectivement, à nous de tenter d'anticiper et de prendre les décisions les plus efficaces pour pérenniser l'activité et l'emploi.

Husqvarna Belgium, situé à Enghien, a bien annoncé son intention de procéder à un licenciement collectif concernant 56 travailleurs, sur un effectif total de 148 personnes occupées sur le site. Je tiens à rappeler qu'à ce stade, il s'agit bien d'une intention de licenciement collectif. L'annonce de l'entreprise marque en effet le début de la procédure d'information et de consultation prévue dans le cadre de la procédure Renault, que je vous ai rappelée, si c'était utile, lors de la précédente question.

Selon les informations qui m'ont été communiquées par l'entreprise, cette restructuration s'inscrit dans un contexte de difficultés économiques structurelles et persistantes affectant les activités liées aux outils diamantés pour la pierre au sein de la division « Construction » du groupe Husqvarna. Il s'agit d'un marché de niche, certes, mais destiné à la découpe du granit, dont les conditions économiques se sont fortement dégradées ces dernières années à l'échelle mondiale. L'entreprise souligne notamment la montée en puissance des acteurs chinois pratiquant une concurrence particulièrement agressive.

Je pense que notre responsabilité politique – la mienne et la vôtre –, c'est de se questionner aussi par rapport à la concurrence de la Chine qui devient de plus en plus déloyale. En une dizaine d'années, ces acteurs chinois sont devenus largement dominants sur le marché, au point qu'il ne subsisterait plus que deux opérateurs internationaux majeurs, dont Husqvarna.

Dans le même temps, les prix de vente ont fortement diminué. L'entreprise évoque notamment un prix du câble divisé par deux en cinq ans, alors que les coûts de production ont continué à augmenter. Une part importante des matières premières nécessaires à cette activité provient par ailleurs de Chine, avec des quotas d'exportation ayant entraîné une hausse significative des coûts d'approvisionnement.

Face à cette évolution structurelle du marché, le groupe Husqvarna a indiqué avoir pris la décision de mettre un terme à cette activité au niveau mondial. Cette

décision concernerait environ 200 travailleurs dans le monde, dont 56 en Belgique. Je tiens également à souligner qu'il ne s'agit pas d'une délocalisation vers des pays à moindre coût, mais bien d'un arrêt complet de cette activité. La direction belge insiste d'ailleurs sur la qualité et le professionnalisme des équipes concernées.

Je ne vous refais pas le détail de la procédure Renault, mais, à ce stade, la concertation est toujours en cours avec la direction, l'employeur et les représentants des travailleurs. Si, au terme de cette procédure, la direction devait confirmer son intention, les partenaires sociaux entameraient alors les négociations relatives au plan social ; en cas de licenciement collectif effectif, l'entreprise devra respecter les dispositions prévues par l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations. Bien évidemment, le FOREm jouera pleinement son rôle par rapport à ces travailleurs concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, puisque vous êtes revenu sur la question précédente, je vais me permettre de faire exactement la même chose.

Moi, je suis là aussi pour défendre cette région qu'est la Wallonie picarde. Il se trouve que deux entreprises, qui ne sont pas des moindres, Takeda – chez nous, c'est un gros pourvoyeur d'emplois dans une filière porteuse qui fait des bénéfices – et Husqvarna, que tout le monde connaît pour son expertise. On s'inquiète au premier degré de savoir où se trouve le point d'équilibre entre le fait de pouvoir aider les entreprises à se développer sans trop les contraindre, au risque de les voir se délocaliser. On doit tout de même toujours avoir à l'esprit de défendre aussi le travailleur. Il ne doit pas systématiquement être la variable d'ajustement quand les bénéfices sont un peu amoindris. Il faut que l'on trouve d'autres moyens pour réduire la volatilité que de toujours, dans un premier temps, licencier le personnel. C'est là où vous pouvez jouer un rôle et peser de tout votre poids pour sensibiliser les entreprises. Je ne suis pas née de la dernière pluie. Je sais bien que ces grandes entreprises ne sont pas totalement ouvertes à ce genre de discours, mais on peut tout de même plaider que les travailleurs constituent une vraie richesse au sein de l'entreprise.

Concernant Husqvarna, vous indiquez que l'emploi n'est pas maintenu parce que ce n'était pas possible. J'entends la cessation de l'activité. Néanmoins, que ce soit chez Takeda ou chez Husqvarna, on est bien conscients que les travailleurs sont très qualifiés. Peut-on très vite activer les opérateurs, notamment le FOREm, pour remettre ces personnes à l'emploi et ne pas les laisser dans un no man's land, sachant que le marché des demandeurs d'emploi est lui aussi en

tension et que l'on a besoin de ces personnes qui ont une certaine expertise? Ce sont des gens dont l'expérience compte. Je n'ai pas eu de réponse sur l'accompagnement qui était directement à disposition de ces travailleurs qui vont traverser des moments compliqués. Tout le monde ne retrouvera pas de l'emploi tout de suite. Espérons que les services compétents que vous dirigez pourront directement les aider à retrouver de l'emploi dans notre Région.

Question orale
de Mme Geneviève Lazon
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le sexisme ordinaire au travail et l'impact
sur l'accès, le maintien et l'évolution dans
l'emploi en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le sexisme ordinaire au travail et l'impact sur l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi en Wallonie ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, plusieurs analyses récentes mettent en évidence la persistance du sexisme ordinaire dans le monde du travail. Celui-ci ne se manifeste pas nécessairement par des discriminations directes ou formalisées, mais par une accumulation de comportements et de biais quotidiens – interruptions en réunion, reconnaissance inférieure, stéréotypes liés au leadership, réseau informel masculin, et cetera – qui influencent les trajectoires professionnelles.

Ces mécanismes produisent des effets mesurables : autocensure, perte de confiance, ralentissement des carrières et inégalités persistantes. En Belgique, les femmes présentent un taux d'emploi inférieur à celui des hommes – environ 65 % contre 72 % –, un écart salarial moyen d'environ 7 %, ainsi qu'une sous-représentation dans les postes dits « à responsabilité ». Dans un contexte où la Wallonie fait face à des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs et cherche à activer tous les talents disponibles, ces constats interrogent directement l'efficacité de nos politiques d'emploi.

Quelle analyse faites-vous de l'impact du sexisme ordinaire sur les trajectoires professionnelles des femmes en Wallonie, notamment en matière d'accès à l'emploi, d'évolution de carrière et de maintien dans l'emploi? Disposez-vous de données ou d'indicateurs permettant d'objectiver ces phénomènes à l'échelle wallonne, au-delà des seules discriminations formelles?

Quelles actions sont mises en place en lien avec le FOREm et les partenaires sociaux pour sensibiliser les employeurs et les travailleurs à ces formes de biais, souvent invisibles, mais récurrents? Dans quelle mesure les politiques d'emploi wallonnes intègrent-elles la question de l'égalité femmes-hommes, notamment dans les secteurs en pénurie où les femmes restent sous-représentées? Comment le Gouvernement wallon accompagne-t-il les entreprises qui souhaitent agir concrètement – formation des managers, pratiques RH inclusives, transparence salariale, organisation du travail plus égalitaire, et cetera? Des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour lever les freins structurels liés à la parentalité, qui continuent d'impacter de manière disproportionnée les carrières des femmes?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, pour éclairer les constats que vous évoquez, certaines données existent. Ainsi, selon l'enquête JUMP de 2024, en Belgique, 90 % des cadres salariées et 85 % des employées déclarent avoir été confrontées parfois ou souvent à des comportements sexistes au travail. Il s'agit toutefois de données déclaratives.

Au-delà de ces constats, l'action menée en Wallonie se concentre sur des leviers concrets. Le FOREm agit d'abord auprès des entreprises. Il a notamment contribué, en collaboration avec l'Université de Liège, à l'élaboration d'un guide pratique de gestion de la diversité, destiné à accompagner les employeurs dans l'adoption de pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines plus inclusives. Cet accompagnement se traduit également par un travail opérationnel sur les offres d'emploi, avec des outils de détection de termes potentiellement discriminants et une attention portée à la rédaction inclusive.

Par ailleurs, plusieurs initiatives concrètes visent à renforcer la présence des femmes dans des secteurs où elles restent sous-représentées, en particulier dans les métiers en pénurie. On peut citer notamment :

- le « Coup de poing pénuries » féminin Coca-Cola-Chaudfontaine, qui illustre l'engagement du secteur industriel pour attirer davantage de femmes pour le métier d'opératrice de production, en adaptant ses pratiques de recrutement et de formation ;
- le programme GirlsConnect porté par Technocité, qui propose un parcours de formation et de coaching dans les métiers du numérique ;
- le projet Girls4Cyber, visant à former des femmes aux métiers de la cybersécurité ;
- ou encore l'initiative Logistiqu'Elles, développée dans le secteur logistique pour favoriser l'accès des femmes à ces fonctions.

En ce qui concerne les chercheurs et chercheuses d'emploi, des mesures de soutien concrètes sont prévues pour faciliter l'accès à la formation, notamment dans la prise en charge de frais de garde d'enfants lorsque c'est nécessaire. L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan « Équité, Diversité et Inclusion » du FOREm, avec une approche qui vise à agir de manière pragmatique, en lien avec les réalités du marché du travail et les besoins des personnes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et pour la reconnaissance de cette situation, à savoir de ce sexisme ordinaire bien présent. Si des mesures sont prises, c'est qu'il y a un impact.

Je suis assez rassurée d'entendre tout ce que le FOREm peut mettre en place, que ce soit dans le guide d'accompagnement ou toutes les initiatives concrètes que vous avez citées, particulièrement la dernière par rapport à la parentalité, ou le fait d'avoir mis des mesures concrètes, telles que des gardes d'enfants, pour donner la possibilité aux femmes de se former ou d'avoir un emploi. Il ne faut pas lâcher et il faut continuer dans ce sens. C'est bien dommage que cela existe encore à l'heure actuelle.

(Mme Van Walle, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'immunisation de certains secteurs dans la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation professionnelle »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la politique de l'emploi »

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de recherche scientifique »

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne le numérique »

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de
l'emploi (APE) en ce qui concerne l'économie et
les PME »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de
l'emploi (APE) en ce qui concerne l'insertion
socioprofessionnelle »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de
l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation
continue »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'articulation de la réforme des aides à la
promotion de l'emploi (APE) avec la
Communauté française »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme De Rodder, sur « l'immunisation de certains secteurs dans la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Tillieux, sur « la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme De Rodder, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation professionnelle » ;
- Mme De Rodder, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la politique de l'emploi » ;
- M. Fontaine, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de recherche scientifique » ;
- M. Fontaine, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne le numérique » ;

- M. Fontaine, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne l'économie et les PME » ;
- Mme Tillieux, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle » ;
- Mme Tillieux, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne la formation continue » ;
- Mme De Rodder, sur « l'articulation de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) avec la Communauté française ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser ses questions.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Présidente, dans la mesure où j'interviens dans le cadre de plusieurs questions, puis-je en faire un résumé pour plus d'efficacité ?

Mme la Présidente. – Cela ne pose pas de problème.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je regroupe donc mes questions dans ce groupe de questions.

Monsieur le Ministre, lors de la commission du 7 avril 2026 consacrée aux APE, vous avez indiqué que certains secteurs, notamment liés à la prise en charge des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap seraient, selon vos termes, « immunisés dans le cadre de la réforme à venir ». Vous avez également rappelé que le dispositif APE concerne aujourd'hui une soixantaine de secteurs subsidiés.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont précisément, parmi les secteurs subsidiés, ceux que vous entendez immuniser dans le cadre de la réforme des APE ? Quelle définition opérationnelle donnez-vous à cette notion d'immunisation ? S'agit-il d'un maintien intégral des moyens actuels ? En sera-t-il de même pour les employeurs de ce secteur ? Cette immunisation implique-t-elle que les secteurs concernés seront entièrement préservés de toute réforme ou réallocation de moyens ? À l'inverse, faut-il comprendre que les secteurs non repris dans cette liste pourraient voir leurs moyens diminués ou réorientés ?

J'ai un petit point sur l'articulation de la réforme des APE avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous nous dire comment évoluent ces négociations ? Pouvez-vous nous en dire plus sur cet accord de coopération ? Sera-t-il bien présenté dans le timing prévu ? Couvrira-t-il l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles actuellement bénéficiaires d'APE ? Des décrets fonctionnels concernant les compétences liées à la Fédération Wallonie-Bruxelles devront-ils être adoptés comme en Région wallonne ?

L'avant-projet de décret d'assentiment de cet accord de coopération en première lecture sera-t-il bien présenté concomitamment à la deuxième lecture de l'avant-projet de décret-cadre relatif à l'intégration des dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles ? Y aura-t-il une période transitoire pour les APE FWB, à l'instar de ce qui est possible jusque fin 2028 pour les APE régionaux ? Aujourd'hui, à combien s'élèvent les enveloppes APE dans les matières relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Combien d'équivalents temps plein de travailleurs et d'employeurs cela représente-t-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le dispositif APE repose aujourd'hui sur un principe simple : les subventions sont directement liées à des emplois et les employeurs doivent maintenir un volume global de postes pour continuer à bénéficier de ces moyens. Ce mécanisme garantit que l'argent public sert effectivement à soutenir des emplois réels et durables.

La réforme que vous portez prévoit une évolution profonde de ce système, avec notamment un transfert des moyens vers des compétences fonctionnelles, une réallocation progressive des moyens, des enveloppes et une évolution, voire même une disparition sous leur forme actuelle, des obligations de maintien de l'emploi.

Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter quant au maintien des emplois aujourd'hui soutenus ? Comment pouvez-vous assurer que ces emplois ne deviendront pas demain des variables d'ajustement budgétaire ? Ce serait catastrophique par rapport à l'objectif d'augmenter le taux d'emploi.

On passerait d'un dispositif unique, lisible et centralisé à, demain, une multiplicité de mécanismes éclatés entre différentes compétences. Comment le justifiez-vous, alors même que votre majorité fait de la simplification administrative une priorité ? Comment garantissez-vous, dans le nouveau système, une vision globale, cohérente et transparente de ce soutien à l'emploi ? Pouvez-vous garantir que les moyens consacrés actuellement au non-marchand resteront affectés à ces secteurs et ne feront pas l'objet de réaffectations, notamment vers l'emploi privé marchand ?

Je voulais aussi venir vers vous par rapport à ce décret adopté en première lecture pour abroger le système actuel qui annonce une entrée en vigueur en janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel est appelé à prendre une base décrétable complémentaire à votre réforme, pour traduire l'octroi des moyens APE vers les divers secteurs une fois le décret chapeau adopté.

Comment préparez-vous, dès lors, cette réforme dans vos compétences en ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle, d'une part, et la formation

continue, d'autre part ? Les décrets fonctionnels attendus sont-ils déjà en préparation dans votre cabinet ? Si oui, quels sont leur état d'avancement et les balises envisagées en ce qui concerne l'insertion professionnelle, d'une part, et la formation continue, d'autre part ? À combien s'élèvent les enveloppes APE dédiées dans cette matière ? Combien d'équivalents temps plein de travailleurs et d'employeurs cela concerne-t-il ?

J'ai aussi groupé mes trois questions, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Je l'avais bien compris.

La parole est à M. Fontaine pour poser ses questions.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vais faire de même, puisque j'ai trois questions qui concernent la recherche scientifique, le numérique et l'économie, ainsi que les PME. Je vais regrouper les trois questions en une seule pour plus d'efficacité.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, le décret visant à abroger le décret APE au 1^{er} janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel est appelé à prendre une base décrétable complémentaire à la réforme afin de traduire l'octroi des moyens APE vers les divers acteurs une fois le décret chapeau adopté.

Cette question vaut pour les trois, bien entendu. Comment préparez-vous cette réforme en matière de recherche scientifique, de numérique, d'économie et de PME ? Avez-vous chargé votre cabinet et l'administration de préparer les décrets fonctionnels attendus ? Si oui, quelles sont les balises données et où en est ce travail ? Aujourd'hui – c'est une question commune pour les trois –, à combien s'élèvent les enveloppes APE dédiées dans les matières de recherche scientifique, de numérique, d'économie et de PME ? Combien d'équivalents temps plein de travailleurs et d'employeurs cela représente-t-il ?

Spécifiquement au numérique, comment préparez-vous cette réforme concernant les technologies nouvelles ? Les décrets fonctionnels attendus sont-ils déjà en préparation ? Si oui, quels sont leur état d'avancement et les balises envisagées en ce qui concerne les technologies nouvelles et le numérique ? Ceci valait pour le numérique, l'économie et les PME.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette réforme majeure pour l'emploi, pour les services collectifs rendus dans des compétences de la

Wallonie et fondamentalement pour les Wallonnes et les Wallons.

Tout d'abord, concernant l'immunisation de certains secteurs bénéficiaires de subventions APE, que les choses soient claires : les seules décisions entérinées par décret sont celles reprises au décret-programme du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires. Par souci de cohérence et au vu des besoins insuffisamment rencontrés des Wallonnes et des Wallons, notamment dans les secteurs de la petite enfance, des soins aux personnes âgées ou porteuses d'un handicap, il me paraît tout à fait justifié que les moyens APE globaux relevant de ces secteurs soient immunisés. Après, nous aurons des conclaves budgétaires, mais je pense qu'il y a une volonté – je ne vais pas anticiper ces débats – de l'ensemble du Gouvernement à immuniser ces secteurs parce que les besoins sont importants.

Je parle des moyens APE globaux. Puisque nous sommes aujourd'hui occupés à finaliser un cadastre APE, cela veut dire que, par rapport aux différents secteurs, il y aura une enveloppe dédiée à ces compétences fonctionnelles avant un transfert de la compétence Emploi vers la compétence fonctionnelle. On parle ici d'une immunisation de moyens et non de subventions ou d'emplois. Ce sera à chaque ministre fonctionnel de se positionner sur le maintien ou non des subventions actuelles à l'aune des critères objectifs qui figureront dans ses réglementations propres. En effet, il est plus pertinent et légitime que ce rôle incombe au ministre fonctionnel.

Le but de la réforme est de dire, dans toute une série de secteurs, que l'on a des besoins complémentaires. On le sait, les points APE et les emplois subventionnés n'ont pas toujours été attribués de façon très transparente et objective à l'époque. Je ne vais pas faire tout ce rappel. Après, on va transférer le montant et les ministres fonctionnels, avec les critères déjà débattus en première lecture – ce seront des critères généraux, d'objectivité, d'équité, de transparence, de gouvernance –, seront libres d'établir les législations pour utiliser au mieux ces différents budgets. C'est important de le rappeler.

Cela veut dire que les moyens seront transférés. Cela veut-il dire que des employeurs aujourd'hui, qui ont autant de moyens, les conserveront ? Non, mais cela veut peut-être dire que, dans le secteur des ASBL, par exemple, des opérateurs qui n'ont quasi pas de moyens en auront peut-être davantage demain.

Il est important de rappeler que l'on est vraiment orienté sur les besoins et non plus vers les structures, et que le budget provenant des moyens APE pourra être réellement pérennisé dans le temps. La réforme APE de 2021 a fait miroiter l'octroi de subventions à vie pour tous, à tous les bénéficiaires, sans vérification de la rencontre de l'intérêt général. Cette logique était déjà

questionnée à l'époque par l'Inspection des finances et par le Conseil d'État. Il est vrai que nous avons décidé de réformer cela et d'utiliser ces enveloppes vers les besoins.

Dans certains secteurs, y aura-t-il beaucoup de modifications ou pas ? On verra. Je suis convaincu qu'il y a, dans certains secteurs, une attribution qui a été faite de façon plus objective par le passé que dans d'autres secteurs. Le Gouvernement a décidé de réformer fondamentalement ce dispositif, mais – je le rappelle aussi – de manière progressive, puisque nous avons adopté en première lecture le décret-cadre au niveau du Gouvernement, qu'il est prévu une période transitoire de maximum deux ans et un phasage progressif de maximum six ans. Ils permettront d'assurer une transition douce entre les subventions APE actuelles et les futures subventions fonctionnelles. J'estime qu'au plus vite les moyens ex-APE seront recentrés sur les besoins essentiels, au plus vite le volume d'emplois y associer se pérennisera naturellement dans le temps.

On le dit dans le décret qui est passé au Gouvernement, le décret-cadre sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2027, mais il y aura possibilité de le reporter au 1^{er} janvier 2028, voire le 1^{er} janvier 2029. On a quand même une transition qui me semble suffisante. Cela veut dire que l'on n'est pas non plus obligé directement de changer complètement le système. C'est pour cela que l'on vous parle de six ans qui permettront d'assurer une transition plus douce, ce *phasing out*. Il pourra y avoir un lissage entre l'ancien système et le nouveau système mis en place. Là, il y aura une certaine prévisibilité pour annoncer à des employeurs, qui n'en ont peut-être pas aujourd'hui, qu'ils en auront demain et, à certains autres employeurs, qu'ils en auront un peu moins demain.

En ce qui concerne les questions sur le budget, je rappelle que les économies imposées au dispositif APE s'inscrivent strictement dans la trajectoire de retour à l'équilibre à laquelle la Wallonie a décidé de s'astreindre. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du décret budgétaire. Je rappelle qu'il n'y a pas de transfert de moyens des crédits APE vers les crédits des aides dévolues au secteur privé marchand. À un moment donné, dans le conclave budgétaire et le décret-programme, il y a un certain nombre d'économies sur l'emploi, dont le dispositif APE, la suppression des APE pour les provinces, et cetera. Il y a d'autres dispositifs pour le secteur privé marchand : ce n'est pas un transfert, mais ce sont des économies prévues.

Concernant les questions relatives aux matières fonctionnelles dont j'ai la charge, je vous informe que le cadastre est en cours de consolidation afin d'identifier les budgets précis à transférer vers chaque ministre fonctionnel. Cette démarche vise également à déterminer, pour chacun des employeurs bénéficiaires APE, les compétences fonctionnelles les plus appropriées auxquelles les associer. Pour faire clair, vous avez parfois, dans le secteur non marchand

notamment, des employeurs qui ont plusieurs missions ou plusieurs fonctions. C'est répertorié en partie sur un tel secteur et en partie sur un autre secteur. Nous essayons donc de voir clairement, sur le terrain, à quoi correspond le plus cette attribution. Par exemple, vous avez parfois une ASBL qui relève à la fois de l'éducation permanente, de la formation et de la culture. On essaie d'attribuer les moyens en fonction de la réalité de terrain.

Ce travail de cadastre s'effectue sur la base des informations en la possession des services du FOREm et des différentes administrations fonctionnelles, mais aussi des employeurs eux-mêmes, puisqu'ils ont été consultés fin de l'année 2025 à ce sujet, que ce soient les pouvoirs locaux ou le secteur non marchand. Nous travaillons donc aujourd'hui avec le secteur de l'UNIPSO, avec l'Union des villes et communes de Wallonie et avec l'ensemble des cabinets régionaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que ce cadastre corresponde le plus à la réalité. Une fois que le cadastre sera connu, on aura le montant des transferts aux ministres fonctionnels. Il y aura ensuite le deuxième type de décret, compétence par compétence, pour voir comment cette enveloppe est utilisée pour répondre aux besoins du secteur. C'est là que je dis que l'on ne va pas figer aujourd'hui la situation par rapport aux employeurs. On fixera l'enveloppe après.

Il y aura évidemment des décrets qui seront revus et, au niveau de chaque secteur, des réglementations devront être adoptées ou adaptées pour permettre la réception et la répartition des moyens ex-APE perçus. Je vais donner un exemple lié à mes compétences : les structures comme les SIS, les MIRE et les associations de centre-ville disposent déjà de cadres décrets propres aujourd'hui. Dès lors, l'avenir des subventions APE octroyées à ces structures sera déterminé par l'entremise des réformes envisagées pour ces décrets. Cela peut paraître compliqué, mais je pense que c'est assez simple, même si c'est peut-être un peu plus compliqué pour d'autres secteurs.

Effectivement, on y travaille déjà. J'ai demandé à chaque ministre fonctionnel, dans ses compétences, d'ouvrir la discussion avec le secteur depuis plusieurs mois pour voir comment on pouvait atterrir par rapport à cette deuxième phase de transfert, et ce, avec des critères qui reposeront sur de la transparence, de l'objectivité, de l'équité et de la gouvernance prévus dans le décret chapeau, c'est-à-dire le décret-cadre qui est passé en première lecture.

Ceci vaut également pour les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le travail d'écriture et de négociation d'un accord de coopération suit son cours et associe tous les cabinets des deux Gouvernements. Je confirme d'ailleurs que le timing de mise en œuvre de la réforme APE sera concomitant entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je ne peux vous en dire davantage à ce stade. Je me

réserve évidemment au travail en cours en intercabine et en groupes de travail étendus à la concertation. Néanmoins, le principe sera le même : un accord de coopération, un transfert des enveloppes vers les ministres fonctionnels et une définition de l'attribution de ces moyens en fonction des besoins. L'accord de coopération devrait passer en première lecture d'ici l'été ; pour le décret-cadre – ou décret chapeau –, nous attendons les avis des organes consultatifs pour préparer la deuxième lecture. Voilà qui résume la philosophie de l'ensemble des questions.

Par rapport au nombre d'emplois par secteur – je pense que ce n'était pas dans toutes les questions et que cela concernait certains secteurs en particulier –, on ne m'a pas préparé les réponses, mais je peux évidemment transférer ces informations au moyen d'une question écrite. Je n'ai pas ici tous les chiffres quant au nombre de travailleurs et d'emplois, compétence fonctionnelle par compétence fonctionnelle, certaines questions de transfert ne m'ayant pas été posées. Je pense que c'est vous, Madame De Rodder, qui m'avez interrogé à ce sujet. Si vous le voulez, on pourra regarder cela et vous transmettre les réponses directement ou par écrit.

Voilà pour la philosophie et l'état d'avancement de la réforme APE.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je répliquerai également au nom de M. Fontaine, qui a dû s'absenter. Mme Tillieux s'exprimera ensuite.

Monsieur le Ministre, ce que vous dites ne me rassure pas, car je n'y vois toujours pas clair. J'entends que vous devez encore concerter, que vous devez encore prendre des engagements, que ce cadastre n'est pas terminé, et cetera. Si je ne m'abuse, la réforme est tout de même d'application pour le 1^{er} janvier 2027. Comment allez-vous faire en sorte que tout soit d'application ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Pour que l'on se comprenne bien, il y a la date du 1^{er} janvier 2027, mais il y a également la date du 1^{er} janvier 2028 pour certains secteurs, ainsi que la possibilité de retenir celle du 1^{er} janvier 2029 si on le souhaite. Je ne vous cache pas que, dans mes compétences, je pense que je serai prêt pour le 1^{er} janvier 2027. Je sais toutefois, en ayant discuté avec certains ministres de l'ampleur des modifications décrets, qu'ils ne le seront probablement pas pour le 1^{er} janvier 2027. C'est la raison pour laquelle on a prévu une disposition transitoire. Je ne veux forcer personne. Je dis simplement que, par rapport au secteur, il faut aussi être

rassuré. Au plus rapidement on disposera de ces décrets en phase 2 – ou des critères d’attribution en phase 2 –, au plus rapidement on rassurera le secteur et beaucoup d’employeurs – certains, moins. On a besoin, à un moment donné, de prévisibilité. Certes, il y a la date du 1^{er} janvier 2027, mais on a prévu une disposition transitoire pouvant aller jusqu’à deux ans. Je ne pense pas qu’il faille avoir peur ; je suis optimiste de nature.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – J’entends qu’il y a cette période de transition qui peut être poussée jusqu’à deux ans. Le problème est sur la forme. Nous verrons au fur et à mesure des documents qui nous parviendront. C’était la première difficulté.

La deuxième difficulté – qui est la plus importante pour nous –, c’est que vous ne nous rassurez pas sur le volume des financements ou sur le volume d’emplois. Vous dites que cela ne va pas toucher à l’emploi. Vous l’avez dit à plusieurs reprises. En même temps, si l’on ne donne pas toutes les garanties de conserver les moyens, c’est le volume d’emplois qui va être amoindri. Une grande crainte pour nous, c’est qu’il y ait, derrière tout cela, de nombreuses pertes d’emploi. Derrière ces réalités, ce sont des accueillantes scolaires, des éducateurs, des assistants sociaux, des travailleurs de maison médicale, et cetera. J’entends que vous pensez le dispositif de manière globale et qu’ensuite, sur le terrain, les gens devront opérer des choix avec ce qu’il leur reste de moyens ou, pour certains secteurs, procéder à de nouveaux engagements.

Rester sans informations abouties pour une réforme qui doit commencer en 2027, cela reste très difficile pour le secteur, parce que les opérateurs ne savent pas de combien de personnes ils devront – ou non – se séparer.

Cette réforme – on en est convaincus – est un choix politique clair. Il s’agit de votre choix, que vous aviez déjà mis en avant il y a quelques années. Vous le savez, nous défendons des emplois stables, des emplois pérennes, mais aussi des services accessibles. Quand vous posez la question à n’importe quel citoyen pour savoir ce dont il a besoin, sept fois sur 10, il vous sort des services publics ou des services à la collectivité. Il faut donc impérativement maintenir ces dispositifs pour qu’ils puissent rendre des services à la collectivité, puisque c’est bien de cela, en priorité, dont les gens ont besoin.

On refuse que les travailleurs du non-marchand, les associations, les communes et les citoyens paient le prix d’une réforme qui serait purement idéologique. On attend, Monsieur le Ministre, avec impatience le calendrier précis de ce qui va se passer pour notre propre commission. Comme vous ventilez les moyens affectés aux autres compétences vers les autres ministres

qui seront responsables chacun dans leur secteur, nous attendons pour cette commission-ci un calendrier précis, avec des textes qui pourront nous parvenir et sur lesquels nous pourrions examiner les choses de manière plus approfondie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – En vous interpellant, l’idée était d’avoir non seulement des explications, mais surtout des garanties sur la suite du dispositif. Je vous demandais les garanties concrètes quant au maintien des emplois actuellement soutenus. Votre réponse n’augure absolument rien de bon. Il n’y a aucune idée de maintenir le volume global de l’emploi, ce qui est un fondement du dispositif des titres-services aujourd’hui. Je vous demandais comment s’assurer que ces emplois ne deviendraient pas des variables d’ajustement budgétaire. Or, c’est tout l’inverse. Vous expliquez que, aujourd’hui, c’est de l’emploi, mais que, demain, il y aura un recentrage sur les besoins essentiels. Cela veut dire que les ministres fonctionnels pourront utiliser ces enveloppes dans le cadre global de leurs compétences et donc jouer avec cette enveloppe comme une variable budgétaire.

Actuellement, le dispositif unique est simple et fiable. Par ailleurs, il y a un cadastre avec des informations consolidées. Vous nous promettez des systèmes différents en fonction des compétences fonctionnelles. Certains ont recensé jusqu’à 68 compétences fonctionnelles. On peut imaginer le tableau avec la diversité et la multiplicité des réglementations qui risquent d’émerger par la créativité des différents ministres en charge. Cependant, pour les citoyens et les parlementaires, il y a une absence de vision globale. Demain, il y aura une multitude de systèmes en place, un vrai éparpillement de cette enveloppe et donc aucune certitude de transparence quant à l’utilisation des moyens publics qui seront complètement éclatés.

La plus grande crainte concernant ce montant de 1,2 milliard d’euros – il y a plus que cela, mais vous prévoyez de couper encore dans les moyens –, c’est qu’il y a 3 800 employeurs, 53 000 équivalents temps plein et – puisqu’il y a pas mal de temps partiel – 70 000 travailleurs derrière ce dispositif. Demain, que voulez-vous en faire ? Selon votre discours – qu’il faut absolument déconstruire parce que vous l’utilisez à chaque prise de parole ; ce qui se répète finit par être ancré –, les moyens APE ont été dévolus, la plupart du temps, au travers d’appels à projets. Des acteurs rendent des projets et travaillent sur le terrain pour élaborer des initiatives – parfois créatives, certes – et obtenir ces moyens financiers. Vous souriez, mais, à votre place, je ne sourirais pas.

Tout un tissu d’acteurs ont promu de l’activité et de l’emploi, ce que vous risquez de mettre en grande difficulté par l’idée que cet emploi ne sera plus stable,

mais qu'il y aura un véritable turnover d'emplois. Ce ne seront plus des emplois de qualité, mais des emplois dont on se soucie fort peu de savoir si on les maintient ou pas. C'est une autre vision politique de l'enveloppe à votre disposition. En tant que socialistes, nous maintenons que cette enveloppe représente de l'emploi. Si vous voulez continuer à poursuivre des objectifs de taux d'emploi rehaussés, il est grand temps de réfléchir à ce que vous faites avec cette enveloppe des APE.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Vous pensez ce que vous voulez, mais je ne peux pas laisser dire des contrevérités que je n'ai pas dites, que vous avez mal comprises ou que j'ai peut-être mal exprimées. J'ai simplement dit que les secteurs n'allaient pas utiliser comme ils voulaient les enveloppes. Vous me demandez si chaque emploi sera maintenu et si chaque employeur aura la garantie que son emploi sera maintenu. Non, c'est le principe de la responsabilité fonctionnelle. Les montants seront maintenus et libre aux ministres d'utiliser ces montants, notamment en fonction des besoins humains. Quand on parle de personnes handicapées et de personnes âgées, on a besoin de moyens humains. Ces moyens seront donc utilisés pour l'emploi, mais pas n'importe comment. Pour le reste, vous pensez ce que vous voulez. Le système a été complètement dévoyé, et vous y avez contribué.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Bien volontiers, parce que M. le Ministre veut immuniser des secteurs – et là, on peut s'entendre –, notamment des secteurs sociaux qui sont éminemment importants et qui ont bénéficié largement de ce principe d'aide à la promotion de l'emploi. Il s'agit des secteurs du handicap et de la petite enfance, par exemple. On en a largement besoin.

Ce qui est inquiétant, c'est que vous transférez les moyens, et non le volume d'emplois. Cela reste, pour moi, une grosse difficulté. Ce dont ont besoin ces secteurs, c'est de l'emploi, de la main-d'œuvre et des moyens pour financer les bras qui vont soutenir les personnes qui sont en situation de handicap ou les enfants. La clé, c'est l'emploi. Comme ministre de l'Emploi, je suis très étonnée que vous effaciez ce dispositif au principe que chaque ministre pourra faire ce qu'il veut – ou quasi – de cette enveloppe.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les insultes racistes envers les aides-
ménagères »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les insultes racistes envers les aides-ménagères ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, un récent article met une nouvelle fois en lumière les violences, humiliations et discriminations que subissent de nombreuses travailleuses du secteur des titres-services. En mars 2026, un homme a été condamné en première instance à un an de prison ferme après avoir insulté une aide-ménagère racisée, l'avoir frappée à coups de fourche et menacée de mort. Le tribunal a rappelé que l'employeur a l'obligation de garantir le bien-être et la sécurité de ses travailleuses face aux comportements discriminatoires des clients.

Le dossier n'est malheureusement pas isolé. Unia parle d'un système connu et récurrent. En 2025, la VRT a réalisé une enquête révélant que 60 % des sociétés de titres-services contactées répondaient favorablement à des demandes discriminatoires formulées par des clients. Certaines acceptaient même des critères liés à l'origine, la couleur de peau, l'âge, la religion ou l'apparence physique.

Monsieur le Ministre, combien de signalements pour discrimination, racisme ou violence dans le secteur des titres-services ont été enregistrés chez nous ces dernières années ? Combien ont débouché sur des sanctions ou des exclusions du système des titres-services ? Quels contrôles concrets vos services exercent-ils aujourd'hui auprès des entreprises agréées afin de vérifier leur réaction face aux demandes discriminatoires des clients et la protection effective des travailleuses ?

Le cas échéant, quelles pénalités ou sanctions peuvent être appliquées à l'égard des entreprises inactives face à ces discriminations ? Envisagez-vous de renforcer les obligations des entreprises agréées en matière de prévention, d'accompagnement des victimes et de lutte contre les discriminations ? Faut-il intensifier les recours au dispositif de client mystère ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la

Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le SPW Économie, Emploi et Recherche m’indique que, depuis 2024, 21 signalements ont été reçus en matière de titres-services. Ces signalements ont abouti à neuf exclusions d’utilisateurs et trois sont toujours en cours de traitement. Les autres signalements n’ont pu aboutir pour des raisons diverses, allant de l’impossibilité d’identifier l’utilisateur incriminé ou de caractériser les faits incriminés, l’absence de faits suffisamment étayés ou le fait que les signalements visaient des faits en dehors du champ de compétence de la Région wallonne.

Outre l’ensemble des dispositions, y compris pénales, visant les utilisateurs, le dispositif en vigueur prévoit que l’entreprise agréée qui discrimine un travailleur encourt diverses sanctions, qu’elle agisse d’initiative ou pour satisfaire la demande d’un utilisateur. L’entreprise qui se soumet à une demande discriminatoire d’un utilisateur s’expose à un retrait de son agrément. Le respect de la législation anti-discrimination constitue une condition d’accès et de maintien de celui-ci. L’entreprise agréée est également tenue de signaler les demandes discriminatoires reçues de la part d’utilisateurs. À défaut, celle-ci encourt une amende administrative de 500 à 5 000 euros infligée par le SPW EER.

S’agissant enfin des tests de situation de l’employeur ou du bénéficiaire, ceux-ci peuvent être réalisés dans le cadre de la recherche et de la constatation d’éventuelles violations du décret antidiscrimination du 6 novembre 2008. S’il est positif, le test est constructif d’un fait permettant de présumer l’existence d’une discrimination directe ou indirecte susceptible de sanction en application dudit décret. L’employeur encourt alors une amende administrative de 3 000 à 30 000 euros infligée par le service des amendes administratives du SPW EER.

Il va sans dire qu’aucun comportement fautif ne peut être toléré, en ce compris s’agissant de comportements racistes ou discriminatoires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je notais rapidement en vous écoutant, mais avez-vous évoqué les appels mystères dans votre réponse ? Il me semblait bien.

Merci pour l’ensemble des statistiques et chiffres que vous me transmettez. J’espère que toutes les entreprises sont conscientes qu’il est important d’agir en faveur du bien-être du personnel et surtout du respect par les clients des forces de travail qui sont à leur disposition.

Il ne faut pas lésiner sur les dossiers et les analyser de manière à ce que l’effet puisse être étayé et que les amendes, les sanctions ou les exclusions puissent être infligées à ceux qui ne respecteraient pas un minimum cette législation. Au final, elle s’applique à toutes et tous, en particulier aux clients des titres-services. Pour

aller plus loin, je vous encourage à mettre en place le dispositif de clients mystères.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les impacts de l’élargissement des jobs
étudiants sur les travailleurs wallons »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les impacts de l’élargissement des jobs étudiants sur les travailleurs wallons ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le travail étudiant occupe une place croissante dans l’économie wallonne et cela ne fait que s’accroître. Un arrêté royal récemment publié autorise désormais d’exercer un job étudiant quand on est enfant à 15 ans, y compris pour les jeunes encore soumis à l’obligation scolaire à temps plein. Cette évolution s’inscrit dans une dynamique plus large de flexibilisation du travail étudiant, avec un plafond porté à 650 heures par an et un régime fiscal et social particulièrement favorable. Si certains rétorquent que des balises existent – limitation à 2 heures par jour et 12 heures par semaine en période scolaire, travaux légers et interdiction de porter atteinte à la scolarité –, la réforme soulève d’importants dangers quant à ses effets concrets sur le marché du travail en Wallonie. Les risques ne sont pas nuls.

Quelles évaluations votre cabinet et l’administration ont-ils faites de l’impact de cet élargissement du travail étudiant sur le marché de l’emploi en Wallonie, notamment en termes de concurrence avec les travailleurs peu qualifiés et d’accès à l’emploi pour les jeunes demandeurs d’emploi ? Disposez-vous de données ou d’estimations concernant les effets de cette mesure sur la fréquentation scolaire, les parcours de formation et les risques de décrochage ? Comment, en collaboration avec votre collègue, la ministre de l’Enseignement, comptez-vous anticiper les dérives de ces politiques préjudiciables aux apprentissages de nos jeunes ? Des discussions sont-elles en cours avec vos collègues du Fédéral pour intensifier les balises encadrant cette réforme ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, au

troisième trimestre 2025, la Wallonie compte 142 622 travailleurs étudiants qui exercent 178 718 jobs étudiants. Ce nombre de jobs plus élevé s'explique notamment par le passage d'un job à l'autre sur une même année. Cela équivaut à 26,6 % du total national. Cette proportion reste nettement inférieure à celle observée en Flandre qui concentre plus de 60 % des travailleurs étudiants, avec une progression également plus soutenue. À ce stade, il n'existe pas d'évaluation consolidée permettant de conclure à un effet de substitution significatif entre les jobs d'étudiant et l'emploi des travailleurs peu qualifiés ni d'impacts objectivés sur l'accès à l'emploi des jeunes chercheurs d'emploi. S'agissant des effets sur la scolarité, les éléments disponibles indiquent qu'un travail étudiant encadré et limité n'a pas d'impact négatif sur la réussite académique. Enfin, cette matière relève principalement du niveau fédéral. Je reste cependant attentif aux évolutions et à leurs effets éventuels.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie. Néanmoins, 178 000 jobs étudiants pour la Wallonie, c'est du sérieux. Je suis certaine que les risques d'abus et de mauvais usage de ces mesures existent. Comment limiter strictement des activités à des travaux légers considérés comme sans danger pour les jeunes ? En réalité, comment comptez-vous vérifier que ces balises sont bien respectées ? Vous ne me dites rien à cet égard. Peut-être devriez-vous vous mettre d'accord avec votre collègue, le ministre Clarinval, pour garantir que le travail étudiant ne nuise ni aux études ni au développement des jeunes, et fixer les moyens de le contrôler.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact de la réforme de l'enseignement
sur l'emploi en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact de la réforme de l'enseignement sur l'emploi en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, la réforme visant à porter la charge des enseignants du secondaire supérieur de 20 à 22 périodes hebdomadaires, une augmentation de 10 % sans revalorisation salariale, suscite des inquiétudes extrêmement fortes quant à ses impacts sur l'emploi et

la qualité de l'enseignement. Selon les estimations de l'administration, ce sont 1 300 équivalents temps plein qui pourraient être menacés. Si la ministre de l'Enseignement compte sur une absorption par les départs naturels, les acteurs de terrain parlent de pertes d'emplois bien réelles, en particulier pour les enseignants temporaires, dont la charge de travail pourrait diminuer. Ces évolutions auront inévitablement des répercussions en Wallonie : pertes d'emplois et chute de l'attractivité du métier.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'évaluations des effets de cette réforme sur le marché de l'emploi en Wallonie, tant en termes de pertes potentielles d'emploi que sur la chute de l'attractivité du métier, au sein duquel nous percevons une pénurie ? Comment vos services, notamment le FOREm, se préparent-ils à l'arrivée éventuelle, dans un délai très court, de ces enseignants comme demandeurs d'emploi ? Disposez-vous d'estimations chiffrées et de dispositifs d'accompagnement spécifiques ? Quels contacts avez-vous pris avec votre collègue ministre de l'Enseignement afin d'anticiper ces effets ? Quelles garanties apportez-vous pour éviter que cette réforme ne dégrade à la fois l'emploi et la qualité de la formation en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, nous n'allons pas apporter ici les débats qui se tiennent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le métier d'enseignant reste un métier qui recrute constamment. Aussi, je ne pense pas que le relèvement de la charge horaire des enseignants du secondaire supérieur aboutira aux conséquences que vous décrivez. Les estimations avancées relèvent principalement du secteur de l'enseignement et doivent encore être confirmées dans leurs effets concrets.

S'agissant de la préparation, le FOREm n'a pas mis en place de dispositif spécifique ciblant les enseignants, compte tenu des incertitudes quant à l'ampleur du phénomène. Il dispose toutefois de dispositifs généraux immédiatement mobilisables, comme l'accompagnement individualisé, le bilan de compétences, la réorientation professionnelle – si cela s'avère nécessaire –, ainsi que l'accès à des formations. Il n'existe pas non plus d'estimations chiffrées consolidées au niveau du FOREm. Enfin, des échanges réguliers existent avec les autorités en charge de l'Enseignement afin de suivre l'évolution de la situation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, la question n'est pas d'importer le débat de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, mais d'en concevoir l'impact sur le taux d'emploi en Wallonie. C'est indéniable parce que l'administration estime à 1 300 le nombre de pertes d'emploi liées aux mesures de votre collègue en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi et surtout parce que c'est un domaine où les enseignants se découragent et ressentent assez mal la manière dont les mesures sont prises.

Pour être parfois en contact avec les membres de ce secteur, je peux vous dire qu'il y a des enseignants qui envisagent beaucoup plus vite de quitter tout simplement l'enseignement et de se réorienter vers d'autres métiers, renforçant un phénomène de pénurie déjà existant. Vous êtes pleinement concerné. Je pense qu'il y a une réflexion à mener sur cette réalité à laquelle la Wallonie va être directement confrontée en termes de glissement d'emplois, et ce, au détriment malheureusement des écoles et de nos élèves.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la méthode de concertation utilisée pour la
réforme des centres d'insertion
socioprofessionnelle (CISP) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la méthode de concertation utilisée pour la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, il nous revient que plusieurs centres d'insertion socioprofessionnelle auraient été contactés individuellement par votre cabinet, dans le cadre de la réforme du décret relatif aux CISP, pour participer à des réunions bilatérales, pour présenter les différentes orientations de l'avant-projet et pour déjà recueillir leurs premiers retours. Sur le principe, entendre les acteurs de terrain est indispensable, mais, sur la méthode, il y a pas mal de questionnements.

Les centres d'insertion socioprofessionnelle assurent la formation de stagiaires éloignés de l'emploi, avec une pédagogie spécifique et un accompagnement psychosocial. Ils ne sont donc pas de simples opérateurs administratifs. Ils remplissent une mission sociale et d'insertion tout à fait essentielle. Dans un contexte de réforme plus large de l'écosystème des acteurs de proximité en matière d'emploi et de formation, la cohérence de la concertation est déterminante. Le Gouvernement indique lui-même vouloir mettre fin à la

dispersion des services et optimiser l'écosystème existant.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pourquoi choisir une méthode de réunions individuelles, avec certains centres, plutôt qu'un cadre collectif structuré associant pleinement l'Interfédé et les fédérations représentatives du secteur ? Comment garantissez-vous que cette méthode ne fragilise pas la cohérence de la parole sectorielle et ne donne pas le sentiment d'une concertation menée en ordre dispersé ? Quelle place exacte entendez-vous réserver à l'Interfédé et aux fédérations dans la suite du processus ? Pouvez-vous préciser le calendrier de cette réforme, son état d'avancement, ainsi que les modalités de concertation prévues avant toute adoption par votre Gouvernement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je constate qu'il vous revient de nombreuses choses, mais souvent de manière partielle et tronquée. Il faut rétablir certains éléments, parce que les informations dont vous disposez ne reflètent pas la réalité du travail de concertation mené actuellement. Depuis le début, notre volonté est d'associer l'ensemble du secteur, les centres, les fédérations et l'Interfédération. L'objectif est simple : recueillir un maximum de retours de terrain pour enrichir les réflexions et construire cette réforme avec les acteurs concernés.

De l'aveu même de plusieurs représentants du secteur, l'Interfédération ne reflète pas toujours les réalités vécues par ses différents membres et fédérations. J'ai dès lors souhaité élargir le champ de la concertation, et non le restreindre. J'imagine que ce n'est pas ici que l'on va me le reprocher. Ainsi, contrairement à ce que vous indiquez, l'Interfédération est pleinement associée au processus de concertation. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec elle, et une nouvelle réunion est prévue prochainement dans la perspective d'une première lecture du texte au mois de juin. Parallèlement, chaque fédération a été conviée à un entretien individuel et les échanges, tant avec l'Interfédé, les fédérations que les centres, ne se limitent pas aux réunions, mes collaborateurs en charge du dossier restent accessibles par courriel afin que des remarques complémentaires puissent être transmises. C'est d'ailleurs déjà le cas, des fédérations et des centres ont proposé de faire remonter des pistes pour contribuer aux travaux.

Il ne s'agit pas d'une concertation dispersée. Nous faisons le choix d'une méthode ouverte avec un dialogue collectif avec les représentants du secteur et des échanges directs avec les acteurs de terrain. À moins que certains ne tentent de limiter la liberté d'expression des CISP et des opérateurs de terrain, je ne vois pas très

bien en quoi consulter davantage plutôt que faire un seul entretien avec l'Interfédération pourrait constituer une difficulté. Préparer une réforme sérieusement, c'est aussi écouter le secteur dans sa diversité et sa pluralité, confronter les points de vue et faire évoluer le projet de réforme avant de le soumettre au Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Il est évident que nous ne connaissons pas tout, car nous ne sommes pas dans les bureaux de votre cabinet. Il nous revient certaines choses, mais pas toutes. Je l'admets, et vous pouvez le dire, ce n'est pas un problème.

Par contre, sur le fond, mes informations sont correctes. Vous avez provoqué des réunions en ordre dispersé, et non pas collégialement. Vous admettez que vous faites des concertations individuelles et des échanges directs, mais ce sont quand même des concertations bilatérales. On connaît la signification des rencontres bilatérales ou plus générales.

L'Interfédé, appuyée par les fédérations et les centres, représente pourtant la parole des CISP. Il est assez étonnant de ne pas passer par les représentants du secteur, ou de ne le faire que sur certains points et, sur d'autres, de revenir en bilatéral. C'est un processus très étrange de concertation. On espère qu'il nourrira positivement votre vision du secteur. Tout ce que l'on espère, c'est que vous puissiez en apprendre plus encore pour déterminer toutes les subtilités de ce travail important d'insertion socioprofessionnelle qui ne peut être vu que par un seul prisme. J'espère que cette approche vous permettra d'en prendre toute la mesure.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les golden jobs trop peu attractifs en
Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les golden jobs trop peu attractifs en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, les débats autour de l'intelligence artificielle se multiplient, on en parlait encore tout à l'heure. Une réalité plus structurelle du marché du travail se confirme : les métiers techniques et manuels restent au cœur des pénuries. Les chiffres sont sans appel :

- au quatrième trimestre 2025, le taux de vacances d'emploi atteignait 3,5 % en Belgique, avec un pic à 5,91 % dans la construction ;
- le FOREm identifie 146 métiers en pénurie ou fonctions critiques ;
- dans le même temps, six emplois sur 10 seraient exposés à l'IA, avec un impact plus marqué sur certaines fonctions administratives, où les femmes sont surreprésentées.

Si certains signaux sont encourageants, notamment avec plus de 20 000 apprenants à l'IFAPME et un taux d'insertion excellent de 88,8 % dans les six mois, la revalorisation des métiers manuels reste incomplète et menacée par les majorités en place. Ils demeurent trop souvent perçus comme des filières par défaut, alors même qu'ils constituent un levier stratégique pour la transition énergétique et économique.

Monsieur le Ministre, peut-on disposer d'une analyse actualisée, par secteur et par bassin d'emploi, des métiers en pénurie en Wallonie et de leur évolution, notamment au regard des transformations liées à l'intelligence artificielle ? Quelles actions concrètes et ciblées mettez-vous en œuvre pour renforcer l'attractivité des métiers techniques et manuels, notamment auprès des jeunes et des femmes, pour garantir une adéquation réelle entre formation et besoins du terrain ? Comment articulez-vous vos politiques de formation avec les enjeux de transition énergétique et numérique, pour anticiper la demande croissante en compétences techniques et éviter finalement que ces pénuries ne deviennent un frein structurel à notre économie wallonne ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, la liste 2025 des métiers en pénurie établie par le FOREm est la liste actuellement en vigueur. Pour des raisons de représentativité statistique des résultats, les métiers en pénurie ne font pas l'objet d'une déclinaison par province ou par bassin d'emploi. Pour chaque métier visé, les causes de la pénurie sont identifiées, qu'elles soient qualitatives – quand elles relèvent du profil des candidats ou des conditions de travail – ou quantitatives – lorsque la réserve de main-d'œuvre est insuffisante. Ces informations sont disponibles sur le site du FOREm.

Cette liste confirme une réalité bien connue : les métiers techniques et manuels restent aujourd'hui au cœur des tensions du marché du travail wallon, mais pas uniquement d'ailleurs. Les pénuries concernent particulièrement des secteurs comme la construction, l'industrie, la logistique, les soins, l'informatique ou encore les métiers liés à la transition énergétique.

À ce jour, il n'existe pas d'analyse suffisamment robuste permettant de mesurer, par métier ou par bassin, l'impact réel de l'intelligence artificielle sur ces pénuries. Les tendances observées par l'IWEPS sont claires – je le disais tout à l'heure –, près de six emplois sur 10 pourraient être exposés à l'IA, avec un impact plus marqué sur des fonctions administratives, intellectuelles ou de coordination. Ainsi, contrairement aux précédentes vagues d'automatisation, les professions manuelles ou physiques apparaissent moins exposées à l'intelligence artificielle, l'impact sur ces professions résidant davantage dans une évolution du contenu. L'IA ne remplace pas ces métiers, mais les transforme, les modernise et exige de nouvelles compétences.

Renforcer l'attractivité de ces filières reste bel et bien un enjeu. Cette attractivité passe par l'orientation. À cet égard, nous travaillons activement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie, afin de mieux accompagner chaque citoyen dans la construction de son parcours. Des outils très concrets existent déjà, comme l'Orientascan, intégré à la plateforme des cités des métiers. Celui-ci permet à chacun de découvrir les métiers porteurs, les compétences attendues, les formations disponibles et les réalités du marché du travail. Sur le terrain, plusieurs centres de compétence développent également des actions très concrètes : journées découvertes, interventions dans les écoles et partenariats avec l'enseignement.

En outre, un groupe de travail, réunissant les administrations wallonnes et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été mis en place afin de travailler spécifiquement sur la thématique des STEM. L'objectif est de mettre en commun les expertises et les outils existants pour renforcer l'impact des actions de sensibilisation et d'orientation auprès des citoyens, en particulier des jeunes. Tout à l'heure, en début d'après-midi – ce qui justifiait mon retard –, je suis allé au Forum des STEM, qui réunissait toute une série de jeunes qui ont suivi un parcours de sensibilisation aux STEM. Sept cents élèves de nos écoles y ont participé. Ce type de projet contribue à une orientation positive vers certaines filières techniques, technologiques et scientifiques.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – À cet égard, je voudrais vraiment souligner le travail réalisé par le FOREm. On voit très régulièrement des communications par rapport à cet engagement à l'égard des STEM ou à l'égard de l'engagement des filles dans les filières techniques, mathématiques et informatiques. C'est le bon chemin et il faut mettre un point d'honneur à poursuivre cette politique, que ce soit au FOREm et à l'IFAPME, dont je parlais tout à l'heure aussi.

Par contre, je ne comprendrai jamais la politique menée l'année dernière avec le qualifiant. À l'heure où l'on a tant besoin de professionnels dans les métiers techniques et très spécifiques, on en a cassé. Vraiment, je le regrette. C'est du mépris à l'égard non seulement de ceux qui étaient engagés dans ces filières, mais également à l'égard de ces métiers en pénurie. C'est tout à fait contradictoire : les filières techniques et l'alternance retrouvent aujourd'hui de plus en plus d'attractivité, avec des taux sérieux d'insertion professionnelle. Il faut continuer à remettre l'ouvrage sur le métier pour orienter vers ces différentes filières.

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir des régies de quartier »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir des régies de quartier ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les régies de quartier ont notamment pour mission de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi. On en compte 35 agréées et subventionnées en Région wallonne via le Fonds du logement. Très concrètement, c'est l'objet de ma question, les stagiaires sont sous contrats FOREm, actifs dans les régies de quartier. Ils se reconnectent au monde du travail en réalisant des travaux et des tâches dans les communes visant à améliorer la vie de leur quartier. On parle notamment de l'entretien d'espaces verts, de petits chantiers, en plus d'activités d'éducation permanente et d'un accompagnement individualisé vers l'emploi.

Dans le cadre de votre réforme qui vise la mise en place des points de contact unique, vous prévoyez d'y intégrer les régies de quartier. Je voudrais avoir plus de réponses concrètes sur cette question. Pouvez-vous clarifier clairement comment cela va se passer ? Quels sont le rôle et la place que ces régies de quartier vont être amenées à jouer dans votre vision du paysage de l'insertion en Wallonie ? Ces régies vont-elles continuer d'exister physiquement ? Sont-elles toutes réunies à un endroit ou ailleurs, dans les points de contact unique ? Vont-elles être absorbées ou pas ? Va-t-on maintenir une existence propre ou vont-elles être amenées à disparaître ?

Des synergies sont-elles envisagées entre les régies de quartier, les IDES et les TRES, anciennement

territoires zéro chômeur ? Une concertation avec le secteur a-t-elle eu lieu ? Votre réforme s'accompagne-t-elle de réductions budgétaires au niveau des régies de quartier ?

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, tout d'abord, je tiens à préciser que les régies de quartier relèvent des compétences de la ministre du Logement et non directement des miennes, mais je ne vais pas en rester là. Toutefois, il est vrai que, au regard de leurs missions hybrides en matière de logement et d'insertion socioprofessionnelle, les régies de quartier sont amenées à favoriser la remobilisation des chercheurs d'emploi, par exemple à travers des chantiers formatifs ou des projets dans les quartiers de logements d'utilité publique. C'est pourquoi les régies de quartier ont été pleinement considérées comme des acteurs de proximité pouvant être des partenaires au sein des points de contact unique. Plus particulièrement, les régies de quartier seront invitées à intégrer sur une base volontaire les points de contact unique, de telle sorte à fluidifier l'accompagnement des chercheurs d'emploi et à renforcer son impact.

Dans les cas où une régie de quartier occupe déjà des locaux mis à disposition par une commune, les points de contact unique pourraient aussi être localisés, sous réserve de leur capacité et de leur adéquation aux besoins. Par ailleurs, les régies de quartier seront des partenaires du FOREm dans la mise en œuvre du parcours vers l'emploi. Les chercheurs d'emploi seront orientés vers ces acteurs, à l'instar des CISP, lorsqu'un travail de remobilisation constitue un préalable à l'insertion, à l'emploi ou à la formation, ou lorsqu'un positionnement métier doit encore être défini.

De plus, si elles intègrent les points de contact unique, les régies de quartier pourront se voir déléguer à terme la mise en œuvre du dispositif des prestations à heures limitées afin de mettre ou remettre à l'emploi progressivement les chercheurs d'emploi au sein de leurs propres structures ou acteurs économiques publics, sociaux ou encore locaux. L'objectif est d'offrir des opportunités d'emploi à moyen et long termes pour les chercheurs d'emploi qui auront suivi un parcours de remobilisation ou de formation. En effet, ils pourront de cette manière remettre le pied à l'étrier durant une période de six mois et, à l'issue de celle-ci, pouvoir rebondir vers une formation ou vers l'emploi.

À cet égard, la mise en place concrète des points de contact unique se poursuivra tout au long de cette année 2026. Des concertations auront lieu entre le

FOREm, les régies de quartier, mais aussi d'autres acteurs de proximité comme ceux que vous citez.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie le ministre pour ses réponses. J'entends bien qu'il y a une volonté que les régies de quartier gardent une dimension de proximité et qu'elles peuvent s'intégrer dans les PCU. Aujourd'hui, je ne sais pas encore concrètement, pour certaines des régies de quartier, comment cela va se passer, mais je comprends que tout ne soit pas encore très concret. Je sais qu'il y en a une dans ma commune, par exemple. C'est une commune qui n'a pas de PCU, mais qui a plein d'acteurs. Ils sont dans l'expectative de savoir comment ils s'intègrent dans le processus et si notre régie locale, qui existe, où il y a déjà un ancrage depuis des années, va pouvoir rester ancrée à cet endroit.

Cependant, je leur dirai de contacter votre cabinet ou le FOREm, s'ils avaient encore besoin d'informations. Ce sont des acteurs de proximité qui jouent un rôle extrêmement intéressant au niveau de l'emploi, au niveau des services qu'ils rendent dans les quartiers et en termes sociaux. J'essaierai d'en savoir plus, mais je vais pouvoir relayer au moins ces réponses. Néanmoins, celles-ci manquent encore de concret vu que tout n'est pas finalisé.

AUDITIONS

(Suite)

Présentation de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services réalisée par Idea Consult pour la période 2021-2024

Ordre des travaux

(Suite)

Mme la Présidente. – Avant de passer à la question suivante, je vais revenir sur les auditions sur les titres-services, de manière à ce que ce soit clairement identifié par l'ensemble des groupes. Il y a un accord pour entendre et auditionner, si possible le mardi 2 juin – nous demandons au secrétariat de la Commission de bien vouloir prendre les contacts utiles à cet effet – la fédération Domiva, la société Home Clean – notamment Mme Garcia –, InitiativES, Test-Achats, la FGTB – M. Dupanloup a été cité – et la CSC.

Pour le reste, nous demanderons des contributions écrites à l'ALE de Tournai, à l'Inspection du travail du SPF Emploi, à l'INAMI, à EkoServices, à la société XLG, au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et à Maxinet. L'idée est de s'en maintenir à une seule journée d'auditions, et il est proposé 15 minutes de temps de parole par intervenant.

Ceci est le résultat de l'accord intervenu en parallèle de nos travaux de commission. Je vous remercie.

En conclusion, la Commission décide de procéder mardi 2 juin 2026 à l'audition :

- *d'un représentant habilité de la fédération patronale du secteur des titres-services Domiva ;*
- *de Mme Garcia, Directrice d'Home Clean et Wallony Clean ;*
- *d'un représentant habilité de la Fédération wallonne des entreprises d'insertion, des initiatives de développement de l'emploi dans les secteurs des services de proximité à finalité sociale et des initiatives d'économie sociale (InitiativES) ;*
- *d'un représentant habilité de Test-Achats ;*
- *de M. Dupanloup, Secrétaire fédéral ACCG FGTB ;*
- *d'un représentant habilité de la CSC.*

La Commission décide de solliciter l'avis écrit :

- *d'un représentant habilité de l'Agence locale pour l'emploi de Tournai ;*
- *de M. De Poorter, Président du comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ;*
- *de M. Facon, Administrateur général de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ;*
- *d'un représentant habilité de l'entreprise d'économie sociale EkoServices ;*
- *d'un représentant habilité de la société XLG ;*
- *d'un représentant habilité du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ;*
- *d'un représentant habilité de l'entreprise d'économie sociale MaxiNet.*

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de Mme Anne Laffut

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les réformes en cours en matière d'emploi et leur impact sur la province de Luxembourg »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les réformes en cours en matière d'emploi et leur impact sur la province de Luxembourg ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez engagé plusieurs réformes importantes dans le domaine de l'emploi et de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, notamment à travers la création de points de contact unique et la réforme ALE. Ces réformes poursuivent des objectifs de simplification administrative, de meilleure efficacité des politiques publiques et d'amélioration de la lisibilité des services proposés aux citoyens. Ces orientations méritent d'être saluées.

Toutefois, la province de Luxembourg présente des réalités territoriales particulières : faible densité de population, distances importantes entre les pôles de services, mobilité parfois limitée et tissu socioéconomique spécifique. Dans ce contexte, des interrogations émergent quant au risque d'un éloignement de ses services de proximité.

Dès lors, comment entendez-vous garantir un accès équitable et de proximité aux nouveaux points de contact dans la province de Luxembourg ? Pourriez-vous déjà préciser la répartition de ces derniers ? Combien de points de contact unique sont actuellement envisagés pour cette province ? Selon quels critères seront-ils répartis ? La réforme des ALE pourrait-elle entraîner une diminution de l'offre de services ou des opportunités d'insertion dans certaines communes rurales ? Quelles garanties pouvez-vous apporter afin que ces spécificités rurales et les contraintes de mobilité propres à la province soient pleinement prises en compte dans la mise en œuvre de ces réformes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le paysage de proximité des acteurs de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle est amené à évoluer très fortement dans les prochains mois. La mise en place des points de contact unique constitue un défi d'importance afin d'assurer l'accessibilité des services liés à la remise à l'emploi à travers l'ensemble du territoire wallon. La réforme des ALE visera, elle, à offrir des expériences professionnelles aux chercheurs d'emploi en vue de remettre le pied à l'étrier. La mise en œuvre de ces réformes est prévue d'ici le 1^{er} janvier 2027.

En particulier, la province de Luxembourg sera dotée de sept points de contact unique : à Bouillon, Durbuy, Étalle, Libramont-Chevigny, Virton, Bastogne et Vielsalm. Ceux-ci seront articulés avec les deux directions régionales du FOREm, situées à Arlon et à Marche-en-Famenne. Au 1^{er} janvier 2027, les 38 agences locales pour l'emploi luxembourgeoises perdront dès lors leur reconnaissance et une maison de l'emploi fermera également.

Afin d'établir cette répartition territoriale, le réseau existant de maisons de l'emploi, de relais de l'emploi et de bureaux de proximité a été pris comme base. Les zones de couverture des directions territoriales du FOREm et des MIRE ont également été prises en considération, de même que les critères suivants :

- l'état des partenariats avec les communes, les CPAS et les autres partenaires ;
- l'état global et la capacité des locaux ;
- l'accessibilité, notamment en transports en commun ou en zones rurales ;
- la disponibilité d'une salle polyvalente permettant d'organiser des activités collectives ;
- la présence d'autres services localisés dans le même bâtiment ou à proximité ;
- la couverture territoriale ;
- le nombre moyen de visites au sein des maisons de l'emploi ;
- le nombre de chercheurs d'emploi à prendre en charge ;
- la situation des ressources humaines, ainsi que l'existence d'une taille critique minimale pour assurer l'ensemble des services attendus.

Par ailleurs, la spécificité territoriale de la province de Luxembourg, tant en termes de densité de population que de distance à parcourir, a été particulièrement prise en compte. Les points de contact unique y auront effectivement une taille plus réduite et couvriront un nombre de chercheurs d'emploi inférieur de moitié à celui des autres provinces. La moyenne est effectivement de plus de 3 000 chercheurs d'emploi accompagnés dans les points de contact unique des autres provinces, contre environ 1 500 en province de Luxembourg.

Je tiens aussi à préciser que tous les agents du FOREm, des maisons de l'emploi et des ALE préserveront leur emploi, même si des réaffectations auront lieu en tenant compte autant que possible des volontés de chacun. Ce personnel sera prioritairement affecté au sein des services d'accompagnement de première ligne du FOREm, notamment dans les points de contact unique.

En tout état de cause, l'objectif des réformes menées n'est pas de diminuer l'offre de services ou des opportunités d'insertion, en particulier dans les zones rurales. Au contraire, l'objectif est d'offrir à chaque chercheur d'emploi un accompagnement plus homogène sur le territoire, plus complet et plus efficace, depuis des lieux uniques regroupant une multitude d'acteurs, et ce, en vue de favoriser la remise à l'emploi.

Une évaluation de la mise en place de points de contact unique devrait être réalisée au plus tard fin 2028. Elle sera menée conjointement par le FOREm et le SPW EER. Si l'évaluation devait faire apparaître des difficultés, des adaptations pourraient encore être envisagées. Vous avez toutefois vu que, dans cette réforme comme dans d'autres, on a tenu compte de la

spécificité territoriale de la province de Luxembourg, notamment les zones plus rurales.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Vous avez cité tous les critères qui ont été pris en compte. Il est clair que cette réforme est attendue. Je salue votre souhait de faire attention aux réalités de terrain et aux spécificités propres à la province de Luxembourg. Vous avez toujours positivement répondu aux acteurs et fait part de votre volonté de construire ces réformes en tenant compte de toutes ces contraintes.

S'agissant des adaptations – c'est le principe qui régit l'ensemble des réformes qui sont mises en œuvre aujourd'hui –, l'évaluation, qui aura lieu deux ans après la mise en place de ces différents points de contact devra permettre, si nécessaire, de rectifier le tir. Il s'agit du maintien d'un service de proximité et le fait que ces points de contact traitent beaucoup moins de cas est très important pour la province de Luxembourg. J'imagine que ces six points de contact, avec tous les critères qui ont été pris en compte en termes de logistique, de couverture territoriale, d'accessibilité et de partenariat, répondent et répondront demain aux réalités de terrain pour l'ensemble des citoyens de la province de Luxembourg.

Question orale

de M. Jean-Paul Bastin

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 550 emplois en danger au sein de la société Ziegler à Welkenraedt »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 550 emplois en danger au sein de la société Ziegler à Welkenraedt ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à la suite d'un conseil d'entreprise extraordinaire, tenu ce vendredi 8 mai, les représentants des travailleurs ont été informés de la mise en vente de l'ensemble de Ziegler Belgique. Pour les organisations syndicales, la fermeture de Ziegler France, dans un premier temps, aurait clairement marqué un tournant décisif pour le groupe belge de transport et de logistique.

Cette situation ferait peser une menace sur quelque 550 emplois répartis sur les différents sites du groupe,

dont celui de Welkenraedt. Selon les informations relayées, une dizaine de repreneurs potentiels auraient déjà manifesté leur intérêt et plusieurs scénarios seraient actuellement examinés. Toutefois, tous ne prévoiraient pas la reprise de l'ensemble des implantations ni le maintien de tous les emplois, suscitant une vive inquiétude parmi les travailleurs et leurs familles.

Disposez-vous d'informations plus récentes concernant la situation de Ziegler Belgique et l'évolution du dossier ? L'entreprise a-t-elle sollicité l'accompagnement ou le soutien des outils économiques wallons dans le cadre de la recherche d'un repreneur ? Enfin, quelles démarches le Gouvernement wallon entend-il entreprendre afin de préserver un maximum d'emplois et d'activités sur les sites concernés, situés dans une région que vous connaissez bien ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je partage votre inquiétude. Le groupe Ziegler est un acteur international du transport et de la logistique implanté dans plusieurs pays européens et extraeuropéens. Depuis plusieurs années, il doit faire face à la dégradation de la conjoncture dans le secteur du transport, à l'augmentation des coûts d'exploitation et à des tensions de trésorerie persistantes. Confrontée à des difficultés financières importantes, la société mère, Ziegler France, a été placée en procédure collective, ce qui a débouché sur une liquidation judiciaire, prononcée en mars dernier. Ces circonstances ont entraîné des répercussions sur d'autres entités du groupe. En Belgique, Ziegler compte plusieurs implantations opérationnelles regroupant environ 550 travailleurs au total, réparties sur les trois Régions.

Lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire, le 8 mai dernier, les représentants des travailleurs ont été informés de la décision de la direction du groupe de mettre en vente l'ensemble des activités de Ziegler Belgique. À ce stade, les informations communiquées concernent notamment le site de Welkenraedt, les autres implantations belges n'ayant pas fait l'objet de communication spécifique. Cette décision est présentée comme une recherche de solutions stratégiques visant à assurer la poursuite des activités.

Comme vous l'avez dit, plusieurs repreneurs potentiels ont manifesté leur intérêt. Pour l'instant, toutefois, aucune fermeture de site ni aucun licenciement collectif n'ont été formellement annoncés, même si – soyons clairs – des incertitudes demeurent quant au maintien de toutes les implantations et de l'ensemble des emplois. Tout dépendra de la poursuite des activités de la filiale belge.

Si un licenciement collectif devait être annoncé et confirmé, un reclassement pourrait être proposé aux travailleurs concernés, conformément à la législation belge en matière de restructurations. Les procédures légales de licenciement collectif imposeraient une concertation obligatoire avec les représentants syndicaux. Leur objectif est d'atténuer les conséquences sociales par des mesures d'accompagnement, de reclassement et d'indemnisation. On n'en est pas encore là, mais les nouvelles ne sont pas réjouissantes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour le point sur la situation. À ce stade, les informations ne sont pas réjouissantes, mais il n'y a pas encore d'annonce de fin d'activité et de licenciement collectif. Néanmoins, nous serons attentifs par rapport à cette situation si jamais des nouvelles positives ou inquiétantes venaient à survenir. Je ne manquerai pas de vous interpellier à nouveau.

**Question orale
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accessibilité réelle des points de contact
unique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Van Walle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accessibilité réelle des points de contact unique ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé la création de 43 points de contact unique pour les demandeurs d'emploi, avec l'objectif de simplifier leur parcours. Sur le papier, l'idée peut sembler claire : un seul lieu, un seul dossier, une meilleure coordination entre les acteurs. Concrètement, cette réforme est-elle plus simple pour les demandeurs d'emploi ou pour l'administration ?

Aujourd'hui, le personnel du FOREm, présent dans 311 structures, doit être redéployé vers les 43 points de contact unique. Cela veut dire que dans certaines zones, le lieu d'accompagnement risque d'être plus éloigné qu'aujourd'hui.

Pour un demandeur d'emploi, la distance n'est pas un détail. Quand on ne dispose pas d'une voiture, quand on vit dans une zone rurale, quand les bus ne passent que rarement, quand on doit déjà compter chaque euro, devoir faire 20 ou 30 kilomètres pour rencontrer un

conseiller peut devenir un vrai obstacle. Du coup, ce sont les personnes les plus fragiles qui risquent d'être les plus touchées : les jeunes sans véhicule ou sans permis, les familles monoparentales, les personnes éloignées du marché de l'emploi.

Vous avez indiqué que des permanences pourraient être envisagées dans certaines communes. C'est un point important, mais encore faut-il savoir sur quelles bases ces permanences seront maintenues ou créées.

Quels critères vont permettre de décider si une commune bénéficiera ou non d'une permanence locale ? Ces critères tiendront-ils compte du temps de trajet réel en transport en commun, de la distance, du coût du déplacement, du nombre de demandeurs d'emploi concernés et de la situation sociale des publics accompagnés ? Pouvez-vous garantir qu'aucune zone rurale ou commune populaire ne sera éloignée de l'accompagnement ?

Enfin, quand comptez-vous publier une carte complète reprenant les 43 points de contact unique, les communes rattachées à chaque point ainsi que les permanences locales éventuellement maintenues ? Simplifier l'accompagnement est une bonne chose, mais seulement à condition que cette simplification ne rende pas le service public moins accessible à ceux qui en ont le plus besoin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, l'accessibilité est un élément central dans la définition de la localisation des points de contact unique. Je l'ai définie tout à l'heure quand Mme Laffut m'a posé la question par rapport à la province de Luxembourg. Parmi tous les critères définis – il y en a un certain nombre –, l'accessibilité en transport en commun est un critère important. En particulier, il a été tenu compte de l'offre de transports en commun située à proximité, mais aussi de la distance à parcourir dans les zones rurales. C'est pour cela qu'en province du Luxembourg on a proportionnellement plus de points de contact unique par rapport à d'autres provinces.

Pour autant, la mobilité est aussi un élément sur lequel il est important de travailler dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle globalement. Dans les prochains mois, les chercheurs d'emploi seront dès lors progressivement accompagnés vers les nouveaux points de contact unique.

Si d'éventuelles difficultés devaient apparaître, les conseillers FOREm veilleront à apporter le soutien nécessaire. Comme je l'ai toujours dit, personne ne sera laissé au bord du chemin. C'est ce qui est retenu aujourd'hui plutôt que les décentralisations ou les permanences. Sinon, toutes les communes vont

demander des permanences et des décentralisations. Le but n'est pas de revenir à la situation initiale.

Par ailleurs, la Wallonie sera couverte par un réseau composé de 43 points de contact unique et de 12 directions régionales. Les différentes localisations ont été rendues publiques.

De plus, même si les zones de couverture théorique ont été définies, j'insiste sur le fait que le chercheur d'emploi sera accompagné là où il le souhaite. Je prends l'exemple d'un chercheur d'emploi à la frontière d'une commune. Si la commune est rattachée à un point de contact unique, mais que le chercheur d'emploi est plus proche de la commune voisine, où il y a un point de contact unique auquel la commune n'est pas rattachée, il pourra évidemment y aller. Seulement, une fois qu'il va dans un point de contact unique, il y reste. C'est du bon sens. Cependant, il sera évidemment libre de choisir son point de contact unique.

Je rappelle, comme je l'ai dit à Mme Laffut, qu'une évaluation de la mise en place des points de contact unique devra être réalisée au plus tard fin 2028 et être menée conjointement par le FOREm et l'administration. Si l'évaluation devait faire apparaître des difficultés, des adaptations pourraient encore être envisagées. Je l'ai dit, je n'ai aucun souci à évaluer les réformes et les corriger ou les réorienter pour qu'elles demeurent efficaces si nécessaire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses. En effet, notre crainte, c'est que la réforme soit pensée depuis l'organigramme et non pas depuis la vie réelle des demandeurs d'emploi. Cependant, ce que vous me dites me rassure un peu.

Vous avez parlé d'une carte complète qui aurait été mise à disposition des demandeurs d'emploi. Pouvons-nous disposer de ces informations et des critères publics, afin que l'on puisse vérifier que tous les demandeurs d'emploi aient cette possibilité de rejoindre un point de service ?

Question orale
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la hausse de la précarité parmi les
demandeurs d'emploi wallons »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Van Walle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de la précarité parmi les demandeurs d'emploi wallons ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, quand on voit les derniers chiffres du FOREm, on pourrait croire que la situation s'améliore puisqu'ils montrent moins de chômeurs indemnisés. Cela semble être une bonne nouvelle, mais, en fait, derrière ces chiffres, la réalité est plus préoccupante. Des milliers de personnes arrêtent d'être indemnisées, mais sans pour autant avoir retrouvé un emploi.

Aujourd'hui, la Wallonie compte 74 129 demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une allocation de chômage. Sur un an, leur nombre a diminué de 34,8 %. Rien qu'entre mars et avril, 15 312 personnes ont perdu leurs allocations. Sauf que perdre les allocations ne fait pas disparaître les charges et les obligations. La personne doit toujours payer son loyer, ses factures, ses courses ou ses soins de santé. Elle doit tout simplement continuer à vivre. Si elle n'a pas retrouvé d'emploi, elle se retrouve ailleurs.

C'est là que les chiffres deviennent inquiétants. Fin avril, la Wallonie comptait 267 134 demandeurs d'emploi inoccupés, soit 22 446 personnes de plus qu'un an plus tôt. Cela représente une hausse de 9,2 %. Pendant que le nombre de chômeurs indemnisés baisse, le nombre total de demandeurs d'emploi augmente. En clair, ce n'est pas une victoire contre le chômage, mais tout simplement un déplacement du problème. En plus, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits librement a augmenté de 86 % sur un an seulement.

En parallèle, il y a une hausse de 39,8 % sur un an des demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement via les CPAS. Au total, seuls 27,7 % des demandeurs d'emploi inoccupés perçoivent aujourd'hui encore une allocation de chômage classique. Au final, près de trois chômeurs sur quatre se retrouvent hors de ce système classique de protection.

Monsieur le Ministre, derrière ces chiffres, il y a des réalités très concrètes : des personnes qui restent sans emploi, mais avec moins de droits et surtout moins de protection. Ce basculement n'est pas terminé. Une

nouvelle vague d'exclusion est annoncée en juillet. On parle d'environ 23 400 personnes supplémentaires concernées.

Comment analysez-vous cette évolution où l'on constate moins de chômeurs indemnisés, mais davantage de demandeurs d'emploi inoccupés et davantage de personnes dans des statuts plus que fragiles ? Le FOREm sait-il précisément ce que deviennent ces personnes qui sortent du chômage indemnisé ? Combien retrouvent réellement un emploi durable ? Combien basculent vers le CPAS ? Combien restent inscrits librement, mais sans revenus connus ?

Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre pour que ces personnes ne soient pas seulement sorties des statistiques, mais puissent réellement retrouver un emploi stable, correctement payé et qui leur permette de sortir de la précarité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les évolutions observées traduisent une recomposition de la demande d'emploi en lien avec la réforme fédérale du chômage. Les données disponibles montrent que, depuis début 2026, un nombre important de personnes quittent le statut de chômeur indemnisé ;

- 40 748 accèdent à l'emploi, même temporairement ;
- 43 462 sont passés vers le statut de chercheur d'emploi inscrit librement ;
- 2 780 personnes sont passées vers une inscription à la demande du CPAS.

Il convient toutefois de rester prudent dans l'analyse. En effet, il n'est pas possible à ce stade pour le FOREm de tracer de manière linéaire tous les parcours, car un même chercheur d'emploi peut connaître plusieurs changements successifs de statut. Cette évolution appelle une vigilance accrue. C'est précisément dans cette optique que j'ai renforcé l'accompagnement. En effet, j'ai demandé au FOREm d'anticiper ces évolutions en généralisant l'accompagnement à l'ensemble des chercheurs d'emploi, qu'ils soient allocataires ou non, avec une intensité des outils adaptés à leur niveau d'employabilité. L'objectif est clair : garantir un accompagnement personnalisé pour chaque chercheur d'emploi afin de favoriser un retour rapide vers l'emploi et d'éviter tout enlèvement dans des périodes de non-emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Étant donné que vous avez donné plein d'informations, je les analyserai et je reviendrai plus tard avec des questions.

(Mme Van Walle, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides wallonnes à la
formation continue »**

**Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la formation et le
droit à la formation continue »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « la réforme des aides wallonnes à la formation continue » ;
- Mme Linard, sur « la réforme des aides à la formation et le droit à la formation continue ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, en février 2026, le Gouvernement a adopté en première lecture l'avant-projet de décret « Wallonie Formation continue », remplaçant notamment le chèque-formation, le crédit-adaptation, le Fonds de l'expérience professionnelle et le congé éducation payé par « Capital formation entreprise » et « Mon capital formation ».

Dans une analyse publiée le mois dernier, la CSC wallonne estime que ce projet rompt avec la logique historique du congé éducation payé, fondée sur l'émancipation des travailleurs et consacrée par la convention n° 140 de l'OIT. Elle craint que l'accès à la formation soit désormais davantage conditionné aux besoins des employeurs plutôt qu'au choix autonome du travailleur.

La CSC pointe aussi deux risques précis, à savoir une enveloppe budgétaire fermée susceptible de réduire les moyens réellement disponibles pour « Mon capital formation » et l'ouverture du « Capital formation entreprise » aux grandes entreprises, alors que le secteur non marchand en est exclu.

Comment le Gouvernement entend-il préserver le droit individuel des travailleurs à accéder à des formations choisies librement et indépendamment des besoins de leur employeur ? Quelle part minimale de l'enveloppe budgétaire globale sera-t-elle réservée au

droit individuel des travailleurs à se former ? Pourquoi les grandes entreprises seraient-elles éligibles au « Capital formation entreprise », alors que le secteur non marchand ne le serait pas ?

Le Gouvernement a-t-il réalisé une évaluation d'impact concernant les conséquences de cette réforme sur l'accès à la formation continue des travailleurs peu qualifiés, des travailleurs âgés ou des publics en reconversion professionnelle ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je ne sais pas pourquoi la question n° 29 de Mme Linard sur la formation n'a pas été associée à celle de Mme Tillieux lors de la Conférence des présidents, mais je n'y suis pas présent.

Madame la Députée, il est important de revenir sur plusieurs affirmations entendues parce qu'elles ne correspondent pas à la réalité de la réforme proposée. Tout d'abord, la réforme « Wallonie Formation continue » permettra bien aux travailleurs à temps partiel d'accéder au dispositif « Mon capital formation ». L'avant-projet de décret adopté...

(Réaction de Mme Linard)

Je réponds. Je viens de dire que je ne comprenais pas pourquoi la question n° 29 n'était pas jointe à celle-ci. C'est la même en fait. Mais, à la limite, si on est d'accord, on peut joindre la question comme si vous l'aviez posée et puis voilà.

Mme la Présidente. – Je propose que l'on fasse comme cela et que Mme Linard pose sa question.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Parce que, pour la question n° 29, je vais vous répondre que je me réfère à la réponse que je viens de faire.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Alors je lis la mienne ? Je ne sais pas, Monsieur le Ministre, si vous étiez loin dans votre réponse. Cela vous convient-il, Madame Tillieux ?

Mme Éliane Tillieux (PS). – Pas de souci pour moi de joindre votre question à la mienne et de bénéficier, dès lors, de la même réponse.

Mme la Présidente. – Je propose que l'on fasse comme cela. On sera plus efficaces.

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors des débats budgétaires, vous aviez annoncé une réforme des aides à la formation. Il nous revient plusieurs éléments de votre réforme que nous aimerions questionner :

- l'accès aux travailleurs à temps partiel est bloqué pour la nouvelle mouture du congé éducation payé, ce qui va empêcher un public principalement féminin et parfois peu qualifié de bénéficier du dispositif ;
- le secteur du non marchand serait exclu des aides aux entreprises, pour des raisons budgétaires, alors que l'ouverture aux grandes entreprises n'a pas été évaluée ;
- le nouveau CEP – le congé éducation payé – ne respecterait pas la convention de l'OIT n° 140, qui prévoit un choix libre du travailleur quant au contenu de sa formation, puisque ce sont seulement les formations « liées aux besoins économiques identifiés de la Wallonie » qui sont acceptées ;
- un transfert massif du budget du CEP vers les aides aux entreprises : de 36 millions d'euros en 2025, il passerait à 6 millions en 2027 ;
- le rôle des Comités stratégiques sectoriels du Costra semble important dans l'agrégation des formations, mais ils ne seront pas prêts pour le 1^{er} septembre 2026 ;
- les formations financées actuellement par le CEP telles que l'enseignement pour adultes, les formations du secteur de l'éducation permanente et certaines formations de l'enseignement supérieur menant aux grades de bachelier ou de master ne seraient plus éligibles.

Comment pensez-vous améliorer l'accès des formations de type CEP aux travailleuses à temps partiel ? Pourquoi ne pas permettre aux employeurs du non-marchand de bénéficier des aides aux entreprises pour la formation de leurs travailleurs ? Comment allez-vous respecter le contenu du droit à la formation de la convention de l'OIT ? Comment allez-vous équilibrer le budget entre la partie « travailleurs » et « entreprises » des aides à la formation ? Les Costra seront-ils constitués et effectifs pour la mise en œuvre de la réforme ? Les formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront-elles agréées automatiquement ?

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, il est important de revenir sur plusieurs affirmations entendues, parce qu'elles ne correspondent pas toujours à la réalité de la réforme proposée. D'abord, la réforme « Wallonie formation continue » permettra bien aux travailleurs à temps partiel d'accéder au dispositif

« Mon capital formation ». L'avant-projet de décret adopté en première lecture par le Gouvernement prévoit l'ouverture aux quatre cinquièmes temps. Dans son avis 1665 adopté le 27 avril dernier, le CESE reconnaît que ce principe s'inscrit dans la continuité des dispositifs du congé éducation payé, mais demande que l'incitant soit accessible pour les travailleurs à partir d'un mi-temps. Ce point sera évalué dans la perspective de la seconde lecture.

Ensuite, j'entends les critiques formulées au regard de la convention numéro 140 de l'OIT, mais elles ne résistent pas à l'examen du texte. L'avant-projet de décret adopté en première lecture garantit pleinement l'accès effectif à la formation continue des travailleurs, en consacrant un droit à l'absence avec maintien de la rémunération pour suivre des formations reconnues, ainsi qu'un financement public structurant favorisant le développement des compétences tout au long de la vie. Il organise, en outre, un dispositif équitable et piloté par les besoins socioéconomiques identifiés avec les partenaires sociaux, ce qui renforce précisément l'effectivité de ce droit.

Loin de restreindre ce droit, le texte vise précisément à en assurer la qualité, la pertinence et la soutenabilité, en évitant les effets d'aubaine et en ciblant les formations qui apportent une réelle valeur ajoutée aux travailleurs et aux entreprises. Dans ces conditions, il n'y a aucune contradiction avec les principes de la convention n° 140 de l'OIT dont l'objectif est précisément de promouvoir un accès réel, organisé et soutenu à la formation professionnelle. Par ailleurs, je suis surpris d'entendre à nouveau des informations erronées relayées en commission. Il n'a jamais été question de ne plus reconnaître les opérateurs de l'enseignement pour adultes ou de l'enseignement supérieur.

Ces opérateurs seront pleinement reconnus. Les formations devront simplement répondre aux priorités identifiées dans le cadre des Costra pour être éligibles. Sur le plan budgétaire et la ventilation entre l'initiative travailleurs et l'initiative employeurs, il faut être transparent. Le congé éducation payé actuel connaît une surévaluation de la consommation depuis plusieurs années, en raison notamment de son dévoiement et du recours par les entreprises, dont notamment par le secteur non marchand, à cette voie de financement.

La réforme vise donc à construire un budget plus proche de la réalité et à éviter certains dévoiements du système – que certains souhaitent manifestement maintenir.

Si par le passé, sans y parvenir, on a tenté d'ouvrir le dispositif au secteur non marchand sur la base de crédits ponctuels liés au Plan de relance, je fais preuve de plus de responsabilité sans faire croire au miroir aux alouettes. Je m'inscrirai dans la continuité des dispositions actuelles du chèque-formation et du congé

éducation payé. L'intégration du non-marchand entraînerait une dérive budgétaire importante, alors que ce secteur bénéficie déjà de plusieurs mécanismes spécifiques de soutien à la formation.

L'ouverture encadrée aux grandes entreprises répond quant à elle à un objectif précis : créer un lien avec la réforme des aides à l'embauche afin d'encourager le recrutement et la formation de personnes fortement éloignées de l'emploi. En effet, cette réforme cible les personnes plus éloignées du marché du travail. Dans un contexte budgétaire contraint et avec une enveloppe fermée, j'ai fait le choix de préserver prioritairement les moyens permettant de soutenir le maintien dans l'emploi, la reconversion et le recrutement durable des travailleurs les plus fragilisés.

Enfin, il ne faut pas opposer les deux volets de la réforme. Il s'agit d'une enveloppe globalisée, consommée selon les besoins réels des entreprises et des travailleurs à titre individuel. Aucun dispositif n'est donc favorisé par principe.

En ce qui concerne le calendrier, les choses ont toujours été dites clairement aux partenaires sociaux. Je vise une adoption du texte dès cette année, afin de préparer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif qui interviendra de manière effective et complète le 1^{er} septembre 2027. Cela figure dans le texte et a été expliqué lors des concertations. Comme toute réforme que je porte, une évaluation globale est prévue après trois ans afin d'analyser les effets du dispositif et d'identifier, si nécessaire, les adaptations à apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Vous aviez déjà globalisé les réponses : en effet, je ne vous parlais pas des mi-temps, mais vous aviez déjà commencé à me répondre à ce sujet. Vous aviez déjà organisé nos travaux en commission. Je prends note et acte que la fonction de président de commission vous intéresse.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Je me doute.

Reprenons un peu ce qu'évoquait la CSC dans ce dossier. Je maintiens que la logique d'émancipation du travailleur, grâce aux mécanismes wallons de soutien – notamment le congé-éducation payé –, ne se retrouve plus dans votre nouveau mécanisme. On sent bien que les besoins en formation vont être inféodés aux besoins des employeurs. On n'est plus du tout dans la même logique ; on sera dans quelque chose de pertinent en termes de plus-value pour l'entreprise, mais plus du tout par rapport au travailleur, dont le parcours est beaucoup plus fracturé qu'aujourd'hui et qui devrait être susceptible de changer d'emploi et de bouger avec un bagage en termes de formation. Votre nouveau système n'est plus du tout dans cette philosophie.

La menace en termes d'enveloppe fermée est également un élément que la CSC craint, étant entendu que les employeurs pourraient venir puiser dans l'enveloppe et ne laisser au final que des miettes pour les formations individuelles des travailleurs via le dispositif « Mon capital formation ».

Le syndicat pointe ce qu'il considère injustifiable, à savoir l'ouverture aux grandes entreprises tandis que le secteur non marchand est exclu, alors que les besoins de formation sont aussi énormes dans ce secteur.

Je relaye ici ce que la CSC considère comme un véritable coup de canif contre les droits des travailleuses et travailleurs en Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie le ministre pour ses réponses. Je souhaite mettre en avant quelques points d'attention sur la question de l'accès aux travailleuses à temps partiel au CEP. Vous avez fait un renvoi en deuxième lecture sur cette question. Je vous invite à essayer d'ouvrir cette potentialité. Sinon, cela se fera au détriment d'un public principalement féminin et parfois peu qualifié. J'estime que c'est un point d'attention que vous devez avoir.

Je ne partage pas votre analyse sur le fait d'exclure le non-marchand. J'entends bien que cela a un coût, mais d'un autre côté, vous justifiez cela, car vous considérez que c'est mieux d'ouvrir aux grandes entreprises, mais vous n'avez pas non plus fait d'évaluation expliquant pourquoi passer par les grandes entreprises avait une plus-value. Je ne reviens pas sur plein de questions, puisque vous avez évoqué certains éléments. Je ne pense pas avoir eu de réponse sur l'éventuel agrément automatique des formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez bien parlé de l'enseignement pour adultes, mais pas des formations FWB, sauf erreur de ma part. Cela aurait été intéressant d'avoir aussi cette réponse.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme de l'enseignement qualifiant »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme de l'enseignement qualifiant ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, la réforme de l'enseignement qualifiant engagée par votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles soulève des interrogations majeures quant à sa capacité à répondre réellement aux besoins du terrain. Si l'objectif affiché est de renforcer l'alternance et l'attractivité des filières techniques, les acteurs du secteur, notamment dans la construction, pointent déjà un manque de lisibilité, de coordination et de prévisibilité.

Au-delà des intentions, quelles garanties avons-nous que cette réforme ne restera pas un exercice théorique, déconnecté à la fois des besoins des entreprises et des aspirations des jeunes qui souhaitent s'orienter vers ces métiers ?

Quels mécanismes concrets de coordination avez-vous mis en place avec le cabinet de votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de garantir que la réforme du qualifiant s'aligne effectivement sur les besoins sectoriels et territoriaux du marché de l'emploi wallon ? Sur quelles données précises, actualisées et ventilées par secteur et par bassin d'emploi, vous appuyez-vous pour orienter l'offre de formation du FOREm et de l'IFAPME ? Comment ces données sont-elles intégrées dans la réforme en cours ?

Quelles garanties concrètes apportez-vous quant à l'adéquation entre cette réforme, les besoins des entreprises et les attentes des jeunes, notamment en matière de qualité des stages, d'insertion durable et d'attractivité réelle des filières techniques ?

Alors que votre collègue détricote les options qualifiantes dans les écoles, comment comptez-vous travailler à la valorisation des filières manuelles ? N'a-t-on pas assez dit qu'il faut revaloriser l'enseignement qualifiant ? Cela se dit, mais cela ne se fait pas.

Comment comptez-vous rendre l'alternance plus attractive ? Comment pousser les entreprises à adopter l'alternance et accueillir plus de stagiaires ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, permettez-moi tout d'abord de répondre à votre question, au regard des compétences que je porte au niveau wallon. Afin de répondre de manière plus concrète et ciblée aux besoins identifiés par les secteurs, j'ai engagé une réforme structurelle visant à mieux articuler les politiques d'emploi et de formation avec les réalités du marché du travail. Dans ce cadre, les comités stratégiques sectoriels – les Costra, dont nous avons déjà parlé – représentent un levier central pour identifier des réponses opérationnelles aux besoins identifiés.

En réunissant les acteurs concernés, les Costra seront en mesure de poser une représentation partagée de la situation et de l'évolution du marché, ainsi que des leviers existants ou à activer. Ils seront alimentés avec des données fournies par toutes les parties prenantes, notamment les études et analyses réalisées par l'AMEF, les résultats d'enquêtes BMO, et cetera.

Parallèlement à cette mise en œuvre dans le cadre interfrancophone, la réforme systémique du qualifiant et de la formation professionnelle progresse et, je l'espère, franchira une nouvelle étape avec la révision des IBEFE et de la gouvernance du qualifiant afin d'aligner l'offre d'enseignement qualifiant sur les besoins sectoriels et territoriaux du marché de l'emploi wallon. À cet égard, la cellule opérationnelle de la réforme est en place et les comités d'avis ont démarré leurs travaux avec l'ensemble des parties prenantes. Le comité de direction de la réforme, associant les ministres-présidents et les ministres fonctionnels, est également dorénavant pleinement opérationnel dès lors que les Gouvernements bruxellois y sont représentés.

En matière d'alternance au niveau wallon, une étape décisive a en outre été franchie. Le 9 avril, sur ma proposition, le Gouvernement a approuvé, en première lecture, un projet d'arrêté visant à lever les freins au développement de la formation en alternance, en permettant à l'IFAPME d'adapter son offre et la rendre plus agile. Ce texte, fondé sur la refonte de trois arrêtés, apporte de la simplification administrative et introduit une organisation modulaire des parcours renforçant la flexibilité, mais aussi l'agilité du dispositif.

Je suis convaincu que c'est en adaptant nos dispositifs et en intégrant davantage des dispositifs d'apprentissage en milieu de travail, en ce inclus le PFI – le plan de formation-insertion – et les actions « Coup de poing pénuries » que l'on encouragera les entreprises à s'impliquer de plus en plus dans l'alternance.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – On a de plus en plus besoin des métiers qui pourtant sont en pénurie chez nous – et pas seulement chez nous, ce sont aussi des métiers en pénurie ou des fonctions critiques en Flandre et à Bruxelles.

Ils gagnent du terrain, ces électriciens, chauffagistes, couvreurs, installateurs sanitaires, les agents de maintenance, et cetera. En effet, ces métiers nécessitent une présence physique, de pouvoir s'adapter à l'imprévu, d'avoir un savoir-faire tout à fait concret et surtout une relation de confiance avec le client, ce qui ne sera jamais gagné à cet égard avec l'intelligence artificielle. Ce sont donc des métiers dont on a besoin comme de pain et qui seront de plus en plus valorisés à l'avenir. On pense vraiment que ce sont des métiers qui sont rares et qui devront être mieux valorisés, et donc rémunérés, pour pouvoir continuer à exister.

Pour cela, il faut cependant que toute la filière, non seulement dans l'enseignement qualifiant, mais aussi dans l'alternance, puisse permettre l'accueil de stagiaires dans les entreprises. On vous entend assez peu sur cette question : comment les entreprises vont-elles dédicacer des moyens aux futurs travailleurs qui sont nécessaires dans les métiers dans lesquels on les attend ? J'aimerais vous entendre un peu sur les moyens dévolus à ces stages en entreprise du point de vue des entreprises.

Question orale
de M. Patrick Spies
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les besoins de main-d'œuvre qualifiée de la
filière bois-construction »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les besoins de main-d'œuvre qualifiée de la filière bois-construction ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Monsieur le Ministre, en mars dernier, je vous interrogeais sur la question des formations dispensées par les opérateurs wallons pour les métiers de la filière bois-construction. Vous m'indiquiez que : « du côté des opérateurs wallons, l'IFAPME m'indique ne pas avoir reçu des sollicitations justifiant un renforcement de son offre dans ce domaine ».

Il y a quelque chose de paradoxal dans cette réponse. Lorsqu'on parle avec des chefs d'entreprise de la filière bois-construction, qu'ils aient leur siège social dans notre arrondissement, en province de Namur ou de Luxembourg, il y a une constante : tous décrivent leurs difficultés à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

L'année dernière, lors du salon Bois & Habitat, un chef d'entreprise m'expliquait que l'école qui diplômait des menuisiers tous les ans avait fermé son option parce que les élèves l'avaient désertée, préférant une formation comme agent de sécurité dispensée à quelques kilomètres de là. Quand une société préfère des agents de gardiennage aux menuisiers, c'est un réel problème. Cet exemple illustre, selon moi, la nécessité de changer de paradigme.

Pourquoi ne pas partir des besoins du terrain pour organiser les formations ? Dans cette optique, comment mettre en réseau les entreprises et les opérateurs de formation ? Certes, les représentants des entreprises participent aux organes décisionnels du FOREm et de

l'IFAPME, mais force est de constater qu'il y a une liaison qui ne se fait pas puisque, d'année en année, ce sont les mêmes besoins qui sont identifiés.

Comment remédier à cette situation ? Quelle collaboration mettre en place avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone ?

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je partage le constat de paradoxe que vous dressez de l'offre d'enseignement et de formation en réponse aux besoins des entreprises. D'un côté, des filières porteuses désertées, voire fermées faute de candidats, et de l'autre, des filières sans débouchés réels et remplies d'apprenants. Ceci résulte en partie d'un manque de régulation et de gouvernance de l'offre portée par les opérateurs.

C'est précisément pour mieux objectiver les besoins des entreprises et s'assurer que l'offre de formation y réponde que j'ai souhaité instaurer les comités stratégiques sectoriels, d'une part, et lancer l'enquête BMO – besoins de main-d'œuvre – d'autre part.

Les missions des Costra apparaissent stratégiques au regard de l'identification des besoins à court, moyen et long termes des entreprises, à l'offre d'enseignement et de formation existante, et aux écarts éventuels. Au sein des Costra siègeront des représentants des secteurs et des administrations publiques d'enseignement et de formation, qui seront amenés à croiser leurs données pour adapter l'offre.

Ainsi, grâce à l'enquête BMO, nous disposons pour la première fois d'une vision précise et anticipée des métiers, des secteurs et des territoires sous tension.

Je suis convaincu que c'est en renforçant les échanges entre les parties prenantes et en leur fournissant des leviers d'action qu'elles seront en mesure d'apporter des réponses efficaces et rapides aux besoins du marché et des chercheurs d'emploi et travailleurs.

Concernant spécifiquement la filière bois en Wallonie, celle-ci s'est dès à présent structurée pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du secteur. Un groupe de travail Formation réunit ainsi plusieurs acteurs, dont l'enseignement pour adultes de Jemeppe, FOREm Wallonie Bois, Constructiv, l'IFAPME et Witwise, afin de renforcer les synergies et la coordination, notamment en améliorant la visibilité des métiers. Dans ce cas, l'IFAPME a renouvelé sa convention sectorielle avec Woodwise afin de

promouvoir les formations du réseau et de développer l'offre dans les métiers en pénurie.

Enfin, je rappelle que des leviers concrets, tels que le dispositif « Coup de poing pénuries », permettent déjà de répondre directement aux besoins d'une ou de plusieurs entreprises qui peinent à recruter, que des actions sont mises en place par les centres de formation du FOREm pour mettre en relation, directement et rapidement, les apprenants en quête d'un stage et les entreprises.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et les informations fournies. Je me réjouis que vous partagiez mon constat. En effet, les retours du terrain confirment un besoin important en main-d'œuvre qualifiée dans la filière bois-construction. Dès lors, il me semble essentiel de renforcer encore l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail afin de répondre durablement à ces enjeux.

Question orale

de M. Eddy Fontaine

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la flambée des prix des matériaux dans le secteur de la construction »

Question orale

de M. Patrick Spies

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les difficultés du secteur de la construction »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Fontaine, sur « la flambée des prix des matériaux dans le secteur de la construction » ;
- M. Spies, sur « les difficultés du secteur de la construction ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, on assiste à une nouvelle flambée du prix des matériaux de construction, en particulier ceux dont la production dépend fortement de l'énergie. La hausse du coût des transports s'ajoute à cette augmentation. Selon les acteurs de terrain, certains matériaux liés à l'isolation et à la couverture ou encore aux produits dérivés du pétrole enregistrent une augmentation très importante

avec un risque de nouvelle hausse à court terme. Par exemple, le bitume liquide et les toitures en PVC subissent un supplément de 15 %.

Cette situation inquiète les entreprises du bâtiment, les PME et les artisans qui se trouvent pris en étau entre l'augmentation rapide de leurs coûts d'approvisionnement, l'incertitude des prix futurs et la difficulté de maintenir des devis stables pour leurs clients, lesquels pourraient être amenés à reporter, réduire ou abandonner certains travaux de rénovation ou de réparation nécessaires.

Ce nouvel épisode intervient alors que le secteur est déjà fragilisé. Les derniers chiffres publiés par Statbel montrent une baisse de 0,9 % en février 2026 par rapport à la même période en 2025, tandis que l'indice des prix à la production dans la construction a marqué une inflation annuelle de 2,5 % au quatrième trimestre 2025.

Comment évaluez-vous l'impact de cette nouvelle hausse de prix des matériaux de construction sur les entreprises wallonnes du secteur ? Partagez-vous l'inquiétude du secteur quant à un ralentissement des décisions de travaux dans le chef des particuliers et des entreprises ? Quid des rénovations et constructions neuves ? Vous concertez-vous avec le secteur sur les effets de cette flambée des prix sur la santé financière des PME et artisans du secteur ? Envisagez-vous des mesures de soutien et d'accompagnement pour les entreprises du bâtiment ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Monsieur le Ministre, selon plusieurs informations parues dans la presse, le nombre de permis d'urbanisme accordés aurait fortement diminué au cours de la dernière année en comparaison avec les décennies précédentes. Cette évolution inquiète évidemment le secteur de la construction, car derrière chaque permis se trouve un projet d'investissement. Une baisse importante du nombre de permis peut entraîner le report, voire l'abandon, de nombreux chantiers avec des conséquences directes sur le carnet de commandes des entreprises et sur l'emploi. Parmi les explications avancées figure la forte hausse du prix des matériaux de construction, en particulier ceux dont la production est très énergivore, comme l'acier, les briques, le verre ou le ciment. À cela s'ajoute le coût de l'énergie nécessaire au fonctionnement des engins de chantier.

Confirmez-vous ce constat ? Disposez-vous d'une analyse de l'impact de la hausse des coûts des matériaux et de l'énergie sur l'activité du secteur de la construction ? Le Gouvernement établit-il un lien entre cette hausse des prix et le contexte géopolitique international, notamment les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient ? Combien de travailleurs sont concernés

par une réduction d'activité ou par le chômage temporaire ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre afin de soutenir le secteur de la construction, de préserver l'emploi et de relancer les investissements ?

Je m'excuse, je dois encore poser quelques questions à votre collègue, mais je vais relire attentivement votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Messieurs les Députés, je suis très attentif à la situation du secteur de la construction dans le contexte géopolitique actuel. C'est un secteur clé pour l'économie et l'emploi. Monsieur Fontaine, je vous rassure, je suis en contact permanent avec le secteur.

Selon les données de Statbel, la Wallonie ne connaît pas, à ce stade, la même dégradation qu'au nord du pays, puisque, en mars dernier, les faillites dans la construction y restent inférieures à mars 2025, tandis que le nombre d'assujettis TVA actifs continue d'augmenter en Belgique. Du côté du chômage temporaire, les dernières données de l'ONEM ne montrent pas de hausse au-delà de la saisonnalité habituelle, avec un niveau légèrement inférieur à février 2025.

Concernant l'énergie, Wallonie Entreprendre estime que l'impact de la hausse du pétrole sur les matériaux et activités du secteur devrait rester plus limité qu'en 2022. L'ampleur exacte varie toutefois selon les matériaux. Des alternatives existent pour certains produits, comme les isolants ou le PVC, alors que les produits hydrocarbonés, comme l'asphalte, pourraient être plus exposés.

Pour soutenir le secteur, j'ai souhaité mobiliser 50 millions d'euros du plan social Climat afin d'aider plus de 2 400 microentreprises, particulièrement exposées, dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. La mesure devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année, sous réserve de l'approbation de la Commission européenne. Cela aidera directement le secteur de la construction.

Wallonie Entreprendre soutient aussi la transition énergétique et circulaire via les primes Easy'green et propose, en cas de difficultés conjoncturelles, des solutions de trésorerie. Le dispositif Ré-Action de soutien aux indépendants en difficulté – et le secteur de la construction compte un grand nombre de TPE – peut également être sollicité via le 1890, sur son site internet ou par téléphone.

Le SPW Économie, Emploi et Recherche veille, par ailleurs, à intégrer dans les marchés publics des

formules de révision et des indices « travaux publics » adaptés afin de tenir compte des fluctuations et d'éviter qu'un marché devienne économiquement intenable pour l'entreprise.

Voilà un certain nombre de mesures concrètes qui sont prises, mais il est clair que si le contexte géopolitique connaît une embellie, cela contribuera à améliorer la santé de toute une série de secteurs, notamment le secteur de la construction.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu faire le point ce jour avec mon collègue et moi-même sur la problématique que l'on a évoquée. Vous avez terminé par un certain nombre de mesures qui sont certainement les bienvenues. Elles seront appréciables et appréciées par le secteur.

Vous terminez également en disant que si le contexte géopolitique s'améliore, cela sera bénéfique pour tout le monde. Sauf que nous ne sommes pas sûrs qu'il va s'améliorer. Nous l'espérons.

Je conclurai en disant que le secteur connaît une double peine : non seulement les prix augmentent, mais le nombre de chantiers diminue également. Il est donc vraiment très important d'être attentifs à cela. Je sais que vous l'êtes. Vous nous avez rassurés en disant que nous étions moins impactés, si j'ai bien compris, que la Flandre à l'heure actuelle, au moment où l'on se parle.

Mais nous resterons – je compte sur vous pour l'être également – attentifs pour la suite des événements.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le choix du transport fluvial par les
entreprises wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le choix du transport fluvial par les entreprises wallonnes ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, l'entreprise Nili Métal, de Sambreville, spécialisée dans le recyclage des métaux, a récemment fait le choix de transférer une partie de ses flux logistiques vers le transport fluvial. L'un des objectifs est la réduction du

trafic de poids lourds sur le territoire de la commune, générant des nuisances. Cette entreprise a posé le choix de l'adaptation pour gagner sur le plan de la logistique et de l'efficacité et vivre en meilleure harmonie avec le voisinage, en lui évitant le bruit du charroi et les odeurs nauséabondes. La première péniche a d'ailleurs été chargée de pas moins de 1 800 tonnes de métaux recyclés.

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts du transport et les difficultés de recrutement dans le secteur du transport routier, la pression sur les chaînes d'approvisionnement et la nécessité de se moderniser, le recours aux voies navigables peut représenter un véritable atout.

Quelle est votre lecture de cette initiative de réorganisation du transport des matériaux par voie navigable ? Considérez-vous que le recours au fluvial peut constituer un véritable avantage, notamment en matière de logistique, pour certaines filières ? Comptez-vous encourager les entreprises situées à proximité d'axes navigables à emprunter ce type de transport ? Dans quelle mesure ce type de démarche peut-il contribuer à renforcer l'attractivité économique de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le recyclage des métaux ferreux recourt largement au transport fluvial, notamment parce que les aciéries et les principaux opérateurs sont implantés près des voies navigables, y compris en Wallonie. Depuis plusieurs années, de grands opérateurs wallons intègrent la voie d'eau à leur logistique – citons Cometsambre, Belgian Scrap Terminal, Derichebourg, Dubail Recycling –, certains allant jusqu'à investir dans leurs propres bateaux. Cometsambre transporte ainsi chaque année 500 000 tonnes de métaux par voie navigable. Au-delà de cette filière, le transport fluvial convient aux flux importants et réguliers, vrac ou marchandises conditionnées, et offre une solution logistique performante quand les volumes sont suffisants.

Depuis plus de 10 ans, la Wallonie modernise son réseau fluvial. Des infrastructures performantes et compétitives soutiennent le développement industriel et l'attractivité du territoire. Pour les entreprises sans accès direct à la voie d'eau ou au rail, la Wallonie dispose de plateformes intermodales – citons le Trilogiport de Liège, Bierset, Athus ou encore le Garocentre – liant efficacement les modes de transport et optimisant les chaînes logistiques. Le choix du mode de transport reste toutefois dicté par le coût global, car le fluvial et l'intermodalité ajoutent des opérations et un cheminement parfois moins compétitifs que la route.

Je prépare un nouveau plan d'aide aux alternatives à la route afin de soutenir les investissements des entreprises et de faciliter le recours à la voie d'eau et au rail. Ce dispositif continuera à renforcer l'attractivité économique de la Wallonie en proposant des solutions logistiques plus performantes et en soutenant ainsi notre tissu industriel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Comme vous l'avez souligné, les voies navigables sont en effet une solution pour la logistique, mais il faut que les volumes soient suffisants. Les entreprises de recyclage, notamment Cometsambre, utilisent souvent les voies navigables pour le transport, mais ce ne sont pas les seules à pouvoir faire appel à ce mode de transport. Encore faudrait-il que les entreprises puissent s'organiser pour remplir un bateau, car, sans de gros volumes, c'est compliqué, c'est plus coûteux et ce n'est donc pas intéressant.

Je vous remercie d'avoir évoqué le nouveau plan d'aide aux alternatives à la route auquel nous serons attentifs parce que nous souhaitons que celui-ci permette à d'autres entreprises d'utiliser les voies navigables pour le transport de leurs matériaux.

Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact spécifique de la réforme
annoncée des agences de développement local
(ADL) en province de Luxembourg »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact spécifique de la réforme annoncée des agences de développement local (ADL) en province de Luxembourg ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, vous envisagez une réforme en profondeur du fonctionnement des ADL, notamment via l'instauration d'un seuil minimal de 20 000 habitants pour leur reconnaissance et une recentralisation de leurs missions autour de l'animation commerciale.

Cette orientation suscite de vives inquiétudes, singulièrement en province de Luxembourg – d'où je viens – où seules deux communes dépasseraient ce seuil. Une telle réforme pourrait entraîner la disparition ou la fusion d'un grand nombre d'ADL sur le territoire.

À titre d'exemple, l'ADL de Tenneville et Sainte-Ode couvre un bassin de seulement 5 500 habitants, illustrant la réalité de nombreux territoires ruraux.

Plusieurs acteurs de terrain soulignent que la limitation des missions à l'animation commerciale ne reflète pas la diversité des actions actuellement menées, notamment en matière de soutien au tourisme et à l'agriculture ou au développement économique local au sens large. Certaines ADL disposent d'agréments courant jusqu'en 2029, ce qui soulève des interrogations quant à la sécurité juridique et à la continuité des actions en cas de réforme anticipée. Quel est l'état d'avancement de la réforme des ADL et les orientations actuellement privilégiées, notamment en ce qui concerne le seuil minimal de population ? Envisagez-vous des formes dérogatoires ? Je connais des ADL qui couvrent une population aux alentours de 19 000 habitants. Seraient-elles condamnées à disparaître ? Cela pourrait poser question.

Disposez-vous d'une évaluation de l'impact de cette réforme sur la province de Luxembourg, notamment en termes de nombre d'ADL amenées à disparaître ou à fusionner ? Comment comptez-vous garantir le maintien d'un accompagnement de proximité des acteurs économiques dans les zones rurales ? Envisagez-vous d'adapter les critères et les missions des ADL aux spécificités des territoires ruraux, notamment par rapport aux actions que j'ai citées tout à l'heure ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises au sein de cette Commission l'esprit qui présidera à la réforme des agences de développement local, ainsi que des agences de développement centre-ville. J'irai à l'essentiel. Les ADL, comme les ADCV, constituent une spécificité strictement wallonne, sans réel équivalent ni en Europe ni en Belgique. Cette singularité mérite que nous nous assurions de leur efficacité et de leur pertinence à long terme.

Les constats sur lesquels nous nous appuyons ne datent pas d'hier. Le rapport de l'IWEPS de 2020, qui couvre l'ensemble de la Wallonie, et donc également la province de Luxembourg, plaide déjà pour une clarification du cadre légal. On connaît un peu la réalité de certaines agences de développement local : certaines fonctionnent bien, d'autres nettement moins bien. Je rappelle que ce rapport de l'IWEPS mettait déjà en lumière une réalité difficilement défendable. Jusqu'à six types de structures peuvent aujourd'hui se superposer totalement ou partiellement sur les très larges missions confiées aux ADL : les groupes d'action locale – les GAL –, les parcs naturels, Starter Wallonia, les maisons du tourisme et les maisons de l'emploi. À tout cela

s'ajoutait encore le cumul ADL-ADCV rendu impossible depuis 2023.

Dans ces conditions, poursuivre sans rien changer n'a pas beaucoup de sens. Je suis très clair. Notre objectif est simple : mettre de l'ordre, clarifier, recentrer les missions et garantir que chaque euro investi profite réellement aux Wallons et aux Wallonnes. Malgré tout le respect que j'ai pour le bien-être animal, une ADL doit-elle organiser un salon du bien-être animal ? Doit-elle s'occuper de formation et d'emploi quand on a déjà toute une série d'opérateurs qui s'en occupent, de tourisme quand on a des maisons du tourisme, ou encore d'aménagement du territoire ? Poser la question, c'est y répondre. La réforme va en effet redéfinir certaines missions et faire en sorte qu'une ADL ait des objectifs plus clairs, plus harmonisés et plus homogènes qu'elle en a aujourd'hui. La réforme s'accompagnera-t-elle d'une diminution de moyens ? Ce n'est pas l'objectif. Les InterADL, qui ont été concertées et que mon cabinet a rencontrées, en ont été informées. L'objectif est de renforcer leur capacité d'action en veillant, à budget régional constant, à dégager une taille critique permettant un financement plus conséquent.

Je l'ai dit et je le répète, je suis moi-même issu du monde rural et je mesure l'importance de tenir compte de ces spécificités. C'est précisément pour cela qu'une concertation a été menée avec les InterADL en amont du passage au gouvernement en première lecture. Le but de la concertation, c'est d'échanger. J'ai un peu regretté – je dois bien vous l'avouer – toute une série de fuites par rapport au texte. Le texte que je proposais, c'était justement...

(Réaction de Mme Hanus)

Non, ce n'est pas vous.

S'il y a une concertation, c'est justement pour présenter un texte et voir si l'on peut l'améliorer. C'était l'objectif. Le nombre de motions que je reçois de toutes les communes, comme si le texte était adopté, c'est un peu dommage. Je ne conçois pas la concertation comme cela. C'est dit. On continue à travailler le texte.

Une concertation est toujours en cours. Elle est menée avec les InterADL en amont du passage au gouvernement en première lecture, puisque le texte n'est pas encore passé en première lecture. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs points d'attention :

- la définition précise des missions. Ce sera évidemment un vrai débat. Certains veulent avoir beaucoup de missions. Il convient de recenser les missions. À force de tout faire, on ne le fait pas nécessairement bien ;
- l'accompagnement au changement ;
- adéquation des ressources humaines et débats ;
- prise en compte d'un seuil raisonnable s'agissant de la taille critique qui est de 20 000 dans le texte présenté.

Pourrait-il y avoir un système de dérogation pour 19 500 ? Ce n'est pas encore décidé, mais c'est du bon sens, bien sûr que oui. Par rapport au seuil, je suis prêt à discuter. On a eu un échange, on a eu des arguments – je le disais à Mme Laffut dans une autre question tout à l'heure –, comme pour les points de contact unique, on a tenu compte de la spécificité et de la ruralité de la province de Luxembourg. Je n'ai aucun problème à intégrer certains éléments. Il faut reconnaître que des ADL avec 4 000 ou 5 000 habitants, à un moment donné, on peut aussi regrouper certaines communes. On est quand même dans toutes les provinces – y compris la province de Luxembourg – à travailler la supracommunalité sur certains points. Sur le seuil de 20 000, je ne suis pas bloqué. On y travaille. On verra le texte en première lecture, mais je ne suis pas fermé, je n'ai pas de problème à ouvrir ce débat.

L'ambition est bien de finaliser une réforme qui laisse aux structures aussi le temps nécessaire pour préparer la transition. C'est un changement qui ne se fera pas au *cut*, mais avec une phase de transition et une communication qui sera faite à l'issue de la première lecture par le Gouvernement wallon. Elle est évidemment imminente, mais vous comprendrez que nous y travaillons encore et nous la finalisons. Nous aurons l'occasion d'échanger. Le message que je veux vous faire passer est : on doit pouvoir redéfinir un paysage. L'IWEPS ne disait pas le contraire, qui était un peu diffus aujourd'hui. Par rapport à la taille – c'est un élément essentiel pour certaines communes ou certaines ADL –, je ne suis pas fermé à ouvrir la discussion et pas fermé à tenir compte aussi des remarques qui m'ont été faites durant cette concertation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je ne repars pas avec des réponses précises à mes questions puisque manifestement les jeux sont encore ouverts sur le seuil qui sera déterminé par le Gouvernement sur la réforme des ADL.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Au moins un indicateur. Sinon, cela limite le rôle de l'action parlementaire.

Si les jeux sont toujours ouverts et que ce seuil de 20 000 peut être revu potentiellement à la baisse, ou en tout cas peut-être mieux adapté aux réalités du monde rural, cela semblerait aller dans un meilleur sens que ce qui se dessinait jusqu'à présent. À voir, je reste un peu sur ma faim pour voir quelle sera finalement la feuille de route du Gouvernement en la matière.

Là où il me reste un réel élément de danger sur base de vos éléments de réponse aujourd'hui, c'est la question du recentrage des missions. Si on limite à la seule animation commerciale, on va vraiment écarter une série de missions assurées par le personnel établi dans les ADL, qui ont une vraie plus-value sur le terrain,

dans les zones rurales. Parfois, la visibilité et la mise en réseau de nos opérateurs économiques indépendants, les surfaces commerciales trouvent dans les ADL un premier point de contact et une vraie mise en réseau avec les structures publiques, également les communes ou encore les provinces. Il y a donc sans doute là aussi quelque chose à retravailler.

(Mme Laffut, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact du coût de l'énergie sur les PME
wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact du coût de l'énergie sur les PME wallonnes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, une enquête récente de l'UCM auprès de 600 PME met en évidence le poids croissant des coûts énergétiques sur l'activité économique ; 85 % des entreprises interrogées considèrent la hausse comme un risque pour leur activité, et plus de 35 % estiment qu'il s'agit d'un risque élevé pour leur viabilité.

Dans ce contexte, l'énergie s'impose comme un enjeu stratégique majeur, en particulier pour les secteurs comme l'HORECA et l'industrie. Si 8 PME sur 10 souhaitent réduire leur dépendance aux énergies fossiles, la réalité reste plus contrastée, deux tiers déclarant en dépendre encore totalement, et 35 % n'ont pas les moyens d'investir dans cette transition.

Le constat révèle un paradoxe : les entreprises les plus exposées aux coûts énergétiques sont aussi celles qui rencontrent le plus de difficultés à investir. Les investissements réalisés comme des panneaux photovoltaïques, des véhicules électriques, l'isolation restent concentrés dans les structures les plus solides. Cinquante-cinq pour cent des PME se disent ouvertes à un rééquilibrage fiscal en faveur de l'électricité, à condition qu'il soit progressif, prévisible et accompagné.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une cartographie des PME wallonnes les plus exposées au coût énergétique et celles qui ne peuvent investir dans la transition ? Quels dispositifs concrets comptez-vous

mobiliser pour soutenir prioritairement les PME les plus fragilisées face à ces coûts ? Quel est, à cet égard, l'état de vos échanges avec vos collègues du Fédéral ? Comment entendez-vous structurer un cadre stable et prévisible ? Comment financer en matière d'accompagnement pour répondre aux attentes exprimées par les entreprises ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, concernant le soutien aux PME face à la hausse des coûts de l'énergie, je ne peux que vous inviter à prendre connaissance de la réponse complète apportée à la question écrite 498 de Mme Sylvie Muratore.

Je souhaite également compléter les éléments communiqués en rappelant que le Gouvernement fédéral, sur proposition du ministre Bihet, a décidé de mobiliser une enveloppe globale de 944 millions d'euros sur la période 2026-2029, dans le cadre de la norme énergétique destinée à soutenir la compétitivité des entreprises confrontées au coût élevé de l'énergie. De cette enveloppe, 425 millions d'euros seront affectés aux Régions pour déployer un dispositif régional afin d'apporter une réponse ciblée aux entreprises particulièrement exposées au prix élevé de l'électricité, puisque je partage le constat que vous faites.

Pour le surplus, je vous renvoie également à la réponse apportée à la question 325 de Mme Tellier, adressée à ma collègue Cécile Neven.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Nous ferons un peu de lecture. Il est un peu dommage de n'avoir donné ne fût-ce que quelques éléments oralement dans cette commission. Les personnes qui nous suivent ne peuvent évidemment imaginer quel est le contenu des questions et réponses transmises par écrit.

Sur les millions d'euros dégagés par votre collègue au Fédéral, dont 425 millions d'euros aux Régions, combien seront dédiés à la Wallonie ? C'est toute la question. On sait que les industries belges sont pénalisées par la question de l'énergie, surtout les entreprises les plus énergivores : la chimie – qui est déjà en difficulté –, le ciment, le béton, et cetera. Il faut donc éviter qu'elles ne périclitent par ce talon d'Achille. Il faut leur venir en aide. J'espère que vous aurez des options à leur proposer dans les mois à venir.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le ralentissement de l'industrie de la
chimie en Belgique et en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le ralentissement de l'industrie de la chimie en Belgique et en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le secteur de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie traverse une phase de ralentissement marquée par une décennie de croissance. Selon la fédération Essenscia, les indicateurs traduisent des difficultés structurelles de compétitivité dans un contexte international marqué par la hausse des coûts de l'énergie et des tensions commerciales. Le secteur, fortement implanté en Wallonie, constitue pourtant un pilier industriel et un moteur d'emplois qualifiés.

Quelle analyse faites vous, Monsieur le Ministre, de l'évolution récente de ce secteur de la chimie en Wallonie et de ses impacts en matière d'emploi, notamment au regard des pertes enregistrées ces deux dernières années ? Quels sont vos contacts avec la fédération Essenscia à cet égard ? Disposez-vous de données précises en ce qui concerne l'évolution des investissements et les perspectives d'activité dans le secteur en Wallonie et leur répartition territoriale ?

Enfin, quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en œuvre dans le cadre de vos compétences pour renforcer la compétitivité de cette industrie stratégique, préserver l'emploi face aux défis identifiés, notamment en matière de coût énergétique et toute la question de l'attractivité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, votre question met en évidence un enjeu stratégique majeur. Le secteur de la chimie et des sciences de la vie traverse une phase de tension, mais, il faut le dire clairement, il reste un pilier fondamental de notre économie et un levier clé de notre souveraineté industrielle. En témoignent le poids de nos entreprises et des discussions que l'on a pu avoir avec certaines entreprises du secteur en mission économique en Turquie, ou encore dernièrement un investissement

d'UCB pour 200 millions d'euros dans un centre de recherche, ici en Wallonie.

Les chiffres appellent néanmoins à la lucidité. Après 10 années de croissance, le secteur a perdu 2 700 emplois en deux ans, tandis que les exportations ont diminué. Dans le même temps, la confiance des entrepreneurs est à un niveau bas et les capacités de production sont sous-utilisées depuis près de quatre ans. Cependant, ces évolutions s'expliquent avant tout par un choc exogène : une concurrence internationale exacerbée et des handicaps structurels de compétitivité en Europe.

Le problème n'est pas l'industrie, soyons clairs, le problème est dans le cadre dans lequel on lui demande de fonctionner. Nos entreprises font face à des coûts énergétiques supérieurs à ceux de leurs concurrents internationaux. Des investissements se dirigent vers les États-Unis, vers la Chine, tandis que l'Europe ne capte plus qu'une part marginale des nouveaux projets.

Je refuse néanmoins toute lecture décliniste. La réalité est que ce secteur reste le premier exportateur du pays, un champion de l'innovation avec 7 milliards d'euros de recherche et développement, et un moteur d'emplois qualifiés. Ce sont précisément ces atouts que nous devons consolider et projeter. Il faut rester vigilant, j'en suis bien conscient.

Au niveau régional, notre action est claire : accélérer les projets industriels, renforcer l'attractivité et soutenir massivement l'innovation et la transition. La chimie est au cœur de nos priorités industrielles, notamment dans les domaines de la circularité et des technologies bas-carbone.

Soyons tout aussi clairs politiquement, la solution ne sera pas uniquement wallonne. Sur l'énergie, sur le carbone et sur la concurrence internationale, il faut des décisions fortes aux niveaux européen et fédéral. On ne peut pas pénaliser notre industrie et, en même temps, prétendre défendre notre autonomie stratégique, comme je l'entends tout le temps au niveau européen aujourd'hui.

En conclusion, la situation actuelle est exigeante, mais elle n'est en rien une fatalité. Elle appelle des choix politiques clairs. Mon objectif est simple : ne pas subir ce tournant, mais le transformer en opportunité de réindustrialisation et d'innovation pour la Wallonie. Sur ce point, je peux vous confirmer l'engagement de notre Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Il veut se montrer optimiste. Je ne sais pas si on peut l'être, puisque depuis 2024 la tendance est plutôt négative, avec 1 590 postes disparus en 2025, après 1 145 disparus en 2024. C'est beaucoup, même si le

total est de 97 000 emplois chez nous. Les exportations reculent également de 4,6 %. Même si le chiffre d'affaires est en légère hausse, il ne revient pas au niveau que l'on a connu, le pic de 87 milliards en 2022.

La question de la crise lancée avec la guerre en Ukraine impacte largement les investissements, notamment chez nous, avec des investissements encore là aujourd'hui, avec 4 milliards d'euros, mais ce sont principalement des décisions antérieures qui produisent encore leurs effets.

Par conséquent, réveillons-nous, il est temps de soutenir ce secteur qui est chez nous stratégique pour l'économie, pour l'emploi, pour le savoir-faire, comme vous l'avez exprimé tout à l'heure, ainsi que pour la recherche et le développement. Merci de votre investissement à cet égard.

Question orale
de M. Patrick Spies
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les missions de Filière Bois Wallonie et la
place du bois dans la réindustrialisation
wallonne »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les missions de Filière Bois Wallonie et la place du bois dans la réindustrialisation wallonne ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Monsieur le Ministre, en 2023, le Gouvernement a décidé de fusionner l'Office économique wallon du bois et l'ASBL Ressources naturelles développement afin d'avoir un opérateur unique de dynamisation de la filière bois. Filière Bois Wallonie a pour mission d'augmenter la valeur ajoutée du bois produit durablement, à travers sa transformation et sa valorisation en Wallonie, et de créer de la cohésion entre les acteurs de la filière bois. L'organisme bénéficie également d'un contrat de gestion couvrant la période 2025-2029. Le contrat de gestion prévoit un tableau de bord avec des indicateurs de performance et un planning d'exécution des missions.

Pouvez-vous dresser un premier bilan de l'exécution de ce contrat de gestion ? Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises. Nous sommes persuadés que, dans le contexte d'une réindustrialisation globale de la Wallonie, la filière bois est une filière centrale. À ce stade, hormis la volonté du Gouvernement de mobiliser 1 500 hectares de terrain pour de l'activité économique, nous ne disposons pas

d'une stratégie claire de réindustrialisation. Cela étant, puisque ce concept revient souvent dans les discours, en ce compris celui du ministre-président sur l'état de la Wallonie, quelle place entendez-vous donner à la filière bois dans la réindustrialisation de la Wallonie ?

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la filière bois wallonne constitue un pilier essentiel de notre économie avec plus de 9 000 entreprises, près de 20 000 emplois et un chiffre d'affaires d'environ 2,5 milliards d'euros. Elle repose sur un écosystème complet, de la ressource forestière aux produits finis, et sur un ancrage territorial fort qui en fait un levier industriel stratégique à renforcer et moderniser. L'enjeu principal est d'accroître la valeur ajoutée locale en développant la transformation du bois en Wallonie plutôt que d'exporter la matière brute. C'est tout l'objectif du contrat de gestion 2025-2029 de Filière Bois Wallonie, qui vise à structurer la filière de la graine à la planche, à renforcer sa cohésion et à maximiser son impact pour les entreprises.

Pour 2026, la priorité sera de concrétiser les outils en développement pour améliorer le suivi du secteur et renforcer l'impact des actions en lien avec notre stratégie de réindustrialisation et la réforme de la recherche et de l'innovation. Dans ce cadre, Filière Bois Wallonie, en concertation avec les fédérations professionnelles, a rédigé un document stratégique visant à positionner la filière dans le paysage de l'innovation.

En conclusion, la filière bois a vocation à jouer un rôle dans la réindustrialisation de la Wallonie en contribuant directement à la décarbonation et à notre autonomie en matériaux. Elle constitue à ce titre un levier structurant pour orienter les moyens publics, renforcer l'innovation et transformer la recherche en valeur économique concrète tout en conciliant compétitivité, durabilité et ancrage territorial.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. La filière bois apparaît clairement comme un levier stratégique dans une logique de réindustrialisation de la Wallonie. Mais au-delà des intentions, c'est bien la structuration et la montée en puissance de cette filière qui feront la différence. Il est essentiel de lui donner une place concrète et visible dans la stratégie industrielle en Wallonie, afin d'en faire un véritable moteur de création de valeur et d'emplois locaux.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la vigilance face aux signaux économiques
et géopolitiques en matière d'industrie
alimentaire wallonne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la vigilance face aux signaux économiques et géopolitiques en matière d'industrie alimentaire wallonne ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'industrie alimentaire wallonne représente 13,8 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur belge et plus de 25 000 emplois directs, ce qui en fait le premier pourvoyeur d'emplois industriels manufacturiers de notre Région. Un pilier économique que le pôle de compétitivité WagrAlim s'attache à renforcer par l'innovation et dont l'ancrage en Wallonie constitue un enjeu de premier ordre.

La FEVIA vient néanmoins de tirer la sonnette d'alarme. Derrière un chiffre d'affaires 2025 en légère progression – +2,5 %, à 85,1 milliards d'euros pour la Belgique – et des exportations intra-européennes en hausse – +6,2 % –, le quatrième trimestre 2025 a enregistré un recul des revenus et une décroissance des exportations, ce qui est quasi inédit dans ce secteur. L'indicateur de confiance des chefs d'entreprise est en baisse depuis quelques mois.

Le contexte géopolitique aggrave encore ce tableau. La guerre en Iran provoque un renchérissement des coûts de l'énergie, des emballages et du transport. Trois entreprises sur quatre anticipent une baisse de leur rentabilité dans les six mois et 6 sur 10 prévoient une réduction de leurs investissements. Des fragilités structurelles viennent compléter ce tableau : une demande intérieure stagnante depuis 2022, une présence croissante de produits alimentaires étrangers dans les rayons belges et des coûts salariaux supérieurs de 23 % à ceux des pays voisins.

Dans ce contexte, comment le Gouvernement wallon entend-il soutenir les entreprises alimentaires wallonnes face à cette conjonction de pressions économiques et géopolitiques, notamment en mobilisant ses outils comme l'AWEx ? Quelles mesures structurelles le Gouvernement entend-il mettre en place pour renforcer durablement la compétitivité et garantir l'ancrage de ce secteur stratégique ? Le Gouvernement wallon est-il en contact avec le Gouvernement fédéral sur ce sujet,

sachant qu'une partie des problèmes de compétitivité du secteur agroalimentaire dépend de ce niveau de pouvoir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, depuis le début des années 2000, l'AWEx apporte un soutien spécifique à l'industrie agroalimentaire, notamment au travers de nombreuses actions de promotion, de missions pluri et multisectorielles, de missions princières ou de visites d'État permettant aux entreprises wallonnes de prospecter une diversité de marchés. Dans le secteur du chocolat, par exemple, Galler et Leonidas étaient présents et ont signé des contrats en Turquie. L'agence est présente aussi bien sur des événements de portée internationale que sur des salons de proximité et/ou ciblant des sous-secteurs à fort potentiel, afin de valoriser les entreprises, quels que soient leur taille ou leur degré d'internationalisation.

En synergie avec ses partenaires comme WagrAlim, FEVIA, l'APAQ-W ou le Collège des producteurs, l'AWEx consulte chaque année les entreprises afin d'identifier leurs priorités à l'exportation et d'adapter en conséquence son programme d'actions. Du fait que notre Wallonie est petite et produit beaucoup de produits agroalimentaires, il faut se tourner vers l'extérieur et voir des marchés où l'on peut augmenter nos exportations.

Les entreprises disposent aussi d'outils pour soutenir leur développement international, en cohérence avec les nouveaux objectifs fixés dans la feuille de route de l'AWEx : mobilisation du réseau des conseillers économiques et commerciaux, participation à des actions de promotion dédiées au plurisectoriel et des aides à la prospection et/ou à la communication visant à consolider leur position sur les marchés existants ou à diversifier leurs exportations.

Les entreprises bénéficient également d'une prise en charge partielle par l'APAQ-W en collaboration avec son équivalent flamand, notamment pour les frais de participation à des salons de référence, comme Gulfood à Dubaï ou Food Hotel Asia à Singapour.

En complément des dispositifs existants, nous devons agir sur des leviers structurels clés, en coordination avec les mesures adoptées aux niveaux fédéral et européen : un cadre réglementaire plus simple et prévisible, un soutien renforcé à l'innovation, une diminution du coût de l'énergie, l'accès aux financements et la mobilisation de l'investissement privé, ainsi qu'un ancrage accru dans les chaînes de valeur stratégiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – De fait, c'est la gamme classique de toutes les missions de l'AWEx qu'il faut renforcer pour soutenir ce secteur. Comme vous venez de le conclure, c'est surtout sur les leviers structurels aux niveaux fédéral et européen qu'il faut agir pour aider ce secteur très important chez nous en termes de contribution au PIB et en termes d'emplois.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la maturité et la création d'emplois au sein
des start-up et scale-up wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la maturité et la création d'emplois au sein des start-up et scale-up wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le dernier recensement de l'Agence du numérique établit à 351 le nombre de start-up, *scale-up* et spin-off numériques actives en Wallonie en 2025. L'écosystème wallon génère entre 7 000 et 9 000 emplois avec des réussites wallonnes d'envergure, comme Odoo ou I-CARE qui témoignent du potentiel réel de notre territoire.

Ces chiffres invitent néanmoins à aller plus loin. Le nombre moyen de collaborateurs par entité progresse lentement : de 12 personnes en 2022 à 13,5 en 2025. Le passage à l'échelle vers de véritables *scale-up* créatrices d'emplois reste un défi structurel que la Wallonie doit pleinement relever pour tirer tout le bénéfice de son écosystème innovant.

Il ressort aussi des analyses et études que la Flandre est largement en avance sur la Wallonie en termes de nombre de start-up et de croissance, et qu'en Wallonie seul le Brabant wallon semble tenir la comparaison avec la Flandre.

Le lancement de la plateforme StartUp.Wallonia – on a déjà eu l'occasion d'en parler ici – en mars dernier constitue à cet égard un signal positif et bienvenu.

Dès lors, quelle est votre analyse de la comparaison avec la Flandre et vos pistes pour résorber le retard ?

Comment les mécanismes de financement et d'accompagnement peuvent-ils mieux soutenir les start-up les plus prometteuses dans leur montée en puissance vers le statut de *scale-up* à fort impact économique et à fort potentiel en matière de création d'emplois ? Des dynamiques sont-elles déjà lisibles dans la création de nouvelles start-up en Wallonie grâce à StartUp.Wallonia ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je rappelle que les notions de start-up et de *scale-up* ne correspondent pas à des catégories juridiques strictes, ce qui rend leur quantification variable. Sur la base des données Dealroom mobilisées via StartUp.Wallonia, Wallonie Entreprendre estime qu'environ 1 300 entreprises technologiques sont activées en Wallonie, représentant près de 28 000 emplois, dont une majorité en phase *early stage*.

Il est essentiel pour la Wallonie de renforcer ces leviers de croissance, afin de faire émerger davantage d'entreprises à fort impact, capables de franchir les étapes de croissance et de créer de l'emploi. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Wallonie Entreprendre de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique aux *scale-up*. J'en avais déjà parlé. Ce programme devra notamment aider les entreprises accompagnées à mieux identifier les freins en matière de gouvernance, de compétences clés ou de structuration financière.

Une première expérience menée dans le cadre du Plan de relance a permis de tester un dispositif d'accompagnement sur la base des enseignements tirés de cette expérience. Le dispositif sera amélioré, tout en s'inspirant des bonnes pratiques développées ailleurs.

En matière de financement, Wallonie Entreprendre déploie des outils sur l'ensemble du cycle de vie, notamment via StartUp Boost en amorçage et via des mécanismes visant à renforcer l'accès aux capitaux privés. L'enjeu est notamment de sécuriser les phases de financement intermédiaires, essentielles pour permettre aux entreprises de passer à l'échelle.

Concernant la montée en *scale-up*, plusieurs leviers sont activés de manière prioritaire : l'accès aux financements de croissance, l'accompagnement spécialisé, l'internationalisation, une meilleure coordination des dispositifs publics. La plateforme StartUp.Wallonia, récemment lancée, contribue à structurer l'écosystème. S'il est encore trop tôt pour mesurer son impact direct sur la création d'entreprises, Wallonie Entreprendre m'informe que les premiers indicateurs montrent une dynamique positive en termes de visibilité et de mise en réseau.

En conclusion, la priorité est claire : accélérer la transformation de projets innovants en *scale-up* créatrices d'emplois, en concentrant les moyens sur les entreprises à fort potentiel et en renforçant la cohérence de l'écosystème, tout en tentant de changer un peu les mentalités dans le sud du pays, et en encourageant le risque dans l'investissement. Je pense que c'est ce qui nous différencie aussi de la Flandre. Le monde ne s'est pas fait en un jour. Il est clair que l'on doit marteler qu'en termes d'investissements, il y a toujours un risque à prendre et qu'il faut le faire. On constate que la mobilisation de l'épargne est trop faible dans l'ensemble du pays, notamment en Wallonie. Je pense qu'il y a aussi du travail à faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on constate de fait un biais méthodologique sur la façon de compter le nombre de start-up et de *scale-up*. Il faudra arriver un jour à harmoniser cela entre tous ceux qui s'y attellent. J'ai bien noté tous les dispositifs en place et les premiers retours positifs de StartUp.Wallonia, même si nous ne pouvons pas encore tirer de premier bilan.

Pour conclure par rapport à ce que vous venez de dire, nous connaissons le problème du financement, qui est plus compliqué en Wallonie qu'en Flandre et que dans les pays avoisinants. Il faut effectivement probablement changer les mentalités. Pour cela, je pense qu'il y a besoin aussi de communication par rapport à la vitrine de ce secteur que nous présentons, pour trouver, comme vous l'avez dit, des financements tout au long du cycle. Le problème que l'on a aujourd'hui, c'est le gap qu'il y a entre le financement des premières phases et celui des dernières phases, où il y a parfois, notamment pour les *scale-up*, un trou dans la raquette qu'il faut combler.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la mission économique interrégionale
royale Wallonie-Flandre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mission économique interrégionale royale Wallonie-Flandre ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Roi Philippe a conduit les 21 et 22 avril une visite économique interrégionale inédite en Flandre et en Wallonie, réunissant 40 dirigeants d'entreprise issus des deux Régions, sous les auspices de Voka et d'AKT. Cette initiative, inspirée du modèle des missions économiques belges à l'étranger, est d'une nature particulière : elle ne vise pas un marché extérieur, mais le renforcement de la coopération économique entre le nord et le sud du pays.

La Flandre et la Wallonie sont leurs premiers partenaires commerciaux respectifs, loin devant la France ou les Pays-Bas. Ce constat révèle à la fois le potentiel et les marges de progression qui subsistent. Le Roi a lui-même évoqué des poches de précarité persistantes en Wallonie, et la complémentarité des deux Régions : la Wallonie dispose de ressources humaines et foncières, la Flandre d'une expertise industrielle et d'une capacité d'investissement. Un accent particulier a été mis sur l'intelligence artificielle et le regain de productivité par l'innovation. Dans un contexte de conjoncture internationale incertaine, cette démarche de coopération entre les deux Régions mérite d'être saisie comme une opportunité concrète pour le tissu économique wallon.

Monsieur le Ministre, selon vos informations, des suites opérationnelles sont-elles prévues à l'issue de cette mission ? À la suite du succès de cette initiative, le Gouvernement wallon entend-il accentuer la coopération économique avec les Gouvernements flamand et bruxellois, notamment via l'organisation de missions économiques de même format, ou via d'autres modes, en coopération ou non avec les fédérations intersectorielles des trois Régions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, il est clair que cette mission économique interrégionale en Wallonie et en Flandre a suscité beaucoup d'intérêt et de visibilité, notamment dans les médias. D'un point de vue économique, c'est une bonne chose. C'est aussi un bon message que les communautés, ayant des cultures différentes, se parlent, travaillent ensemble, et poursuivent des ambitions, notamment sur le plan économique, par rapport à la résilience et à la compétitivité de leurs entreprises.

Cette mission a été conduite à l'initiative de Sa Majesté le Roi, en collaboration avec AKT et Voka. Je pense qu'elle a vraiment permis de mettre en évidence des réalités économiques importantes. Je rappelle que la Flandre demeure le premier partenaire commercial de la Wallonie, représentant 26 % de nos exportations, loin devant nos partenaires étrangers. Par ailleurs, des investissements significatifs d'entreprises flamandes en

Wallonie confirment une dynamique réelle, même si des marges de progression subsistent.

Cette mission a contribué à améliorer la visibilité de notre tissu économique. Beaucoup de remarques et de commentaires ont été formulés par des acteurs flamands découvrant des entreprises wallonnes, notamment Odo et I-CARE. On a pu épater la Flandre avec certaines de nos entreprises et certaines dynamiques. Comme je le dis aussi en mission économique, beaucoup de Flamands ont le sentiment que les choses bougent en Wallonie.

Les suites de cette initiative se concrétisent d'abord au niveau des entreprises, à travers les contacts et les projets potentiels qui ont été abordés et suscités. D'un point de vue public, notre rôle est de créer un cadre propice à ces collaborations. Nous avons un accord de collaboration avec la Flandre, liant notamment le FOREm et le VDAB en matière de mobilité des travailleurs. D'autres collaborations existent dans des domaines stratégiques comme la transition industrielle.

Je rappelle que nous sommes associés dans le cadre de Make 2030. C'est tout le travail piloté par le Premier ministre en termes de perspectives industrielles, sur des thèmes aussi importants que la compétitivité des entreprises, l'énergie et le marché du travail. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie du Gouvernement wallon axée sur la compétitivité, l'innovation et la réindustrialisation. Répéter ce type d'initiative ne saurait être que bénéfique pour nos entreprises et notre économie, et tout simplement pour les Wallonnes et les Wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je suis parfaitement aligné avec les messages positifs sur la visibilité, l'intérêt et les commentaires des Flamands. Il importe de ne pas oublier la réalité économique : la Flandre est notre premier pays d'exportation – parce qu'elle compte de la sorte, même s'il peut paraître paradoxal d'exporter en Flandre, qui se trouve dans le même pays que nous.

Concernant la suite, vous avez souligné, au-delà des contacts directs avec les entreprises, le cadre propice à la transition industrielle, notamment permis par l'accord FOREm-VDAB. Je pense qu'il y a lieu de répéter ce type de missions dans les années à venir, parce qu'elles renforcent les liens entre les deux Régions.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Mugemangango, sur « les difficultés rencontrées par le Quai 10 à Charleroi et la baisse de ses moyens » ;
- Mme Desalle, sur « le salon Talentum à Charleroi » ;
- M. Resinelli, sur « la position de la Wallonie face à l'Industrial Accelerator Act (IAA) et à la réaction chinoise » ;
- Mme De Rodder, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) » ;
- Mme Lazon, sur « le soutien du Gouvernement wallon aux *scale-up* innovantes » ;
- Mme Mauel, sur « l'avenir industriel de Verviers et le rôle stratégique de Traitex dans la réindustrialisation wallonne » ;
- Mme Morreale, sur « les turbulences dans le secteur wallon des biotechnologies » à

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Linard, sur « le rapport d'Idea Consult sur les titres-services » ;
- M. de Wasseige, sur « la méthodologie et l'équité des contrôles des aides à la promotion de l'emploi (APE) » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 55 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Patrick Spies, PS
Mme Éliane Tillieux, Présidente
Mme Daphné Valsamis, Experte senior en marché du travail et politique socioéconomique auprès d'Idea Consult
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

A6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire situé à Charleroi)
ACCG	algemeen centraal/centrale générale (FGTB)
ADCV	agence(s) de développement en centre-ville
ADL	agence(s) de développement local
AdN	Agence du numérique
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
AMEF	Analyse du marché de l'emploi et de la formation
AMOS	Advanced Mechanical and Optical Systems (systèmes mécaniques et optiques avancés) (cluster)
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
BelPA	Belgian Paying Agencies (organismes payeurs belges)
BMO	besoin de main-d'œuvre
BNB	Banque nationale de Belgique
BNP	Banque nationale de Paris
CEP	congé éducation payé
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CO ₂	dioxyde de carbone
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DESI	Digital Economy and Society Index (Indice économie et société numérique)
DPR	Déclaration de politique régionale
EBW	European Business Wallet (portefeuille européen d'entreprises)
EDIH	European Digital Innovation Hubs (Pôles d'innovation numérique européens)
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
ESA	European Space Agency (Agence spatiale européenne)
ETP	équivalent temps plein
EY	Ernst & Young et associés
Febeliec	Federation of Belgian Industrial Energy Consumers (Fédération belge des consommateurs industriels d'énergie)
FEVIA	Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FIB	Four industriel belge (Société anonyme)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	groupe(s) d'action locale
GSK	GlaxoSmithKline
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
I-CARE	Industrial Consulting Automation Research Engineering (Conseil industriel en automatisation, recherche et ingénierie)
IA	intelligence artificielle

IAA	Industrial Accelerator Act (loi sur l'accélérateur industriel)
IBA	Ion Beam Applications (applications de faisceaux d'ions)
IBEFE	instance(s) bassin enseignement qualifiant, formation, emploi
IBM	International Business Machines Corporation (Société internationale des machines de bureau)
IDES	interactive data entry system (système interactif de saisie de données)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
InitiativES	Fédération wallonne des entreprises d'insertion (EI), des Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) et des Initiatives d'économie sociale (IES)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIC	Microsoft Innovation Center
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
OIT	Organisation internationale du travail
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PCU	point(s) de contact unique
PFI	plan de formation-insertion
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PVC	polyvinyl chloride (polychlorure de vinyle)
PwC	PricewaterhouseCoopers
RH	ressources humaines
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SIS	service(s) d'insertion sociale
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
STIM	sciences, technologie, ingénierie, mathématiques
TIC	technologies de l'information et de la communication
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TRES	territoire(s) de réparation par l'économie sociale
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCB	Union chimique belge
UCM	Union des classes moyennes
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
Voka	Vlaams netwerk van ondernemingen (Réseau flamand des entreprises)
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie (Organisme de la radiodiffusion flamande)
WagrAlim	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne
WALGA	Wallonie Games Association
XLG	XL Groupe